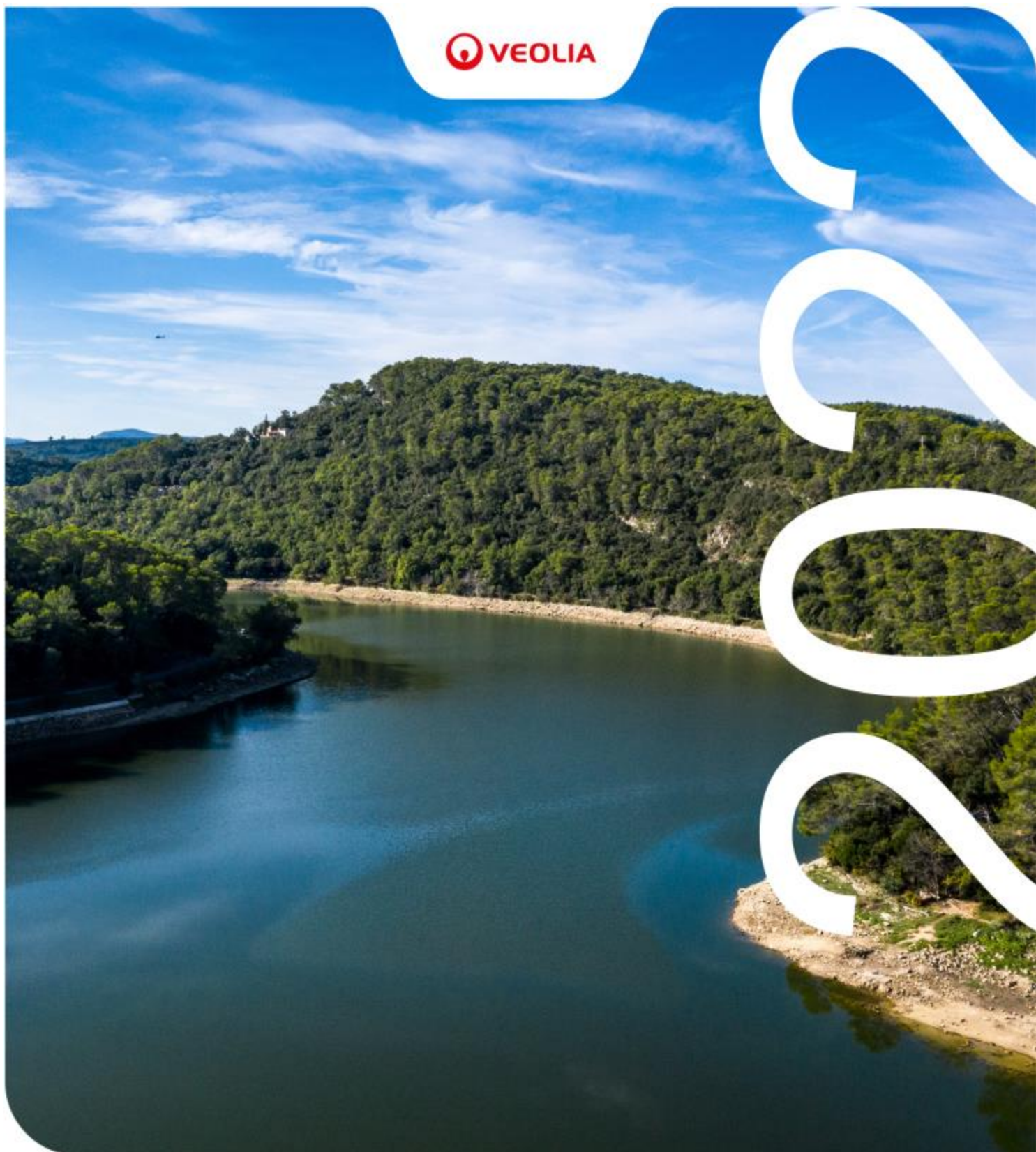




RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN
EAU POTABLE DU VEXIN OUEST**

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2018, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement des données doivent adapter les mesures de protection les concernant. En conséquence, Veolia Eau France communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées.

REPERES DE LECTURE

Le document intègre différents pictogrammes qui vous sont présentés ci-dessous.

Repère visuel	Objectif
 ENGAGEMENT	Identifier rapidement nos engagements clés
 FOCUS	Mettre en évidence certaines de nos innovations et nos points différenciants
 RESPONSABILITÉ	Identifier nos démarches en termes de responsabilité environnementale, sociale, et sociétale

Gestion du document	Auteur	Date
Jean-Paul MICHELET	Aurélie VANDENBULCKE	31/05/2023

Avant-propos



Veolia – Rapport annuel du délégataire 2022

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous adresser le **Rapport Annuel du Délégué** de votre service de l'eau et de l'assainissement de l'année 2022. A travers ses différentes composantes techniques, économiques et environnementales, vous pourrez ainsi apprécier la performance de votre service.

2022 a été une année singulière, marquée par le déclenchement de plusieurs crises majeures bouleversant durablement le cours de nos activités et de nos ressources.

L'actualité géopolitique et notamment la guerre en Ukraine nous a rappelé la fragilité de nos systèmes énergétiques, amplifiée par un contexte fortement inflationniste à travers les tensions sur l'approvisionnement et les prix de fourniture de l'énergie et des matières premières.

En réponse, Veolia s'est mobilisé rapidement pour atténuer les conséquences de cette crise : mobilisation des équipes achats pour sécuriser l'approvisionnement en énergie et réduire la volatilité des prix, partenariat avec le programme Ecowatt, solutions concrètes pour réduire sa consommation d'énergie ainsi que celle de ses clients, renouvellement d'appareils les plus énergivores ou la flexibilité électrique.

Afin de contribuer à la souveraineté énergétique des territoires, nous nous sommes fixé comme objectif de rendre autonomes en énergie d'ici 5 ans les services que nous gérons grâce notamment à la généralisation de la **production de biogaz** à travers la méthanisation des boues des stations d'épuration que nous opérons ou l'installation de **panneaux photovoltaïques**.

Plus encore que la crise énergétique, l'année 2022 a été marquée par une des sécheresses les plus prononcées depuis 1959 et inédite par sa durée et sa précocité, ayant pour effets un fort accroissement des feux de forêt et une tension encore jamais rencontrée sur la ressource en eau impactant l'ensemble des usages de l'eau: domestique, industrie, tourisme, agriculture, avec à la clef une pression supplémentaire sur la biodiversité.

Ces manifestations du dérèglement climatique vont se répéter et s'amplifier dans les prochaines décennies. C'est pourquoi nous souhaitons accompagner plus encore nos clients dans l'adaptation aux effets du changement climatique afin d'anticiper les crises hydriques futures et réduire les risques opérationnels.

Disposer de solutions de plus en plus efficaces pour lutter contre les fuites et les gaspillages mais aussi pour promouvoir la sobriété auprès des différents consommateurs est une priorité pour nous. Nous nous sommes également mobilisés aux côtés de nos clients pour la protection de la ressource en développant, par exemple, des solutions de **réutilisation des eaux usées** grâce à un plan d'équipement de 100 stations d'épurations à horizon 2024, ce qui représentera une économie d'environ 3 millions de m³ d'eau potable, soit l'équivalent de la consommation moyenne annuelle d'une ville de 180 000 habitants.

Au regard de l'urgence climatique, nous souhaitons plus que jamais **construire avec vous l'avenir de l'eau** et faire face aux enjeux de raréfaction des ressources, d'énergie et de pollution, afin d'assurer un développement durable et harmonieux de **votre territoire**.

Les femmes et les hommes de l'activité Eau France, représentés par notre directeur/directrice de Territoire, seront à vos côtés pour vous permettre de répondre à ces défis et d'anticiper ceux à venir.

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à nos équipes et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Pierre Ribaute,
Directeur Général, Eau France

PRESENTATION Eau France

Contribuer au progrès humain

Notre raison d'être chez Veolia est de contribuer au progrès humain, en s'inscrivant résolument dans les Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU, afin de parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.

C'est dans cette perspective que nous nous donnons pour mission de « Ressourcer le monde », en exerçant notre métier de services à l'environnement.

Nous nous engageons sur une performance plurielle. Cela signifie que nous adressons le même niveau d'attention et d'exigence à nos différentes performances, qui sont complémentaires et forment un cercle vertueux : performance économique et financière, performance commerciale, performance sociale, performance sociétale et performance environnementale.

Apporter les solutions pour faire face au bouleversement du cycle de l'eau

La France va bientôt entrer dans un rapport nouveau à l'eau. Les experts estiment en effet que d'ici 25 ans, le débit moyen de nos cours d'eau diminuera de 10 à 40% ; et le niveau des nappes phréatiques de 10 à 25%.

Les événements climatiques vont s'intensifier, faisant toujours plus pression sur l'accès à la ressource et sur l'activité humaine. Cela se traduira par des crises sanitaires et environnementales de plus en plus fréquentes : rejets non maîtrisés dans le milieu, pollutions, micropolluants, dégradation de la biodiversité...

Chez Veolia Eau France, notre mission est de prendre soin de l'Eau de sa source à sa restitution à la nature, pour assurer le bien-être des femmes et des hommes.

Pour préserver la ressource, nous mobilisons le meilleur de nos expertises, nous déployons des outils de pilotage dynamiques et des réseaux intelligents Hubgrade qui assurent un usage mesuré et maîtrisé de l'Eau.

Pour lutter contre le changement climatique, nous accompagnons nos clients dans le déploiement de solutions de valorisation du cycle de l'eau.

Nous favorisons aussi toutes les solutions permettant de récupérer l'énergie pour accompagner la Transformation écologique des territoires, par la production de biogaz, les calories dans les réseaux d'assainissement et le photovoltaïque.

Pour permettre l'émergence d'une économie circulaire, nous recyclons les eaux usées traitées pour l'irrigation agricole, pour les usages industriels et demain pour la consommation de tous ?

Pour protéger chacun, face à l'accroissement des menaces, notre ambition est d'assurer un service toujours plus sûr par le développement d'outils numériques de supervision, de gestion de crise ou de cyber sécurisation avancée.

Pour réussir à relever ces défis, nous devons faire émerger les projets adaptés à chaque territoire, à l'évolution des ressources locales et des usages, en réunissant et mobilisant l'ensemble des parties prenantes. C'est notre engagement, aux côtés des usagers du services de l'eau et des décideurs politiques.

Aujourd'hui, plus solide que jamais sur nos fondamentaux, nous sommes prêts avec notre feuille stratégique « Impact Eau France » à faire de l'eau un accélérateur de la transformation écologique au même titre que l'énergie ou le déchet.

Ainsi, nous souhaitons être l'acteur de référence du cycle de l'eau en France, avec et au service des collectivités publiques.



Veolia, premier opérateur de service d'eau et d'assainissement attesté « **Relation Client 100% France** »

Attestation délivrée par l'Association Française de la Relation Client (AFRC) et l'Association Pro France.

L'activité Eau de Veolia en France, en quelques chiffres, c'est :

- **25,5** millions de personnes desservies en eau potable
- **2000** usines de dépollution des eaux usées gérées
- **6,9** millions de clients abonnés
- **17,3** millions d'habitants raccordés en assainissement
- **1,7** milliard de m³ d'eau potable distribués
- **1,3** milliard de m³ d'eaux usées collectées et dépolluées
- **2051** usines de production d'eau potable gérées
- **103** GWh d'énergie renouvelable produite
- **600** kt d'empreinte équivalent CO₂

Offres innovantes VEOLIA

Acteur majeur des services environnementaux Veolia poursuit une politique d'innovation qui lui permet de développer des solutions pour répondre aux enjeux de la transformation écologique.

REUT BOX by VEOLIA **REUT BOX, la solution innovante de Veolia pour répondre au stress hydrique liés au dérèglement climatique.**

C'est quoi ? Une combinaison de technologies éprouvées et robustes nécessitant un minimum de maintenance - un équipement standardisé prêt à l'emploi (mode Plug and Play) qui produit de l'eau de qualité A adaptée pour tous les usages, même les plus contraignants. Elle permet de se substituer à une partie de l'eau potable du site pour des usages internes (nettoyages, préparation polymères, ...) et également de faire de l'irrigation de cultures.

Elle ressemble à quoi ? Unité sur skid ou en container de 5 à 25 m3/



La Reut BOX est composée d'un filtre garni de billes de verre, d'une désinfection UV et d'une chloration avant stockage, La Reut Box a un faible encombrement au sol sur site. C'est une solution intégralement automatisée avec un minimum d'exploitation. Solution modulaire et évolutive qui permet de s'adapter au besoin.

La REUT BOX permet de traiter les eaux usées en sortie de station d'épuration. Elle élimine les MES ainsi que les virus et bactéries présents dans l'eau.

Les usages de l'eau usée traitée, affinée par la REUT BOX :

- 1 : Substitution de l'eau potable sur une station d'épuration urbaine pour ses usages internes
- 2 : Irrigation de cultures (vignes, oliviers, maraichages...)
- 3 : Arrosage de stades, espaces verts et golfs
- 4 : Protection incendie, fontaines, nettoyage de voiries, hydrocurage,
- 5 : Utilisation en industries : complément eau de chaudière, eau de process,



L'instruction DGS du 18 décembre 2020 est venue clarifier un flou réglementaire au sujet des métabolites de pesticides dits "pertinents", et préciser les modalités de gestion des métabolites "non pertinents".

La transposition de la nouvelle directive européenne sur les eaux destinées à la consommation humaine applicable au 1er janvier 2023 vient d'autre part rajouter des nouvelles molécules à surveiller avec des nouvelles concentrations limites d'ici 2026.

Un nouvel arrêté vient par ailleurs préciser la responsabilité de la collectivité Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE) dans la surveillance de la qualité de l'eau auprès des populations.

Toutes ces nouvelles réglementations entraînent une dynamique d'évolution du contrôle sanitaire dans les collectivités et peuvent faire émerger des nouvelles situations de non-conformités de pesticides ou de molécules chimiques.

Bien que la réduction des pollutions à la source soit à privilégier, un traitement de l'eau peut-être nécessaire. Le charbon actif est le traitement recommandé pour la plupart des métabolites de pesticides.

Pour choisir en toute confiance, **le meilleur charbon actif** adapté à chaque problématique locale, **Veolia a développé Diabolo®, une solution unique, mobile, rapide et peu onéreuse** pour tester sur place avec l'eau du territoire.

TÉLÉO : TÉLÉO Alarmes constitue la tour de contrôle du télérelevé.



Ce module permet entre autres :

- **de contribuer à sécuriser la qualité de l'eau distribuée** en mettant en évidence les phénomènes de retour d'eau.
- **de garantir l'exhaustivité des recettes du service de l'eau** grâce à la détection des consommations sur points d'eau sans abonnement et des suspicions de fraude (compteurs retournés).
- **D'identifier les désordres potentiels sur les installations privées des consommateurs** grâce aux alarmes fuite - écoulement permanent et risque de gel.

En 2022, grâce aux alarmes "suspicion de fuite" poussées par mail, courriel ou courrier, 72 000 fuites ont été réparées par nos consommateurs, pour une économie globale de 4,1 millions de m³ (environ 1300 piscines olympiques). Un geste utile tant pour la planète que pour le portefeuille des consommateurs !

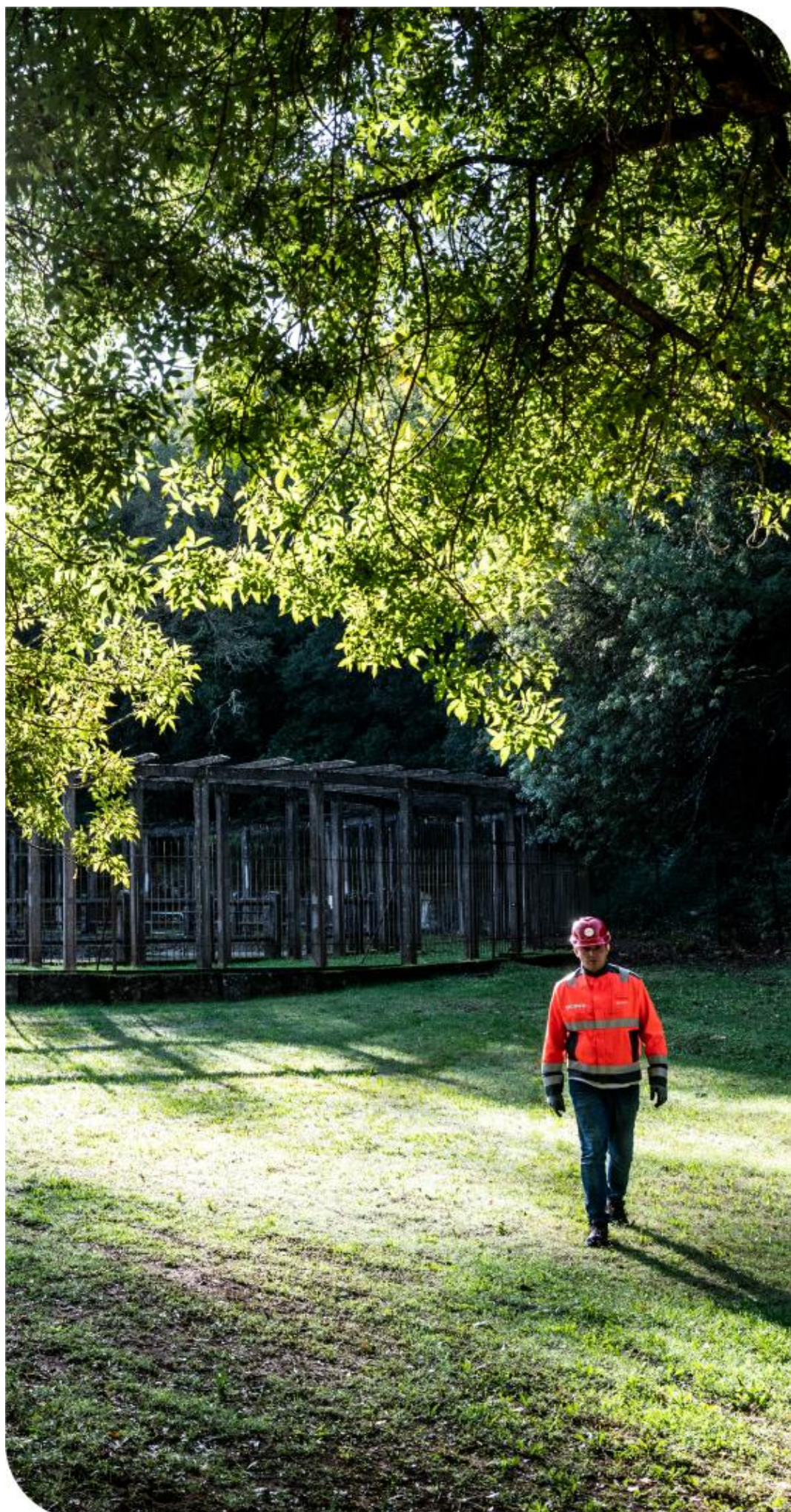
Sommaire

1.	L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE.....	11
1.1	Un dispositif à votre service.....	12
1.2	Présentation du contrat.....	21
1.3	Les chiffres clés.....	23
1.4	Les indicateurs réglementaires 2022.....	24
1.5	Autres chiffres clés de l'année 2022.....	25
1.6	Le prix du service public de l'eau.....	27
1.7	L'essentiel de l'année 2022.....	50
2.	LES CONSOMMATEURS DE VOTRE SERVICE ET LEUR CONSOMMATION	59
2.1	Les consommateurs abonnés du service	60
2.2	La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous.....	61
2.3	Données économiques.....	64
3.	LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE.....	69
3.1	L'inventaire des installations.....	70
3.2	L'inventaire des réseaux.....	77
3.3	Les indicateurs de suivi du patrimoine	83
3.4	Gestion du patrimoine.....	86
4.	LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE POUR VOTRE SERVICE	90
4.1	La qualité de l'eau	91
4.2	La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau	99
4.3	La maintenance du patrimoine	115
4.4	L'efficacité environnementale	119
4.5	Les propositions d'amélioration du patrimoine.....	122
5.	RAPPORT FINANCIER DU SERVICE	126
5.1	Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE).....	127
5.2	Situation des biens.....	132
5.3	Les investissements et le renouvellement	133
5.4	Les engagements à incidence financière	136
6.	ANNEXES.....	139
6.1	La facture 120 m ³	140
6.2	L'attestation d'assurance	144
6.3	Les données consommateurs par commune	145
6.4	Le synoptique du réseau.....	146
6.5	La qualité de l'eau	147

6.6	<i>Le bilan énergétique du patrimoine</i>	160
6.7	<i>Les engagements spécifiques au service</i>	162
6.8	<i>Annexes financières.....</i>	218
6.9	<i>Reconnaissance et certification de service</i>	228
6.10	<i>Actualité réglementaire 2022.....</i>	232
6.11	<i>Glossaire</i>	245
6.12	<i>Listes d'interventions.....</i>	251

1.

L'ESSENTIEL DE
L'ANNÉE



En tant que délégataire, Veolia s'engage à vous fournir, en toute transparence, l'ensemble des informations relatives à votre service d'eau. Cette première partie en fait la synthèse : vos interlocuteurs, les informations relatives à votre contrat, les faits marquants de l'année écoulée et les chiffres clés (indicateurs réglementaires et autres données chiffrées liées à la production et à la distribution, au patrimoine, aux services apportés aux consommateurs, etc.)

1.1 Un dispositif à votre service

VOTRE LIEU D'ACCUEIL

Bureau d'accueil de Cergy – 13 rue de la Pompe CS 98449 – 95807 Cergy Pontoise Cedex

Bureau d'accueil de Magny-en-Vexin – ZAC de la Demi Lune, Rue Gutenberg – 95420 Magny-en-Vexin



COMMENT CONTACTER VOTRE CONSEILLER ?

Pour toutes les **démarches des consommateurs**, le site d'accueil de Cergy, service public essentiel de proximité, **demeure ouvert à vos administrés** selon les modalités suivantes, pour garantir la sécurité de chacun :

- L'accès au site d'accueil s'effectue **principalement sur rendez-vous**. Un dispositif de **prise de rendez-vous en ligne** est mis à disposition :
 - sur internet via le site www.service-client.veoliaeau.fr
 - ou par téléphone du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h
- La planification par rendez-vous permet de **limiter le temps d'attente** et de s'assurer plus aisément que la **distanciation physique** est respectée. Les plages de rendez-vous sont ouvertes du lundi à vendredi de 8h30 à 12h00 puis de 13h30 à 16h00

VOS CONSEILLERS SONT A VOTRE ECOUTE



LES SERVICES CONSOMMATEURS NUMERIQUES

Face à une situation dont on ne saurait évaluer avec certitude la durée, les équipes de VEOLIA Eau sont plus que jamais **mobilisées pour mettre à disposition des citoyens consommateurs du service d'eau du SIAEP de Vexin-Ouest, un panel complet de services numériques.**



Le site internet www.service-client.veoliaeau.fr à disposition offre **tous les services nécessaires** pour simplifier la vie de vos administrés (traitement des demandes, informations sur la qualité de l'eau, son prix, informations sur les travaux en cours, modalités de règlement des factures...). Chaque consommateur a notamment accès à un **espace personnel sécurisé**, pour effectuer toutes ses démarches en toute sérénité, de chez lui ou à distance grâce à [l'application mobile Veolia & moi - Eau](#).



Mot de passe oublié

Vos démarches en ligne

L'eau dans votre ville

Conseils pratiques

Une question ?

Vos démarches en ligne

Pour gagner du temps et vous simplifier la vie, effectuez vos principales démarches en ligne



Je fais raccorder mon habitation au réseau

Vous souhaitez raccorder votre habitation au réseau de distribution d'eau et/ou d'assainissement



J'emménage, je m'abonne

Vous souhaitez vous abonner au service de l'eau et/ou de l'assainissement



Je quitte mon logement

Vous souhaitez résilier votre abonnement au service de l'eau et/ou de l'assainissement



Je transmets le relevé de mon compteur

Vous souhaitez nous communiquer l'index de consommation de votre compteur d'eau



Je paye mes factures

Vous souhaitez régler une facture, choisir le prélèvement bancaire, demander la mensualisation de vos paiements, etc.



Je prends rendez-vous avec un conseiller

Vous souhaitez prendre rendez-vous en agence et choisir un créneau qui vous convient le mieux

Qu'il s'agisse de transmission des relevés de compteurs, de règlement de factures voire de questions sur le service, de nombreux consommateurs ont eu recours ces derniers mois à ces outils digitaux.

FONCTIONNALITES DE L'APPLICATION MOBILE VEOLIA & MOI

TÉLÉCHARGEZ NOTRE APPLI MOBILE **VEOLIA & MOI**

Et transmettez directement votre relevé de compteur, suivez votre consommation, consultez votre compte et votre facture...






Mois	Montant
avril 2019	14,23 €
octobre 2018	118,72 €
avril 2018	125,41 €

VEOLIA VOUS ACCOMPAGNE

Veolia et moi, et moi, et moi



Vous souhaitez garder le contrôle sur votre consommation d'eau ? Maîtriser votre budget ? Savoir quelle est la qualité d'eau dans votre ville ? Tout cela est possible directement depuis votre canapé, et ailleurs, grâce à l'application mobile « VEOLIA ET MOI ».

IDEAL POUR SURVEILLER SA CONSOMMATION

Dès l'ouverture de l'appli, retrouvez, sur votre smartphone, un aperçu de vos dernières consommations. Une façon simple de garder un œil sur la quantité d'eau que vous utilisez au quotidien mais, aussi, le cas échéant, de détecter une fuite en consultant l'historique de vos consommations. Et, si votre compteur d'eau est équipé du télé-relevé, vous pouvez également contrôler votre consommation au quotidien.

UN BUDGET MIEUX MAÎTRISÉ

Retrouvez, dès la page d'accueil, un résumé du solde de votre compte. De plus, vous pouvez télécharger votre dernière facture ou encore simuler votre consommation annuelle et estimer, ainsi, le montant de votre prochaine facture. Grâce à votre application mobile, vous aurez aussi la possibilité de régler votre facture quand et comme vous le souhaitez. Enfin, vous aurez l'occasion de transmettre votre relevé si vous avez été absent lors du passage de nos agents, pour un calcul au plus juste de votre facture.

VOTRE CONTRAT

Vos coordonnées changent ? Vous pouvez en un rien de temps mettre, facilement, à jour toutes vos informations personnelles directement depuis "Veolia et moi". Gagnez aussi du temps avec votre application mobile en effectuant toutes vos demandes en ligne 24h/24 et 7J/7. L'état d'avancement de vos requêtes est ensuite disponible en temps réel.

ET EN PLUS ?!

Effectivement, ce n'est pas terminé ! Avec "Veolia et moi", vous pourrez vous tenir informé de l'actualité de l'eau dans votre ville : travaux sur les équipements, qualité de l'eau du robinet. Et enfin, retrouvez aussi des infos pratiques sur la meilleure façon d'économiser l'eau quand on prend une douche, pour faire sa vaisselle...

Avec "Veolia et moi", vous saurez tout, tout, tout sur l'eau !

LES INTERLOCUTEURS VEOLIA A VOS COTES

Le Territoire Cergy-Vexin s'appuie sur des services locaux, relais de proximité, qui assurent le bon fonctionnement des installations sur le terrain (usines, réseaux...) au plus près des besoins locaux.



JEAN-HUBERT HALLOUIN
Directeur de Territoire
13 rue de la Pompe 95807 CERGY



ALAIN BOUVROT
Directeur du Développement



GREGOIRE KOWALSKI
Production Eau



JEAN-PAUL MICHELET
Directeur des Opérations



XAVIER SALOMON
Réseau Eau



BENOIT GASSIAT
Responsable Consommateurs



ROMAIN COLLET
Travaux Neufs – Réseau Eau



Contact consommateurs

0 969 360 400
24h/24 7j/7
www.cyodirect.fr

Siège de la Région Ile-de-France

28 boulevard Pesaro
92000 NANTERRE Cedex
01 55 67 60 00

Veolia Eau France

30 rue Madeleine Vionnet
93300 AUBERVILLIERS
01 85 57 70 00

LE TERRITOIRE CERGY-VEXIN : PROCHE DE VOUS AU QUOTIDIEN

L'activité opérationnelle de **Veolia en Ile-de-France** se répartit en **6 entités appelées territoires**. Ces entités assurent, sur leur périmètre, la gestion de l'ensemble des services qui leur sont confiés.

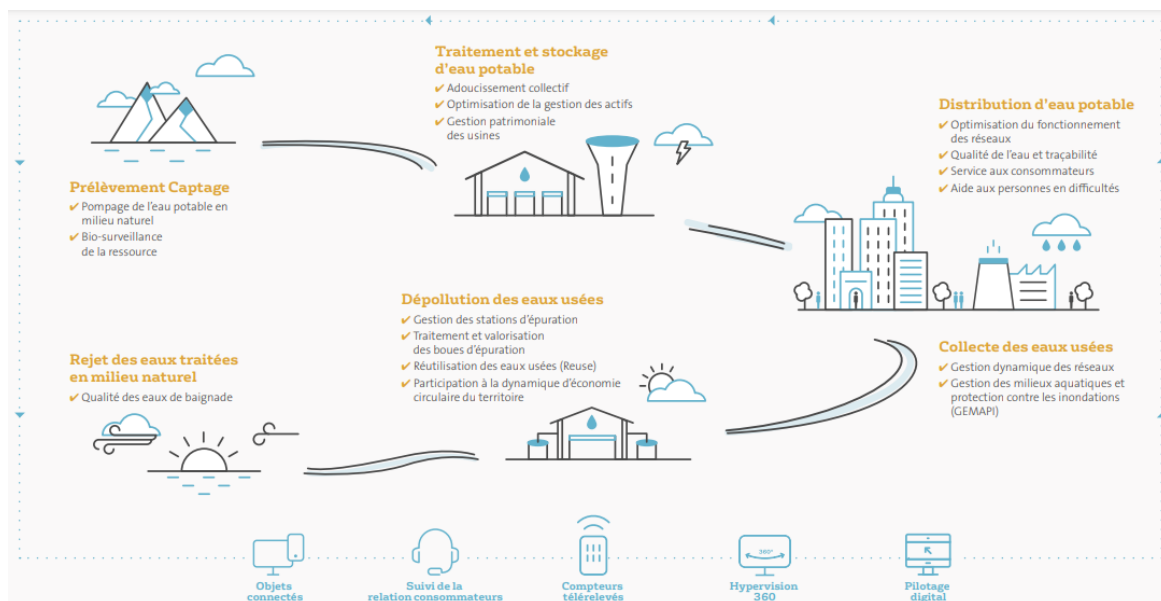
Basé à **Cergy**, le **Territoire Cergy-Vexin** anime et pilote l'activité de ses services implantés sur le **département du Val d'Oise**. Il s'appuie sur une équipe de **100 collaborateurs expérimentés** pour **assurer l'ensemble des missions liées à la gestion des services d'eau et d'assainissement**, et pour le compte de clients industriels. Cette organisation de proximité se calque sur les périmètres de compétence de nos clients afin de simplifier nos échanges. Le maillage permet à chaque collectivité couverte d'être située à **moins d'une vingtaine de kilomètres d'une implantation locale de Veolia**.



CHIFFRES CLÉS



Au quotidien, le Territoire Cergy-Vexin met tout en œuvre pour atteindre des **objectifs d'excellence en matière de sécurité, d'environnement, de performance économique et opérationnelle, de gestion des ressources humaines et de développement**. Ces ambitions étant accompagnées d'une volonté forte de rendre concret le **changement de culture managériale** en mettant en application le principe de subsidiarité, c'est-à-dire la « **pyramide inversée** ».



UNE ASTREINTE MOBILISABLE 365J/AN ET 24H/24

→ Vos urgences 7 jours sur 7, 24h sur 24

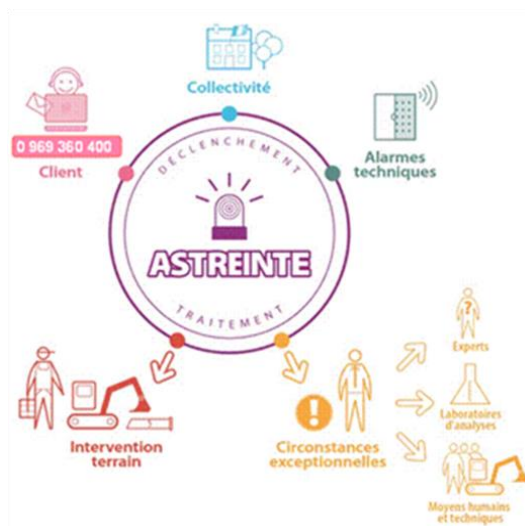


Pour toute fuite, incident concernant la qualité de l'eau ou fait anormal touchant le réseau, un branchement, une installation de stockage ou de production d'eau, nous intervenons jour et nuit.

Un seul numéro : 0 969 368 667

L'exploitation est optimisée de manière à perturber le moins possible les usagers de services.

→ Présentation de l'astreinte



L'organisation du Territoire Cergy-Vexin s'appuie sur **trois services mutualisés à l'échelle de la région** :

- Le service **achats et approvisionnements** ;
- Le service en charge des **systèmes de management** ;
- Le service en charge de l'**ingénierie** ;

L'astreinte est mobilisable sur site pour effectuer un constat à la suite d'un signalement.

L'organisation de l'astreinte est décrite dans le tableau ci-dessous :

Astreinte	Qualification	Nombre d'agents sur une semaine
Direction régionale	Cadre	1
Responsable coordination	Cadre	1
Production Usine	Technicien	1
Exploitation Eau (réseaux)	Technicien	2
	Agent	2
Maintenance	Technicien électromécanique	1
	Technicien automatismes	1
Plombier clientèle	Technicien	1

La direction des opérations régionale est mobilisable en astreinte 24h/24 afin d'assister les opérationnels sur des problématiques de qualité de l'eau et de télégestion.

→ *Astreinte et renforcement éventuel*

La **continuité du service** est un objectif primordial qui suppose de :

- **prévenir les risques techniques** via une politique de maintenance et de renouvellement des installations ;
- **détecter les alertes en continu** grâce au système de télésurveillance des installations de production et de distribution ;
- **intervenir 24h/24 et 365 j/an**, à toute alerte en se donnant les moyens :
 - de recevoir des appels des usagers et de la Collectivité via le Centre Service Clients ;
 - d'un service d'astreinte structuré ;
 - de mobiliser les partenaires et matériels ;

Un soutien permanent et proche de vous, grâce à notre organisation :

- une **implantation locale à Cergy** ;
- une **astreinte technique spécifique** pour la gestion des usines ;
- une **astreinte disponible et joignable** pour les usagers au **0 969 360 400** ;
- une **astreinte régionale** : mise à disposition de l'ensemble des moyens de Veolia Ile-de-France en cas de crise (unités de secours, équipes de renforts, laboratoire d'analyse 24h/24, entreprises partenaires, groupes électrogènes),
- une **équipe dédiée au suivi de la qualité de l'eau** pour la veille réglementaire et le contact régulier avec les autorités sanitaires.

1.2 Présentation du contrat

Données clés

✓ Déléataire	Compagnie des Eaux et de l'Ozone
✓ Périmètre du service	CHAUSSY, GENAINVILLE, HODENT, LA CHAPELLE EN VEXIN, MAGNY EN VEXIN, OMERVILLE, SAINT GERVAIS
✓ Numéro du contrat	X158E
✓ Nature du contrat	Affermage
✓ Date de début du contrat	01/07/2017
✓ Date de fin du contrat	30/06/2027
✓ Les engagements vis-à-vis des tiers	

En tant que délégataire du service, Compagnie des Eaux et de l'Ozone assume des engagements d'échanges d'eau avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
achat	SIE DE LA SOURCE SAINT ROMAIN	Achat d'eau - SIE de la Source St Romain
vente	NUCOURT	Vente d'eau - Nucourt
vente	SIE DE LA SOURCE SAINT ROMAIN	Vente d'eau - SIE de la Source Saint Romain

✓ Liste des avenants

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
2	30/12/2019	Avenant n°2 : intégration de la commune de Genainville.
1	01/04/2019	Avenant n°1 : intégration des communes de Chaussy et Omerville.

✓ **Les conventions**

Type d'engagement	Tiers engagé	Commune	Objet
Convention antenne	Free mobile	La Chapelle-en-Vexin	Convention antenne Free mobile - réservoir de Ducourt
Avenant 1 convention antenne	On Tower	La Chapelle-en-Vexin	Avenant n°1 à la convention antenne FREE mobile : Transfert à On Tower – réservoir de Ducourt
Convention antenne	SFR	La Chapelle-en-Vexin	Convention antenne SFR – réservoir de Ducourt
Convention antenne	Orange	La Chapelle-en-Vexin	Convention antenne Orange – réservoir de Ducourt
Convention antenne	Orange	Genainville	Convention antenne Orange – réservoir de Genainville

1.3 Les chiffres clés

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU VEXIN OUEST

Chiffres clés



8 517

Nombre d'habitants desservis



3 786

Nombre d'abonnés
(clients)



3

Nombre d'installations de
production



9

Nombre de réservoirs



117

Longueur de réseau
(km)



100,0

Taux de conformité
microbiologique (%)



85,5

Rendement de réseau (%)



122

Consommation moyenne (l/hab/j)

1.4 Les indicateurs réglementaires 2022

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	8 448	8 517
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m ³ TTC	Délégataire	2,67 €/m ³	2,73 €/m ³
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	1 j	1 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	100,0 %	100,0 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	65,7 %	63,9 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	113	113
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	84,8 %	85,5 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	2,82 m ³ /jour/km	2,69 m ³ /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	2,65 m ³ /jour/km	2,54 m ³ /jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	0,07 %	0,07 %
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	60 %	60 %
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	8	6
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	387	404
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	1,91 u/1000 abonnés	1,85 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100,00 %	100,00 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	3,28 %	2,92 %
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	1,64 u/1000 abonnés	1,85 u/1000 abonnés

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

1.5 Autres chiffres clés de l'année 2022

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
VP.062	Volume prélevé	Délégataire	665 953 m ³	677 150 m ³
VP.059	Volume produit	Délégataire	644 810 m ³	650 314 m ³
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	2 105 m ³	3 148 m ³
	Volume mis en distribution (m ³)	Délégataire	501 199 m ³	490 783 m ³
VP.220	Volume de service du réseau	Délégataire	4 635 m ³	4 284 m ³
	Volume consommé autorisé année entière	Délégataire	402 890 m ³	395 982 m ³
	Nombre de fuites réparées	Délégataire	48	56
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Nombre d'installations de production	Délégataire	3	3
	Capacité totale de production	Délégataire	3 480 m ³ /j	3 480 m ³ /j
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	9	9
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	3 765 m ³	3 765 m ³
	Longueur de réseau	Délégataire	116 km	117 km
VP.077	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	102 km	102 km
VP.140	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	0 ml	0 ml
	Nombre de branchements	Délégataire	3 400	3 414
	Nombre de branchements en plomb	Délégataire	0	0
	Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	27	0
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	12	14
	Nombre de compteurs	Délégataire	3 657	3 782
	Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	267	478
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
	Nombre de communes	Délégataire	7	7
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	3 661	3 786
	- Abonnés domestiques	Délégataire	3 658	3 783
	- Abonnés non domestiques	Délégataire	0	0
	- Abonnés autres services d'eau potable	Délégataire	3	3
	Volume vendu	Délégataire	543 971 m ³	554 377 m ³
	- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	398 255 m ³	391 698 m ³
	- Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délégataire	0 m ³	0 m ³
VP.061	- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	145 716 m ³	162 679 m ³
	Consommation moyenne	Délégataire	125 l/hab/j	122 l/hab/j
	Consommation individuelle unitaire	Délégataire	105 m ³ /abo/an	100 m ³ /abo/an

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	Mesure statistique d'entreprise	Mesure statistique d'entreprise
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	73 %	76 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Non	Non
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	Oui	Oui
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui	Oui
L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE	PRODUCTEUR	VALEUR 2021	VALEUR 2022
Energie relevée consommée	Délégataire	1 020 704 kWh	986 802 kWh

1.6 Le prix du service public de l'eau

LA FACTURE 120 M³

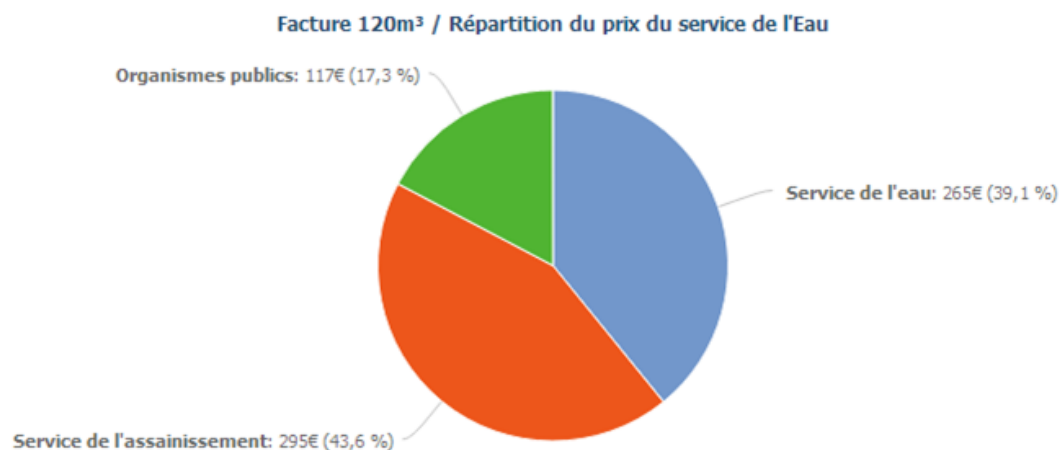
En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m³ représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de MAGNY EN VEXIN, l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ **[D102.0]** pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1^{er} janvier, est la suivante :

Prix au m³ :

MAGNY Prix du service de l'eau potable	EN VEXIN	Volume	Prix Au 01/01/2023	Montant Au 01/01/2022	Montant Au 01/01/2023	N/N-1
Part délégataire				182,94	189,30	3,48%
Abonnement				49,72	51,44	3,46%
Consommation		120	1,1488	133,22	137,86	3,48%
Part syndicale				66,40	66,40	0,00%
Abonnement				10,00	10,00	0,00%
Consommation		120	0,4700	56,40	56,40	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)		120	0,0760	9,12	9,12	0,00%
Organismes publics				45,60	45,60	0,00%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)		120	0,3800	45,60	45,60	0,00%
Total € HT				304,06	310,42	2,09%
TVA				16,72	17,07	2,09%
Total TTC				320,78	327,49	2,09%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3				2,67	2,73	2,25%

Le graphique ci-dessous présente la répartition du prix pour 120 m³ pour la commune de MAGNY EN VEXIN :



LES COMMENTAIRES SUR L'EVOLUTION DES PRIX UNITAIRES

→ *Le tarif du délégataire*

Le coefficient K appliqué pour la part délégataire Eau est révisée semestriellement. Le coefficient K a varié de 1,104671 à 1,139147 entre le 01/01/2022 et le 01/01/2023

→ *Dates de délibération des parts et redevances*

- Abonnement (part syndicale) : cet abonnement n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délibération, il s'établit toujours à 10,0 €/an au 01/01/2023.
- Consommation (part syndicale) : cette part n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délibération, elle s'établit toujours à 0,4700 €/m³ au 01/01/2023.

→ *Les parts « organismes publics »*

- Préservation des ressources en eau : Elle s'établit à 0,0760 €/m³.
- Lutte contre la pollution : Elle s'établit à 0,38 €/m³.
- Modernisation des réseaux : Cette redevance ne concerne que les communes de Chaussy, Genainville, Hodent, Magny, Omerville et Saint-Gervais. Elle s'établit à 0,1850 €/m³.

Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2023**

Traité 158

S. I. A. E. P. DU VEXIN OUEST

Document établi le 04/04/2023

Commune : Chapelle en Vexin (95139)

Profil : Particulier

	Qté	Euro		Taux TVA
		Prix Unitaire HT	Montant HT	

Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			51.44	5.5 %
Abonnement (part syndicale)			10.00	5.5 %
Consommation				
Consommation (part distributeur) (m3)	120	1.1488	137.86	5.5 %
Consommation (part syndicale) (m3)	120	0.4700	56.40	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0.0760	9.12	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			264.82	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (m3)	120	0.3800	45.60	5.5 %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			45.60	
TOTAL HT de la Facture			310.42	Euro
TOTAL TTC de la Facture			327.49	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement			2.19	Euro

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2023 pour la commune Chapelle en Vexin (95139)

Elle concerne les contrats suivants :

S.i.a.e.p. du Vexin Ouest (eau)

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

Consommation : 120 m3

Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2023**

Traité 158

S. I. A. E. P. DU VEXIN OUEST

Document établi le 04/04/2023

Commune : Chaussy (95150)

Profil : Particulier

		Euro		
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA

Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			51.44	5.5 %
Abonnement (part syndicale)			10.00	5.5 %
Consommation				
Consommation (part distributeur) (m3)	120	1.1488	137.86	5.5 %
Consommation (part syndicale) (m3)	120	0.4700	56.40	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0.0760	9.12	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			264.82	
Collecte et traitement des eaux usées				
Consommation				
Consommation (redevance communale) (m3)	120	2.0000	240.00	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			240.00	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (m3)	120	0.3800	45.60	5.5 %
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau) (m3)	120	0.1850	22.20	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			67.80	
TOTAL HT de la Facture			572.62	Euro
TOTAL TTC de la Facture			615.91	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement			4.59	Euro

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2023 pour la commune Chaussy (95150)

Elle concerne les contrats suivants :

S.i.a.e.p. du Vexin Ouest (eau)

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

Consommation : 120 m3

Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2023**

Traité 158

S. I. A. E. P. DU VEXIN OUEST

Document établi le 04/04/2023

Commune : Genainville (95270)

Profil : Particulier

	Qté	Euro		Taux TVA
		Prix Unitaire HT	Montant HT	

Distribution de l'eau

Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			51.44	5.5 %
Abonnement (part syndicale)			10.00	5.5 %
Consommation				
Consommation (part distributeur) (m3)	120	1.1488	137.86	5.5 %
Consommation (part syndicale) (m3)	120	0.4700	56.40	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0.0760	9.12	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			264.82	

Collecte et traitement des eaux usées

Consommation				
Consommation assainissement (part SUEZ) (m3)	120	2.5306	303.67	10. %
Redevance assainissement (part collectivité) (m3)	120	1.0000	120.00	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			423.67	

Organismes publics

(taxes et redevances)				
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (m3)	120	0.3800	45.60	5.5 %
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau) (m3)	120	0.1850	22.20	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			67.80	
TOTAL HT de la Facture			756.29	Euro
TOTAL TTC de la Facture			817.95	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement			6.28	Euro

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2023 pour la commune Genainville (95270)

Elle concerne les contrats suivants :

S.i.a.e.p. du Vexin Ouest (eau)

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

Consommation : 120 m3

Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2023**

Traité 158

S. I. A. E. P. DU VEXIN OUEST

Document établi le 04/04/2023

Commune : Hodent (95309)

Profil : Particulier

	Qté	Euro		Taux TVA
		Prix Unitaire HT	Montant HT	

Distribution de l'eau

Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			51.44	5.5 %
Abonnement (part syndicale)			10.00	5.5 %
Consommation				
Consommation (part distributeur) (m3)	120	1.1488	137.86	5.5 %
Consommation (part syndicale) (m3)	120	0.4700	56.40	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0.0760	9.12	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			264.82	

Collecte et traitement des eaux usées

Abonnement				
Abonnement (redevance communale - X159F)			32.00	
Consommation				
Consommation (redevance communale - X159F) (m3)	120	2.1310	255.72	
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			287.72	

Organismes publics

(taxes et redevances)				
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (m3)	120	0.3800	45.60	5.5 %
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau) (m3)	120	0.1850	22.20	
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			67.80	
TOTAL HT de la Facture			620.34	Euro
TOTAL TTC de la Facture			637.41	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement			4.50	Euro

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2023 pour la commune Hodent (95309)

Elle concerne les contrats suivants :

S.i.a.e.p. du Vexin Ouest (eau)

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

Consommation : 120 m3

Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2023**

Traité 158

S. I. A. E. P. DU VEXIN OUEST

Document établi le 04/04/2023

Commune : Magny en Vexin (95355)

Profil : Particulier

	Qté	Euro		Taux TVA
		Prix Unitaire HT	Montant HT	

Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			51.44	5.5 %
Abonnement (part syndicale)			10.00	5.5 %
Consommation				
Consommation (part distributeur) (m3)	120	1.1488	137.86	5.5 %
Consommation (part syndicale) (m3)	120	0.4700	56.40	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0.0760	9.12	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			264.82	
Collecte et traitement des eaux usées				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			18.22	10. %
Consommation				
Consommation (part distributeur) (m3)	120	1.4670	176.04	10. %
Consommation (part communale) (m3)	120	0.8385	100.62	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			294.88	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (m3)	120	0.3800	45.60	5.5 %
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau) (m3)	120	0.1850	22.20	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			67.80	
TOTAL HT de la Facture			627.50	Euro
TOTAL TTC de la Facture			676.28	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement			4.93	Euro

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2023 pour la commune Magny en Vexin (95355)

Elle concerne les contrats suivants :

S.i.a.e.p. du Vexin Ouest (eau)

Commune de Magny en Vexin (asst)

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

Consommation : 120 m3

Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2023**

Traité 158

S. I. A. E. P. DU VEXIN OUEST

Document établi le 04/04/2023

Commune : Omerville (95462)

Profil : Particulier

	Qté	Euro		Taux TVA
		Prix Unitaire HT	Montant HT	

Distribution de l'eau				
Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			51.44	5.5 %
Abonnement (part syndicale)			10.00	5.5 %
Consommation				
Consommation (part distributeur) (m3)	120	1.1488	137.86	5.5 %
Surtaxe eau (part communale) (m3)	120	0.8000	96.00	5.5 %
Consommation (part syndicale) (m3)	120	0.4700	56.40	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0.0760	9.12	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			360.82	
Collecte et traitement des eaux usées				
Consommation				
Consommation (redevance communale) (m3)	120	0.3000	36.00	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			36.00	
Organismes publics				
(taxes et redevances)				
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (m3)	120	0.3800	45.60	5.5 %
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau) (m3)	120	0.1850	22.20	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			67.80	
TOTAL HT de la Facture			464.62	Euro
TOTAL TTC de la Facture			492.79	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement			3.57	Euro

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2023 pour la commune Omerville (95462)

Elle concerne les contrats suivants :

S.i.a.e.p. du Vexin Ouest (eau)

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

Consommation : 120 m3

Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2023**

Traité 158

S. I. A. E. P. DU VEXIN OUEST

Document établi le 04/04/2023

Commune : Saint Gervais (95554)

Profil : Particulier

	Qté	Euro		Taux TVA
		Prix Unitaire HT	Montant HT	

Distribution de l'eau

Abonnement				
Abonnement (part distributeur)			51.44	5.5 %
Abonnement (part syndicale)			10.00	5.5 %
Consommation				
Consommation (part distributeur) (m3)	120	1.1488	137.86	5.5 %
Consommation (part syndicale) (m3)	120	0.4700	56.40	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) (m3)	120	0.0760	9.12	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			264.82	

Collecte et traitement des eaux usées

Abonnement				
Abonnement (redevance communale - X2234)			49.46	
Consommation				
Consommation (redevance communale - X2234) (m3)	120	2.2100	265.20	
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			314.66	

Organismes publics

(taxes et redevances)				
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) (m3)	120	0.3800	45.60	5.5 %
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau) (m3)	120	0.1850	22.20	
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			67.80	
TOTAL HT de la Facture			647.28	Euro
TOTAL TTC de la Facture			664.35	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement			4.58	Euro

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2023 pour la commune Saint Gervais (95554)

Elle concerne les contrats suivants :

S.i.a.e.p. du Vexin Ouest (eau)

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

Consommation : 120 m3

1.7 L'essentiel de l'année 2022

1.7.1 Principaux faits marquants de l'année

L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE

Conformité de l'eau distribuée	Conformité microbiologique de l'eau distribuée sur l'ensemble de l'année 2022. Des dépassements des limites de qualité pour la déséthylatrazine et l'atrazine déséthyl déisopropyl sont régulièrement observés sur le puits de Boucagny à Chaussy. Il s'agit de métabolites de l'atrazine, herbicide interdit d'utilisation depuis le 30 septembre 2003 en France.
Sinistres	Au cours de l'année 2022, 1 sinistre est survenu à St Gervais rue Bernard Dauchez sur le périmètre du SIAEP du Vexin-Ouest.
Exploitation	56 fuites ont été réparées sur le réseau de distribution en 2022 (11 fuites sur canalisation, 14 fuites sur branchements, 31 fuites compteur).
Modernisation des branchements plomb	Au 31/12/2022, il ne reste aucun branchement plomb connu.
Travaux portant sur la sectorisation	Au cours de l'année 2022, le délégataire a renouvelé un débitmètre au réservoir de St Antoine pour la surveillance de la canalisation de refoulement du pompage de la Flotte vers le réservoir de St Antoine en 2021. Le délégataire a également renouvelé le compteur M04 (Réservoir de Magnitot vers le haut de St Gervais)
Travaux sur les installations	Le syndicat a réalisé un forage à Chaussy (Puits du bois). La mise en place d'une unité de traitement des pesticides a été effectuée en 2022, la mise en service partielle a été réalisée le 17 avril 2023 pour l'alimentation du hameau de la comté uniquement .
Arrêt programmé des lignes RTC	Pour anticiper la disparition programmée des lignes RTC (Réseau Téléphonie Commutée) d'ici fin 2024, le délégataire a remplacé l'ensemble des modems et des transmetteurs de télégestion des installations du syndicat afin de passer sur un support GPRS.
Démarche PGSSE	Le syndicat a poursuivi ses investigations et les études visant à refondre les ouvrages de traitement de l'usine de St Gervais. Le PGSSE a été présenté pour la priorisation des travaux en vue de définir un programme. Les priorités 1 sont : • Sécurisation des accès à l'eau : Réservoir de Magnitot • Sécurité et intrusion • Alimentation électrique du forage Fernand Maigniel Le PGSSE prévoit aussi une simulation de crise à réaliser portant sur la qualité d'eau ou un manque d'eau, cet exercice mettra en jeu l'ensemble des intervenants.

PERSPECTIVES

Contractuel	L'avenant n°3 a été établi, une délibération a été prise par le syndicat le 07/12/2022 pour une prise d'effet le 10/03/2023 : Intégration de nouveaux ouvrages et des nouveaux abonnés au périmètre affermé, mise en oeuvre de la sectorisation, mise en oeuvre du diagnostic avec ITV décennale du forage de Fernand Maignel et de l'ITV décennale du forage de Boucagny, révision du programme de renouvellement, modification de l'engagement sur la performance, ajustement des formules d'actualisation des tarifs. Avenant à venir : • Intégration de la ville de Nucourt. • Exploitation des ouvrages du Pré aux Loups.
--------------------	---

Bilan / impacts de l'actualité climatique 2022 en France

L'année 2022 **est la plus chaude** que la France métropolitaine ait jamais mesurée, loin devant 2020 qui détenait le record. Ponctuée d'extrêmes climatiques, 2022 est un symptôme du changement climatique en France, selon Météo France.

En effet, **8 des 10 années les plus chaudes** depuis le début du XXe siècle **sont postérieures à 2010**.

Une année marquée par une période de sécheresse d'une précocité, longévité et intensité exceptionnelle !

L'année 2022 a également été **exceptionnellement sèche**, marquée par un déficit pluviométrique record de 25 %.

2022 se classe au **2e rang des années les moins arrosées** (depuis le début des mesures en 1959 - données météo France).

A titre d'exemple, 2022 a été jalonnée de mois records : les mois **de mai** avec un déficit de **60 %** et de **juillet** avec un déficit de **85 %** **sont les plus secs jamais enregistrés** à l'échelle de la France métropolitaine depuis le début des mesures en 1959.

- 2022 a connu **la 2e plus longue période de sécheresse des sols** de son histoire. L'année a été marquée par un déficit persistant de précipitations depuis la fin de l'hiver 2021-2022.
- La surface affectée par cette sécheresse des sols superficiels a atteint **les trois quarts de la France**. C'est l'une des 5 sécheresses ayant touché la surface du territoire la plus importante. La sécheresse a ainsi été moins généralisée qu'en 1976 ou 2011 mais plus qu'en 2003.
- 2022 a été marquée par un **ensoleillement exceptionnel** sur la plupart des régions, le plus souvent **excédentaire de 15 %**, avec de nombreux records, notamment sur la moitié nord du pays (Rennes +18%, Bourges +17%, Colmar +24%).
- Une année sèche mais régulièrement chaude également avec de nombreuses vagues de chaleur ; tous les mois de l'année ont été plus chauds que la normale, à l'exception des mois de janvier et d'avril.

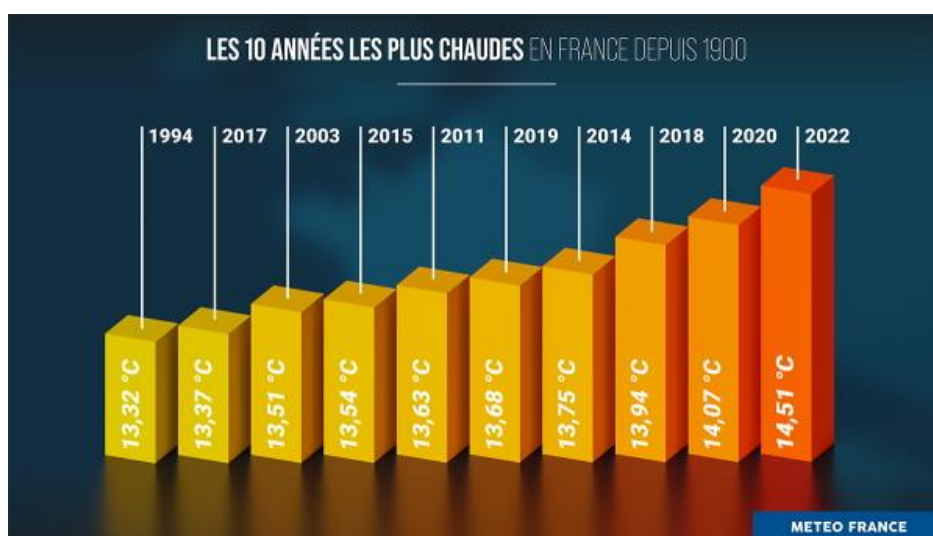
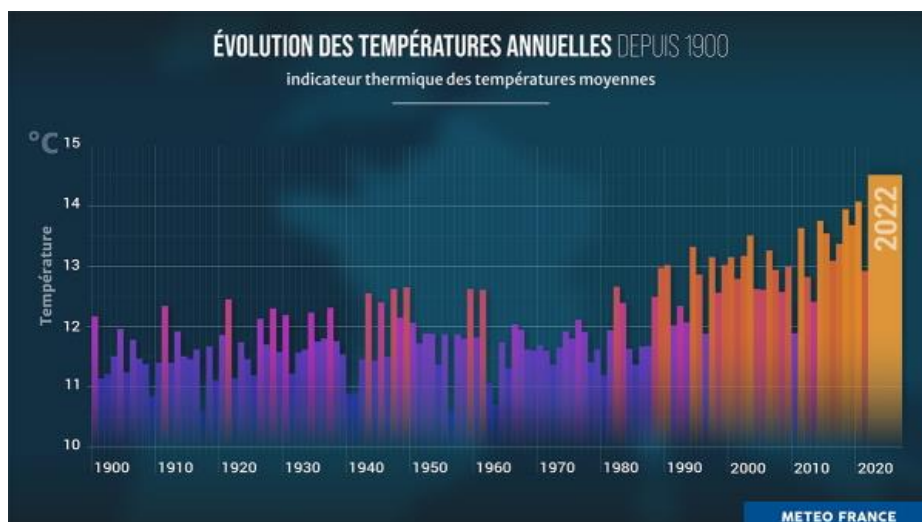
Il en est résulté **un été 2022 classé Extrême** par Météo France.

Trois vagues de chaleur ont concerné la France l'été 2022, la première dès le mois de juin. De nombreux records de chaleur ont été battus. On a par exemple mesuré les 40 °C les plus précoces jamais relevés, avec plus de 40 °C à Saint-Jean-de-Minervois (34) le 16 juin. Jamais auparavant une telle chaleur n'avait duré aussi longtemps et démarré si tôt dans la saison en France continental ayant établi quelques records :

- **33 jours** de canicule au niveau national.
- Canicule **la plus précoce** (depuis le 15 juin) et la plus longue jamais enregistrée
- **+2,3 degrés** au-dessus de la normale (période 1990-2020), juste derrière celle de 2003 (+2,7 degrés).
- **87 records de températures** battus cette année en France ; 43° à Arcachon, 39,9° au Touquet en juillet !!!
- Sécheresse et feux de forêt : **62 000 hectares brûlés** contre 8 500 habituellement, avec des feux en Bretagne (Brocéliande)
- des pertes agricoles inquiétantes : -20% pour le maïs et la pomme de terre
- Dans le même temps, les orages sont plus intenses avec des phénomènes climatiques exceptionnels : 5 morts en Corse le 18 août avec des dommages importants sur les infrastructures...

Vers 2050 les projections indiquent que 1 été sur 2 pourrait ressembler à celui de 2022...

Annexe - infographie Météo France



1.7.2 Propositions d'amélioration

Les propositions d'amélioration sont détaillées dans le chapitre 4.5 - Propositions d'amélioration du patrimoine.

EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts les plus significatifs sur la vie du service. Vos interlocuteurs Veolia se tiennent à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur les conséquences particulières pour votre service.

Les crises en cascades : pénurie et flambée des prix des matières premières et de l'énergie.

Les crises successives affectant l'exécution des contrats de la commande publique depuis 2020 et en particulier la pénurie et la hausse des prix des matières premières et de l'énergie ont conduit le ministre de l'économie à solliciter l'avis du Conseil d'Etat sur les modifications des prix et tarifs des contrats de la commande publique et les conditions d'application de la théorie de l'imprévision.

Le Conseil d'Etat a ainsi rendu un avis le 15 septembre 2022 n°405540 sur les possibilités de modification du prix ou des tarifs des contrats de la commande publique et sur les conditions d'application de la théorie de l'imprévision, rapidement complété par une circulaire du Premier Ministre en date du 29 septembre 2022 n° 6374/SG et une fiche technique de la Direction des Affaires Juridiques de Bercy en date du 21 septembre 2022.

- **Principes :** Les parties peuvent convenir, pour faire face à une circonstance imprévisible, d'une modification des conditions financières ou de la durée des contrats de la commande publique. Cette exception au principe de l'intangibilité des prix reste régie par les principes établis de la commande publique. Les fondements suivants sont ainsi invocables au cas par cas :
 - Les modifications rendues nécessaires par des circonstances imprévisibles (art. R. 2194-5 et R.3135-5 CCP) ;
 - Les modifications de faible montant (art. R. 2194-8 et R.3135-8 et - 9) ;
- **Différents remèdes à la situation résultant de circonstances imprévisibles :**
 - Le contrat pourra être modifié en introduisant une clause de variation des prix ou de réexamen si le contrat n'en contenait pas ;
 - Il sera aussi possible de faire évoluer une clause existante qui se serait révélée insuffisante (modification d'un montant maximal, chacune, de 50% du montant du contrat initial) ;
 - Une convention d'indemnisation sur le fondement de la théorie de l'imprévision pourra être conclue entre les parties, sans être considérée comme une modification du contrat, de sorte qu'elle ne sera pas soumise aux conditions et limites posées par le code de la commande publique en matière de modification des contrats de la commande publique ;
 - Enfin et en cas de désaccord entre les parties, le juge pourra allouer une indemnité d'imprévision, qui sera également affranchie des règles relatives à la modification prévues dans le code de la commande publique.

Délestage de la consommation de gaz naturel et d'électricité

En sus de la hausse conséquente des prix de l'énergie, des coupures de gaz et d'électricité pourraient se produire en raison du défaut d'approvisionnement en gaz et de la tension sur la demande en électricité en lien avec la guerre en Ukraine.

Le décret n° 2022-495 du 7 avril 2022 relatif au délestage de la consommation de gaz naturel et modifiant le code de l'énergie a été adopté dans ce contexte afin de prévoir un mécanisme de délestage pour les consommateurs ayant une consommation supérieure à 5 GWh.

Une instruction du Gouvernement du 16 septembre 2022 a précisé les contours de l'organisation de la répartition et du délestage de la consommation de gaz naturel et d'électricité.

Enfin, une circulaire du Premier Ministre en date du 30 novembre 2022 a été transmise aux préfets afin de présenter les mesures de préparation et de gestion de crise en cas de survenue d'une mesure de délestage électrique programmée. Les préfets doivent ainsi inciter les acteurs publics et privés à procéder à une revue et une mise à jour le cas échéant de leurs plans de continuité d'activité. Il est notamment souligné la nécessité de mobiliser les gestionnaires de services publics d'eau et d'assainissement afin d'anticiper l'impact du délestage sur leurs services.

Résilience des réseaux

Dans la continuité de la loi du 22 août 2021 climat et résilience, le décret d'application portant sur la résilience des réseaux aux risques naturels a été adopté (décret n°2022-1077 du 28 juillet 2022 relatif à la résilience des réseaux aux risques naturels).

Ce décret relatif à la résilience des réseaux précise le champ d'application du dispositif prévu à l'article L. 732-2-1 du code de la sécurité intérieure visant à améliorer la résilience des réseaux aux risques naturels, de même que les prescriptions pouvant être faites par les préfets dans ce cadre.

Les exploitants de services ou réseaux essentiels à la population (eau potable, assainissement, électricité, gaz, réseaux de télécommunication) situés dans les territoires présentant une exposition à un risque naturel important peuvent ainsi être enjoins par arrêté préfectoral à établir certains documents afin d'anticiper la gestion en cas de crise et favoriser un retour rapide à la normale. Ces documents sont composés d'un diagnostic des vulnérabilités des ouvrages face aux risques naturels, des mesures de crise à mettre en place pour prévenir les dégâts causés aux ouvrages et assurer un service minimum, les procédures de remise en état du réseau après la survenance de l'aléa, et un programme d'investissements prioritaires pour améliorer la résilience des services.

Ce décret impose enfin une "prise en compte dans les cahiers des charges" des obligations prévues dans ce cadre (article R.732-5 du Code de la sécurité intérieure).

Par ailleurs, le décret n° 2022-1532 du 8 décembre 2022 relatif aux modalités d'organisation des exercices des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde précise l'obligation de réaliser un exercice pour les communes et les établissements de coopération intercommunales à fiscalité propre soumis à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS) et un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) et détaille par ailleurs les modalités à mettre en oeuvre par les collectivités concernées.

Verdissement de la commande publique

Pris en application de la loi climat et résilience d'août 2021, le **décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique** vise au "verdissement de la commande publique". Il prévoit pour les marchés et concessions dont l'avis d'appel public à concurrence ou la consultation est lancé à compter du 21 août 2026 :

- la suppression du critère d'attribution unique fondé sur le prix (le critère du coût devra en effet prendre en compte les caractéristiques environnementales de l'offre),
- et la description dans le rapport annuel du concessionnaire des mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique.

Le décret prévoit par ailleurs pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2024 :

- un abaissement du seuil annuel des achats à partir duquel les collectivités territoriales doivent adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (Spaser) à 50 millions d'euros,
- et de nouvelles modalités de recensement économique des marchés et de publication des données essentielles de la commande publique sur un portail national de données ouvertes.

Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite 3DS)

La loi 3DS (Loi n° 2022-217 du 21 février 2022) entend favoriser l'association des communes et le maintien des syndicats infra-communautaires à la gouvernance des compétences "eau" et "assainissement".

- Maintien du transfert de compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines aux communautés de communes d'ici à 2026, sauf délibération contraire.

Elle prévoit que "les syndicats compétents en matière d'eau, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales urbaines ou dans l'une de ces matières, inclus en totalité dans le périmètre d'une communauté de communes exerçant à titre obligatoire les compétences eau et assainissement à partir du 1er janvier 2026, sont maintenus par la voie de la délégation", après 2026, "sauf si la communauté de communes délibère contre ce maintien".

Par ailleurs, avant le transfert des compétences, les communautés de communes et les communes qui les composent devront organiser un débat sur la tarification des services publics de l'eau et de l'assainissement ainsi que sur les investissements liés aux compétences transférées. Après ce débat, une convention pourra lier la communauté de communes et les communes sur la tarification et sur les orientations de la politique d'investissement pour la gestion des eaux.

- Création de nouvelles exceptions à l'interdiction de subventionner les services publics industriels et commerciaux explicitement relatives aux EPCI

La loi 3DS concrétise et simplifie la possibilité d'abonder le budget annexe par le budget général en introduisant la possibilité nouvelle de pouvoir utiliser le budget général pour financer les services eau et assainissement, notamment :

- lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements importants qui ne peuvent être financés sans une augmentation excessive des tarifs (sans faire dorénavant mention du faible nombre d'usagers),
- lors de la période d'harmonisation des tarifications de l'eau et de l'assainissement, après le transfert de compétence à l'EPCI-FP.

Métabolites de pesticides : des nouveaux critères de gestion qui évoluent !

L'instruction DGS/EA4/2020/177 en date du 18 décembre 2020 est venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides (molécules issues de la dégradation des pesticides) dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH).

Depuis la publication de cette instruction, les Agences Régionales de Santé (ARS) ont renforcé le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine en y intégrant des nouveaux métabolites de pesticides. Ce renforcement a conduit dès 2021 à la détection de plus en plus fréquente de métabolites de pesticides dans les ressources en eau et/ou dans les eaux produites et distribuées et, ce, au-delà des normes réglementaires.

Durant l'année 2022, face à cette détection de plus en plus fréquente, les autorités sanitaires ont précisé les modalités de gestion initialement prévues dans l'instruction de décembre 2020.

Après avoir saisi le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP), dans une instruction en date du 24 mai 2022, la DGS a modifié les modalités de gestion des métabolites ne disposant pas de valeur sanitaire définie par l'Anses en préconisant aux ARS d'appliquer alors les valeurs sanitaires établies par l'agence fédérale pour l'environnement allemande (UBA).

Dans deux avis publiés le 30 septembre 2022, l'Anses a déclassé comme « non-pertinents » deux métabolites du S-métolachlore, à savoir, le NOA Métolachlore et l'ESA Métolachlore, ce dernier étant fréquemment observé dans les ressources en eau et les eaux produites au-delà des normes réglementaires. Ces deux avis se

fondent sur de nouvelles études venues compléter les deux précédentes évaluations (janvier 2019 et janvier 2021) qui avaient amené l'Anses à considérer ces métabolites comme « pertinents ». Dans ses avis du 30 septembre 2022, l'Anses mentionne toutefois l'évaluation européenne en cours du caractère perturbateur endocrinien du S-Métalochlore susceptible de la conduire à reclasser de nouveau comme « pertinents » ces deux métabolites.

Enfin, dans un courrier du 9 novembre 2022 transmis aux préfets et aux ARS et faisant suite aux deux avis de l'Anses du 30 septembre 2022, la DGS préconise d'anticiper les modalités de gestion des métabolites non-pertinents applicables à compter du 1^{er} janvier 2023, dans le cadre de la transposition de la directive européenne sur la qualité des EDCH de décembre 2020. Ces dispositions prises par anticipation, qui ne concernent que les seuls métabolites non-pertinents, mettent un terme aux modalités de gestion des métabolites prévues dans l'instruction de décembre 2020 et définissent la valeur de 0,9 µg/l comme seuil à partir duquel un plan d'action préventif favorisant des mesures agro-écologiques sur la zone de captage est nécessaire.

Cette situation nouvelle est susceptible d'évoluer de nouveau au cours des prochains mois. En effet, les progrès des techniques d'analyse de l'eau conjugués à l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques et à l'application du principe de précaution constituent désormais des facteurs pouvant impacter très directement les services d'eau dans leur gestion des métabolites de pesticides

Dans ce contexte évolutif, vos interlocuteurs Veolia sont à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur les moyens d'action visant à garantir la qualité du service pour l'ensemble des abonnés de votre service.

La directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine est transposée : vers toujours plus de qualité et de services pour l'eau potable !

La directive (2020/2184 du 16 décembre 2020) actualise celle de 1998. Elle "revalorise l'eau du robinet" au travers de plusieurs évolutions majeures :

1. Elle exige de donner une information plus complète aux consommateurs sur la qualité de l'eau potable ;
2. Elle renforce les normes de qualité exigées pour l'eau potable sur de nouveaux polluants, avec une obligation de résultats sur huit nouvelles substances, à savoir, le Bisphénol A, l'Uranium, les composés perfluorés (ou PFAS), les acides Haloacétiques, les chlorates, les chlorites, le nonylphénol et la bêta estradiol ;
3. Elle instaure une approche de gestion préventive des risques sanitaires, qui rend obligatoires les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE). Cette approche passe par une meilleure maîtrise du patrimoine des services d'eau, et la compréhension de leur vulnérabilité ;
4. Elle vise à garantir l'accès à l'eau pour tous, notamment pour les populations vulnérables (sans abris, réfugiés, squats...),

Cette directive a été transposée en droit français à la fin de l'année 2022 à travers une ordonnance, deux décrets et une quinzaine d'arrêtés.

Ces textes visent à satisfaire les objectifs initiaux de la directive cités plus haut. Ils sont porteurs de nouvelles obligations et responsabilités pour les services d'eau, d'autant que le processus de transposition en droit français a coïncidé avec l'émergence de la question des métabolites de pesticides (voir paragraphe précédent).

Nombre des dispositions de ces nouveaux textes entreront en vigueur au cours des cinq prochaines années. Ainsi, les nouveaux paramètres considérés dans la directive seront progressivement intégrés au contrôle sanitaire des ARS d'ici janvier 2026. Toutefois, cette série de textes prévoit que, dès 2023, les services d'eau doivent :

- Renforcer l'information des consommateurs en cas de dépassement des normes réglementaires de qualité ;
- A travers un nouvel arrêté dédié, la PRPDE (la collectivité) est responsable de la surveillance de la qualité de l'eau, complémentaire du contrôle sanitaire et conforme au plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE), intégrant des paramètres susceptibles de faire apparaître des risques émergents ;
- Endosser à titre obligatoire la compétence «gestion et préservation de la ressource en eau » au-delà d'un certain seuil de présence avérée de substances indésirables dans la ressource en eau. Cette compétence implique la mise en œuvre, avec l'appui des services de l'Etat, d'un plan d'actions favorisant les mesures agro-écologiques sur la zone de captage.

Cette dernière disposition pourra s'articuler avec les dispositions prévues au décret n° 2022-1223 du 10 septembre 2022 relatif au droit de préemption pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation humaine qui fixe les modalités selon lesquelles l'autorité administrative peut instituer un droit de préemption des surfaces agricoles, dans les aires d'alimentation de captages utilisées pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine, au bénéfice des personnes publiques disposant de la compétence « eau potable ».

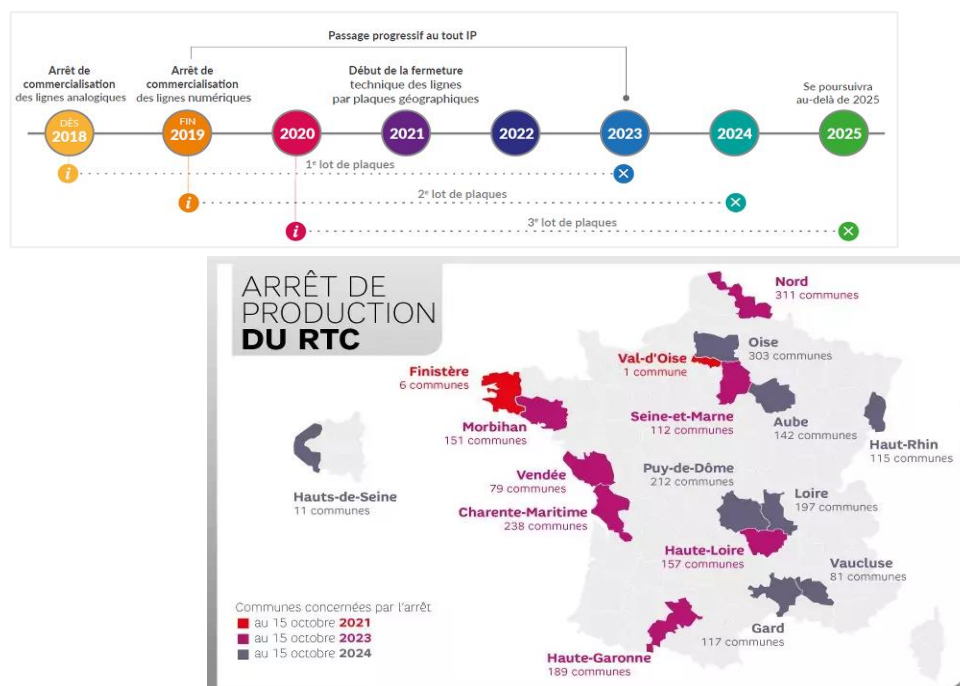
Cette nouvelle réglementation est susceptible d'entraîner un impact contractuel et financier sur le service d'eau : vos interlocuteurs Veolia sont amenés à répondre à vos différentes questions et échanger là aussi de manière approfondie sur leurs conséquences pour votre service.

Fin du Réseau Téléphonique Commuté (RTC) et du support filaire cuivre

Le **réseau filaire cuivre** en France a connu son véritable essor au début des **années 1970**. Dans un premier temps réservé à la téléphonie fixe, il a également porté la naissance de l'internet haut débit avec l'ADSL. Désormais moins adapté aux usages des Français, le cuivre est de plus en plus concurrencé par **la fibre optique**, plus *performante*, moins *énergivore*, et surtout *moins sensible aux aléas météorologiques*. **Le numérique s'installe durablement dans notre paysage.**

Les dates clés

A partir de 2023, Orange commencera à démonter les infrastructures RTC par plaques.



Impact sur les installation d'eau

Les installations d'eau de tous types utilisent des équipements destinés à communiquer et partager des informations aux collectivités et aux délégataires. Elles reflètent l'état de santé des ouvrages, et alertent en cas de dysfonctionnement. Pour vous parvenir, ces données circulent sur des réseaux téléphoniques filaires de type RTC ou des lignes internet de type IP gérés par les opérateurs télécom.

Les services RTC et xDSL seront progressivement fermés.

A la résiliation automatique des abonnements par les opérateurs téléphoniques, **les ouvrages d'eau potable ne pourront plus faire remonter d'information à distance. Plus aucune alerte ne parviendra pour prévenir d'un manque d'eau dans un réservoir, ou d'un débordement du réseau d'eaux usées sur la voie publique.**

La Valeur Ajoutée VEOLIA

- Diagnostic sur les installations et plan d'action
- Renouvellement des installations impactées afin d'utiliser le mode de transfert IP
- Traitement de l'obsolescence et montée en gamme des télétransmetteurs
- Baisse du coût de l'abonnement et des communications

Cette évolution réglementaire est susceptible d'entraîner un impact contractuel et financier sur le service des eaux.

Vos interlocuteurs Veolia se rapprocheront de vous, pour répondre à vos différentes questions et échanger là aussi de manière approfondie sur leurs conséquences pour votre service.

2.

LES
CONSOMMATEURS
DE VOTRE SERVICE
ET LEUR
CONSOMMATION



Veolia fait de la considération et de la personnalisation des réponses apportées les principes transversaux qui guident l'ensemble de sa relation aux consommateurs des services d'eau et d'assainissement, dans toutes ses actions au quotidien. Dans ce chapitre, figurent les informations relatives à la satisfaction des consommateurs de votre service, ainsi que les données liées à la consommation (interruptions de service, impayés, aides financières).

2.1 Les consommateurs abonnés du service

→ Le nombre d'abonnés

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	2 963	3 393	3 666	3 661	3 786	3,4%
domestiques ou assimilés	2 960	3 390	3 663	3 658	3 783	3,4%
non domestiques	0	0	0	0	0	0%
autres services d'eau potable	3	3	3	3	3	0,0%

→ Les principaux indicateurs de la relation consommateurs

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	35	47	44	49	60	22,4%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	242	715	298	297	387	30,3%
Taux de clients mensualisés	41,4 %	40,1 %	40,0 %	43,7 %	45,2 %	3,4%
Taux de clients prélevés hors mensualisation	20,4 %	19,2 %	18,1 %	17,2 %	17,7 %	2,9%
Taux de mutation	8,3 %	21,5 %	8,3 %	8,3 %	10,4 %	25,3%

Les données consommateurs par commune sont disponibles en annexe.

2.2 La satisfaction des consommateurs : personnalisation et considération au rendez-vous

Veolia s'engage à prendre autant soin des consommateurs des services d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés que de la qualité de l'eau qu'elle leur apporte ou de leur environnement. Au quotidien, nous souhaitons ainsi que les consommateurs se sentent bienvenus et considérés lorsqu'ils interagissent avec nos équipes, grâce à des interlocuteurs qu'ils comprennent et qui les comprennent... et bien sûr grâce à des femmes et des hommes résolument engagés à leur service.



L'engagement de Veolia en faveur de ce service consommateurs de proximité et de grande qualité, s'appuyant sur la densité de son ancrage territorial a permis à Veolia de devenir le premier opérateur de services d'eau et d'assainissement à obtenir l'attestation "Relation Client 100% France".

Délivrée par l'Association Française de la Relation Client (AFRC) et l'Association Origine France Garantie, elle certifie que toutes les équipes relations consommateurs des activités eau et assainissement de Veolia sont basées sur le territoire français, et bénéficient d'un contrat de travail en droit français. Elle est précédée d'un audit initial de l'AFNOR.

Cette certification garantit que :

- 100 % des 11 Centres de Relation Client sont implantés en France ;
- 100 % des 1500 collaborateurs et conseillers clientèle impliqués dans cette relation bénéficient de contrats de droit français ;
- 100 % des consommateurs de services publics d'eau et d'assainissement, dont la relation usagers est confiée à Veolia bénéficient d'une proximité et d'une qualité "made in France »

Satisfaire les consommateurs des services que nous exploitons commence par recueillir régulièrement le jugement qu'ils portent sur ces services : leur apporter de la considération, personnaliser les réponses et les services qui leur sont proposés, cela commence toujours par être à l'écoute de ce qu'ils ont à nous dire, de ce qu'ils pensent de nous.

Le baromètre de satisfaction réalisé par Veolia porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations :

- ✓ la qualité de l'eau
- ✓ la qualité de la relation avec le consommateur abonné : accueil par les conseillers des Centres d'appel, par ceux de l'accueil de proximité...
- ✓ la qualité de l'information adressée aux abonnés

NB : En 2021, Veolia a modifié le mode de collecte de ses enquêtes de satisfaction, passant d'interviews par téléphone à des interviews en ligne (les consommateurs reçoivent un e-mail les invitant à répondre à un questionnaire). Cette évolution permet d'interroger un plus grand nombre de consommateurs par an et de disposer ainsi de mesures de satisfaction plus fines, sur des échantillons plus robustes.

Ce changement de méthode peut cependant avoir pour effet un repli plus ou moins net des taux de satisfaction relevés. En effet, comme le confirme l'institut Ipsos, en charge de ces enquêtes, un écart d'une dizaine de points à la baisse est couramment observé lorsque l'on passe de l'interview téléphonique à l'e-mail. Deux causes cumulatives peuvent l'expliquer :

- ✓ Répondre à une sollicitation d'enquête par e-mail est une action volontaire et les consommateurs insatisfaits sont plus enclins à cliquer sur le lien dans l'invitation pour répondre à ces enquêtes
- ✓ Dans le cadre d'une enquête téléphonique, inconsciemment, les interviewés associent l'enquêteur avec le service qu'il leur demande d'évaluer. Ils se montrent ainsi plus indulgents et donnent des notes moins sévères qu'ils ne l'auraient fait lors d'une enquête en ligne.

Des indicateurs de performance permettent aussi d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu.

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Satisfaction globale	86	86	87	73	76	+3
La continuité de service	95	96	94	92	93	+1
La qualité de l'eau distribuée	75	78	79	72	77	+5
Le niveau de prix facturé	56	61	59	53	51	-2
La qualité du service client offert aux abonnés	76	76	82	71	73	+2
Le traitement des nouveaux abonnements	89	83	87	72	75	+3
L'information délivrée aux abonnés	70	73	71	72	68	-4



Composition de votre eau !

Le calcaire, les nitrates, le chlore sont également une cause potentielle d'insatisfaction. Sur le site internet ou sur simple appel chaque consommateur, qu'il soit abonné au service ou habite en logement collectif sans abonnement direct peut demander la composition de son eau.



→ Les 5 promesses aux consommateurs de Veolia

Par ces 5 promesses, Veolia concrétise sa volonté de placer les consommateurs des services publics d'eau et d'assainissement qui lui sont confiés au cœur de son action. Elles témoignent de la mobilisation quotidienne des femmes et des hommes de Veolia à leur service, tout au long de leur parcours avec le service : nous leur devons chaque jour une eau potable distribuée à domicile, l'assainissement de leurs eaux usées, mais aussi un accompagnement, une réactivité et une transparence sans faille.

- #1 Qualité** : « Nous nous mobilisons à 100% pour la qualité de votre eau ».
- #2 Intervention** : « Nous réagissons et vous aidons à faire face aux incidents »
- #3 Budget** : « Nous vous accompagnons dans la gestion de votre facture d'eau »
- #4 Services** : « Nous sommes à votre écoute quand et comme vous le souhaitez »
- #5 Conseil** : « Nous vous aidons à maîtriser votre consommation »

2.3 Données économiques

→ Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]

Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année «Annee_N» sur les factures émises au titre de l'année précédente. Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » figurant dans le CARE ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

Une détérioration du taux d'impayés témoigne d'une dégradation du recouvrement des factures d'eau. Une telle dégradation peut annoncer la progression des factures qui seront enregistrées ultérieurement en pertes sur créances irrécouvrables.

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'impayés	2,53 %	3,28 %	3,35 %	3,28 %	2,92 %
Montant des impayés au 31/12/N en € TTC (sur factures N-1)	20 592	22 180	32 148	31 925	31 230
Montant facturé N - 1 en € TTC	814 339	676 127	958 885	973 133	1 068 118

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation. Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de l'ensemble des acteurs (délégataires, collectivités...).

Taux d'impayés 2022



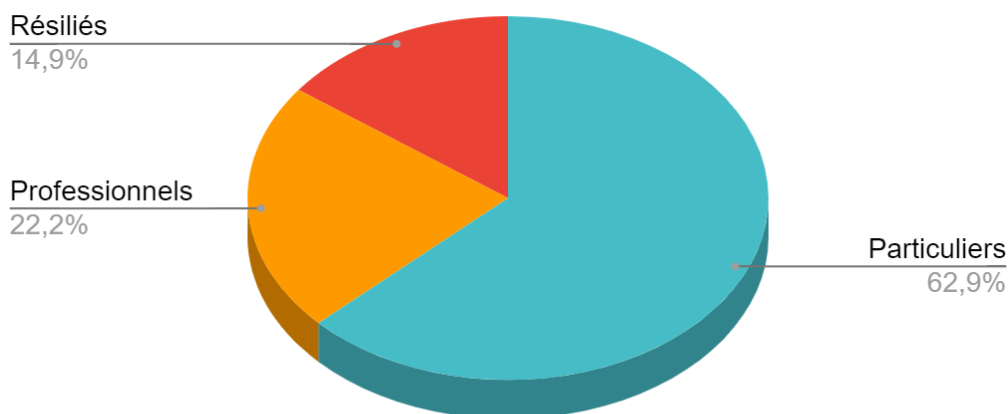
FOCUS

Dans ce premier tableau, la somme des impayés 2022 représente le montant des factures émises en 2021 (parts eau délégataire et collectivité ainsi que les taxes et redevances relatives à l'eau potable) et non encore réglées au 31/12/2022.

Le taux d'impayés s'établit à 2,92% en 2022, il est en baisse par rapport à l'année 2021 .

	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre de contrats entrant en compte dans le montant des impayés :	175	177	220	24,29%
Montant des impayés au 31/12/N sur factures N-1 (€ TTC toutes parts confondues) :	75 306	58 891	61 291	4,08%
• dont nombre de contrats de particuliers :	98	110	172	56,36%
• dont montant contrats de particuliers (€ TTC toutes parts confondues) :	43 173	37 835	38 582	1,97%
• dont contrats professionnels :	16	25	18	-28,00%
• dont montant contrats professionnels (€ TTC toutes parts confondues) :	16 597	14 382	13 602	-5,42%
• dont nombre de contrats résiliés :	59	42	13	-69,05%
• dont montant contrats résiliés (€ TTC toutes parts confondues) :	15 535	6 673	9 107	36,46%
• dont nombre de contrats de collectivités :	0	0	0	0,00%
• dont montants contrats collectivités (€ TTC toutes parts confondues) :	0	0	0	0,00%

Répartition du montant des impayés au 31/12/2022 sur les factures émises en 2021 (€ TTC toutes parts confondues)



Montant des impayés 2022 (euros TTC toutes parts confondues)



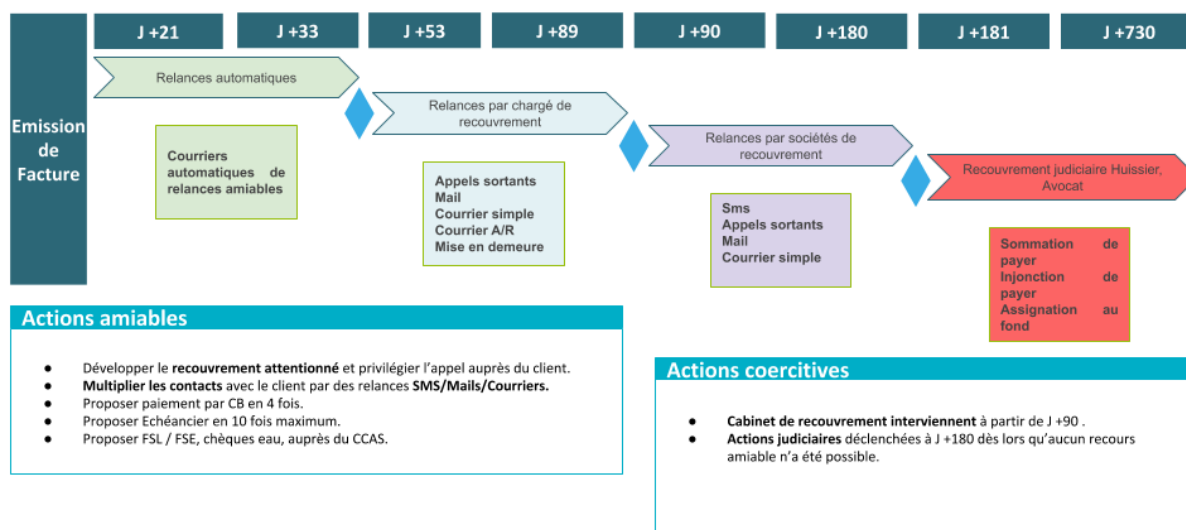
Le montant des impayés au 31/12/2022 sur factures émises en 2021 s'élève à 61 291 € TTC, soit une augmentation de 4,08% répartis sur 220 contrats.

Il se décompose en :

- 172 contrats de particuliers pour un montant total de 38 582,19 € TTC
- 18 contrats professionnels pour un montant de 13 602,76 € TTC dont 1 contrat représente 4 530,22 € TTC
- 13 contrats résiliés pour un montant de 9 107 € TTC soit une augmentation de 36,46 %

Ces 220 contrats représentent 5,81% des 3786 abonnés au service.

Recouvrement des créances Territoire Cergy-Vexin



Recouvrement des créances



Le territoire Cergy-Vexin a mis en place plusieurs démarches amiables de recouvrement :

- À l'échelle du territoire : relances par appels sortants, mails et sms
- À l'échelle régionale : mise en place d'une 3^{ème} relance par courrier en 2020 ainsi que des envois mensuels de sms de relance

→ Les interruptions non-programmées du service public de l'eau

La continuité du service public est un élément majeur de satisfaction des consommateurs.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [P151.1] est calculé à partir du nombre de coupures d'eau qui n'ont pas fait l'objet d'une information au moins 24h avant. En 2022, ce taux pour votre service est de 2,11/ 1000 abonnés.

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	2,70	2,65	1,64	1,91	1,85
Nombre d'interruptions de service	8	9	6	7	7
Nombre d'abonnés (clients)	2 963	3 393	3 666	3 661	3 786



Les interruptions non programmées du service public de l'eau en 2022

Le taux d'interruption non programmé du service public de l'eau est stable en 2022, 7 arrêts d'eau non programmés ont été réalisés au cours de l'année 2022.

→ Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P109.0]

L'accompagnement en cas de difficulté à payer les factures d'eau est une priorité pour votre collectivité et pour Veolia. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- ✓ Urgence financière : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation...) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau,
- ✓ Accompagnement : en partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées,
- ✓ Assistance : pour les foyers en grande difficulté financière, Veolia participe au dispositif Solidarité Eau intégré au Fonds de Solidarité Logement départemental.

En 2022, le montant des abandons de créance s'élevait à «Montant_abandons_creances_delegataire» €.

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après :

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social	6	6	7	8	6
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (€)	346,13	228,08	602,48	386,55	403,85
Volume vendu selon le décret (m3)	531 107	545 070	572 233	543 971	390 278



Montant des abandons de créance et total des aides accordées

En partenariat avec les services sociaux, Veolia s'engage à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées pour faciliter l'accès à l'eau. Pour les foyers en grande difficulté financière, Veolia participe au dispositif « eau » intégré au Fonds de Solidarité Logement, dans le cadre d'une convention signée entre Veolia Eau et le département du Val d'Oise.

Ces éléments permettent à la Collectivité de calculer l'indicateur du décret **[P 109.0]**, en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par le volume vendu.

→ ***Les échéanciers de paiement***

Le nombre d'échéanciers de paiement figure au tableau ci-après :

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	68	46	72	63	81

3.

LE PATRIMOINE DE
VOTRE SERVICE



Prélever, produire, distribuer, stocker, surveiller... : une gestion optimisée du patrimoine est la garantie de son fonctionnement durable et d'un service performant au consommateur. Vous retrouverez dans cette partie l'inventaire des installations et des réseaux associés à votre contrat, ainsi que le bilan des renouvellements et des travaux neufs réalisés sur ces ouvrages durant l'année écoulée. Au-delà, la prise en compte du patrimoine naturel (animaux, végétaux, eau, air, sols) et la gestion des infrastructures vertes, contribuent pleinement à la performance du service et au bien-être des usagers.

3.1 L'inventaire des installations

Cette section présente la liste des installations de prélèvement et de production associées au contrat.

Installation de captage	Débit des pompes (m3/h)
Forage de Chaussy	14
Forage de Chaussy du puits au bois	-
Forage de Magny en Vexin Pré aux loups	-
Forage de Saint Gervais Fernand Maigniel	125



Inventaire des installations de captage

Les forages de Magny-en-Vexin Pré aux loups et Chaussy puits au bois ne sont pas encore en service.

SIAEP DU VEXIN-OUEST, LES INSTALLATIONS DE CAPTAGE



Forage de Saint-Gervais Fernand Maigniel



Forage de Chaussy puits Boucagny

Installation de production	Capacité de production (m3/j)
Forage de de Magny en Vexin Source Foulerie	980
Usine de Production d'Eau Potable de Magny en Vexin	2 500
Capacité totale	3 480



Inventaire des installations de captage

Les sources de la Foulerie ne sont pas exploitées actuellement.



Filière de traitement de l'usine de production d'eau potable de Magny-en-Vexin

L'eau brute provient du forage « F. Maigniel » qui est relevée jusqu'à l'usine par des pompes à ligne d'arbre.

4 étapes de traitement composent l'usine :

- **Décarbonatation électrique :** *l'eau est introduite dans 2 cuves rectangulaires en inox (appelées ERCA2) équipées d'électrodes (anodes-cathodes). Ce procédé consiste à faire précipiter le carbonate de calcium par électrolyse pour rétablir l'équilibre calco-carbonique. Le courant électrique très faible provoque la germination instantanée puis la cristallisation du calcaire solide. Le carbonate de sodium va ainsi précipiter et tombe sous forme de poudre blanche au fond des cuves dont il peut être extrait régulièrement (environ tous les trois mois)*
- **Elimination des pesticides :** *l'eau décarbonatée percole dans 4 filtres à charbon actif en grain (CAG). Le principe repose sur l'adsorption, à la surface et à l'intérieur du charbon (forte porosité), des matières organiques contenues dans l'eau, par interactions chimiques et physiques*
- **Dénitratation :** *En sortie des 4 filtres CAG, une partie du débit est injectée dans 2 échangeurs d'ions remplis d'un lit de résine anionique sélective des nitrates. Ces derniers sont fixés en échange d'ions chlorure (Cl-)*
- **Chloration :** *l'eau traitée s'écoule gravitairement dans une première bache enterrée en liaison par surverse avec une deuxième bache. La première bache est une réserve d'eau nécessaire aux étapes de lavage et de régénération des filtres. Dans la seconde bache, l'eau traitée y est chlorée puis aspirée par pompage et envoyée vers le réservoir sur tour Magnitot par distribution.*

SIAEP DU VEXIN-OUEST, LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION

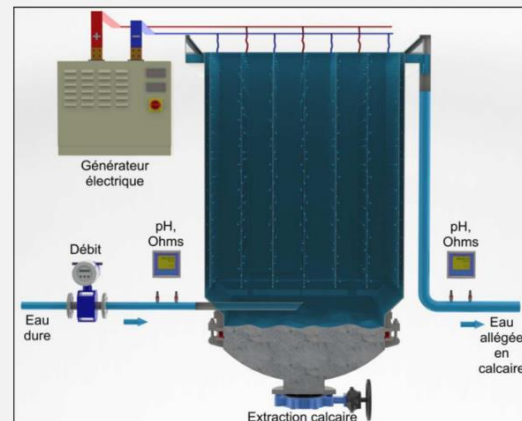


Usine de Magny-en-Vexin « François Thauvin »

TRAITEMENT : ÉLECTRO-RÉDUCTION DU CARBONATE DE CALCIUM



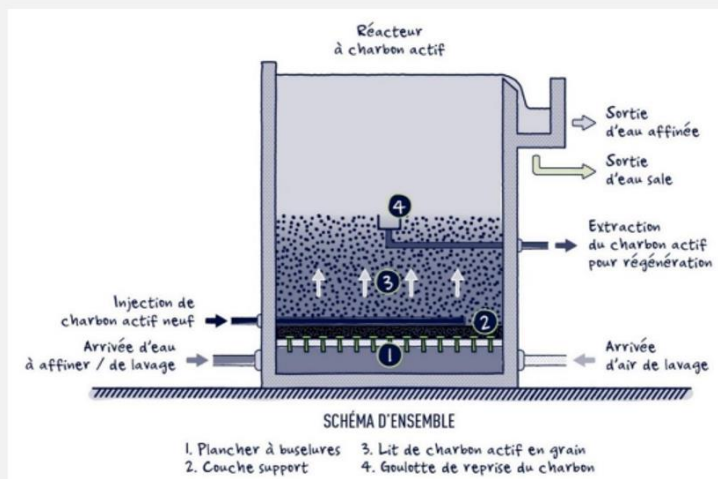
Vue des réacteurs ERCA



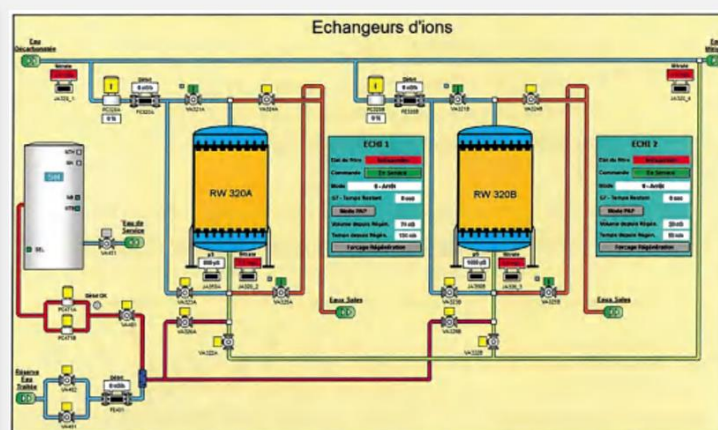
TRAITEMENT : FILTRATION PAR CHARBON ACTIF EN GRAIN



Vue des filtres CAG



TRAITEMENT : RÉSINES ÉCHANGEUSES D'IONS



Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)
Réservoir de Chaussy	600
Réservoir de Genainville	100
Réservoir de Omerville	200
Réservoir de Saint Gervais Ducourt	70
Réservoir d'Hodent Rue de la clé des champs	80
Réservoir ou château d'eau: Bâche Usine de Saint Gervais	215
Réservoir de Magny-en-Vexin Saint-Antoine	1 000
Réservoir de Saint-Gervais Magnitot	1 200
Usine de Production d'eau potable de Magny-en-Vexin la Flotte	300
Capacité totale	3 765



Inventaire des réservoirs ou châteaux d'eau

Le réservoir de Genainville a intégré le patrimoine du SIAEP du Vexin-Ouest le 01/01/2020.

SIAEP DU VEXIN-OUEST, LES RÉSERVOIRS OU CHÂTEAUX D'EAU



Réservoir de Magnitot
(capacité : 1200 m³)



Réservoir de Hodent
(capacité : 80 m³)



Réservoir de Genainville
(capacité : 100 m³)



Réservoir de Ducourt
(capacité : 70 m³)



Réservoir de Saint-Antoine
(capacité : 1000 m³)



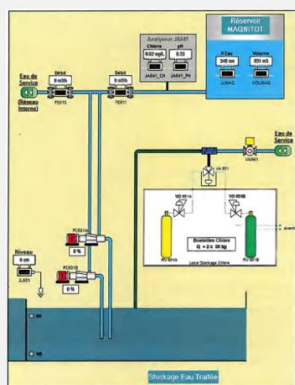
Réservoir de Omerville
(capacité : 200 m³)



Réservoir de Chaussy
(capacité : 600 m³)

18

SIAEP DU VEXIN-OUEST, LES BÂCHES DE REPRISE



Bâche de Saint-Gervais
(capacité : 215 m³)



Bâche de la Flotte
(capacité : 300 m³)

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m3/h)
Installation de reprise: Reprise Usine de Saint Gervais	125
Réservoir de Magny en Vexin Saint Antoine	60
Réservoir de Saint Gervais Magnitot	60
Usine de Production d'Eau Potable de Magny en Vexin La Flotte	45
Usine de Surpression de la Chapelle en Vexin	60
Usine de Surpression de Magny en Vexin la Demi Lune (eqp régul/pression 250)	70
Usine de Surpression Hodent Pont D'Hennecourt	8



Inventaire des installations de reprise, pompage ou surpresseurs

L'usine de surpression Hodent pont d'Hennecourt alimente les communes de Genainville et Hodent.

SIAEP DU VEXIN-OUEST, LES USINES DE SURPRESSION



Usine de Surpression de Magny-en-Vexin la Demi Lune



Surpression de la Chapelle-en-Vexin



Surpression du Pont d'Hennecourt

SIAEP DU VEXIN-OUEST, LES INSTALLATIONS DE REPRISE



Reprise de Saint-Antoine

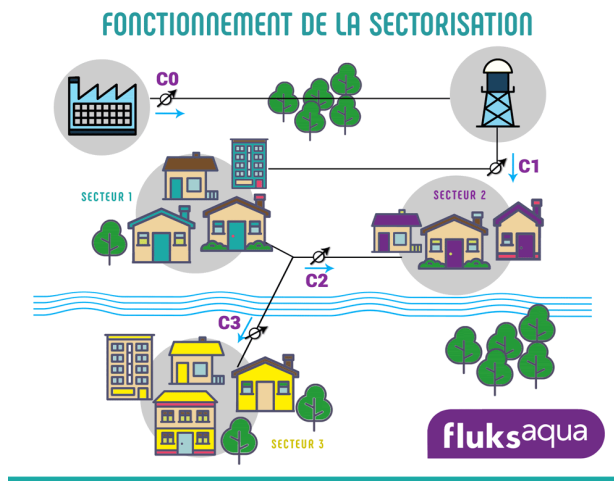


Reprise de l'usine de Saint-Gervais



Reprise du réservoir de Magnitot

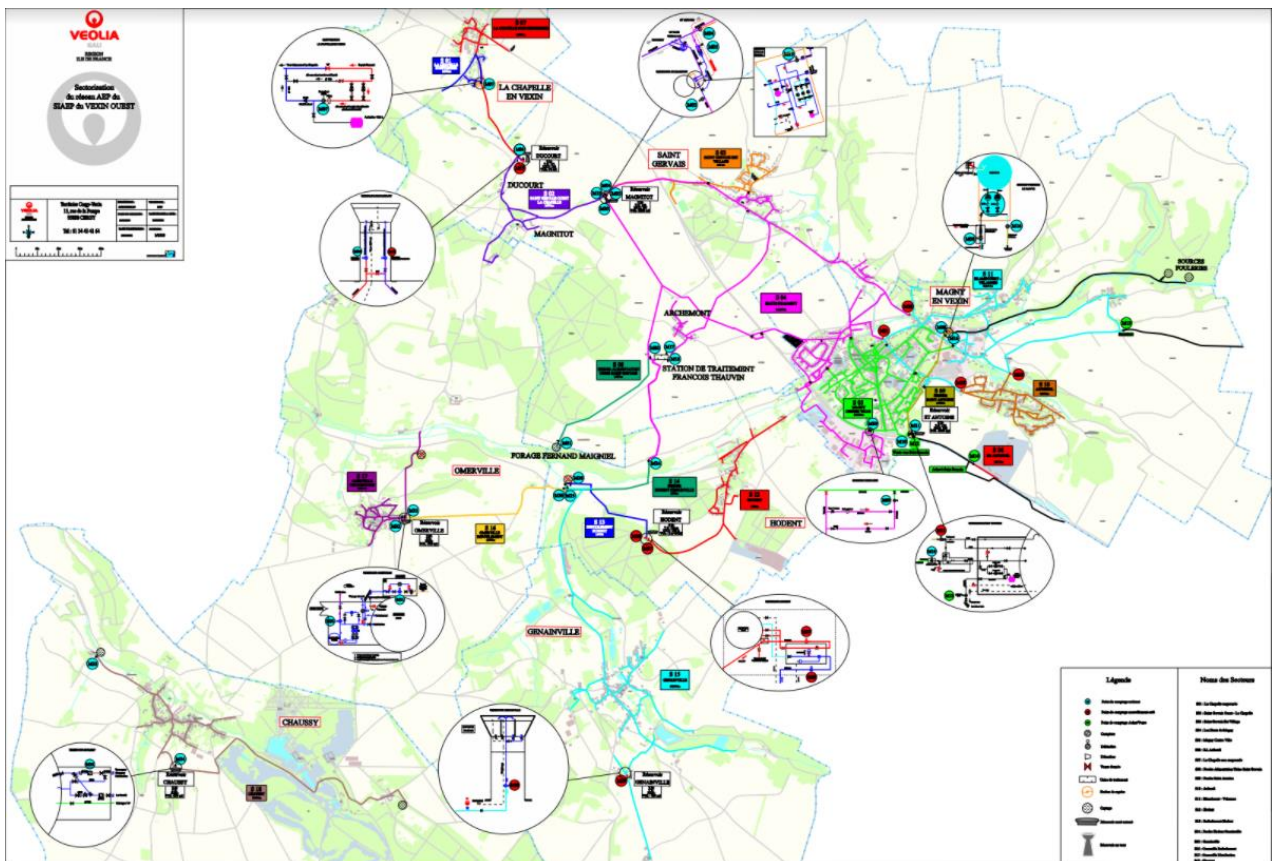
→ Sectorisation du SIAEP du Vexin-Ouest



Définition et objectifs d'une sectorisation

Une sectorisation consiste à diviser le réseau hydraulique existant en plusieurs secteurs de distribution et étages de pression par l'intermédiaire d'extrémités d'antennes, de vannes fermées et de systèmes de comptage appropriés (pour les extrémités ouvertes à l'interface avec des ouvrages ou des secteurs). Les objectifs d'une sectorisation sont multiples :

- Assurer une surveillance des volumes distribués par secteur et des débits de nuit sur une plage temporelle et spatiale plus fine
- Optimiser le pilotage de l'activité de recherche de fuites
- Minimiser les incidents sur le réseau, leurs impacts sur les usagers (interruptions de service non programmées) et améliorer la qualité de service
- Maintenir ou améliorer le rendement du réseau de distribution





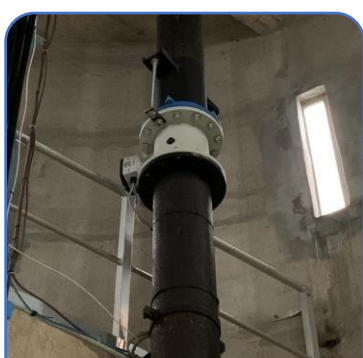
Réservoir de Genainville
(refoulement
distribution)



Rue des Tourelles
(débitmètre enterré)



Rue du Moulin de la
Planche (débitmètre
enterré)



Ducourt Réservoir
(distribution)



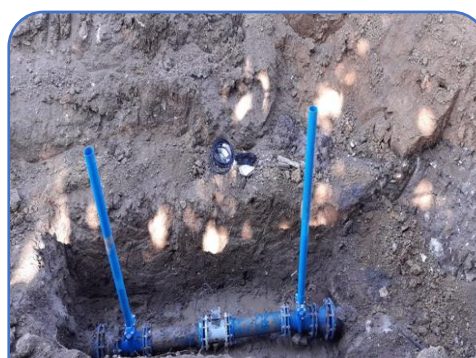
Réservoir de Hodent
(refoulement)



Réservoir de Hodent
(distribution)



Rue Eugène Blouin (débitmètre
enterré)



Rue de l'Ecole (débitmètre
enterré)



Synthèse des travaux réalisés en 2020

Le SIAEP du Vexin-Ouest disposait de 24 comptages préexistants sur son périmètre.

Pose de 8 débitmètres dans le cadre du déploiement de la sectorisation, permettant de sous-sectoriser le réseau AEP du syndicat en 18 secteurs de 0,2 km à 20km.

3.2 L'inventaire des réseaux

Cette section présente la liste :

- ✓ des réseaux de distribution,
- ✓ des équipements du réseau,
- ✓ des branchements en domaine public,
- ✓ des outils de comptage

Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ Les réseaux, équipements, branchements et outils de comptage

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Canalisations						
Longueur totale du réseau (km)	89,3	97,8	116,1	116,1	116,8	0,6%
Longueur d'adduction (ml)	0	0	0	0	0	0,0%
Longueur de distribution (ml)	89 280	97 762	116 083	116 139	116 793	0,6%
<i>dont canalisations</i>	74 705	83 187	101 508	101 564	102 218	0,6%
<i>dont branchements</i>	14 575	14 575	14 575	14 575	14 575	0,0%
Equipements						
Nombre d'appareils publics	117	142	144	144	144	-22,2%
<i>dont poteaux d'incendie</i>	116	138	140	140	140	0,0%
<i>dont bouches d'incendie</i>		2	2	2	2	0,0%
<i>dont bouches d'arrosage</i>	1	2	2	2	2	0,0%
Branchements						
Nombre de branchements	2 472	2 869	3 388	3 400	3 414	0,4%

L'inventaire des réseaux en 2022 :

La longueur totale des canalisations du SIAEP du Vexin-Ouest augmente de 654 ml. Le délégataire procède régulièrement à des mises à jour du système d'information géographique visant à compléter / actualiser l'inventaire des réseaux mentionnant les matériaux, diamètres et classes d'âge des canalisations.



Les principales mises à jour réalisées en 2022 sont listées ci-après :

- Mises à jour de linéaire sur la route de la Roche Guyon à La Chapelle en Vexin
- Mises à jour de linéaire sur un ajout de réseau surpressé à Chaussy
- Mises à jour de linéaire sur Rue des Charmilles, Chemin de la Brétèche, Chemin de Préfontaine à Genainville
- Mises à jour de linéaire sur la route de l'école et la sente du Clos Gabet à Omerville

Nouveau référentiel patrimonial pour Veolia Eau France



Le nouveau référentiel patrimonial pour Veolia Eau France est construit sur une solution Open Source QGIS. La mise en place de ce nouvel SIG a entraîné un changement des règles topologiques de construction des ouvrages et équipements présents dans les bases de données qui peut avoir un impact sur la ventilation des ouvrages et équipements présentés dans l'inventaire patrimonial du contrat.

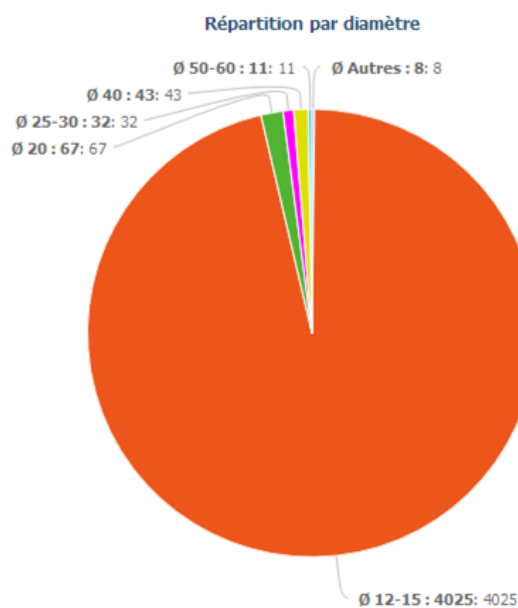
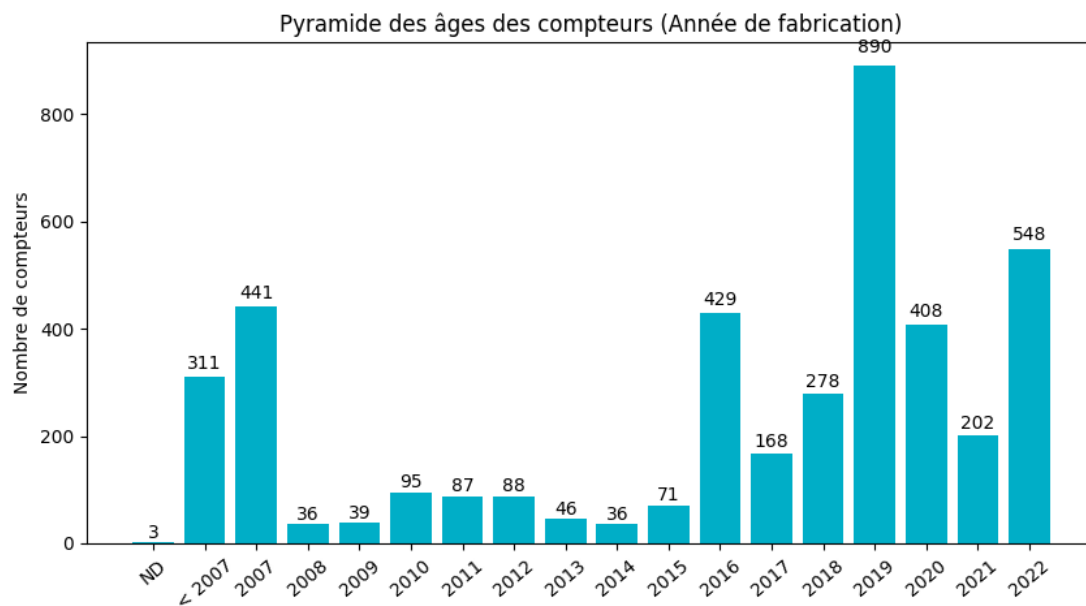


A titre d'illustration : Certains ouvrages en bordure de commune peuvent potentiellement changer de commune d'affectation au sein du contrat

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1	Qualification
Compteurs							
Nombre de compteurs	2 639	3 390	3 661	3 657	3 782	3,4%	Bien de retour

Diamètre (mm)	Autres	12-15	20	25-30	40	50-60	Total
Nombre	8	4 025	67	32	43	11	4186
Age moyen	2 008	2 015	2 016	2 008	2 012	2 010	

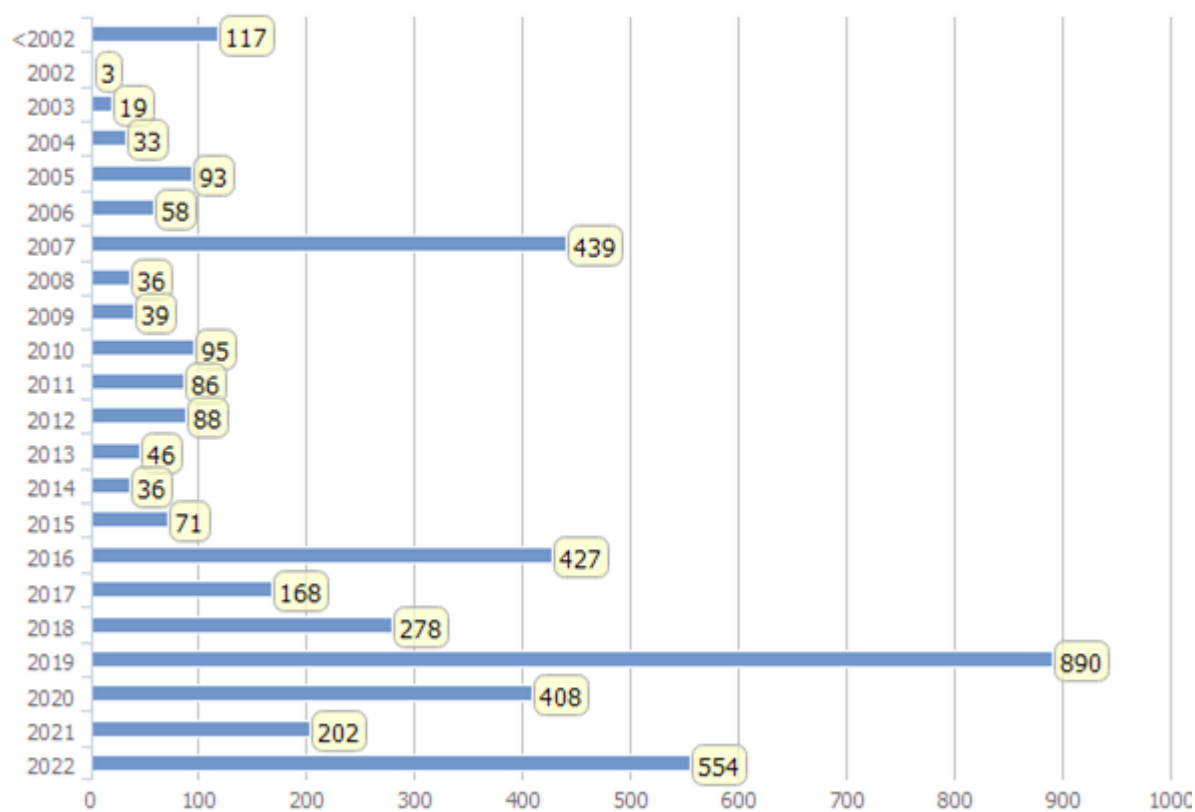
	Canalisation distribution (ml)
Longueur totale tous DN (ml)	102 218
DN 20 (mm)	100
DN 32 (mm)	23
DN 40 (mm)	1 952
DN 50 (mm)	2 171
DN 60 (mm)	4 406
DN 63 (mm)	6 383
DN 75 (mm)	4 095
DN 80 (mm)	4 517
DN 90 (mm)	3 667
DN 100 (mm)	14 132
DN 110 (mm)	5 349
DN 125 (mm)	1 637
DN 150 (mm)	24 870
DN 160 (mm)	2 608
DN 180 (mm)	84
DN 200 (mm)	24 731
DN indéterminé (mm)	1 493



Parc compteurs

Le parc compteurs du SIAEP du Vexin-Ouest est en moyenne âgé de 6,7 ans. Il se compose majoritairement de compteurs de diamètre 12-15mm. Il reste 314 compteurs âgés de plus de 15 ans sur le périmètre du SIAEP du Vexin-Ouest.

Pyramide des âges



→ Dispositif SRU

Dispositif SRU	Nombre de résidences	Compteurs divisionnaires
Nombre	31	562

→ Répartition des canalisations de distribution par diamètre, matériau et classe d'âge

	Canalisation distribution (ml)
Longueur totale tous DN (ml)	102 218
DN 20 (mm)	101
DN 32 (mm)	23
DN 40 (mm)	1 951
DN 50 (mm)	1 812
DN 53 (mm)	15
DN 54 (mm)	344
DN 60 (mm)	4 406
DN 63 (mm)	6 383
DN 75 (mm)	4 095
DN 80 (mm)	4 517
DN 90 (mm)	3 668
DN 100 (mm)	14 133
DN 110 (mm)	5 348
DN 125 (mm)	1 637
DN 150 (mm)	24 869
DN 160 (mm)	2 607
DN 180 (mm)	84
DN 200 (mm)	24 732
DN Indéterminé (mm)	1 492

	Canalisation distribution (ml)
Longueur totale tous matériaux (ml)	102 218
Acier	844
Amiante Ciment	376
Fonte Ductile	8 507
Fonte Grise	1 041
Fonte Indéterminée	54 010
Polychlorure de Vinyle	31 490
Polyéthylène BD	942
Polyéthylène HD	4 509

	Canalisation distribution (ml)
Longueur totale par classe d'âge (ml)	102 218
[1900 ; 1910[	2 736
[1900 ; 1940[	961
[1940 ; 1960[	7 139
[1960 ; 1970[	2547
[1970 ; 1980[	23766
[1980 ; 1990[	15652
[1990 ; 2000[	17688
[2000 ; 2010[	7207
[2010 ; 2020[	9130
[2020 ; 2030[	878
Indéterminée	14512

L'inventaire des réseaux en 2022

La longueur totale des canalisations du SIAEP du Vexin-Ouest :

- Les diamètres par tronçon sont renseignés à 98,5% ;
- Les matériaux par tronçon sont renseignés à 99,6% ;
- Les classes d'âge par tronçon sont renseignées à 85,8% ;



Le réseau de distribution d'eau potable du SIAEP du Vexin-Ouest se décompose essentiellement :

- Des canalisations en polychlorure de vinyle posées dans les années 1970 : 9 115 ml, soit 8,9% des canalisations de distribution du réseau ;
- Des canalisations en fonte indéterminée dont la date de pose est inconnue : 10 991 ml, soit 10,8% des canalisations de distribution du réseau ;
- Des canalisations en polychlorure de vinyle posées dans les années 1980 : 8 701 ml, soit 8,5% des canalisations de distribution du réseau ;
- Des canalisations en fonte indéterminée posées dans les années 1970 : 13 124 ml, soit 12,8% des canalisations de distribution du réseau ;
- Des canalisations en fonte ductile posées dans les années 2010 : 8 392 ml, soit 8,2% des canalisations de distribution du réseau.

→ Les équipements de surveillance du réseau

Le SIAEP du Vexin-Ouest est équipé d'**analyseurs de chlore en continu permettant de surveiller le résiduel de chlore sur le réseau d'eau potable**. La liste de ces équipements de surveillance est disponible ci-après :

Installation	Nombre d'analyseurs de chlore en continu
Réservoir d'Omerville	1
Réservoir de Saint-Gervais Magnitot	1
Usine de Production d'Eau Potable de Magny-en-Vexin	1
Usine de Production d'Eau Potable de Magny-en-Vexin La Flotte	1
TOTAL	4

3.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine

Dans le cadre d'une responsabilité partagée – selon le cadre défini par le contrat - Veolia met en œuvre une démarche de gestion durable et optimisée du patrimoine afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance des installations et, pour les réseaux, d'un Système d'Information Géographique (SIG). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état.

3.3.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux

Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable. La dernière ligne précise le linéaire renouvelé porté à la connaissance du délégataire. La collectivité pourra calculer le taux moyen de renouvellement en ajoutant aux valeurs de la dernière ligne le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau.

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,11	0,06	0,03	0,07	0,07
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	74 705	83 187	101 508	101 564	102 218
Longueur renouvelée totale (ml)	0	0	165	180	0
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0	0	0	0	0



Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le SIAEP du Vexin-Ouest n'a procédé à aucun renouvellement de canalisations d'eau en 2022..

3.3.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P103.2]

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit l'article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice **[P103.2]** pour l'année 2022 est de :

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2018	2019	2020	2021	2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	95	93	103	113	113



Gestion du patrimoine : niveau de la politique patrimoniale du réseau

En 2022, l'indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale du Réseau d'eau potable (ICGPR) du SIAEP du Vexin-Ouest s'établit à 113 points. Les 7 points manquant pour atteindre l'indice maximal de 120 points correspondent :

- à l'exigence VP.241 relative à la "connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations" (2 points)
- à l'exigence VP.249 relative à « l'existence et la mise en œuvre d'une modélisation des réseaux » (5 points)

Commune	Connaissance de l'âge des canalisations pour chaque tronçon au 31/12/2022 (%)
Chapelle-en-Vexin	100,0%
Chaussy	96,9%
Genainville	31,8%
Hodent	26,7%
Magny-en-Vexin	98,8%
Omerville	82,2%
Saint-Gervais	99,2%
Total	85,8%

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		99 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	13
Total Parties A et B		45	43
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	0
Total:		120	113

La valeur de l'indice atteint le seuil des 40 premiers points du barème. En conséquence, le service dispose au 31 décembre 2022 du descriptif détaillé tel qu'exigé par la réglementation. Toutefois, un plan d'action visant à compléter l'inventaire des canalisations pourra être utilement mis en œuvre pour consolider ce descriptif détaillé. Veolia se tient à la disposition de vos services pour établir ce plan d'action.

Dans le cadre de sa mission, Veolia procédera régulièrement à l'actualisation des informations patrimoniales à partir des données acquises dans le cadre de ses missions ainsi que les informations que vos services lui auront communiquées, notamment, celles relatives aux extensions de réseau.

3.4 Gestion du patrimoine

3.4.1 Les renouvellements réalisés

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. A court terme, les actions d'exploitation permettent de maintenir ou d'améliorer la performance technique des installations. A long terme, elles deviennent insuffisantes pour compenser leur vieillissement, et il faut alors envisager leur remplacement, en cohérence avec les niveaux de service fixés par la collectivité.

Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs...) ainsi que les équipements du réseau. Il peut correspondre au remplacement à l'identique (ou à caractéristiques identiques compte tenu des évolutions technologiques) complet ou partiel d'un équipement, ou d'un certain nombre d'articles d'un lot (ex : compteurs).

Le renouvellement peut être assuré soit dans le cadre d'un Programme Contractuel, d'une Garantie de Continuité de Service ou d'un Compte de renouvellement. Le suivi des renouvellements à faire et réalisés chaque année est enregistré dans une application informatique dédiée.

→ *Les installations*

Installations électromécaniques	Opération réalisée dans l'exercice
ST ANTOINE A MAGNY EN VEXIN	
RESERVOIR 1000 M3	
MANCHETTE DEBITMETRE DISTRIBUTION MAGNY	Renouvellement
DEBITMETRE ELECTRONIQUE DISTRIBUTION MAGNY	Renouvellement
MAGNITOT A SAINT GERVAIS	
RESERVOIR 1200M3 ET STATION	
DESHUMIDIFICATEUR	Renouvellement
COMPTEUR DN80 M04	Renouvellement
RUE AUX VACHES	
STATION DE TRAITEMENT	
SURPRESSEUR ERCA ET STRIPPING	Renouvellement
ONDULEUR ARMOIRE ELECTRIQUE	Renouvellement
CHLOROMETRE N 1	Renouvellement
CHLOROMETRE N 2	Renouvellement
ANALYSEUR DE NITRATE	Rénovation
CPU AUTOMATE	Renouvellement

→ Les compteurs

En ce qui concerne les compteurs d'eau froide en service, le renouvellement est réalisé de manière à répondre aux obligations contractuelles et assurer la conformité réglementaire du parc de compteurs.

En France, le « contrôle en service des compteurs d'eau froide potable » est réglementé par l'arrêté du 6 mars 2007. Parmi les méthodes proposées par cet arrêté, Veolia a choisi celle qui donne la meilleure connaissance du parc : la mise en place d'un système qualité pour utiliser ses propres moyens de contrôle. Les compteurs de diamètre nominal strictement inférieur à 40 mm sont inspectés selon une méthode statistique définie par cet arrêté tandis que les autres compteurs sont renouvelés selon la méthode de renouvellement suivant l'âge et la classe du compteur.

Un carnet métrologique comprenant les informations demandées par la décision du 30 décembre 2008 est tenu à jour pour chaque compteur éligible.

Veolia a été autorisé par décision ministérielle à utiliser la procédure de contrôle statistique par le détenteur pour les compteurs qu'elle détient ou gère au titre d'un contrat de délégation de service public. Le système qualité de Veolia est accrédité (accréditation n° 3-1316 (précédemment accréditation n° 2 – 5146 jusqu'au 1^{er} décembre 2016) portée disponible sur WWW.COFRAC.fr) pour faire inspecter les compteurs par ses laboratoires.

Les lots de compteurs inspectés depuis 2010 sont conformes à la réglementation. Ces méthodes statistiques permettent de mettre en œuvre une stratégie de renouvellement préventif optimisée et contribuent à la maîtrise des technologies de comptage et au suivi du vieillissement des compteurs au cours du temps.

Renouvellement des compteurs	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre de compteurs	2 639	3 390	3 661	3 657	3 782	3,4%
Nombre de compteurs remplacés	339	719	439	267	478	79,0%
Taux de compteurs remplacés	11,5	19,4	10,9	6,6	11,4	72,7%

→ Les réseaux

Réseaux	Quantité renouvelée dans l'exercice
Réseau (lot)	
VANNES A OPERCULE ET VIDANGE DIA: 100- 149 MIL.: 2	1
VENTOUSES DIA: 20- 40	2
COMPTEURS EAU Equipé	565
BRANCHEMENTS EAU DIA: 15- 20	1

→ Les branchements

Renouvellement des branchements plomb	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre de branchements	2 472	2 869	3 388	3 400	3 414	0,4%
<i>dont branchements plomb au 31 décembre (*)</i>	1	43	21	0	0	0%
% de branchements plomb restant au 31 décembre	0,0%	1,5%	0,6%	0,0%	0,0%	0%
<i>Branchements plomb découverts pendant l'année</i>		45	1	6	0	-100,0%
Branchements plomb supprimés pendant l'année (**)	9	3	23	27	0	-100,0%
% de branchements plomb supprimés	90,00%	300,00%	53,49%	128,57%	0	-100,0%

(*) inventaire effectué au vu de la partie visible au droit du compteur

(**) par le Délégataire et par la Collectivité



Renouvellement des branchements plomb

Pour rappel, il ne restait aucun branchement plomb connu au 31/12/2021 sur le SIAEP du Vexin-Ouest. Au cours de l'année 2022, aucun branchement plomb n'a été trouvé.

3.4.2 Les travaux neufs réalisés

→ Les installations

Travaux réalisés par le délégataire :

Au cours de l'année 2022, le délégataire n'a pas réalisé de travaux neufs sur les installations.

Travaux réalisés par la Collectivité :

Au cours de l'année 2022, la collectivité n'a pas réalisé de travaux neufs sur les installations.

→ Les réseaux, branchements et compteurs

Les principales opérations réalisées par le délégataire figurent au tableau suivant :

Réseaux (Canalisations et accessoires, branchements, compteurs)	Quantité réalisée dans l'exercice
Réseau	
COMPTEURS EAU	10
COMPTEURS EAU Equipé	98

Commune	Date	Adresse	Nombre de branchements	Matériau / Diamètre (en mm)
CHAUSSY	20/09/2022	RUE DU CLOS DE L'ISLE	1	Dn25
HODENT	21/06/2022	16 RUE DE LA CLÉ DES CHAMPS	1	Dn25
MAGNY-EN-VEXIN	26/01/2022	25 RUE DU BOIS PIERRE	1	Dn25
MAGNY-EN-VEXIN	03/02/2022	6 BOULEVARD D'AILLY	1	Dn32
MAGNY-EN-VEXIN	08/06/2022	RUE COPERNIC	1	Dn32
MAGNY-EN-VEXIN	20/06/2022	21 RUE DES GLAISES	1	Dn25
MAGNY-EN-VEXIN	07/07/2022	3 RUE DU MOULIN DE LA PLANCHE	1	Dn50
MAGNY-EN-VEXIN	19/09/2022	19 RUE DES GLAISES	1	Dn25
MAGNY-EN-VEXIN	07/10/2022	8 RUE DES BOVES	1	Dn25
MAGNY-EN-VEXIN	18/11/2022	12 RUE DES GLAISES	1	Dn25
OMERVILLE	27/07/2022	19 RUE DE L'ÉCOLE	1	Dn25
OMERVILLE	27/07/2022	20 RUE DE L'ÉCOLE	1	Dn25
OMERVILLE	27/07/2022	RUE DE L'ÉCOLE	1	Dn25
SAINT-GERVAIS	06/07/2022	4 TER ROBERT GUESNIER	1	Dn25

Les principales opérations réalisées par la Collectivité figurent au tableau suivant :

Au cours de l'année 2022, la collectivité n'a pas réalisé de travaux neufs portant sur les réseaux, branchements et compteurs.

Les travaux réalisés par des tiers figurent au tableau suivant :

Au cours de l'année 2022, aucun tiers n'a réalisé de travaux neufs portant sur les réseaux, branchements et compteurs.

4.

LA PERFORMANCE
ET L'EFFICACITÉ
OPÉRATIONNELLE
POUR VOTRE
SERVICE

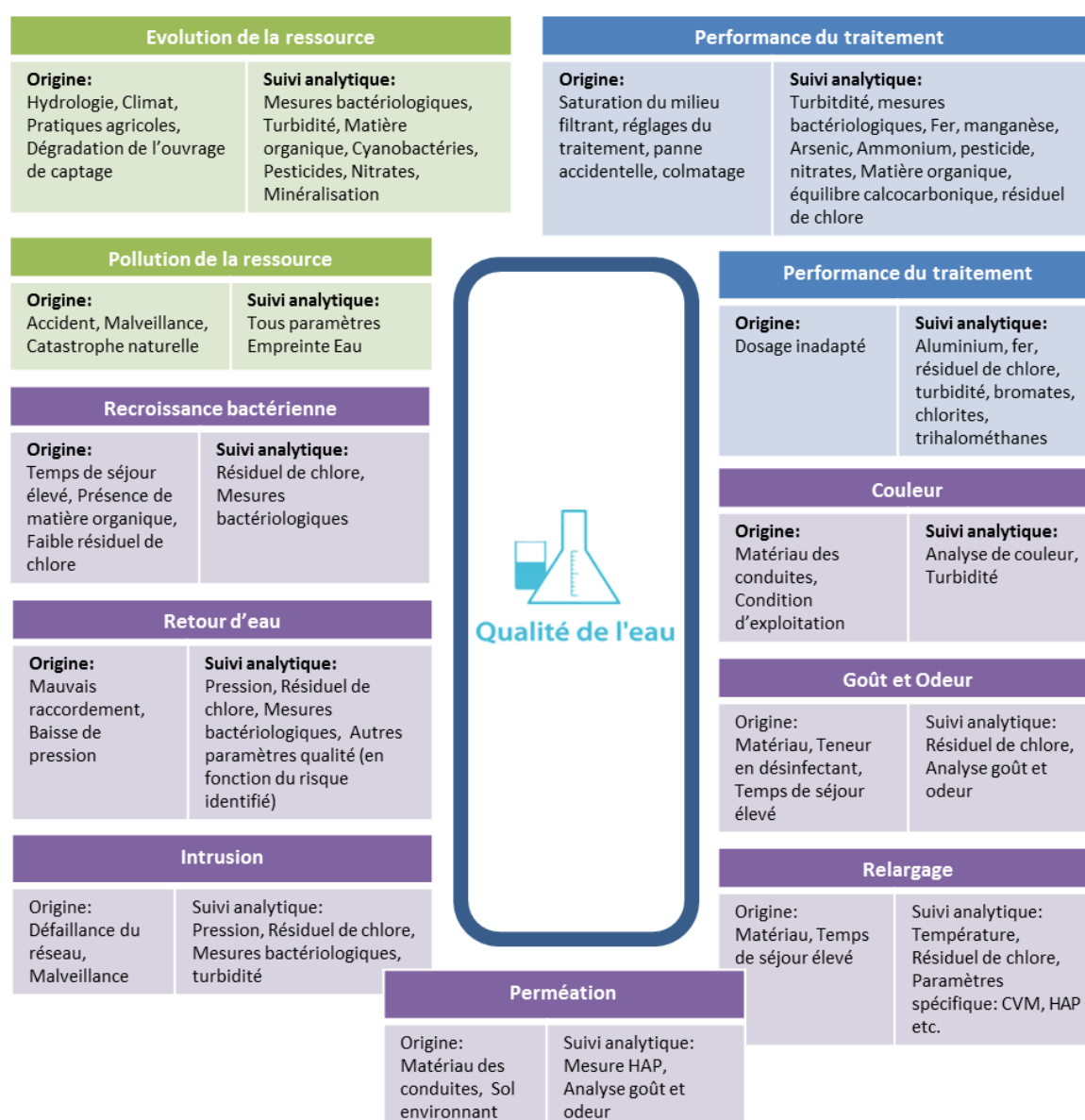


Les consommateurs exigent au quotidien un service d'eau performant, avec comme premier critère de satisfaction la qualité de l'eau distribuée. Ce chapitre présente l'ensemble des données relatives à la composition et à la qualité de l'eau produite et distribuée. Vous y trouverez également les informations sur l'efficacité de la production et de la distribution, ainsi que la performance environnementale de votre contrat (protection des ressources, bilan énergétique).

4.1 La qualité de l'eau

La qualité de l'eau distribuée constitue l'enjeu prioritaire de performance des services. Elle figure légitimement au premier rang des exigences des consommateurs de service d'eau.

Les phénomènes de dégradation de la qualité de l'eau sont complexes et leur maîtrise nécessite une vigilance à tous les stades de vie des infrastructures du service (conception, travaux, exploitation...). La figure ci-dessous explicite les différents mécanismes de dégradation de la qualité de l'eau en réseau.



4.1.1 Le contrôle de la qualité de l'eau

Dans tous les services qui lui sont confiés, Veolia fait le choix de compléter le contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé, par un plan d'auto-contrôle de la qualité de l'eau sur la ressource et sur l'eau produite ainsi que distribuée. Les prélèvements sont réalisés sur les points de captage, dans les usines de production d'eau potable et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur. Le contrôle réglementaire réalisé par l'ARS porte sur l'ensemble des paramètres réglementaires microbiologiques et physico-chimiques. L'auto-contrôle est adapté à chaque service et cible davantage les paramètres réglementés pour un suivi du bon fonctionnement des installations et de la qualité de l'eau distribuée.

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses réalisées sur l'ensemble des systèmes. Le détail des paramètres est disponible en annexe.

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le délégataire	Analyses supplémentaires
Microbiologique	200	181	247
Physico-chimique	2782	1200	321

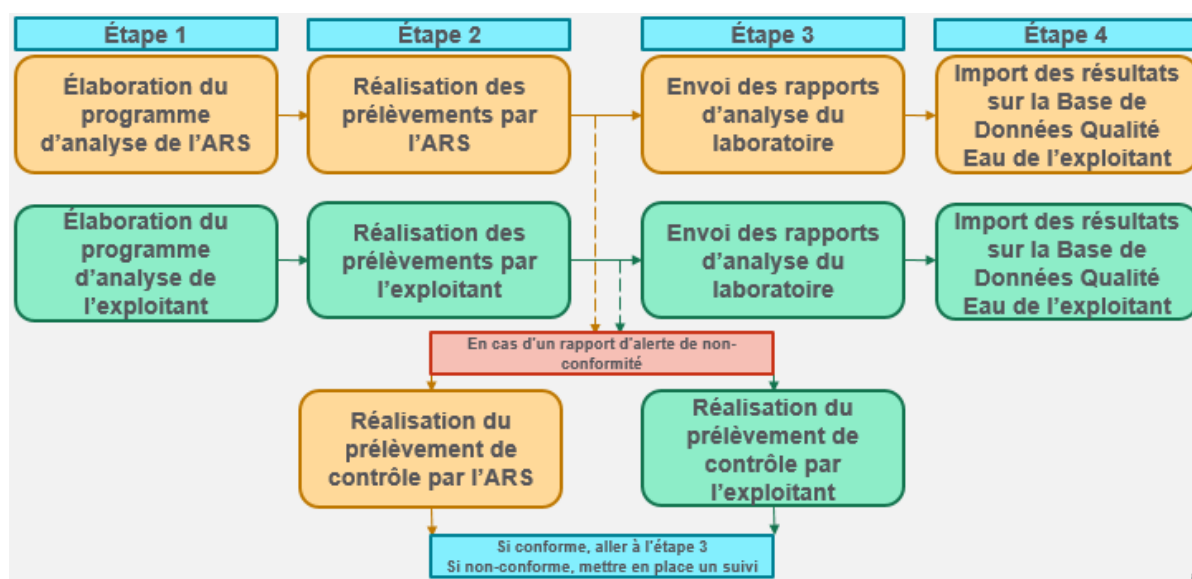


Figure : Organisation du contrôle de la qualité de l'eau et gestion des non-conformités



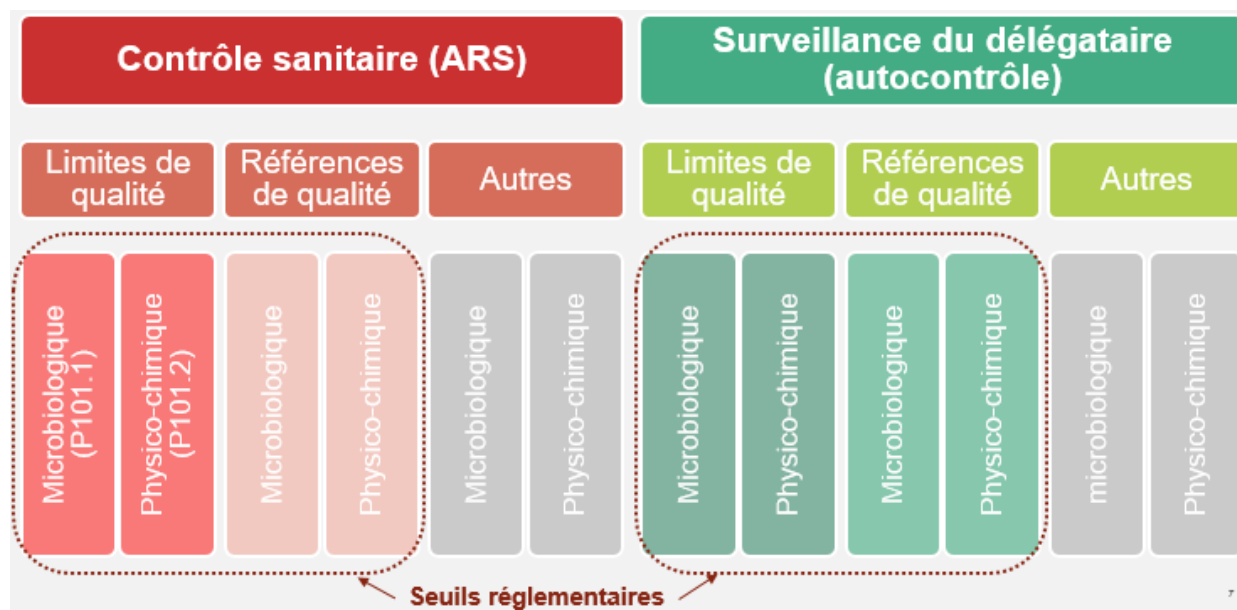
Le contrôle de la qualité de l'eau, gestion des non-conformités

Pour toute non-conformité observée, un prélèvement de contrôle est réalisé. Si la non-conformité n'est pas confirmée par le second prélèvement de contrôle, l'ARS et Veolia déclarent la non-conformité levée (pas d'action corrective déclenchée). La non-conformité initiale reste toutefois comptabilisée dans notre système de suivi des dépassements.

4.1.2 L'eau produite et distribuée

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des **limites de qualité** et des **références de qualité définies par la réglementation** :

- les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.



Cette évaluation est synthétisée dans plusieurs tableaux présentés dans les sections suivantes et font appel à trois définitions qu'il convient de rappeler :

- **Un prélèvement** correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires)
- On appelle **résultat d'analyse** chaque valeur mesurée pour chaque paramètre. Ainsi, pour un prélèvement effectué, il y a plusieurs résultats d'analyse (1 résultat par paramètre).
- **Un prélèvement est donc déclaré non conforme si au moins un des paramètres le constituant est non conforme à une limite de qualité.**

→ Conformité des paramètres analytiques

Détail des non-conformités par rapport aux limites de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégitaire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégitaire	Valeur du seuil et unité
Atrazine déséthyl déisopropyl	0	0,215	10	0	15	25	0,1 µg/l
Déséthylatrazine	0,011	0,163	10	0	15	25	0,1 µg/l
Nickel	0	23	1	0	3	0	20 µg/l
Pesticides totaux	0	0,529	1	0	16	25	0,5 µg/l
Plomb	4	32	1	0	3	0	10 µg/l

Observations sur les dépassements des limites de qualité

- Les dépassements en atrazine déséthyl déisopropyl [1] ont été observés :
 - les 27 janvier, 31 mai, 02 août, 02 septembre et 04 novembre à l'usine de production de Chaussy
 - le 29 avril à la mairie de Chaussy
 - le 30 juin à l'impasse du Four à Pain, à Chaussy
 - le 31 août à l'atelier municipal de Chaussy
 - le 04 octobre à la garderie de l'école de Chaussy
 - le 05 décembre à l'école de Chaussy
- Les dépassements en déséthylatrazine^[1] ont été observés :
 - les 27 janvier, 31 mars, 31 mai, 02 août, 02 septembre et 04 novembre à l'usine de production de Chaussy
 - le 29 avril à la mairie de Chaussy
 - le 30 juin à l'impasse du Four à Pain, à Chaussy
 - le 31 août à l'atelier municipal de Chaussy
- Le dépassement en nickel² a été observé le 03 juin au parc de loisirs Hameau Arthieul de Magny-en-Vexin.
- Le dépassement en pesticides totaux a été observé le 02 août à l'usine de production de Chaussy.
- Le dépassement en plomb² a été observé le 30 juin à l'impasse du Four à Pain, à Chaussy.



[1] La déséthylatrazine et l'atrazine déséthyl déisopropyl sont des métabolites de l'atrazine, herbicide interdit d'utilisation depuis le 30 septembre 2003 en France.

²Les teneurs en nickel et plomb ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été mesurées et ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

Détail des non-conformités par rapport aux références de qualité :

Paramètre	Mini	Maxi	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Nb de non-conformités Surveillance Délégitaire	Nb d'analyses Contrôle Sanitaire	Nb d'analyses Surveillance Délégitaire	Valeur du seuil et unité
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0	4	0	2	3	6	2 Qualitatif



Observations sur les dépassements des références de qualité

Les dépassements en équilibre calco-carbonique ont été observés le 14 juin et le 03 octobre à l'usine de production de Magny-en-Vexin. Ce paramètre est étroitement lié au pH de l'eau. Les valeurs de pH mesurées lors de ces non-conformités ne correspondaient pas au pH moyen attendu sur ces points, ce qui explique ces dépassements en équilibre calco-carbonique

→ Composition de l'eau du robinet

Les données sont celles observées aux points de mise en distribution et de consommation. Les résultats sur les ressources ne sont pas pris en compte dans ce tableau. La caractérisation de l'eau résulte ici d'analyses réglementaires réalisées pour le compte de l'Agence Régionale de Santé, et des analyses d'auto-contrôle pilotées par Veolia.

Paramètre	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Valeur du seuil
Calcium	101,90	135,20	12	mg/l	Sans objet
Chlorures	30	97	16	mg/l	250
Fluorures	150	180	3	µg/l	1500
Magnésium	7,80	11,90	12	mg/l	Sans objet
Nitrates	22	47	26	mg/l	50
Pesticides totaux	0	0,53	41	µg/l	0,5
Potassium	2,10	4,30	12	mg/l	Sans objet
Sodium	10,90	17,70	12	mg/l	200
Sulfates	21	39	16	mg/l	250
Titre Hydrotimétrique	28,71	39,32	16	°F	Sans objet

4.1.3 L'évolution de la qualité de l'eau

→ Historique des données du contrôle officiel (ARS)

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques **[P101.1]** et physico-chimiques **[P102.1]**. Le résultat des analyses du contrôle officiel peut être consulté sur le site du ministère : <http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

	2018	2019	2020	2021	2022
Paramètres microbiologiques					
Taux de conformité microbiologique	100,00 %	97,22 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes	14	35	35	31	33
Nombre de prélèvements non conformes	0	1	0	0	0
Nombre total de prélèvements	14	36	35	31	33
Paramètres physico-chimique					
Taux de conformité physico-chimique	92,68 %	77,27 %	70,27 %	65,71 %	63,89 %
Nombre de prélèvements conformes	38	34	26	23	23
Nombre de prélèvements non conformes	3	10	11	12	13
Nombre total de prélèvements	41	44	37	35	36

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.



Contrôle officiel (ARS)

En 2022, on ne dénombre aucune non-conformité du contrôle officiel pour les paramètres microbiologiques et 13 non-conformités pour les paramètres physico-chimiques. Pour rappel, un prélèvement est déclaré non conforme si au moins un des paramètres le constituant est non conforme à une limite de qualité.

- Les dépassements en atrazine déséthyl déisopropyl^[1] ont été observés :
 - les 27 janvier, 31 mai, 02 août, 02 septembre et 04 novembre à l'usine de production de Chaussy
 - le 29 avril à la mairie de Chaussy
 - le 30 juin à l'impasse du Four à Pain, à Chaussy
 - le 31 août à l'atelier municipal de Chaussy
 - le 04 octobre à la garderie de l'école de Chaussy
 - le 05 décembre à l'école de Chaussy
- Les dépassements en déséthylatrazine^[1] ont été observés :
 - les 27 janvier, 31 mars, 31 mai, 02 août, 02 septembre et 04 novembre à l'usine de production de Chaussy
 - le 29 avril à la mairie de Chaussy
 - le 30 juin à l'impasse du Four à Pain, à Chaussy
 - le 31 août à l'atelier municipal de Chaussy
- Le dépassement en nickel² a été observé le 03 juin au parc de loisirs Hameau Arthieul de Magny-en-Vexin.
- Le dépassement en pesticides totaux a été observé le 02 août à l'usine de production de Chaussy.
- Le dépassement en plomb² a été observé le 30 juin à l'impasse du Four à Pain, à Chaussy.

[1] La déséthylatrazine et l'atrazine déséthyl déisopropyl sont des métabolites de l'atrazine, herbicide interdit d'utilisation depuis le 30 septembre 2003 en France.

²Les teneurs en nickel et plomb ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été mesurées et ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

→ Chlorure de Vinyle Monomère

Le Chlorure de Vinyle Monomère («Annee_N»,) constitue la principale matière première du PVC. Cette substance est classée comme cancérigène et sa limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0,5 µg/L. Des dépassements de cette limite de qualité sont susceptibles d'être observés du fait d'une migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980.

L'instruction de la Direction Générale de la Santé, DGS/EA4/2020/67, en date du 29 avril 2020 est venue modifier l'instruction du 18 octobre 2012 relative au CVM dans l'eau destinée à la consommation humaine. Par rapport à la précédente instruction d'octobre 2012, l'instruction d'avril 2020 positionne la Collectivité au centre du dispositif de gestion préventive et corrective des risques sanitaires liés à la présence du CVM dans l'eau destinée à la consommation humaine. Ainsi, cette instruction transfère à la Collectivité, et non plus aux ARS, la responsabilité de réaliser les étapes préalables de repérage des canalisations « à risque » et de surveillance de la qualité de l'eau sur les canalisations identifiées comme « à risque ».



Situation sur votre service

A ce jour, les 5 analyses CVM ont été réalisées par l'Agence Régionale de Santé en 2022 sur le réseau de distribution du SIAEP du Vexin-Ouest qui se sont révélées conformes. Le syndicat a fait réaliser par le délégataire 4 analyses complémentaires, ces analyses se sont révélées également conformes. L'opération sera renouvelée en 2023.

Communes	Longueur totale de réseau en ml	Longueur totale en PVC	Longueur totale en PVC < 1980	Longueur totale en PVC > 1980	Longueur totale de réseau PVC de date inconnue	Longueur totale de réseau en matériau inconnu
CHAPELLE-EN-VEXIN	4 084,00	2 404,00	1 328,00	1 076,00	0,00	0,00
CHAUSSY	7 790,00	543,00	0,00	415,00	128,00	97,00
GENAINVILLE	9 556,00	1 113,00	1 002,00	0,00	110,00	0,00
HODENT	8 168,00	540,00	0,00	0,00	540,00	0,00
MAGNY-EN-VEXIN	45 893,00	14 020,00	3 801,00	10 098,00	121,00	26,00
OMERVILLE	5 889,00	2 058,00	1 737,00	0,00	321,00	304,00
SAINT-GERVAIS	20 837,00	10 812,00	8 208,00	2 569,00	35,00	9,00
TOTAL	102 218,00	31 490,00	16 076,00	14 158,00	1 255,00	436,00



Chlorure de Vinyle Monomère : situation sur votre service

Le réseau comporte un linéaire de 16 0761 ml en PVC posés avant 1980, 1 255 ml dont la date de pose est inconnue et 436 ml sont de matériau inconnu.

→ Perchlorate

Par application du principe de précaution et sur la base de seuils très protecteurs, la Direction Générale de la Santé a mis en ligne par le biais de son site internet des recommandations concernant la consommation d'eaux contenant des perchlorates. Ces recommandations concernent :

- La limitation d'utilisation d'eau dont la teneur en ions perchlorates dépasse 4µg/l pour la préparation des biberons des nourrissons de moins de 6 mois
- La limitation de consommation d'eau dont la teneur dépasse 15µg/l pour les femmes enceintes et allaitantes.

A fortes doses, cette substance non cancérigène pourrait avoir une incidence sur la production d'hormones thyroïdiennes. Pour autant, à ce jour, ni l'OMS, ni l'Union Européenne, ni aucune autre autorité de santé n'ont fixé de norme maximale internationale quant à l'ingestion de perchlorates. Ainsi pour les autres catégories de la population, il n'y a pas lieu de restreindre la consommation d'eau du robinet aux niveaux d'exposition actuellement mis en évidence.

L'Agence Régionale de Santé d'Ile de France complète le contrôle sanitaire afin d'étudier l'ensemble des captages.

4.2 La maîtrise des prélèvements sur la ressource, volumes et rendement du réseau

4.2.1 L'efficacité de la production : le volume prélevé et produit

→ L'origine de l'eau alimentant le service

Dénomination	Situation (adresse)	Nappe sollicitée	Débit maximum (m³/h)	Débit exploité (m³/h)	Nombre de pompes	Traitement
Captage Fernand Maygniel à Saint-Gervais lieu-dit « le bois de Magnitot »	Le Pré aux Loups, Saint-Gervais	Craie	130 m³/h 3 120 m³/j	100	2	Traitement des pesticides (Filtres à charbon actif en Grain) Adoucissement (Electro réduction du carbonate de Calcium) Chloration
Forage de Chaussy	Boucagny, Chaussy	Craie	-	7 (été) / 20 (hiver)	2	Chloration
Source des Fouleries	Rue de Velannes la Ville, Magny-en-Vexin		-	-	-	-

Origine de la ressource en eau



L'eau brute prélevée au forage de Chaussy puits Boucagny subit une simple chloration puis alimente exclusivement la commune de Chaussy (un raccordement au réseau du SIAEP du Vexin-Ouest a été créé mais pour l'instant il n'est pas en service).

L'eau brute prélevée au forage de Fernand Maigniel subit quant à elle un traitement des pesticides, nitrates et de la dureté sur l'usine de traitement François Thauvin. L'eau produite en sortie d'usine alimente les communes de Saint-Gervais, La Chapelle-en-Vexin, Magny-en-Vexin, Genainville, Hodent, Omerville et dessert également les communes de Nucourt et du SIE de la Source Saint-Romain dans le cadre de Ventes d'eau en Gros à des services extérieurs.

Les sources de la Foulerie ne sont pas exploitées actuellement.

→ Le volume prélevé

Les autorisations de prélèvement maximales par ressource sont les suivantes :

	Débit horaire (m³/h)	Volume journalier (m³/jour)
Forage de de Magny en Vexin Source Foulerie	-	-
Usine de Production d'Eau Potable de Magny en Vexin	130	3 120

Le volume prélevé par ressource et par nature d'eau est détaillé ci-après :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume prélevé (m3)	610 837	612 745	706 544	665 953	677 150	1,7%
Volume prélevé par ressource (m3)						
Forage de de Magny en Vexin Source Foulerie	0	0	0	0	0	0%
Usine de Production d'Eau Potable de Magny en Vexin	610 837	582 993	668 847	637 383	651 507	2,2%
Forage de Chaussy Boucagny		23 099	37 697	28 570	25 643	-10,2%
Forage d'Omerville		6 653				
Volume prélevé par nature d'eau (m3)						
Eau souterraine non influencée	610 837	612 745	706 544	665 953	677 150	1,7%

Volume prélevé 2022

Les sources de la Foulerie ne sont pas exploitées actuellement.

Pour rappel, les forages de Chaussy et Omerville ont intégré le périmètre du SIAEP du Vexin-Ouest le 01/01/2019. Fin juin 2019, le forage d'Omerville a été rétrocédé à la commune d'Omerville.

Le forage de Chaussy alimente exclusivement la commune de Chaussy.

Le Forage de Fernand Maigniel alimente quant à lui les communes restantes sur le syndicat (Saint-Gervais, La Chapelle-en-Vexin, Magny-en-Vexin, Genainville, Hodent, Omerville) et dessert également les communes de Nucourt et du SIE de la Source Saint-Romain dans le cadre de Ventes d'eau en Gros à des services extérieurs.

Les volumes prélevés sur les deux forages du SIAEP du Vexin-Ouest augmentent de 11 197 m³, soit une augmentation de 1,7% par rapport à l'année 2021 :

- Forage de Chaussy puits Boucagny : diminution de 3 107 m³ en 2022, soit une baisse de -10,2% par rapport à l'année 2021.*
- Forage de Fernand Maigniel : augmentation de 14 124 m³, soit une hausse de 2,2% par rapport à l'année 2021.*

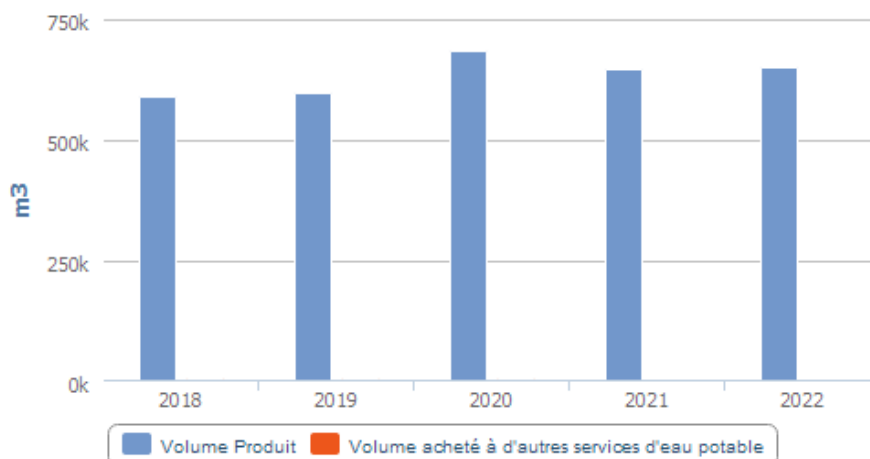


→ Le volume produit et mis en distribution

Les volumes produit et mis en distribution prennent en compte, le cas échéant, le volume acheté et vendu à d'autres services d'eau potable :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume prélevé (m3)	610 837	612 745	706 544	665 953	677 150	1,7%
Besoin des usines	21 906	17 834	21 995	21 143	26 836	26,9%
Volume produit (m3)	588 931	594 911	684 549	644 810	650 314	0,9%
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	3 685	4 575	4 857	2 105	3 148	49,5%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	206 612	182 486	173 400	145 716	162 679	11,6%
Volume mis en distribution (m3)	386 004	417 000	516 006	501 199	490 783	-2,1%

Evolution des volumes produits et achetés à d'autres services d'eau potable



Volume produit 2022

Les volumes produits sur les unités de traitement du SIAEP du Vexin-Ouest augmentent de 5 504 m³ en 2022, soit une augmentation de 0,9 % par rapport à l'année 2021 :

- Forage de Chaussy puits Boucagny : diminution de 3 107 m³ en 2022, soit une baisse de 10,2% par rapport à l'année 2021.
- Usine François Thauvin : augmentation de 8 341 m³, soit une augmentation de 1,4% par rapport à l'année 2021.



Le volume acheté à d'autres services d'eau potable est détaillé ci-après :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m³)	3 685	4 575	4 857	2 105	3 148	49,5%
SIE DE LA SOURCE SAINT ROMAIN	3 685	4 575	4 857	2 105	3 148	49,5%

Volume Acheté 2022

La ZA d'Arthieul est exclusivement alimentée par un import d'eau du SIE de la Source Saint-Romain. Le volume acheté en 2022 au SIE de la Source Saint-Romain augmente de 1 043 m³ en 2022, soit une augmentation de 49,5 % par rapport à l'année 2021.



Le volume introduit dans le réseau d'eau potable est détaillé ci-après :

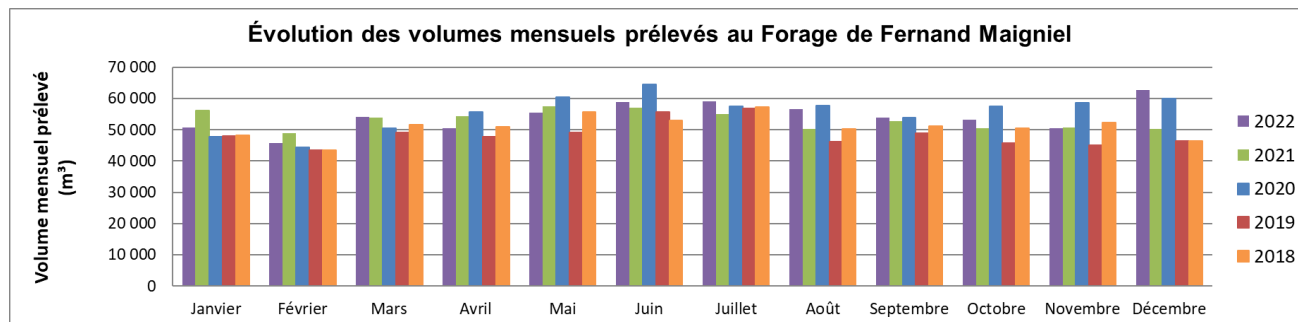
	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume produit (m³)	588 931	594 911	684 549	644 810	650 314	0,9%
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m³)	3 685	4 575	4 857	2 105	3 148	49,5%
Volume introduit dans le réseau (m³)	592 796	599 486	689 406	646 915	653 462	1,01%



Volume produit et acheté 2022

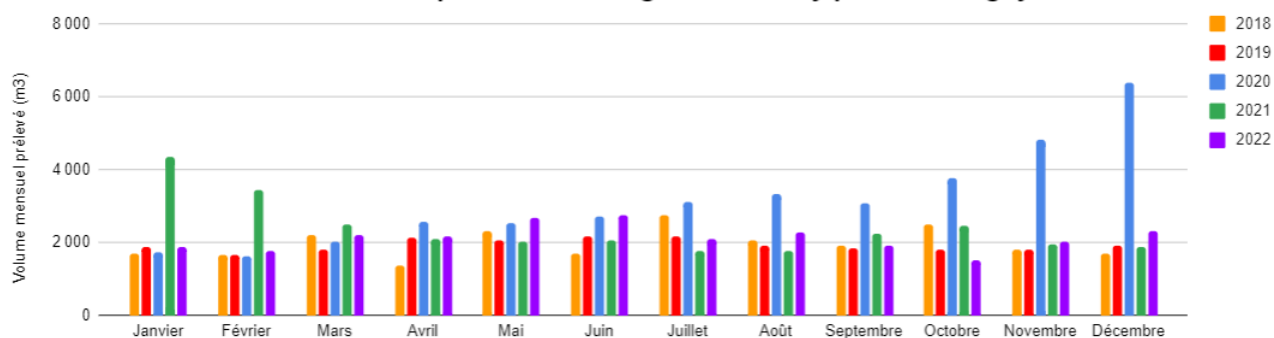
Le volume global introduit dans le réseau augmente de 6 547 m³, soit une augmentation de 6,2% par rapport à l'année 2021. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse des volumes produits en 2021.

→ Bilan mensuel des volumes prélevés pour chaque ressource



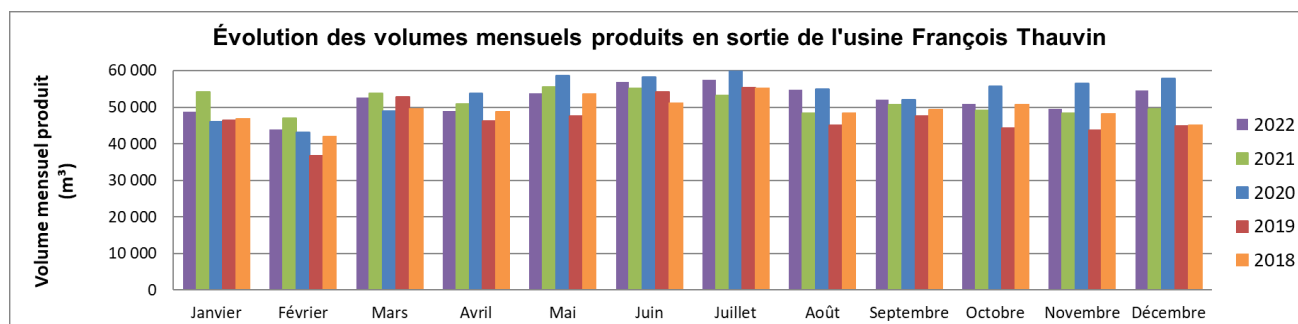
	2018	2019	2020	2021	2022
Janvier	48 271	48 055	47 836	56 079	50 756
Février	43 492	43 588	44 482	48 854	45 717
Mars	51 707	49 217	50 509	53 888	54 160
Avril	50 871	47 845	55 627	54 398	50 508
Mai	55 613	49 216	60 467	57 443	55 542
Juin	52 881	55 652	64 540	57 106	58 904
Juillet	57 259	56 814	57 589	54 978	59 202
Août	50 332	46 294	57 802	50 228	56 573
Septembre	51 220	48 951	53 865	52 836	53 828
Octobre	50 404	45 771	57 517	50 573	53 280
Novembre	52 389	45 130	58 609	50 573	50 441
Décembre	46 398	46 460	60 004	50 247	62 746
Total (m³)	610 837	582 993	668 847	637 383	651 657

Evolution des volumes mensuels prélevés au forage de Chaussy puits Boucagny



	2018	2019	2020	2021	2022
Janvier	1 684	1 876	1 725	4 349	1 863
Février	1 652	1 644	1 623	3 444	1 766
Mars	2 220	1 810	2 029	2 510	2 220
Avril	1 366	2 132	2 557	2 098	2 165
Mai	2 327	2 043	2 550	2 035	2 689
Juin	1 702	2 187	2 708	2 071	2 748
Juillet	2 768	2 163	3 124	1 759	2 114
Août	2 060	1 898	3 331	1 763	2 282
Septembre	1 933	1 828	3 077	2 225	1 929
Octobre	2 512	1 794	3 757	2 474	1 507
Novembre	1 789	1 817	4 825	1 955	2 037
Décembre	1 712	1 909	6 391	1 889	2 323
Total (m³)	23 725	23 099	37 698	28 570	25 643

→ **Bilan mensuel des volumes produits pour chaque unité de traitement**



	2018	2019	2020	2021	2022
Janvier	46 762	46 438	45 978	54 237	48 840
Février	42 064	36 829	43 177	47 104	44 000
Mars	49 592	52 859	48 952	53 847	52 571
Avril	48 861	46 211	53 843	50 887	48 869
Mai	53 681	47 600	58 642	55 634	53 851
Juin	51 130	54 104	58 349	55 250	57 001
Juillet	55 108	55 336	60 711	53 198	57 497
Août	48 467	45 050	55 005	48 336	54 834
Septembre	49 352	47 684	52 054	50 618	52 151
Octobre	50 622	44 302	55 690	49 092	50 981
Novembre	48 252	47 482	56 593	48 399	49 491
Décembre	45 040	44 964	57 858	49 638	54 585
Total (m³)	588 931	565 159	646 852	616 240	624 671

Volumes mensuels produits en sortie de l'usine François Thauvin

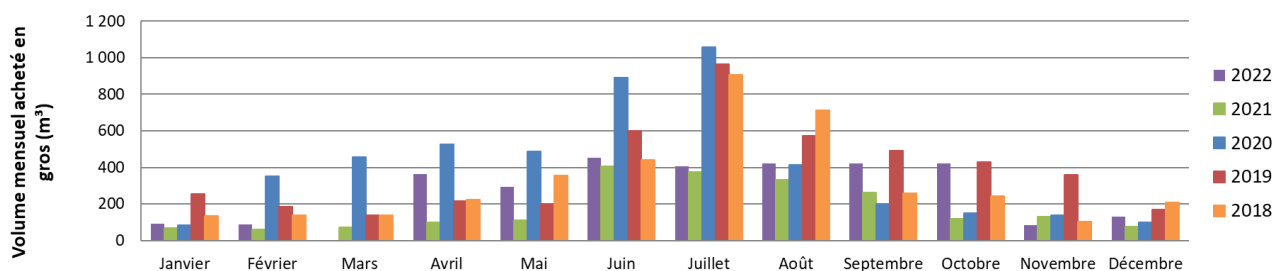
Pour rappel, l'eau prélevée au forage de Fernand Maigniel subit un traitement des pesticides, nitrates ainsi que la dureté sur l'usine de traitement François Thauvin. L'eau produite en sortie d'usine alimente les communes de Saint-Gervais, La Chapelle-en-Vexin, Magny-en-Vexin, Genainville, Hodent, Omerville et dessert également les communes de Nucourt et du SIE de la Source Saint-Romain dans le cadre de Ventes d'eau en Gros à des services extérieurs.

L'eau produite sur l'usine de François Thauvin augmente de 8 341 m³, soit une augmentation de 1,4% par rapport à l'année 2021.

Cette augmentation observée est corrélée à une augmentation des volumes vendus en gros à des services extérieurs sur l'année 2022 : augmentation de 16 963 m³ par rapport à l'année 2021.



Évolution des volumes mensuels achetés au SIE de la Source Saint-Romain



	2018	2019	2020	2021	2022
Janvier	136	254	85	69	92
Février	137	185	351	60	88
Mars	138	139	456	72	0
Avril	225	214	527	98	363
Mai	355	200	487	110	292
Juin	439	598	890	404	451
Juillet	907	963	1 057	373	407
Août	714	571	414	333	420
Septembre	258	493	200	264	420
Octobre	244	428	151	118	420
Novembre	103	361	138	129	83
Décembre	209	169	101	75	132
Total (m³)	3 685	4 575	4 857	2 105	3 168



Volumes mensuels achetés au SIE de la Source Saint-Romain

Pour rappel, la ZA d'Arthieul est exclusivement alimentée par un import d'eau du SIE de la Source Saint-Romain.

Les volumes achetés en gros au SIE de la Source Saint-Romain augmentent de 1 063 m³ en 2022, soit une augmentation de 49,5 % par rapport à l'année 2021.

4.2.2 L'efficacité de la distribution : le volume vendu, le volume consommé et leur évolution

→ Le volume vendu

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

Selon la typologie de l'arrêté du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu se décompose ainsi :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m3)	531 107	545 070	572 233	543 971	554 377	1,9%
Sous-total volume vendu aux abonnés du service	324 495	362 584	398 833	398 255	391 698	-1,6%
domestiques ou assimilés	324 495	362 584	398 833	398 255	391 698	-1,6%
non domestiques	0	0	0	0	0	0%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	206 612	182 486	173 400	145 716	162 679	11,6%



Relevés clientèle :

Les périodes de relevé clientèle de l'année 2021 sont les suivantes :

- consommation 2^{ème} semestre 2021 : 02/11/2021 au 10/12/2021
- consommation 1^{er} semestre 2022 : 31/04/2022 au 07/04/2022
- consommation 2^{ème} semestre 2022 : 10/10/2022 au 21/10/2022

Le volume vendu par typologie de clients est détaillé comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume vendu (m3)	531 107	545 070	572 233	543 971	554 377	1,9%
dont clients individuels	304 302	343 941	377 281	375 945	372 432	-0,9%
dont clients industriels	7 075	-1 569	703	418	183	-56,2%
dont clients collectifs	5 461	7 006	6 643	8 116	6 482	-20,1%
dont volume vendu autres collectivités	206 612	182 486	173 400	145 716	162 679	11,6%
dont bâtiments communaux	6 208	11 771	12 647	12 214	11 097	-9,1%
dont appareils publics	289	135	139	142	84	-40,8%



Volume vendu selon le décret

Le volume vendu selon le décret augmenté de 10 406m³ en 2022, soit une augmentation de 1,9% par rapport à l'année 2021. Cette diminution concerne essentiellement les volumes vendus à d'autres collectivités (+11,6%).

Le volume vendu aux autres services d'eau potable est détaillé comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m3)	206 612	182 486	173 400	145 716	162 679	11,6%
GENAINVILLE	53 281	27 990	0	0	0	0%
NUCOURT	49 065	47 836	50 654	47 502	50 423	6,1%
SIE DE LA SOURCE SAINT ROMAIN	104 266	106 660	122 746	98 214	112 256	14,3%



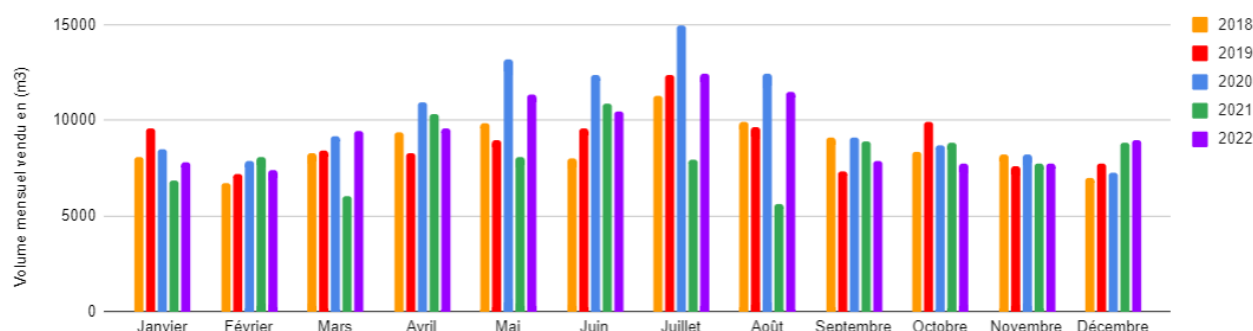
Volume vendu à d'autres services d'eau potable

Le volume global vendu par le SIAEP du Vexin-Ouest à des services extérieurs augmente de 16 963 m³ en 2022, soit une augmentation de 11,6% par rapport à l'année 2021 :

- *Vente en gros au SIE de la Source Saint-Romain : augmentation de 14 042 m³, soit une hausse de 14,3% par rapport à l'année 2021*
- *Vente en gros à Nucourt : augmentation de 2 921 m³, soit une hausse de 6,1% par rapport à l'année 2021.*

→ mensuel des volumes vendus à des services d'eau extérieurs

Evolution des volumes mensuels vendus au SIE de la Source Saint-Romain



	2018	2019	2020	2021	2022
Janvier	8 057	9 560	8 490	6 826	7 826
Février	6 719	7 203	7 901	8 100	7 415
Mars	8 292	8 434	9 205	6 053	9 420
Avril	9 411	8 273	10 961	10 331	9 558
Mai	9 856	8 969	13 165	8 107	11 354
Juin	8 031	9 574	12 363	10 884	10 491
Juillet	11 275	12 384	14 933	7 965	12 422
Août	9 950	9 677	12 428	5 667	11 457
Septembre	9 134	7 313	9 100	8 903	7 855
Octobre	8 346	9 939	8 726	8 839	7 760
Novembre	8 219	7 624	8 237	7 724	7 747
Décembre	6 976	7 710	7 237	8 815	8 951
Total (m³)	104 266	106 660	122 746	98 214	112 256

Volume vendu à d'autres services d'eau potable

Les volumes vendus en gros au SIE de la Source Saint-Romain augmentent de 14 042 m³, soit une hausse de 14,3% par rapport à l'année 2021

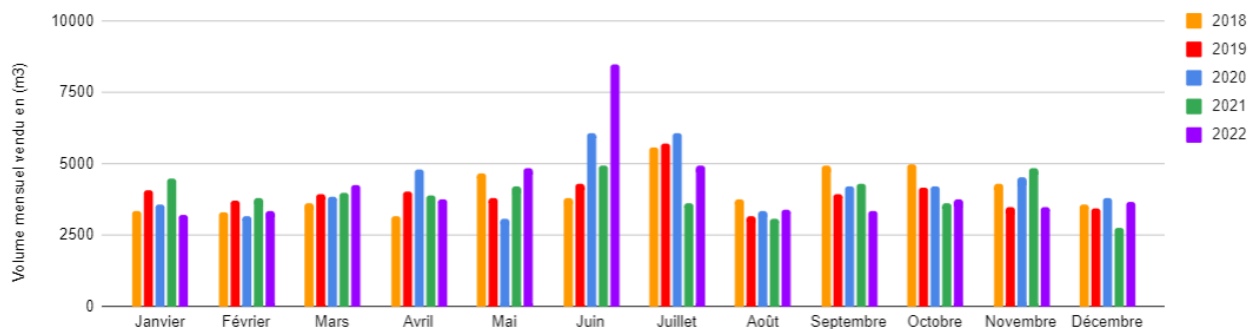
L'année 2020 avait fait l'objet d'une augmentation significative des volumes d'eau vendus en gros au SIE de la Source Saint-Romain sur la période d'avril à août (+ 17 000 m³ par rapport aux tendances observées en 2017, 2018 et 2019).

La diminution constatée en 2021 correspond d'une part à un retour à la normale des volumes habituellement vendus en gros au SIE de la Source Saint-Romain ainsi qu'à une faible consommation sur les mois de juillet et août 2021 (- 6000 m³ par rapport aux tendances observées en 2017, 2018 et 2019).



FOCUS

Evolution des volumes mensuels vendus à Nucourt



	2018	2019	2020	2021	2022
Janvier	3 365	4 081	3 559	4 465	3 226
Février	3 324	3 717	3 173	3 794	3 356
Mars	3 598	3 956	3 843	3 983	4 256
Avril	3 174	4 036	4 781	3 883	3 778
Mai	4 675	3 820	3 066	4 224	4 826
Juin	3 819	4 322	6 069	4 921	8 481
Juillet	5 571	5 722	6 055	3 632	4 919
Août	3 745	3 169	3 350	3 071	3 385
Septembre	4 952	3 935	4 203	4 306	3 338
Octobre	4 989	4 145	4 221	3 598	3 748
Novembre	4 278	3 496	4 539	4 851	3 463
Décembre	3 575	3 437	3 795	2 775	3 648
Total (m³)	49 065	47 836	50 654	47 502	50 423



Volume vendu à d'autres services d'eau potable

Les volumes vendus en gros à Nucourt augmentent de 2 921 m³, soit une hausse de 6,1% par rapport à l'année 2021.

→ Le volume consommé

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs,...). Il est ramené à l'année entière par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)	323 335	361 284	397 413	396 835	390 278	-1,7%
Volume comptabilisé hors ventes en gros 365 jours (m3)	323 335	361 284	397 413	396 835	390 278	-1,7%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	365	365	366	365	365	0,0%
Volume consommateurs sans comptage (m3)	1 160	1 300	1 420	1 420	1 420	0,0%
Volume de service du réseau (m3)	2 996	4 278	4 605	4 635	4 284	-7,6%
Volume consommé autorisé (m3)	327 491	366 862	403 438	402 890	395 982	-1,7%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	327 491	366 862	403 438	402 890	395 982	-1,7%
Nombre de semaines de consommation	52,00	52,00	52,00	52,00	52,00	0,0%



FOCUS

Volume de service de réseau et volume consommateurs sans comptage

Les volumes de service du réseau (utilisés pour l'exploitation du réseau de distribution d'eau : nettoyage des réservoirs, purges de réseau, lavage de canalisations, eaux prélevées par les analyseurs en continu, désinfections après travaux, etc.) et les volumes consommateurs sans comptage (utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation : essais de poteaux incendie, bornes fontaines sans compteurs, manœuvres incendie, services des espaces verts sans compteurs, lavage de la voirie, etc.) sont estimés grâce à la Méthode ASTEE des volumes non comptabilisés.

Le volume des consommateurs sans comptage reste stable en 2022. Le volume de service du réseau est en baisse en 2022 (-7,6%).



FOCUS

Volume consommé autorisé 365 jours

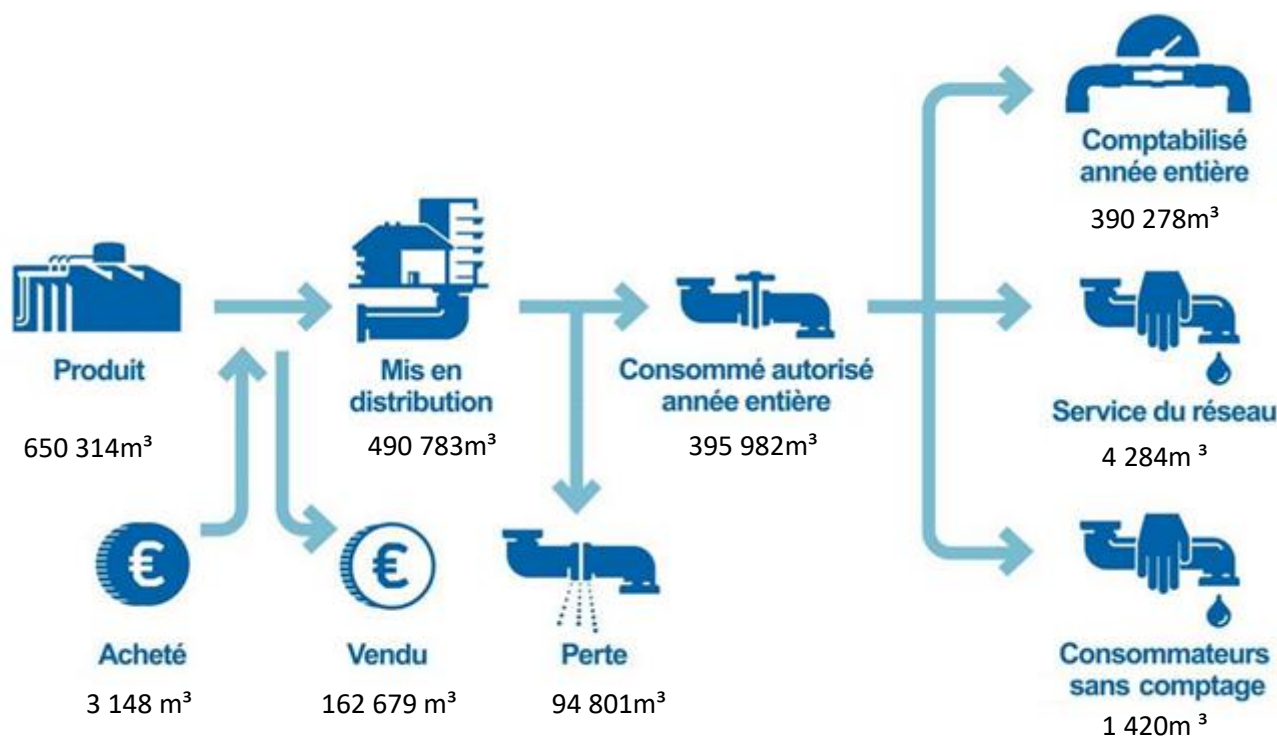
Les volumes consommés autorisés diminuent de 6 908 m³ en 2021, soit une baisse de 1,7% par rapport à l'année 2021.

Le volume consommé par les principaux abonnés ou gros consommateurs figure au tableau suivant :

Consommateur	Semestre	Date	Volume facturé (m³)	Total annuel (m³)
1 (*)	S1 2021	08/04/2021	2200	3963
	S2 2021	04/11/2021	1763	
	S1 2022	07/04/2022	1539	3005
	S2 2022	21/10/2022	1466	
2 (*)	S1 2021	08/04/2021	1763	2960
	S2 2021	04/11/2021	1197	
	S1 2022	04/04/2022	921	2012
	S2 2022	20/10/2022	1091	
3 (*)	S1 2021	08/04/2021	1533	3560
	S2 2021	04/11/2021	2027	
	S1 2022	04/04/2022	1384	3284
	S2 2022	20/10/2022	1900	
4 (*)	S1 2021	08/04/2021	1411	3351
	S2 2021	08/11/2021	1940	
	S1 2022	04/04/2022	1249	3222
	S2 2022	21/10/2022	1973	
5 (*)	S1 2021	08/04/2021	1685	3811
	S2 2021	08/11/2021	2126	
	S1 2022	04/04/2022	1533	3885
	S2 2022	14/11/2022	2352	
6 (*)	S1 2021	09/04/2021	5934	14325
	S2 2021	08/11/2021	8391	
	S1 2022	04/04/2022	6211	12461
	S2 2022	24/10/2022	6250	

Remarque () : Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2018, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement doivent adapter les mesures de protection les concernant. En conséquence, Veolia Eau France communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées*

→ Synthèse des flux de volumes



4.2.3 La maîtrise des pertes en eau

La maîtrise des pertes en eau est la résultante de deux principaux facteurs, à savoir, l'état du patrimoine et l'efficacité opérationnelle de l'exploitant pour détecter, localiser et réparer les fuites au plus vite.

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum pour les réseaux de distribution d'eau potable, dont la valeur « seuil » dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau.

En cas de non atteinte de ce rendement minimum, la collectivité dispose d'un délai de deux ans pour élaborer un « plan d'actions » visant à maîtriser les pertes en eau et améliorer le rendement. La non-réalisation de ce plan d'actions entraîne le doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau de l'Agence de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de performance pour l'année 2022 qui rendent compte de la maîtrise des pertes en eau du service.

Année	Rdt (%)	Objectif Rdt Grenelle2(%)	ILP (m³/j/km)	ILVNC (m³/j/km)	ILC (m³/j/km)
2022	85,5	67,99	2,54	2,69	14,97

Rdt (Rendement du réseau de distribution (%)) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / (volume produit + volume acheté à d'autres services)

Objectif Rdt Grenelle 2 (%) : Seuil de rendement à atteindre compte-tenu des caractéristiques du service, estimé conformément au décret du 27 janvier 2012

ILP (indice linéaire des pertes (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume consommé autorisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/nombre de jours dans l'année)

ILVNC (indice linéaire des volumes non-comptés (m³/j/km)) : (volume mis en distribution – volume comptabilisé année entière) / ((longueur de canalisation de distribution)/ nombre de jours dans l'année)

ILC (indice linéaire de consommation (m³/j/km)) : (volume consommé autorisé année entière + volume vendu à d'autres services) / ((longueur de canalisation de distribution hors branchements)/nombre de jours dans l'année)



Atteinte de l'objectif Grenelle 2 de l'environnement en 2022

Le rendement de réseau s'établit à 85,5% en 2022. Il permet de se rendre conforme à l'objectif Grenelle 2 de l'environnement fixé à 67,99%.

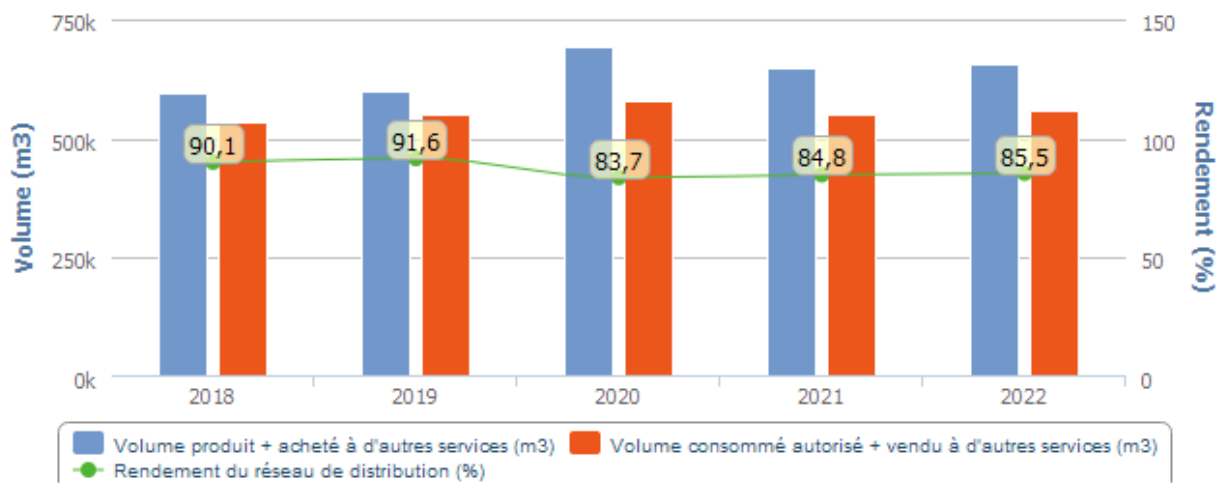
	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	90,1 %	91,6 %	83,7 %	84,8 %	85,5 %	0,8%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) A	327 491	366 862	403 438	402 890	395 982	-1,7%
Volume vendu à d'autres services (m3) B	206 612	182 486	173 400	145 716	162 679	11,6%
Volume produit (m3) C	588 931	594 911	684 549	644 810	650 314	0,9%
Volume acheté à d'autres services (m3) D	3 685	4 575	4 857	2 105	3 148	49,5%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services)

Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008

Evolution du rendement du réseau de distribution



Le rendement du réseau de distribution 2022

Le rendement de réseau est en hausse par rapport à l'année 2021. Il s'établit à 85,5% en 2022, permettant de se rendre conforme à l'objectif Grenelle2 de l'environnement qui était fixé à 67,99% pour l'année 2022. Il permet de respecter l'objectif de 85% fixé contractuellement.

Une sectorisation a été déployée en décembre 2020, composée de 15 secteurs, elle permet d'optimiser la recherche de fuite et le suivi des débits de nuit sur les sous-secteurs.



Sous réserve de la confirmation qui sera émise par l'Agence de l'Eau, le rendement de réseau 2022 étant inférieur au seuil de rendement « Grenelle 2 », un plan d'actions doit être mis en œuvre pour réduire les pertes d'eau.

→ *L'indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] et l'indice linéaire de pertes en réseau [P106.3]*

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	2,30	1,83	3,19	2,82	2,69
Volume mis en distribution (m3) A	386 004	417 000	516 006	501 199	490 783
Volume comptabilisé 365 jours (m3) B	323 335	361 284	397 413	396 835	390 278
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	74 705	83 187	101 508	101 564	102 218

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	2,15	1,65	3,03	2,65	2,54
Volume mis en distribution (m3) A	386 004	417 000	516 006	501 199	490 783
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) B	327 491	366 862	403 438	402 890	395 982
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	74 705	83 187	101 508	101 564	102 218

4.3 La maintenance du patrimoine



On distingue deux types d'interventions :

- ✓ Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance,
- ✓ Des interventions non-programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale des équipes opérationnelles grâce à des procédures d'intervention parfaitement décrites et éprouvées. Les interruptions de service restent ainsi l'exception.

La réalisation de ces interventions conduit le cas échéant à faire appel à des compétences mutualisées (régionales ou nationales) et bénéficie d'outils informatiques de maintenance et de gestion des interventions.



La gestion centralisée des interventions

Le pilotage des interventions de nos techniciens est centralisé, qu'elles soient programmées ou imprévues, qu'il s'agisse de la maintenance d'un équipement, d'une intervention sur le branchement d'un abonné, d'une réparation de fuite ou encore d'un prélèvement pour analyse.

4.3.1 Les opérations de maintenance des installations

→ Les installations



Les opérations de maintenance des installations

Veolia assure la maintenance et l'entretien des installations et des équipements liés à la production et à la distribution d'eau potable sur l'ensemble du périmètre du contrat. Ces opérations interviennent soit dans le cadre d'une maintenance planifiée, nous parlons alors de maintenance préventive, ou bien faisant suite à un dysfonctionnement de l'équipement ou de l'installation, la maintenance curative. Les opérations réalisées dans le cadre de la maintenance préventive sont listées de façon non exhaustive, ci-après :

- Sur l'ensemble des ouvrages (forages, unités de traitement, réservoirs et surpressions) :
 - relevé mensuel des compteurs de fonctionnement (eau et horaires),
 - campagne mensuelle de prélèvements pour analyses,
 - contrôle semestriel des alarmes anti-intrusions,
 - nettoyage général des ouvrages et à minima nettoyage annuel (réservoirs).
- Sur les installations de traitement (filtrations, chlorations) :
 - vérification hebdomadaire du fonctionnement des unités de traitement et des chlorations, réalisation d'analyses de terrain,
 - nettoyage et entretien mensuel des analyseurs : chlore, pH-mètre, turbidimètres,
 - nettoyage et entretien annuel des stabilisateurs et appareils de régulation.
- Contrôle annuel des chaînes de mesure et d'alarme :
 - sondes piézométriques des forages et réservoirs, poires et sondes de désamorçage des pompes,
 - contrôle des pressostats manque d'eau et de sécurité,
 - contrôle de la chaîne de télégestion (alarmes...).



- **Entretien électromécanique général :**
 - contrôle hydraulique et électrique des pompes tous les semestres,
 - thermographie annuelle des armoires électriques,
 - contrôle semestriel de la pression de l'azote dans les ballons de surpression.

Dans le cadre de la maintenance curative, les types d'intervention sont difficilement énumérables. Nous pouvons néanmoins identifier les anomalies suivantes :

- défaut sur un groupe de pompage,
- défaut sur des appareils électromécaniques (contacteurs, disjoncteurs),
- anomalie de transmission des données via les chaînes de télégestion,
- défaut liaisons téléphoniques,
- coupure EDF ou autre défaut d'alimentation électrique.

Les opérations de maintenance et d'exploitation des installations sur l'année 2022 sont synthétisées sous la forme d'un **rapport annuel de la maintenance et de l'exploitation** consultable en annexe.

→ **nettoyage et la désinfection des réservoirs**



Nettoyage et désinfection des réservoirs

Le nettoyage et la désinfection des réservoirs contribuent à la préservation de la qualité d'eau comme précisé dans l'article R1321-53 du code de la santé publique qui préconise un nettoyage annuel.

Cette opération se déroule en trois étapes :

- le nettoyage des parois qui permet d'éliminer les dépôts qui se sont formés au cours de l'année. Ce nettoyage peut être mécanique (jet d'eau sous pression) ou chimique (produits permettant de dissoudre les dépôts trop importants),
- la désinfection au chlore qui a pour objectif de détruire les bactéries et autres micro-organismes non éliminés lors du nettoyage ou introduits par l'intervention de l'équipe de nettoyage,
- le contrôle de la qualité bactériologique de l'eau après remplissage du réservoir afin de vérifier l'efficacité du nettoyage et de la désinfection.

Le nettoyage annuel permet également de :

- contrôler l'état général du réservoir, génie civil des cuves, revêtement intérieur, accès aux cuves,
- contrôler et assurer la maintenance des sondes de mesures de niveau,
- valider nos consignes de fonctionnement : par exemple vérifier qu'un réservoir peut être isolé de la distribution (effraction, pollution accidentelle ...).

Installation	Date	Conformité bactériologique
Bâche usine de Magny-en-Vexin	23/02/2022	OUI
Réservoir de Ducourt	29/08/2022	OUI
Réservoir de Hodent	24/06/2022	OUI
Réservoir de Chaussy	12/12/2022	OUI
Réservoir de Magnitot	16/11/2022	OUI
Réservoir de la Flotte	18/11/2022	OUI
Réservoir d'Omerville	21/09/2022	OUI
Réservoir de Saint-Antoine	22/12/2022	OUI



Conformité bactériologique de l'eau après remplissage des réservoirs

En 2022, le contrôle de la qualité de l'eau suite aux lavages des réservoirs du SIAEP du Vexin-Ouest se sont avérés conformes à la réglementation en vigueur.

4.3.2 Les opérations de maintenance du réseau

Le SIG est un composant essentiel de la gestion du patrimoine réseau. En effet, le SIG permet l'inventaire et la localisation des canalisations et des branchements, ainsi que la connaissance des événements d'exploitation. Cette capitalisation des informations permet d'intervenir efficacement au quotidien et de construire une stratégie optimisée de l'exploitation et du renouvellement.

4.3.3 Les recherches de fuites

Le nombre de fuites décelées et réparées figure au tableau suivant :

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	3	6	5	7	11	57,1%
Nombre de fuites par km de canalisations	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0%
Nombre de fuites sur branchement	11	12	7	18	14	-22,2%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,4	0,4	0,2	0,5	0,4	-20,0%
Nombre de fuites sur compteur	22	30	21	23	31	34,8%
Nombre de fuites sur équipement	11	5	10	0	0	0%
Nombre de fuites sur autre support	0	0	0	0	0	0%
Nombre de fuites réparées	47	53	43	48	56	16,7%
Linéaire soumis à recherche de fuites	58 873	103 584	41 637	68 854	133 032	43,4%



Les fuites réparées en 2022

11 fuites sur canalisations, 14 fuites sur branchements et 31 fuites compteur ont été réparées au cours de l'année 2022.

Une synthèse par secteur est disponible dans le tableau ci-après :

	Nombre de fuites sur canalisations	Nombre de fuites sur branchement	Nombre de fuites réparées
La Chapelle Surpressée	0	1	1
Saint-Gervais Ouest la Chapelle	0	0	0
Saint-Gervais Est village	0	0	0
Les Hauts de Magny	1	1	2
Magny centre-ville	4	2	6
ZA Arthieul	0	2	2
La Chapelle non surpressée	0	0	0
Arthieul	0	0	0
Blamecourt, Velannes	5	2	7
Hodent	0	0	0
Genainville	0	2	2
Omerville	1	1	2
Chaussy	0	3	3
Refoulements vierges et feeders	0	0	0
Nombre de fuites réparées	11	14	25



Les recherches de fuites en 2021

Des campagnes de recherche de fuites ont été réalisées tout au long de l'année sur le SIAEP du Vexin-Ouest. Le détail de ces campagnes de recherche de fuites figure au tableau suivant. .

Remarque : Les campagnes de recherche de fuites permettent également de déceler des fuites après compteur, celles-ci ne sont toutefois pas comptabilisées dans le tableau des fuites décelées. Les fuites décelées dans ce cadre font l'objet d'une information auprès de l'abonné concerné.

4.4 L'efficacité environnementale

4.4.1 La protection des ressources en eau



La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance est indispensable à la préservation de la ressource en eau aussi bien pour les installations gérées en propre que pour les achats d'eau. Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter la dégradation de la ressource par des pollutions accidentelles ou diffuses. L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource du service **[P108.3]** permet d'évaluer ce processus.

	2018	2019	2020	2021	2022
Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %

Pour chaque installation de production, cet indice se décompose de la façon suivante :

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2018	2019	2020	2021	2022
Forage de de Magny en Vexin Source Foulerie	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %
Usine de Production d'Eau Potable de Magny en Vexin	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %

Etat d'avancement de la procédure de Déclaration d'Utilité

L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production sont les suivantes :

- *Le forage de Fernand Maigniel dispose d'une DUP depuis le 14/09/1987. Une révision de la DUP est en cours dans le cadre de l'étude du Bassin d'Alimentation de Captage.*
- *La procédure de DUP du puits de Boucagny à Chaussy est abandonnée, un nouveau forage ayant été créé*
- *La procédure du nouveau forage puits du Bois est en cours, l'avis de l'hydrogéologue a été rendu et l'étude technico-économique est terminée. Ce forage n'est actuellement pas utilisé pour alimenter la commune de Chaussy.*



Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource pour chaque achat à un autre service d'eau potable	2018	2019	2020	2021	2022
SIE DE LA SOURCE SAINT ROMAIN	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %

Depuis 2014, le calcul de l'indice global de protection de la ressource en eau du SIAEP de la Montcient est pondéré avec les volumes prélevés par forage et les volumes achetés en gros à d'autres services d'eau potable. La valeur de l'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource est comprise entre 0 et 100%, avec le barème suivant :

- ✓ 0 % : aucune action ;
- ✓ 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- ✓ 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- ✓ 50 % : dossier déposé en préfecture ;
- ✓ 60 % : arrêté préfectoral ;
- ✓ 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;

- ✓ 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

4.4.2 Le bilan énergétique du patrimoine



Un management de la performance énergétique des installations est mis en œuvre dans le cadre de notre certification ISO 50 001. La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. Pour 2022 et 2023, dans le cadre du Plan ReSource, nos objectifs ont été rehaussés : il nous est demandé de réduire de 5% notre impact énergétique et d'augmenter de 5% notre production d'énergie sur les 2 années. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Energie relevée consommée (kWh)	953 406	884 114	1 024 193	1 020 704	986 802	-3,3%
Installation de reprise	111 085	60 877	53 941	54 635	49 296	-9,8%
Installation de captage	288 896	298 688	329 220	325 472	333 998	2,6%
Installation de production	553 425	519 146	636 323	635 851	598 432	-5,9%
Réservoir ou château d'eau		5 403	4 709	4 746	5 076	7,0%

Le tableau détaillé du Bilan énergétique du patrimoine se trouve en annexe.

4.4.3 La consommation de réactifs

Selon les cas, le choix du réactif est établi de façon à optimiser le traitement :

- ✓ assurer une eau de qualité conforme aux normes de potabilité,
- ✓ réduire les quantités de réactifs à utiliser.

Réactifs	Quantité	Commentaires
CHLORE	28 kg	CHAUSSEY PUIITS BOUCAGNY
CHLORE	0 kg	RESERVOIR D'OMERVILLE
CHLORE	343 kg	USINE FRANCOIS THAUVIN
SEL	133 t	USINE FRANCOIS THAUVIN

La quantité de chlore indiquée dans le tableau est la somme des capacités des bouteilles de chlore renouvelées au cours de l'année 2022.

4.4.4 La valorisation des sous-produits

→ La valorisation des déchets liés au service



RESPONSABILITÉ

Les déchets liés à l'activité du service sont gérés suivant des filières respectueuses de l'environnement. Le recyclage des matériaux est privilégié.

L'engagement de responsabilité environnementale permet à Veolia de développer des bonnes pratiques en termes de gestion des déchets. Ainsi, de plus en plus, les équipes opérationnelles trient à la source les huiles, graisses et absorbants (matières souillées par des solvants, des huiles...), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets d'activité réseau, les déchets métalliques, les emballages (carton, bois, polystyrène...), les déchets de laboratoire (verrerie, sous-produits d'analyses) et les déchets de bureaux (papier, plastique, verre, piles, cartouches d'imprimantes...).

La collecte sélective de chaque catégorie de produits est mise en place sur certains lieux de leur production (usines, ateliers, bureaux, chantiers...). Ils sont alors évacués dans des filières de valorisation agréées.

4.5 Les propositions d'amélioration du patrimoine

Type d'installation	Localisation	Fonctionnement	Commentaires
Branchements	Tout le périmètre	Suppression des branchements plomb restants	Pour l'année 2020, 23 branchements plomb ont été modernisés sur la commune de Chaussy. En 2021, 27 branchements plomb ont été modernisés. Au 31/12/2021, il ne reste aucun branchement plomb connu restant sur le SIAEP du Vexin-Ouest. En 2022, 0 branchement modernisé
Canalisations	MAGNY Rue des Regards	Canalisation présentant une forte corrosion (2 fuites importantes en 2013 et 2014). Une analyse métallographique réalisée par la CEO a montré la forte oxydation de cette canalisation.	Nous conseillons au syndicat de renouveler la canalisation DN 150 sur la longueur totale de la rue (290 ml et 17 branchements). La canalisation devra être renforcée en DN 200 mm à cette occasion.
Canalisations	Magny rue du Village / rue du Bois Pierre	Absence de maillage qui a pour conséquence de priver d'eau de nombreux riverains en cas d'arrêt d'eau.	Réalisation d'un maillage d'environ 100 ml en DN80 qui permettra également de créer une circulation d'eau.
Canalisations	MAGNY-EN-VEXIN ZA de la Demi Lune	Fuite très importante (environ 100 m3/h) en 2017 sur une conduite en PVC DN160.	Nous conseillons au syndicat de renouveler la canalisation DN 160 sur la longueur totale du chemin (123 ml et 3 branchements). Planification en 2023-2024
Canalisations	SAINT-GERVAIS Alimentation du hameau d'Archemont	Conduite en PVC posée avant 1980 présentant un risque de relargage de CVM. Elle passe en domaine privé et sous la RD 14.	Le délégataire propose l'abandon d'une canalisation en PVC DN 90 mm sur environ un kilomètre. En effet cette canalisation ne présente pas d'intérêt hydraulique car une autre canalisation DN 200 alimente le hameau.
Canalisations	SAINT-GERVAIS Rue Guesnier	Canalisation DN 150 mm en fonte grise située sur la rue principale qui participe au transit d'eau vers la commune de Magny.	Renforcement en DN 200 mm sur une longueur de 690 mètres. Et report de 42 branchements.
Canalisations	MAGNY-EN-VEXIN Rue du Général Mancelle	En 2018, non conformité en CVM sur cette canalisation (PVC posé en 1960).	Le délégataire préconise le renouvellement de la canalisation en DN 75 mm sur une longueur de 160 mètres. Réalisé en 2020.
Canalisations	CHAussy		Raccordement réalisé entre le nouveau forage de Chaussy et le réservoir de Chaussy.
Canalisations	SIAEP VEXIN OUEST	Proposition d'un programme de renouvellement de canalisations.	En 2018, le délégataire a proposé un programme chiffré de renouvellement de canalisations sur 12 tronçons.

Type d'installation	Localisation	Fonctionnement	Commentaires
Réseau	Interconnexion Velanne-La-Ville	Fonctionnement satisfaisant	La commune de Nucourt est alimentée en totalité par le SIAEP du Vexin-Ouest.
Réseau	Interconnexion réservoir de Saint-Antoine		Depuis 2015 le Syndicat de la Source de Saint Romain est entièrement alimenté à partir du réseau du SIAEP du Vexin-Ouest
Réseau	Alimentation de la Commune d'Omerville	Pose d'un réseau d'alimentation	Pose d'un réseau d'adduction et d'une rechloration au réservoir d'Omerville. Raccordement réalisé courant 2019.
Réseau	SIAEP du Vexin-Ouest	Sectorisation	Pose de 8 débitmètres sur le périmètre du SIAEP du Vexin-Ouest en 2020. 15 secteurs. Ajout d'un débitmètre au réservoir de St Antoine pour la surveillance de la canalisation de refoulement du pompage de la Flotte vers le réservoir de St Antoine en 2021.
Réseau	Magny-en-Vexin, cité des Cèdres à Magny en Vexin	Renouvellement de canalisations.	Renouvellement de 135 mètres de canalisation en fonte DN40mm par une canalisation PEHD DN63mm et renouvellement de 11 branchements en PEBD.

→ **biens : les forages et ouvrages de traitement**

Type d'installation	Localisation	Fonctionnement	Commentaires
Forage	Puits Fernand Maigniel	Arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages, création de puits ou d'ouvrages souterrains soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié.	L'ouvrage dispose d'une DUP depuis le 14/09/1987. Une révision de la DUP est en cours dans le cadre de l'étude AAC.
Ouvrages de traitement.	Puits Fernand Maigniel	Usine de St Gervais - François THAUVIN	Le SIAEP du Vexin-Ouest a mis en place une usine de traitement d'une capacité de 2500 m3/jour et d'un débit de traitement de 125 m3/h.
Ouvrages de traitement.	Usine de St Gervais		Cette unité possède trois filières de traitement : décarbonatation, traitement des pesticides, traitement des nitrates. La filière de traitement des nitrates sur résines échangeuses d'ions a été mise en service courant septembre 2011, puis la dernière filière de décarbonatation par procédé ERCA2 (traitement électrique basse tension) courant novembre 2011 par arrêté préfectoral autorisant la mise en route

			complète de la filière de traitement. La réception des travaux a été prononcée en 2012.
Ouvrages de traitement.	Usine de St Gervais	Bon état général	Le fonctionnement de la station est satisfaisant. Cependant, des problèmes ont été constatés sur le revêtement EPOXY des filtres CAG : présence importante d'oxydation.

Type d'installation	Localisation	Fonctionnement	Commentaires
Ouvrages de traitement	Usine de St Gervais		Le talus extérieur à proximité du silo à sel est écroulé. Une reprise a été effectuée en 2016 mais n'a pas tenu. Un enrochement a été réalisé en 2017, celui-ci s'est de nouveau écroulé. Le syndicat doit réaliser une étude géotechnique. Une oxydation prématurée des écrous de fixations des électrodes est fréquemment constatée. Les opérations de nettoyage des ERCA ne sont pas optimum pour la sécurité des agents intervenants. Ces dysfonctionnements ont été signalés au syndicat. Le délégataire a présenté un devis d'amélioration pour l'accès à la partie haute des réacteurs.
Ouvrages de traitement.	Captages des Fouleries et station de la Flotte.		A la suite de la mise en service de la station de traitement des eaux provenant du puits F Maigniel, les sources des Fouleries sont mises en sommeil depuis 2014 afin de garantir une eau de qualité sur l'ensemble du syndicat et des exports (NUCOURT, GENAINVILLE et le SIAEP de la Source de Saint-Romain).
Ouvrages de traitement.	Captages des Fouleries et station de la Flotte.		Le forage d'essai (Pré au loup) devra être mis en exploitation comme deuxième ressource pour sécuriser l'approvisionnement en eau du syndicat. La liaison entre le forage et la station de traitement a été réalisée en 2016. Les travaux d'équipement du forage de Chaud Soleil ont été réalisés en 2019. En attente de DUP.
Ouvrages de traitement.	Captages des Fouleries et station de la Flotte.		Le fonctionnement de la station de la Flotte est maintenu pour conserver une rechloration et un stockage complémentaire.

→ **Situation des biens : les réservoirs**

Type d'installation	Localisation	Fonctionnement	Commentaires
Réservoirs	Réservoir d'Omerville		Mettre en place un by-pass dans le local pompage afin de ne pas perturber le réseau de distribution lors du lavage du réservoir. Travaux réalisés en 2021.
Réservoirs	Réservoir de Ducourt	Installation en bon état. La canalisation de trop-plein/vidange est dirigée vers le chemin d'exploitation et inonde la route en contre bas.	Travaux sur Génie civil extérieur, huisseries et étanchéité du réservoir réalisés en 2010.
Réservoirs	Réservoir de Ducourt	Surveillance du résiduel de chlore	Mettre en place d'un analyseur de chlore en continu afin de surveiller le résiduel en distribution du réservoir.
Réservoirs	Réservoir de Ducourt	Sécurisation	Déplacer la sécurisation d'accès à la cuve par un doublement du système d'anti-accès
Réservoirs	Réservoir de Magnitot	La vidange du fond du réservoir (environ 400m ³) doit se faire par pompage vers le champ voisin.	Envisager d'installer une pompe en ligne pour refouler vers le fossé. Le délégataire proposera un devis à la collectivité.
Réservoirs	Réservoir de Magnitot	Sécurisation	Envisager la pose d'un capot double enveloppe pour l'accès à la cuve du réservoir de Magnitot (recommandation ARS)
Réservoirs	Réservoir Saint Antoine	Sécurisation	Envisager la pose d'un capot double enveloppe
Réservoirs	Réservoir de Saint-Antoine	Surveillance du résiduel de chlore	Mettre en place d'un analyseur de chlore en continu afin de surveiller le résiduel en distribution du réservoir.
Réservoirs	SIAEP du Vexin-Ouest	Limite de capacité de stockage	Le délégataire a constaté des limites de capacité de stockage en période estivale. Une étude est à envisager pour augmenter la capacité de stockage du réservoir de Magnitot.
Réservoirs	Réservoir de Hodent	Surveillance du résiduel de chlore	Mettre en place un analyseur de chlore en continu afin de surveiller le résiduel en distribution du réservoir.
Réservoirs	Réservoir de Genainville	Surveillance du résiduel de chlore	Mettre en place un analyseur de chlore en continu afin de surveiller le résiduel en distribution du réservoir.
Reprise	Pont d'Hennecourt	Rechloration	Installer une rechloration afin de sécuriser la chloration en cas de problème sur l'usine.
Réservoirs	Chaussy	Changement de l'alimentation de la commune de Chaussy	Projet de raccordement du réservoir au nouveau forage de Puits du Bois. Modification hydraulique, électrification du réservoir et pose d'équipements réalisées en 2020. Mise en service en 2023.

5.

RAPPORT FINANCIER DU SERVICE



Ce chapitre présente le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE). Il fait également le point sur la situation des biens, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

5.1 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016.

→ Le CARE

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes sont présentés en annexe du présent rapport « Annexes financières ».

Les données ci-dessous sont en Euros.

CIE DES EAUX ET DE L'OZONE

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation

Année 2022

(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: X158E - MAGNY EN VEXIN EAU

Eau

LIBELLE	2021	2022	Ecart %
PRODUITS	1 280 207	1 351 744	5,59 %
Exploitation du service	701 348	766 334	
Collectivités et autres organismes publics	467 212	489 888	
Travaux attribués à titre exclusif	50 648	58 455	
Produits accessoires	60 999	37 067	
CHARGES	1 190 077	1 156 989	-2,78 %
Personnel	275 718	276 356	
Energie électrique	88 535	- 34 937	
Produits de traitement	13 563	20 401	
Analyses	13 322	17 426	
Sous-traitance, matières et fournitures	134 198	101 701	
Impôts locaux et taxes	9 349	11 344	
Autres dépenses d'exploitation	44 861	84 610	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	11 311	20 194	
<i>engins et véhicules</i>	25 099	39 322	
<i>informatique</i>	23 843	48 068	
<i>assurances</i>	10 978	12 786	
<i>locaux</i>	25 415	47 373	
<i>autres</i>	- 51 786	- 83 131	
Frais de contrôle	19 474	13 487	
Redevances contractuelles	0	- 958	
Contribution des services centraux et recherche	43 121	53 984	
Collectivités et autres organismes publics	467 212	489 888	
Charges relatives aux renouvellements	52 029	80 488	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	23 044	51 153	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	28 985	29 335	
Charges relatives aux investissements	13 242	14 784	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	13 242	14 784	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	15 454	28 416	
RESULTAT AVANT IMPOT	90 130	194 754	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	24 784	48 681	
RESULTAT	65 345	146 073	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

13/03/2023

→ **L'état détaillé des produits**

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE :

Les données ci-dessous sont en Euros.

CIE DES EAUX ET DE L'OZONE

Version Finale

Etat détaillé des produits (1)
Année 2022

Collectivité: X158E - MAGNY EN VEXIN EAU

Eau

LIBELLE	2021	2022	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	578 961	618 205	6,78 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	359 635	607 115	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	219 326	11 090	
Ventes d'eau à d'autres services publics	115 542	138 645	20,0 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	88 396	161 575	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	27 146	- 22 930	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	6 845	9 484	38,55 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	6 845	9 484	
Exploitation du service	701 348	766 334	9,27 %
Produits : part de la collectivité contractante	280 262	298 155	6,38 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	165 087	309 133	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	115 175	- 10 978	
Produits perçus pour tiers	2 689	6 251	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	2 689	6 251	
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	40 557	40 538	-0,05 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	22 589	45 148	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	17 968	- 4 610	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	143 703	144 944	0,86 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	63 784	144 817	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	79 919	128	
Collectivités et autres organismes publics	467 212	489 888	4,85 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	50 648	58 455	15,41 %
Produits accessoires	60 999	37 067	-39,23 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

13/03/23

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Information complémentaire

La rubrique « Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » du CARE inclus dans le présent rapport annuel reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances dans le contexte réglementaire actuel.

L'amélioration des systèmes d'information et des processus de gestion de Veolia Eau permet de fournir maintenant une information complémentaire importante compte tenu des limites évoquées ci-dessus.

A ce jour, et en application du principe de prudence, les créances de plus d'un an à la clôture de l'exercice font l'objet d'une provision pour dépréciation dans les comptes sociaux de la Société. Cette provision (qui a pour seule vocation de constater « en temps réel » mais de manière estimative le coût des impayés) est reprise soit lorsque la créance est définitivement admise en irrécouvrable, soit si la créance est encaissée (la provision devenant alors sans objet).

Cette provision est calculée sur l'ensemble du stock de créances d'exploitation de plus d'un an de la Société, à hauteur de la part des produits qui lui revient (en excluant les produits facturés pour le compte des Collectivités et autres organismes) par application d'un taux moyen de produits propres uniforme pour toute la Société.

Cette provision comptable peut être ventilée entre les différents contrats de la Société en appliquant aux impayés de plus d'un an attachés à chaque contrat le taux moyen de produits propres ci-dessus.

Les principales évolutions des produits et des charges sont les suivantes :

Les **charges d'énergie électrique** baissent de 123 K€ entre 2022 et 2021 pour atteindre -34 K€.

Cette variation s'explique à la fois :

- Des gains de performance énergétique (- 33 902 kWh principalement sur l'usine de dépollution) ;
- Par une baisse du prix de l'électron engendrée par le bouclier tarifaire via l'ARENH (dispositif de l'état visant à limiter les hausses tarifaires) ;
- Par l'effet report de provisions surestimées fin 2019 (l'année 2022 étant ainsi exceptionnellement basse).

Les **produits accessoires** baissent de 24 K€ suite à la réaffectation des produits pour l'admission et le traitement des eaux usées de la commune de St Gervais dans le réseau d'assainissement et station d'épuration de la ville de Magny en Vexin.

Ces **produits** étaient par erreur imputés au contrat SIAEP du Vexin Ouest au lieu du contrat de Magny Assainissement. Ce retraitement explique ainsi la baisse des produits accessoires du contrat SIAEP du Vexin Ouest.

→ *Explications sur l'impact inflation sur les CARE*

★ Une année marquée par de fortes variations de prix

L'année 2022 a été marquée par un très fort retour de l'inflation qui a bouleversé les équilibres budgétaires prévus des services aux collectivités, parmi lesquels ceux de l'eau et de l'assainissement.

Cette inflation s'est inscrite dans un contexte d'incertitudes multiples et grandissantes depuis la fin 2021, et rendant les prix des matières, des services et de l'énergie très volatiles : impacts de la crise COVID sur les approvisionnements de composants et de matières premières, impact de la guerre en Ukraine sur l'énergie, réduction des capacités de production d'électricité nucléaire en France.

Depuis de nombreuses années, les services Achat de Veolia élaborent des prévisions d'évolution des marchés, et des stratégies d'approvisionnement à 2/3 ans visant à limiter les risques de volatilité de nos prix d'achat. Ces stratégies avaient peu d'impact en période de grande stabilité de l'inflation, mais elles se sont révélées utiles en 2022 pour limiter les violents impacts de la crise.

Sur l'énergie :

- Rappelons tout d'abord que le prix de l'énergie est régulé pour partie (ARENH) et que cela ne couvre qu'une partie de l'alimentation des services d'eau et d'assainissement globalement ; les services sont ainsi soumis pour partie aux prix du marché, de même que les achats électriques des autres services publics.
- De 50 euros/MWh en début d'année 2021, le prix de base du marché (non régulé) est passé à plus de 200 euros/MWh dès décembre 2021, et est monté jusqu'à 700 euros à l'été 2022.
- Une stratégie de couverture de ces coûts d'énergie non régulés, prise mi-2021 pour les années 2022 et 2023 a permis de limiter les effets de l'inflation sur certains de nos contrats.
- En outre, l'Etat a mis en place courant 2022 un dispositif supplémentaire "bouclier" (ARENH+) qui a permis de réduire les volumes d'achat à acheter sur le marché, ce qui a permis d'améliorer nos factures globales d'électricité sur l'année

Sur les réactifs :

- Les prix moyens du marché des réactifs ont augmenté de 64% en 2022
- Les contrats d'achats mutualisés au niveau français de Veolia ont permis de limiter nos coûts d'approvisionnement et de sécuriser l'approvisionnement malgré des crises ponctuelles liées à la pénurie de matières.

Sur les matériels et équipements :

- Les prix moyens de ces marchés ont augmenté de 12% en 2022
- Les contrats d'achats mutualisés au niveau mondial de Veolia ont permis de limiter cette hausse.

Plus globalement, sur certains contrats, la maîtrise des coûts, anticipée et opérée par Veolia, a permis de réduire le dérapage de certaines charges d'exploitation et de travaux, et d'éviter des demandes de révision très fortes des tarifs, à l'instar de ce que l'on observe sur de nombreuses collectivités pour 2023.

Après une inflation moyenne de 5,9 % en 2022, les estimations montrent que pour 2023, elle va continuer d'impacter les prix fortement :

- La Banque de France prévoit une inflation comprise entre 4,7% et 6,9% selon ses scénarios
- L'OCDE estime l'inflation française autour de 5,8 %

- Les coûts d'énergie du marché devraient un peu baisser, et les coûts pour Veolia seront encore atténués sur certains contrats par les accords de couverture passés en 2021, ce qui ne sera plus du tout le cas en 2024.

Du fait de ces variations, il est alors important de mettre en place des indices de référence le plus proche de la réalité et de raccourcir les périodes de mise à jour comme cela l'a été proposé aux collectivités cette année.

5.2 Situation des biens

→ *Variation du patrimoine immobilier*

Cet état retrace les opérations d'acquisition, de cession ou de restructuration d'ouvrages financées par le délégataire, qu'il s'agisse de biens du domaine concédé ou de biens de reprise.

→ *Inventaire des biens*

L'inventaire au 31 décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E. Les biens désignés comme biens de retour ou biens de reprise sont ceux expressément désignés comme tels au contrat, conformément au décret 2016-86 du 1er février 2016. S'il y a lieu, l'inventaire distingue les biens propres du délégataire.

→ *Situation des biens*

La situation des biens est consultable aux chapitres 3.1 et 3.2.

Par ce compte rendu, Veolia présente une vue d'ensemble de la situation du patrimoine du service délégué, à partir des constats effectués au quotidien (interventions, inspections, auto-surveillance, astreinte,...) et d'une analyse des faits marquants, des études disponibles et d'autres informations le cas échéant.

Ce compte rendu permet ainsi à la Collectivité, par une connaissance précise des éventuels problèmes, de leur probable évolution et des solutions possibles, de mieux programmer ses investissements.

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels Veolia n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

5.3 Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

→ Programme contractuel d'investissement

Réseaux (Canalisations et accessoires, branchements, compteurs)	Montant en €
Réseau	
COMPTEURS EAU	536,14
COMPTEURS EAU Equipé	8 690,10

→ Les autres dépenses de renouvellement

Les états présentés dans cette section permettent de suivre les dépenses réalisées dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service ou d'un fonds contractuel de renouvellement.

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte de la délégation est présentée dans l'annexe financière « Les modalités d'établissement du CARE ».

Dépenses relevant d'une garantie pour la continuité du service :

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour la continuité du service.

Nature des biens	2022
Canalisations et accessoires (€)	1 466,46
Branchements (€)	3 186,54
Compteurs (€)	46 500,44

Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans les tableaux suivants :

COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE					
CONTRAT X158E - SIAEP DE MAGNY EN VEXIN - EAU					
FONDS DE RENOUVELLEMENT					
(PERIODE 01/07/2017 - 30/06/2027)					
D0=	27 120,00	Valeur de base : 01/07/2017			Euros
D1=	28 838,00	Avenant 1			
D2=	28 985,00	Avenant 2			
D2=	34 308,00	Avenant 3			
Date	Libellé	Indice K	Dotation	Utilisation	Solde (+ si créditeur - si débiteur)
janv-17	K (Affermage eau potable)	1			-
juil-17	Dotation 2017		13 560,00		13 560,00
mai-17	Rnvt trappe acces puits fernand maignel a saint gervais puits			5 114,22	8 445,78
juin-17	Rnvt anti belier 1000l magnitot a saint gervais reservoir 1200m3 et station			5 418,03	3 027,75
nov-17	Rnvt supportage hydraulique pompes reprises rue aux vaches station de traitement			3 684,54	- 656,79
nov-17	Rnvt compensateur hydraulique pompes reprises rue aux vaches station de traitement			1 339,84	- 1 996,63
					- 1 996,63
janv-18	K (Affermage eau potable)	1			
juil-18	Dotation 2018		27 120,00		25 123,37
déc-18	Rénov deshumidificateur la demi lune magny en vexin station de reprise			1 145,64	23 977,73
juil-18	Rnvt telegestion reseau magny d174 nucourt sectorisation du reseau magny			1 035,63	22 942,10
déc-18	Rnvt regulateur de pression aval dn 150 stat surpression rte de ducourt chapelle en vexin			1 598,05	21 344,05
déc-18	Rnvt pompe a saumure n 2 station de traitement rue aux vaches			2 643,39	18 700,66
déc-18	Rénov analyseur de nitrate station de traitement rue aux vaches			1 432,56	17 268,10
					17 268,10
janv-19	K (Affermage eau potable)	1			
janv-19	Dotation 2019		6 780,00		24 048,10
avr-19	Dotation 2019 (Suite avenant 1)		21 628,50		45 676,60
nov-19	Rnvt pompe forage n 2 la flotte a magny en vexin			3 178,23	42 498,37
nov-19	Rnvt sonde de mesure de niveau reservoir 70 m3			859,67	41 638,70
nov-19	Rnvt radiotelegestion reservoir 70 m3			1 361,39	40 277,31
nov-19	Rnvt surpresseur station de traitement			5 815,96	34 461,35
					34 461,35
janv-20	K (Affermage eau potable)	1			
janv-20	Dotation 2020 (Suite avenant 2)		28 985,00		63 446,35
sept-20	Rnvt 1 vannes et vidange dn 0- 74			1 486,90	61 959,45
mai-20	Rnvt 1 vannes et vidange dn 75- 99			1 846,27	60 113,18
nov-20	Rnvt 1 vannes et vidange dn 100- 149			3 055,25	57 057,93
nov-20	Rnvt debitmetre fernand maignel a saint gervais puits			1 900,02	55 157,91
nov-20	Rnvt modem gprs telegestion fernand maignel a saint gervais puits			339,12	54 818,79
avr-20	Rnvt modem gprs telegestion la flotte a magny en vexin bache 300 m3 et station de reprise			339,12	54 479,67
avr-20	Rnvt modem gprs telegestion la demi lune magny en vexin station de reprise			339,10	54 140,57
nov-20	Rnvt armoire de commande route de ducourt chapelle en vexin station de surpression			7 278,58	46 861,99
nov-20	Rnvt telegestion route de ducourt chapelle en vexin station de surpression			1 388,08	45 473,91
avr-20	Rnvt modem gprs telegestion magnitot a saint gervais reservoir 1200m3 et station			339,12	45 134,79
nov-20	Rnvt anti intrusion route de ducourt a st gervais reservoir 70 m3			1 984,63	43 150,16
avr-20	Rnvt modem gprs telegestion route de ducourt a st gervais reservoir 70 m3			339,12	42 811,04
nov-20	Rnvt charbon filtre cag n 3 rue aux vaches station de traitement			8 038,88	34 772,16
juin-20	Rnvt charbon filtre cag n 4 rue aux vaches station de traitement			8 038,88	26 733,28
nov-20	Rnvt vessie anti belier rue aux vaches station de traitement			2 264,34	24 468,94
nov-20	Rnvt anti intrusion rés de genainville			1 989,51	22 479,43

janv-21	K (Affermage eau potable)	1			
janv-21	Dotation 2021 (Suite avenant 2)		28 985,00		51 464,43
mars-21	Rnvt 2 vannes dn 150 - 199			5 011,30	46 453,13
nov-21	Rnvt anti intrusion fernand maignel a saint gervais puits			1 788,54	44 664,59
mai-21	Rnvt vessie antibelier la flotte a magny en vexin bache 300 m3 et stat de reprise			1 020,02	43 644,57
sept-21	Rnvt compteur dn 80 secto du reseau magny chambre de vente nucourt			1 222,37	42 422,20
oct-21	Rnvt telegestion secto du reseau magny chambre de vente nucourt			841,66	41 580,54
oct-21	Rnvt manchette debitmetre st antoine a magny en vexin rés 1000 m3			3 059,80	38 520,74
juin-21	Rnvt debitmetre electronique st antoine a magny en vexin rés 1000 m3			1 168,78	37 351,96
nov-21	Rnvt porte entree station rte de ducourt chapelle en vexin stat de suppression			3 889,18	33 462,78
oct-21	Rnvt analyseur de chlore magnitot a saint gervais rés 1200m3 et stat			1 212,94	32 249,84
mai-21	Rnvt debitmetre distrib dn125 rte de ducourt a st gervais rés 70 m3			4 268,28	27 981,56
nov-21	Rnvt charbon filtre cag n 1 rue aux vaches stat de traitement			7 591,23	20 390,33
oct-21	Rnvt charbon filtre cag n 2 rue aux vaches stat de traitement			7 591,23	12 799,10
mars-21	Rénov pompe de reprise n 1 rue aux vaches stat de traitement			1 320,68	11 478,42
mars-21	Rénov pompe de reprise n 2 rue aux vaches stat de traitement			1 320,68	10 157,74
mars-21	Rnvt pompe a saumure n 1 rue aux vaches stat de traitement			2 382,33	7 775,41
avr-21	Rnvt joint etancheite tremie 1 erca2 n2 rue aux vaches stat de traitement			1 328,08	6 447,33
avr-21	Rnvt joint etancheite tremie 2 erca2 n2 rue aux vaches stat de traitement			1 328,08	5 119,25
nov-21	Rnvt pompe defense incendie res omerville			3 244,96	1 874,29
nov-21	Rnvt conduite by pass mode lavage res omerville			1 993,69	- 119,40
janv-22	K (Affermage eau potable)	1			
janv-22	Dotation 2022 (Suite avenant 2) du 01/01/2022 au 07/12/2022		27 079,14		26 959,74
déc-22	Dotation 2022 (Suite avenant 3) du 08/12 au 31/12/2022		2 255,87		2 255,87
oct-22	Rnvt 1 vanne dn 100			1 116,66	25 843,08
mars-22	Rnvt cpu automate rue aux vaches stat de traitement			1 415,28	24 427,80
avr-22	Rnvt chlorometre n 1 rue aux vaches stat de traitement			1 882,45	22 545,35
août-22	Rnvt onduleur armoire electrique rue aux vaches stat de traitement			2 973,86	19 571,49
sept-22	Rnvt compteur dn80 m04 magnitot a saint gervais res 1200m3 et stat			669,12	18 902,37
sept-22	Rnvt surpresseur erca et stripping rue aux vaches stat de traitement			6 567,62	12 334,75
oct-22	Rnvt debitmetre electronique distrib. magny st antoine a magny en vexin res 1000 m3			902,23	11 432,52
oct-22	Rnvt deshumidificateur magnitot a saint gervais res 1200m3 et stat			1 323,37	10 109,15
nov-22	Rnvt manchette debitmetre distrib. magny st antoine a magny en vexin res 1000 m3			1 483,38	8 625,77
nov-22	Rnvt chlorometre n 2 rue aux vaches stat de traitement			2 028,24	6 597,53
nov-22	Rénov analyseur de nitrate rue aux vaches stat de traitement			1 956,59	4 640,94
					4 640,94

5.4 Les engagements à incidence financière

Ce chapitre a pour objectif de présenter les engagements liés à l'exécution du service public et qui, à ce titre, peuvent entraîner des obligations financières entre Veolia, actuel délégataire de service, et toute entité (publique ou privée) qui pourrait être amenée à reprendre à l'issue du contrat l'exécution du service. Ce chapitre constitue pour les élus un élément de transparence et de prévision.

Conformément aux préconisations de l'Ordre des Experts Comptables, ce chapitre ne présente que les « engagements significatifs, sortant de l'ordinaire, nécessaires à la continuité du service, existant à la fin de la période objet du rapport, et qui à la fois devraient se continuer au-delà du terme normal de la convention de délégation et être repris par l'exploitant futur ».

Afin de rester simples, les informations fournies ont une nature qualitative. A la demande de la Collectivité, et en particulier avant la fin du contrat, Veolia pourra détailler ces éléments.

5.4.1 Flux financiers de fin de contrat

Les flux financiers de fin de contrat doivent être anticipés dans les charges qui s'appliqueront immédiatement à tout nouvel exploitant du service. Sur la base de ces informations, il est de la responsabilité de la Collectivité, en qualité d'entité organisatrice du service, d'assurer la bonne prise en compte de ces contraintes dans son cahier des charges.

→ Régularisations de TVA

Si Veolia a assuré pour le compte de la Collectivité la récupération de la TVA au titre des immobilisations (investissements) mises à disposition¹, deux cas se présentent :

- ✓ Le nouvel exploitant est assujéti à la TVA² : aucun flux financier n'est nécessaire. Une simple déclaration des montants des immobilisations, dont la mise à disposition est transférée, doit être adressée aux Services de l'Etat.
- ✓ Le nouvel exploitant n'est pas assujéti à la TVA : l'administration fiscale peut être amenée à réclamer à Veolia la part de TVA non amortie sur les immobilisations transférées. Dans ce cas, le repreneur doit s'acquitter auprès de Veolia du montant dû à l'Administration Fiscale pour les immobilisations transférées, et simultanément faire valoir ses droits auprès du Fonds de Compensation de la TVA. Le cahier des charges doit donc imposer au nouvel exploitant de disposer des sommes nécessaires à ce remboursement.

→ Biens de retour

Les biens de retour (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) sont remis gratuitement à la Collectivité à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat.

→ Biens de reprise

Les biens de reprise (listés dans l'inventaire détaillé des biens du service) seront remis au nouvel exploitant, si celui-ci le souhaite, à l'échéance du contrat selon les modalités prévues au contrat. Ces biens doivent généralement être achetés par le nouvel exploitant.

¹ art. 210 de l'annexe II du Code Général des Impôts

² Conformément au principe posé par le nouvel article 257 bis du Code Général des Impôts précisé par l'instruction 3 A 6 36 parue au BOI N°50 du 20 Mars 2006 repris dans le BOFiP (BOI-TVA-CHAMP-10-10-50-10)

→ **Autres biens ou prestations**

Hormis les biens de retour et les biens de reprise prévus au contrat, Veolia utilise, dans le cadre de sa liberté de gestion, certains biens et prestations. Le cas échéant, sur demande de la Collectivité et selon des conditions à déterminer, les parties pourront convenir de leur mise à disposition auprès du nouvel exploitant.

→ **Consommations non facturées et recouvrement des sommes dues au délégataire à la fin du contrat**

Les sommes correspondantes au service exécuté jusqu'à la fin du contrat sont dues au délégataire sortant. La continuité de service est à privilégier (maintien des calendriers de facturation ou de mensualisation jusqu'à l'échéance du contrat). Il y a donc lieu de définir avec la Collectivité les modalités de facturation et de recouvrement des sommes dues ainsi que les modalités de reversement des encaissements qui s'imposeront le cas échéant au nouvel exploitant : part ancien contrat en prorata temporis, reprise des soldes de mensualisation des comptes clients. L'introduction de relevés spécifiques, notamment si le contrat se termine après une facturation d'acompte, peut être une option à considérer.

5.4.2 Dispositions applicables au personnel

Les dispositions applicables au personnel du délégataire sortant s'apprécient dans le contexte de la période de fin de contrat. Les engagements qui en découlent pour le nouvel exploitant ne peuvent pas faire ici l'objet d'une présentation totalement exhaustive, pour deux motifs principaux :

- ✓ ils évoluent au fil du temps, au gré des évolutions de carrière, des aléas de la vie privée des agents et des choix d'organisation du délégataire,
- ✓ ils sont soumis à des impératifs de protection des données personnelles.

Veolia propose de rencontrer la Collectivité sur ce sujet pour inventorier les contraintes qui s'appliqueront en fin de contrat.

→ **Dispositions conventionnelles applicables aux salariés de Veolia**

Les salariés de Veolia bénéficient :

- ✓ des dispositions de la Convention Collective Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 avril 2000 ;
- ✓ des dispositions de l'accord interentreprises de l'Unité Economique et Sociale " Veolia - Générale des Eaux " du 12 novembre 2008 qui a pris effet au 1^{er} janvier 2009, d'accords conclus dans le cadre de cette Unité Economique et Sociale et qui concernent notamment : l'intéressement et la participation, le temps de travail des cadres, la protection sociale (retraite, prévoyance, handicap, formation) et d'accords d'établissement, usages et engagements unilatéraux.

→ **Protection des salariés et de l'emploi en fin de contrat**

Des dispositions légales assurent la protection de l'emploi et des salariés à l'occasion de la fin d'un contrat, lorsque le service est susceptible de changer d'exploitant, que le futur exploitant ait un statut public ou privé. A défaut, il est de la responsabilité de la Collectivité de prévoir les mesures appropriées.

Lorsque l'entité sortante constitue une entité économique autonome, c'est-à-dire comprend des moyens corporels (matériel, outillage, marchandises, bâtiments, ateliers, terrains, équipements), des éléments incorporels (clientèle, droit au bail, etc.) et du personnel affecté, le tout organisé pour une mission identifiée, l'ensemble des salariés qui y sont affectés sont automatiquement transférés au nouvel exploitant, qu'il soit public ou privé (art. L 1224-1 du Code du Travail).

Dans cette hypothèse, Veolia transmettra à la Collectivité, à la fin du contrat, la liste des salariés affectés au contrat ainsi que les éléments d'information les concernant (en particulier masse salariale correspondante).

Le statut applicable à ces salariés au moment du transfert et pendant les trois mois suivants est celui en vigueur chez Veolia. Au-delà de ces trois mois, le statut Veolia est soit maintenu pendant une période de douze mois maximum, avec maintien des avantages individuels acquis au-delà de ces douze mois, soit aménagé au statut du nouvel exploitant.

Lorsque l'entité sortante ne constitue pas une entité économique autonome mais que le nouvel exploitant entre dans le champ d'application de la Convention collective Nationale des entreprises d'eau et d'assainissement d'avril 2000, l'application des articles 2.5.2 ou 2.5.4 de cette Convention s'impose tant au précédent délégataire qu'au nouvel exploitant avant la fin de la période de 12 mois.

A défaut d'application des dispositions précitées, seule la Collectivité peut prévoir les modalités permettant la sauvegarde des emplois correspondant au service concerné par le contrat de délégation qui s'achève. Veolia se tient à la disposition de la Collectivité pour fournir en amont les informations nécessaires à l'anticipation de cette question.

En tout état de cause, d'un point de vue général, afin de clarifier les dispositions applicables et de protéger l'emploi, nous proposons de préciser avec la Collectivité avant la fin du contrat, le cadre dans lequel sera géré le statut des salariés et la protection de l'emploi à la fin du contrat. Il est utile que ce cadre soit précisé dans le cahier des charges du nouvel exploitant.

La liste nominative des agents³ affectés au contrat peut varier en cours de contrat, par l'effet normal de la vie dans l'entreprise : mutations, départs et embauches, changements d'organisation, mais aussi par suite d'événements de la vie personnelle des salariés. Ainsi, la liste nominative définitive ne pourra être constituée qu'au cours des dernières semaines d'exécution du contrat.

→ *Comptes entre employeurs successifs*

Les dispositions à prendre entre employeurs successifs concernant le personnel transféré sont les suivantes :

- ✓ de manière générale, dispositions identiques à celles appliquées en début du contrat,
- ✓ concernant les salaires et notamment salaires différés : chaque employeur supporte les charges afférentes aux salaires (et les charges sociales ou fiscales directes ou indirectes y afférant) rattachables à la période effective d'activité dont il a bénéficié ; le calcul est fait sur la base du salaire de référence ayant déterminé le montant de la charge mais plafonné à celui applicable au jour de transfert : ce compte déterminera notamment les prorata 13^{ème} mois, de primes annuelles, de congés payés, décomptes des heures supplémentaires ou repos compensateurs,....,
- ✓ concernant les autres rémunérations : pas de comptes à établir au titre des rémunérations différées dont les droits ne sont exigibles qu'en cas de survenance d'un événement ultérieur non encore intervenu : indemnité de départ à la retraite, droits à des retraites d'entreprises à prestations définies, médailles du travail,...

³ Certaines informations utiles ont un caractère confidentiel et n'ont pas à figurer dans le rapport annuel qui est un document public. Elles pourront être fournies, dans le respect des droits des personnes intéressées, séparément à l'autorité délégante, sur sa demande justifiée par la préparation de la fin de contrat.

6.

ANNEXES



6.1 La facture 120 m³

CHAUSSY	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			258,46	264,82	2,46%
Part délégataire			182,94	189,30	3,48%
Abonnement			49,72	51,44	3,46%
Consommation	120	1,1488	133,22	137,86	3,48%
Part syndicale			66,40	66,40	0,00%
Abonnement			10,00	10,00	0,00%
Consommation	120	0,4700	56,40	56,40	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0760	9,12	9,12	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			240,00	240,00	0,00%
Part autre(s) collectivité(s)			240,00	240,00	0,00%
Consommation	120	2,0000	240,00	240,00	0,00%
Organismes publics et TVA			110,74	111,09	0,32%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	45,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20	0,00%
TVA			42,94	43,29	0,82%
TOTAL € TTC			609,20	615,91	1,10%

GENAINVILLE	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			258,46	264,82	2,46%
Part délégataire			182,94	189,30	3,48%
Abonnement			49,72	51,44	3,46%
Consommation	120	1,1488	133,22	137,86	3,48%
Part syndicale			66,40	66,40	0,00%
Abonnement			10,00	10,00	0,00%
Consommation	120	0,4700	56,40	56,40	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0760	9,12	9,12	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			286,52	303,67	5,99%
Part autre(s) délégataire(s)			286,52	303,67	5,99%
Consommation	120	2,5306	286,52	303,67	5,99%
Organismes publics et TVA			127,40	129,46	1,62%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	45,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20	0,00%
TVA			59,60	61,66	3,46%
TOTAL € TTC			792,38	817,95	3,23%

HODENT	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			258,46	264,82	2,46%
Part délégataire			182,94	189,30	3,48%
Abonnement			49,72	51,44	3,46%
Consommation	120	1,1488	133,22	137,86	3,48%
Part syndicale			66,40	66,40	0,00%
Abonnement			10,00	10,00	0,00%
Consommation	120	0,4700	56,40	56,40	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0760	9,12	9,12	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			272,12	287,72	5,73%
Part autre(s) délégataire(s)			272,12	287,72	5,73%
Abonnement			32,00	32,00	0,00%
Consommation	120	2,1310	240,12	255,72	6,50%
Organismes publics et TVA			84,52	84,87	0,41%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	45,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20	0,00%
TVA			16,72	17,07	2,09%
TOTAL € TTC			615,10	637,41	3,63%

LA CHAPELLE EN VEXIN	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			258,46	264,82	2,46%
Part délégataire			182,94	189,30	3,48%
Abonnement			49,72	51,44	3,46%
Consommation	120	1,1488	133,22	137,86	3,48%
Part syndicale			66,40	66,40	0,00%
Abonnement			10,00	10,00	0,00%
Consommation	120	0,4700	56,40	56,40	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0760	9,12	9,12	0,00%
Organismes publics et TVA			62,32	62,67	0,56%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	45,60	0,00%
TVA			16,72	17,07	2,09%
TOTAL € TTC			320,78	327,49	2,09%

MAGNY EN VEXIN	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			258,46	264,82	2,46%
Part délégataire			182,94	189,30	3,48%
Abonnement			49,72	51,44	3,46%
Consommation	120	1,1488	133,22	137,86	3,48%
Part syndicale			66,40	66,40	0,00%
Abonnement			10,00	10,00	0,00%
Consommation	120	0,4700	56,40	56,40	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0760	9,12	9,12	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			292,62	294,88	0,77%
Part délégataire			192,00	194,26	1,18%
Abonnement			18,00	18,22	1,22%
Consommation	120	1,4670	174,00	176,04	1,17%
Part communale			100,62	100,62	0,00%
Consommation	120	0,8385	100,62	100,62	0,00%
Organismes publics et TVA			116,01	116,58	0,49%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	45,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20	0,00%
TVA			48,21	48,78	1,18%
TOTAL € TTC			667,08	676,28	1,38%

OMERVILLE	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			354,46	360,82	1,79%
Part délégataire			182,94	189,30	3,48%
Abonnement			49,72	51,44	3,46%
Consommation	120	1,1488	133,22	137,86	3,48%
Part communale			96,00	96,00	0,00%
Consommation	120	0,8000	96,00	96,00	0,00%
Part syndicale			66,40	66,40	0,00%
Abonnement			10,00	10,00	0,00%
Consommation	120	0,4700	56,40	56,40	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0760	9,12	9,12	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			36,00	36,00	0,00%
Part autre(s) collectivité(s)			36,00	36,00	0,00%
Consommation	120	0,3000	36,00	36,00	0,00%
Organismes publics et TVA			95,62	95,97	0,37%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	45,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20	0,00%
TVA			27,82	28,17	1,26%
TOTAL € TTC			486,08	492,79	1,38%

SAINT GERVAIS

	m ³	Prix au 01/01/2023	Montant au 01/01/2022	Montant au 01/01/2023	N/N-1
Production et distribution de l'eau			258,46	264,82	2,46%
Part délégataire			182,94	189,30	3,48%
Abonnement			49,72	51,44	3,46%
Consommation	120	1,1488	133,22	137,86	3,48%
Part syndicale			66,40	66,40	0,00%
Abonnement			10,00	10,00	0,00%
Consommation	120	0,4700	56,40	56,40	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0760	9,12	9,12	0,00%
Collecte et dépollution des eaux usées			314,66	314,66	0,00%
Part autre(s) délégataire(s)			314,66	314,66	0,00%
Abonnement			49,46	49,46	0,00%
Consommation	120	2,2100	265,20	265,20	0,00%
Organismes publics et TVA			84,52	84,87	0,41%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3800	45,60	45,60	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1850	22,20	22,20	0,00%
TVA			16,72	17,07	2,09%
TOTAL € TTC			657,64	664,35	1,02%

6.2 L'attestation d'assurance

Dans le cadre de ses obligations contractuelles, Veolia a souscrit aux polices d'assurance suivantes :

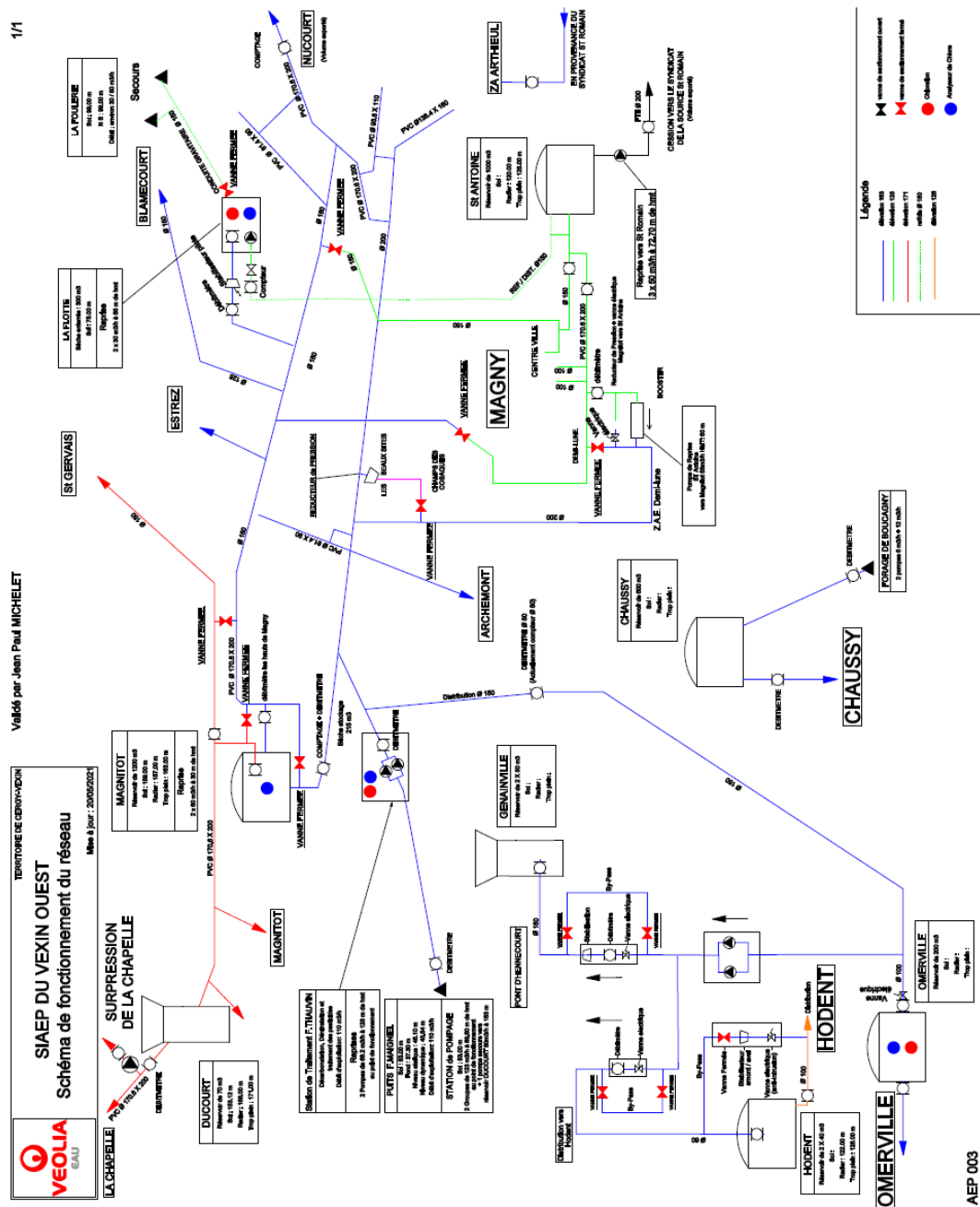
- Assurance de responsabilité civile : cette assurance couvre Veolia des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, quel qu'en soit le fondement juridique, que Veolia est susceptible d'encourir vis-à-vis des tiers à raison des dommages corporels, matériels et immatériels qui trouvent leur origine dans l'exécution de ses obligations.
- Assurance de dommages aux biens : cette assurance est souscrite par Veolia pour son propre compte. Elle a pour objet de garantir les biens affermés contre les dommages résultant de l'exploitation du service.

L'ensemble de ces attestations d'assurance est disponible sur simple demande de la Collectivité.

6.3 Les données consommateurs par commune

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
CHAUSSY						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		605	606	601	597	-0,7%
Nombre d'abonnés (clients)		250	250	248	252	1,6%
Volume vendu (m3)		21 148	24 774	24 271	20 255	-16,5%
GENAINVILLE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)		563	562	561	560	-0,2%
Nombre d'abonnés (clients)			270	264	262	-0,8%
Volume vendu (m3)			25 000	26 547	42 129	58,7%
HODENT						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	227	221	217	213	210	-1,4%
Nombre d'abonnés (clients)	99	103	104	101	106	5,0%
Volume vendu (m3)	10 118	12 692	7 750	8 230	9 829	19,4%
LA CHAPELLE EN VEXIN						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	333	341	338	329	321	-2,4%
Nombre d'abonnés (clients)	133	134	136	142	151	6,3%
Volume vendu (m3)	15 122	14 883	16 073	21 410	11 801	-44,9%
MAGNY EN VEXIN						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	5 673	5 634	5 715	5 807	5 904	1,7%
Nombre d'abonnés (clients)	2 318	2 365	2 364	2 362	2 468	4,5%
Volume vendu (m3)	259 868	263 339	268 930	264 617	255 823	-3,3%
OMERVILLE						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	10	10	10	10	10	0,0%
Nombre d'abonnés (clients)	5	124	125	125	127	1,6%
Volume vendu (m3)	272	10 396	10 365	10 743	9 252	-13,9%
SAINT GERVAIS						
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	971	956	939	927	915	-1,3%
Nombre d'abonnés (clients)	405	414	414	416	417	0,2%
Volume vendu (m3)	37 955	38 826	44 521	41 017	41 189	0,4%
Autre(s)						
Volume vendu (m3)	1 160	1 300	1 420	1 420	1 420	0,0%

11



6.5 La qualité de l'eau

6.5.1 La ressource

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses obtenus sur l'ensemble des ressources du service :

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	2	2	3	3
Physico-chimique	563	563	257	257

Détail des non-conformités sur la ressource :

Tous les résultats sont conformes.

6.5.2 L'eau produite et distribuée

La qualité de l'eau produite et distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation :

- ✓ les limites de qualité visent les paramètres susceptibles de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur,
- ✓ les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau potable. Un dépassement ne traduit pas forcément un risque sanitaire pour le consommateur mais implique la mise en œuvre d'actions correctives.

→ Conformité des prélèvements

Tableaux synthétiques de la conformité des prélèvements aux limites de qualité :

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégataire		Contrôle sanitaire et surveillance du délégataire	
	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes	Nb PLV total	Nb PLV conformes
Microbiologique	33	33	31	31	64	64
Physico-chimie	36	23	30	30	66	53

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

	Taux de conformité Contrôle Sanitaire	Taux de conformité Surveillance du Délégataire	Taux de conformité Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégataire
Microbiologique	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Physico-chimie	63,9 %	100,0 %	80,3 %

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

Conformité des prélèvements

Tous les prélèvements réalisés en 2022 par l'ARS ainsi que par le délégataire se sont avérés conformes aux limites de qualité microbiologiques.

13 prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont avérés non conformes aux limites de qualité physico-chimiques, si bien que le taux de conformité du contrôle sanitaire s'établit à 63,9% pour l'année 2022.

Tous les prélèvements réalisés dans le cadre de la surveillance du délégataire se sont avérés conformes aux limites de qualité physico-chimiques.

Le taux de conformité physico-chimique du contrôle sanitaire et de la surveillance du délégataire s'établit donc à 80,3% pour l'année 2022.

Les observations sur les dépassements des limites de qualité physico-chimiques sont rappelés ci-après :

- Les dépassements en atrazine déséthyl déisopropyl¹ ont été observés :
 - les 27 janvier, 31 mai, 02 août, 02 septembre et 04 novembre à l'usine de production de Chaussy
 - le 29 avril à la mairie de Chaussy
 - le 30 juin à l'impasse du Four à Pain, à Chaussy
 - le 31 août à l'atelier municipal de Chaussy
 - le 04 octobre à la garderie de l'école de Chaussy
 - le 05 décembre à l'école de Chaussy
- Les dépassements en déséthylatrazine^[1] ont été observés :
 - les 27 janvier, 31 mars, 31 mai, 02 août, 02 septembre et 04 novembre à l'usine de production de Chaussy
 - le 29 avril à la mairie de Chaussy
 - le 30 juin à l'impasse du Four à Pain, à Chaussy
 - le 31 août à l'atelier municipal de Chaussy
- Le dépassement en nickel² a été observé le 03 juin au parc de loisirs Hameau Arthieul de Magny-en-Vexin.
- Le dépassement en pesticides totaux a été observé le 02 août à l'usine de production de Chaussy.
- Le dépassement en plomb² a été observé le 30 juin à l'impasse du Four à Pain, à Chaussy.

[1] La déséthylatrazine et l'atrazine déséthyl déisopropyl sont des métabolites de l'atrazine, herbicide interdit d'utilisation depuis le 30 septembre 2003 en France.

²Les teneurs en nickel et plomb ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été mesurées et ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.



→ Conformité des paramètres analytiques

Le tableau suivant présente en détail les résultats d'analyses et leur conformité en distinguant les paramètres soumis à limite de qualité des paramètres soumis à une référence de qualité⁴ :

⁴ Attention, tous les paramètres analysés ne sont pas forcément soumis à limite ou à référence de qualité.

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux limites / Respect des Références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	66	66	62	62
Physico-chimique	1690	1667	500	500
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Microbiologique	132	132	116	116
Physico-chimique	306	306	211	209
Autres paramètres analysés				
Microbiologique				
Physico-chimique	226		232	

Un prélèvement est déclaré non-conforme si au moins un des paramètres le constituant est non-conforme à une limite de qualité.

6.5.3 Nombre de résultats et conformité des analyses sur l'eau produite et distribuée par entités réseau

PC - Forage de Chaussy

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bactéries Coliformes	0		0	1	n/100ml	
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	1		1	1	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	361	361	361	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.44	7.44	7.44	1	Unité pH	
TH Calcique	33.875	33.875	33.875	1	°F	
TH Magnésien	3.654	3.654	3.654	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	29.6	29.6	29.6	1	°F	
Titre Hydrotimétrique	37.529	37.529	37.529	1	°F	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	
Indice Hydrocarbure	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Température de l'eau	14.9	14.9	14.9	1	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	
Calcium	135.5	135.5	135.5	1	mg/l	
Chlorures	31	31	31	1	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	752	752	752	1	µS/cm	
Magnésium	8.7	8.7	8.7	1	mg/l	
Potassium	2.1	2.1	2.1	1	mg/l	
Sodium	11.1	11.1	11.1	1	mg/l	<= 200
Sulfates	32	32	32	1	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	1	1	1	1	mg/l C	<= 10
Déséthylatrazine	0.123	0.123	0.123	1	µg/l	<= 2
Ammonium	0	0	0	1	mg/l	<= 4
Nitrates	47	47	47	1	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.94	0.94	0.94	1	mg/l	
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	16	16	16	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	150	150	150	1	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	
Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	1	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	1	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Fréon 113	0	0	0	1	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Pesticides totaux	0.149	0.149	0.149	1	µg/l	<= 5
Bromoforme	2.3	2.3	2.3	1	µg/l	

Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0.64	0.64	0.64	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	2.94	2.94	2.94	1	µg/l	
Atrazine	0.026	0.026	0.026	1	µg/l	<= 2

PC - Puits de Hodent

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
E.Coli /100ml	0		0	1	n/100ml	<= 20000
Entérocoques fécaux	0		0	1	n/100ml	<= 10000
Diméthachlore CGA 369873	0.081	0.081	0.081	1	µg/L	<= 0.9
Metolachlore ESA	0.027	0.027	0.027	1	µg/l	<= 2
Metolachlore NOA	0.086	0.086	0.086	1	µg/l	<= 2
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		2	4	Qualitatif	
Hydrogénocarbonates	356	356	356	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.23	7.453	7.63	6	Unité pH	
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.12	7.12	7.12	1	Unité pH	
TH Calcique	29.925	34.06	36.675	5	°F	
TH Magnésien	3.57	3.914	4.2	5	°F	
Titre Alcalimétrique	0	0	0	4	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	25.5	28.263	29.3	4	°F	
Titre Hydrotimétrique	33.495	37.974	40.875	5	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	1	NFU	
Indice Hydrocarbure	0	0	0	1	mg/l	<= 1
Biphényle	0	0	0	1	µg/l	
Température de l'eau	13.3	14.275	15.9	8	°C	<= 25
Fer dissous	0	0	0	1	µg/l	
Fer total	0	0	0	4	µg/l	
Manganèse total	0	0	0	5	µg/l	
Calcium	119.7	136.24	146.7	5	mg/l	
Chlorures	40	41.2	42	5	mg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	837	837	837	1	µS/cm	
Magnésium	8.5	9.32	10	5	mg/l	
Potassium	3.6	3.84	4.2	5	mg/l	
Silicates (en mg/l de SiO2)	9.4	9.4	9.4	1	mg/l	
Sodium	15.7	16.28	17.9	5	mg/l	<= 200
Sulfates	48	48.6	49	5	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.56	0.771	1	14	mg/l C	<= 10
Atrazine déséthyl déisopropyl	0.124	0.193	0.303	6	µg/l	<= 2
Atrazine-2-hydroxy	0.022	0.022	0.022	2	µg/l	<= 2
Déisopropylatrazine	0	0.008	0.023	6	µg/l	<= 2
Déséthylatrazine	0.107	0.135	0.17	6	µg/l	<= 2
Ammonium	0	0	0	5	mg/l	<= 4
Nitrates	43	48.267	52	15	mg/l	<= 100
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.86	0.964	1.04	5	mg/l	
Nitrites	0	0	0	5	mg/l	
Phosphore total (en P2O5)	0	0	0	1	mg/l P2O5	
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Bore	30	30	30	1	µg/l	
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Fluorures	190	192	200	5	µg/l	
Nickel	0	0	0	1	µg/l	

Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tetra + Trichloroéthylène	0.58	0.58	0.58	1	µg/l	
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0.58	0.58	0.58	1	µg/l	
Bromacil	0.034	0.034	0.034	1	µg/l	<= 2
Métazachlore	0.009	0.009	0.009	1	µg/l	<= 2
Pesticides totaux	0.315	0.429	0.676	6	µg/l	<= 5
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 2
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Atrazine	0.037	0.041	0.047	6	µg/l	<= 2
Simazine	0.006	0.007	0.009	5	µg/l	<= 2

UP - Usine de Chaussy

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	5	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		40	5	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		3	5	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	5	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	5	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	5	n/100ml	= 0
Diméthachlore CGA 369873	0.07	0.07	0.07	1	µg/L	<= 0.9
Metolachlore ESA	0.032	0.032	0.032	1	µg/l	<= 0.9
Metolachlore NOA	0.052	0.052	0.052	1	µg/l	<= 0.9
Carbonates	0	0	0	1	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	2		2	1	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	360	360	360	1	mg/l	
pH à température de l'eau	7.1	7.267	7.6	3	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.22	7.22	7.22	1	Unité pH	
TH Calcique	33.4	33.4	33.4	1	°F	
TH Magnésien	3.36	3.36	3.36	1	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	29.5	29.6	29.7	2	°F	
Titre Hydrotimétrique	36.69	38.005	39.32	2	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Turbidité	0	0.115	0.26	4	NFU	<= 2
Biphényle	0	0	0	1	µg/l	
Température de l'eau	11.6	12.2	12.6	8	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Calcium	133.6	133.6	133.6	1	mg/l	
Chlorures	30	30.5	31	2	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	746	754	762	2	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	8	8	8	1	mg/l	
Potassium	2.1	2.1	2.1	1	mg/l	
Sodium	10.9	10.9	10.9	1	mg/l	<= 200
Sulfates	32	32	32	2	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.74	0.745	0.75	2	mg/l C	<= 2
Atrazine déséthyl déisopropyl	0	0.15	0.211	6	µg/l	<= 0.1
Atrazine-2-hydroxy	0.021	0.022	0.024	6	µg/l	<= 0.1
Déséthylatrazine	0.112	0.132	0.163	6	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Nitrates	46	46.5	47	2	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.92	0.93	0.94	2	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	1	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Baryum	0.039	0.039	0.039	1	mg/l	<= 0.7
Bore	17	17	17	1	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Fluorures	150	150	150	1	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	1	µg/l	<= 1

Sélénium	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,2	0	0	0	1	µg/l	<= 3
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	1	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	1	µg/l	
Pesticides totaux	0.155	0.353	0.529	6	µg/l	<= 0.5
PCB 118	0	0	0	1	µg/l	
PCB 138	0	0	0	1	µg/l	
PCB 149	0	0	0	1	µg/l	
PCB 153	0	0	0	1	µg/l	
PCB 170	0	0	0	1	µg/l	
PCB 180	0	0	0	1	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0.03	0.03	0.03	1	Bq/l	
Activité bêta due au K40	66	66	66	1	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	1	Bq/l	
Activité bêta totale	0.08	0.08	0.08	1	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	1	mSv/an	<= 0.1
Tritium (activité due au)	0	0	0	1	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0	0.408	0.84	5	mg/l	
Chlore total	0	0.444	0.87	5	mg/l	
Bromates	0	0	0	1	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0	0	1	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	1	µg/l	
Dalapon SPD	0	0	0	1	µg/l	
Dibromomono-chlorométhane	0	0	0	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	0	0	0	1	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	1	µg/l	<= 1
Atrazine	0.02	0.023	0.026	6	µg/l	<= 0.1

UP - USINE DE MAGNY

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	14	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		6	14	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		3	14	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	14	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	14	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	14	n/100ml	= 0
Diméthachlore CGA 369873	0	0.012	0.024	2	µg/L	<= 0.9
Carbonates	0	0	0	2	mg/l CO3	
Equ.Calco (0;1;2;3;4)	0		4	8	Qualitatif	[1 - 2]
Hydrogénocarbonates	231	242.5	254	2	mg/l	
pH à température de l'eau	7.16	7.433	7.86	22	Unité pH	[6,5 - 9]
pH d'équilibre (à T pH insitu)	7.41	7.455	7.5	2	Unité pH	
TH Calcique	25.475	27.495	33.8	10	°F	
TH Magnésien	3.36	3.688	4.998	10	°F	
Titre Alcalimétrique Complet	15.7	20.214	26.35	14	°F	
Titre Hydrotimétrique	28.71	30.712	38.798	14	°F	
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	5	Qualitatif	
Turbidité	0	0.026	0.37	14	NFU	<= 2
Biphényle	0	0	0	2	µg/l	
Température de l'eau	12.8	13.413	15	24	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	2	µg/l	<= 200
Manganèse total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Calcium	101.9	109.255	135.2	11	mg/l	
Chlorures	52	74.786	97	14	mg/l	<= 250
Conductivité à 25°C	582	680.286	820	14	µS/cm	[200 - 1200]
Magnésium	7.8	8.691	11.9	11	mg/l	
Potassium	3.4	3.827	4.3	11	mg/l	
Sodium	14.8	16.082	17.7	11	mg/l	<= 200
Sulfates	21	25.714	39	14	mg/l	<= 250
Carbone Organique Total	0.29	0.461	0.68	14	mg/l C	<= 2
Atrazine déséthyl déisopropyl	0	0.019	0.074	28	µg/l	<= 0.1
Déséthylatrazine	0.011	0.025	0.066	28	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0	0	14	mg/l	<= 0.1
Nitrates	22	24.333	29	18	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.44	0.484	0.56	14	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	14	mg/l	<= 0.1
Aluminium total	0	0	0	2	mg/l	<= 0.2
Arsenic	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Baryum	0.043	0.045	0.046	2	mg/l	<= 0.7
Bore	28	33.5	39	2	µg/l	<= 1000
Cyanures totaux	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Fluorures	170	175	180	2	µg/l	<= 1500
Mercure	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Sélénium	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	2	µg/l	<= 0.5
Dichloroéthane-1,1	0	0	0	13	µg/l	

Dichloroéthane-1,2	0	0	0	15	µg/l	<= 3
Dichloroéthylène-1,1	0	0	0	13	µg/l	
Dichloroéthylène-1,2 trans	0	0	0	13	µg/l	
Dichlorométhane	0	0	0	13	µg/l	
Fréon 113	0	0	0	13	µg/l	
Tetra + Trichloroéthylène	0	0	0	15	µg/l	<= 10
Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	0	0	0	15	µg/l	
Tétrachlorure de carbone	0	0	0	13	µg/l	
Trichloroéthane-1,1,1	0	0.928	1.4	13	µg/l	
Trichloroéthylène	0	0	0	15	µg/l	
Pesticides totaux	0	0.049	0.16	29	µg/l	<= 0.5
PCB 118	0	0	0	2	µg/l	
PCB 138	0	0	0	2	µg/l	
PCB 149	0	0	0	2	µg/l	
PCB 153	0	0	0	2	µg/l	
PCB 170	0	0	0	2	µg/l	
PCB 180	0	0	0	2	µg/l	
Phosphate de tributyle	0	0.005	0.01	2	µg/l	<= 0.1
Somme des 7 PCBi	0	0	0	1	µg/l	
Activité alpha totale	0	0	0	2	Bq/l	
Activité bêta due au K40	106	120.5	135	2	mBq/l	
Activité bêta résiduelle	0	0	0	2	Bq/l	
Activité bêta totale	0.12	0.125	0.13	2	Bq/l	
Dose totale indicative	0	0	0	2	mSv/an	<= 0.1
Tritium (activité due au)	0	0	0	2	Bq/l	<= 100
Chlore libre	0.45	0.515	0.66	26	mg/l	
Chlore total	0.48	0.553	0.69	26	mg/l	
Bromates	0	0	0	2	µg/l	<= 10
Bromoforme	0	0.451	1.3	15	µg/l	
Chloroforme	0	0	0	15	µg/l	
Dalapon SPD	0	0	0	2	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	0	0.339	1.2	15	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0	0	0	15	µg/l	
Trihalométhanés totaux (4)	0	0.79	2.5	15	µg/l	<= 100
Benzène	0	0	0	2	µg/l	<= 1
Atrazine	0	0.006	0.02	28	µg/l	<= 0.1

ZD - Chaussy

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	8	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		5	8	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		10	8	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	8	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	8	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	8	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	6.9	7.05	7.2	6	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	1	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	6	Qualitatif	
Turbidité	0	0	0	8	NFU	<= 2
Température de l'eau	11.5	16.877	22.7	13	°C	<= 25
Fer total	0	0	0	1	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	717	758.833	775	6	µS/cm	[200 - 1200]
Atrazine déséthyl déisopropyl	0.07	0.15	0.215	6	µg/l	<= 0.1
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	0	0.003	0.008	6	µg/l	<= 0.1
Atrazine-2-hydroxy	0	0.02	0.026	6	µg/l	<= 0.1
Déséthylatrazine	0.088	0.111	0.15	6	µg/l	<= 0.1
Ammonium	0	0	0	6	mg/l	<= 0.1
Nitrates	37	42.333	44	6	mg/l	<= 50
Nitrates/50 + Nitrites/3	0.88	0.88	0.88	1	mg/l	<= 1
Nitrites	0	0	0	1	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	1	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	1	µg/l	<= 50
Cuivre	0.206	0.206	0.206	1	mg/l	<= 2
Nickel	0	0	0	1	µg/l	<= 20
Plomb	32	32	32	1	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0	0	1	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	1	µg/l	<= 0.1
Pesticides totaux	0.205	0.307	0.415	6	µg/l	<= 0.5
Chlore libre	0.07	0.306	0.6	7	mg/l	
Chlore total	0.09	0.35	0.62	7	mg/l	
Bromoforme	2.1	2.1	2.1	1	µg/l	
Chloroforme	0.96	0.96	0.96	1	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	3.5	3.5	3.5	1	µg/l	
Dichloromonobromométhane	1.9	1.9	1.9	1	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	8.46	8.46	8.46	1	µg/l	<= 100
Atrazine	0.018	0.023	0.027	6	µg/l	<= 0.1

ZD - SI Magny Vexin + SI St Romain

Paramètre	Mini	Moyen	Maxi	Nb d'analyse(s)	Unité	Norme
Bact et spores sulfito-rédu	0		0	29	n/100ml	= 0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0		300	37	n/ml	
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0		158	37	n/ml	
Bactéries Coliformes	0		0	37	n/100ml	= 0
E.Coli /100ml	0		0	37	n/100ml	= 0
Entérocoques fécaux	0		0	37	n/100ml	= 0
pH à température de l'eau	7	7.442	7.8	19	Unité pH	[6,5 - 9]
Aspect (0 = RAS, 1 sinon)	0		0	2	Qualitatif	
Couleur (0=RAS 1 sinon)	0		0	19	Qualitatif	
Odeur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	19	Qualitatif	
Saveur (0=RAS, 1 sinon)	0		0	19	Qualitatif	
Turbidité	0	0.059	0.81	31	NFU	<= 2
Température de l'eau	7.2	14.593	22.3	28	°C	<= 25
Fer total	0	9	18	2	µg/l	<= 200
Conductivité à 25°C	557	693.263	749	19	µS/cm	[200 - 1200]
Conductivité à 25°C in situ	698	702.4	706	5	µS/cm	<= 1100
Ammonium	0	0	0	19	mg/l	<= 0.1
Nitrites	0	0	0	2	mg/l	<= 0.5
Antimoine	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Cadmium	0	0	0	2	µg/l	<= 5
Chrome total	0	0	0	2	µg/l	<= 50
Cuivre	0.087	0.135	0.182	2	mg/l	<= 2
Nickel	10	16.5	23	2	µg/l	<= 20
Plomb	4	6.5	9	2	µg/l	<= 10
Chlorure de vinyl monomère	0	0.018	0.126	7	µg/l	<= 0.5
Benzo(a)pyrène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.01
Benzo(11,12)fluoranthène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Benzo(1,12)pérylène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Benzo(3,4)fluoranthène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Hydroca.polycycl.arom. 4sub nx	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Hydrocarb.polycycl.arom. 16sub	0	0	0	1	µg/l	
Indéno(1,2,3-cd) Pyrène	0	0	0	2	µg/l	<= 0.1
Chlore libre	0.08	0.3	0.5	36	mg/l	
Chlore total	0.09	0.336	0.54	36	mg/l	
Bromoforme	2.4	6.125	10	4	µg/l	
Chloroforme	0	0.55	1.2	4	µg/l	
Dibromomonochlorométhane	2.5	6.05	10	4	µg/l	
Dichloromonobromométhane	0.82	2.155	3.8	4	µg/l	
Trihalométhanes totaux (4)	5.72	14.88	25	4	µg/l	<= 100

6.6 Le bilan énergétique du patrimoine

→ Bilan énergétique détaillé du patrimoine

Installation de production

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Forage de de Magny en Vexin Source Foulerie						
Volume produit refoulé (m3)	0	0	0	0		
Usine de Production d'Eau Potable de Magny en Vexin						
Energie relevée consommée (kWh)	553 425	519 146	636 323	635 851	598 432	-5,9%
Energie facturée consommée (kWh)	558 369	510 283	655 803	635 664	589 411	-7,3%
Consommation spécifique (Wh/m3)	940	919	984	1 032	958	-7,2%
Volume produit refoulé (m3)	588 931	565 159	646 852	616 240	624 671	1,4%

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Réservoir de Saint Gervais Magnitot						
Energie relevée consommée (kWh)	9 312	9 167	8 831	8 427	8 089	-4,0%
Energie facturée consommée (kWh)	9 387	9 254	9 088	8 423	8 084	-4,0%
Usine de Production d'Eau Potable de Magny en Vexin La Flotte						
Energie relevée consommée (kWh)	101 773	51 710	45 110	29 910	30 296	1,3%
Energie facturée consommée (kWh)	101 635	51 308	45 740	31 884	30 447	-4,5%
Usine de Surpression de la Chapelle en Vexin						
Energie relevée consommée (kWh)				13 907	8 260	-40,6%
Energie facturée consommée (kWh)	13 954	13 635	12 531	14 557	10 551	-27,5%
Usine de Surpression de Magny en Vexin la Demi Lune (eqp régul/pression 250)						
Energie relevée consommée (kWh)				2 391	2 651	10,9%
Energie facturée consommée (kWh)		506	1 567	3 281	2 805	-14,5%
Usine de Surpression Hodent Pont D'Hennecourt						
Energie facturée consommée (kWh)		1 689	6 004	7 131	8 088	13,4%

Réservoir ou château d'eau

	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Réservoir de Genainville						
Energie relevée consommée (kWh)				292	333	14,0%
Energie facturée consommée (kWh)			226	351	354	0,9%
Réservoir de Omerville						
Energie relevée consommée (kWh)		5 403	4 709	4 454	4 743	6,5%
Energie facturée consommée (kWh)		5 403	5 203	4 186	4 807	14,8%
Réservoir d'Hodent Rue de la clé des champs						
Energie facturée consommée (kWh)		0	299	282	263	-6,7%

Installation de captage

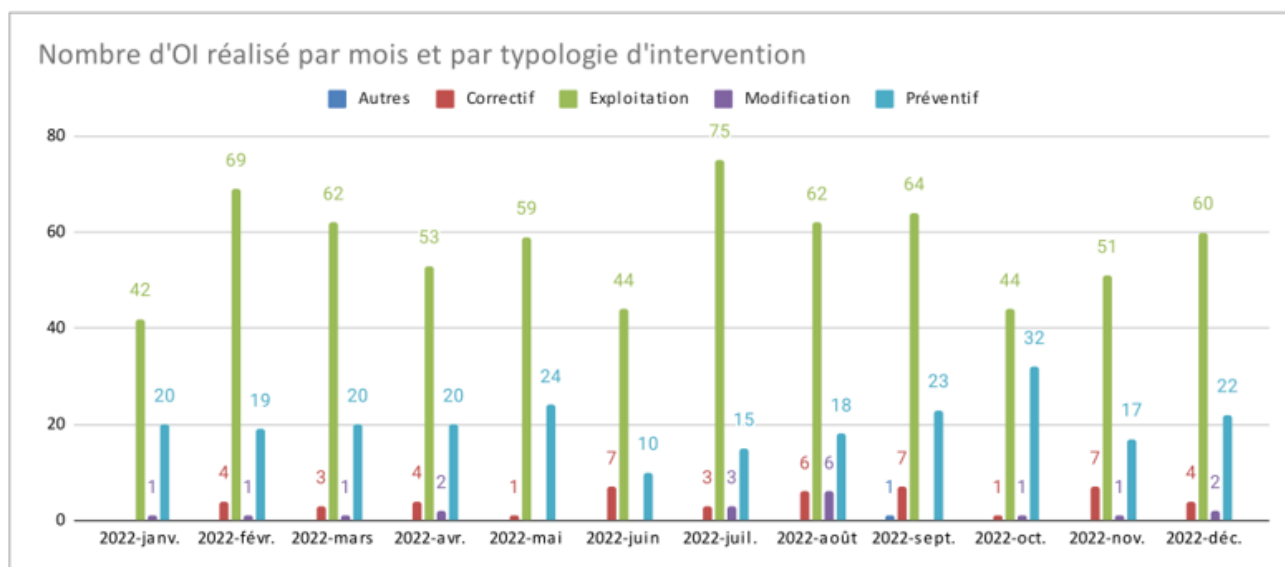
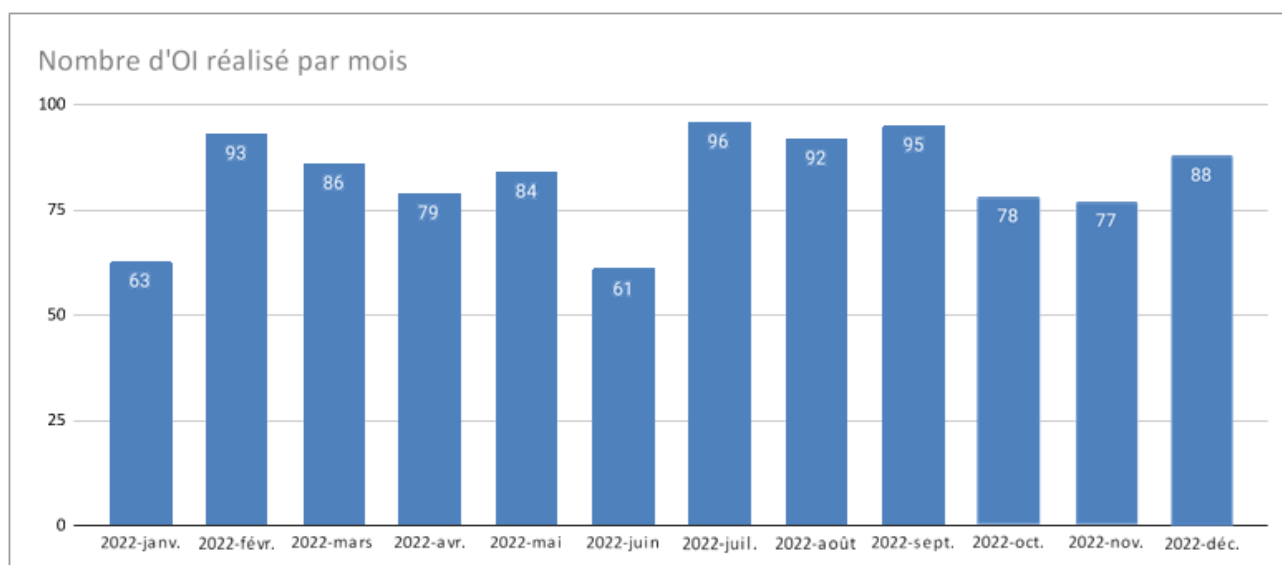
	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Forage de Chaussy						
Energie relevée consommée (kWh)		12 817	20 658	15 252	13 902	-8,9%
Energie facturée consommée (kWh)		12 145	20 963	12 750	13 970	9,6%
Forage de Saint Gervais Fernand Maigniel						
Energie relevée consommée (kWh)	288 896	285 871	308 562	310 220	320 096	3,2%
Energie facturée consommée (kWh)		280 499	296 796	310 144	327 700	5,7%

6.7 Les engagements spécifiques au service

RAPPORT ANNUEL 2022 DE
LA MAINTENANCE & DE
L'EXPLOITATION

Synthèse Annuelle

SIAEP du Vexin Ouest

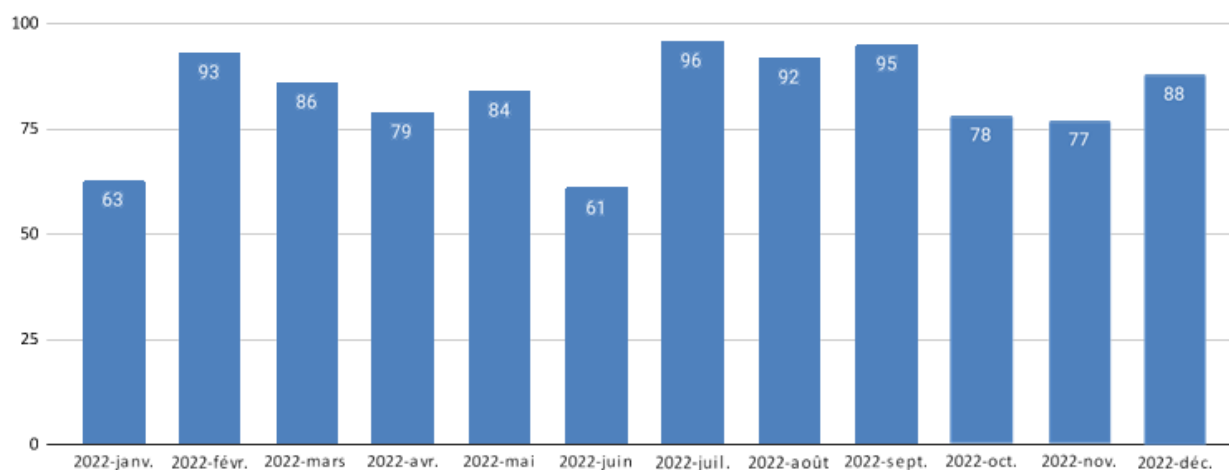


NB : OI désigne un « Ordre d'Intervention » qui correspond à la planification d'une tâche d'entretien et de maintenance préventive et / ou curative d'un équipement donné sur le périmètre du SIAEP du Vexin-Ouest par l'intermédiaire d'un logiciel de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO)

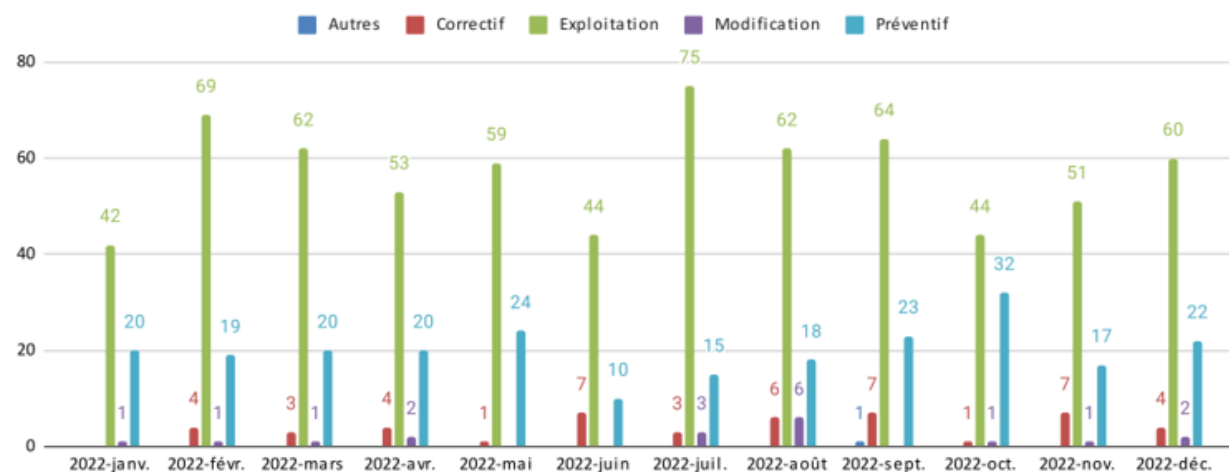
Activité Annuelle

SIAEP du Vexin Ouest

Nombre d'OI réalisé par mois

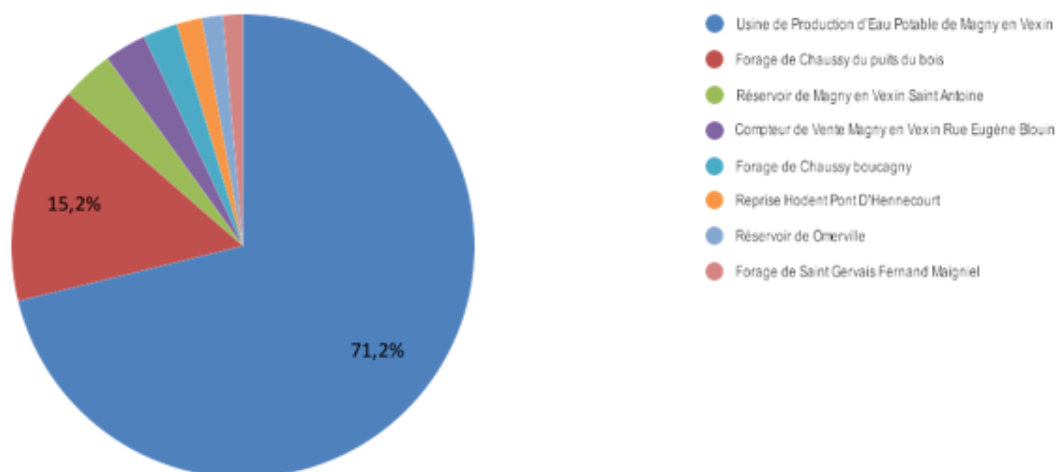


Nombre d'OI réalisé par mois et par typologie d'intervention



Activité Annuelle

Les premiers sites avec le plus de temps correctif sur l'année 2022



Liste des interventions clôturées dans l'année

Date-d 'achèvement	No OI	Description	Description élément	Nature	Commentaire RI
03/01/2022	1038796723	PTREPARATION EXTRACTION ERCAS LE 03/01/2022	Cuve ERCA	Exploitation	
03/01/2022	1038778668	Travail Administratif Guedin		Préventif	
03/01/2022	1038791247	ACCES ANTENNISTES LE 03/01/2022	Alarme Anti-Intrusion	Exploitation	
06/01/2022	1038778733	Extraction ERCA 1 usine de Magny	Cuve ERCA	Préventif	
06/01/2022	1038778669	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	
06/01/2022	1038778734	Extraction ERCA 2 usine de Magny	Cuve ERCA	Préventif	
07/01/2022	1038778670	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
07/01/2022	1038778667	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
11/01/2022	1038832572	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	
12/01/2022	1038832568	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
13/01/2022	1038849151	VOIR CANTONNIER	Porte	Préventif	
14/01/2022	1038778736	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre ERCA	Exploitation	
14/01/2022	1038778738	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre Eau Traitée	Exploitation	
14/01/2022	1038778737	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre Eau Brute	Exploitation	
14/01/2022	1038832685	Contrôle analyseur de nitrate usine Magny	Analyseur de Nitrates en continu	Préventif	
14/01/2022	1038832570	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	
14/01/2022	1038832623	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	
14/01/2022	1038832625	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- MAGNITOT		Exploitation	
14/01/2022	1038832626	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
14/01/2022	1038832628	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
14/01/2022	1038832629	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
14/01/2022	1038832632	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	
14/01/2022	1038832634	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- DUCOURT		Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

14/01/2022	1038832631	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	
14/01/2022	1038718874	Travail Administratif Guedin		Préventif	
14/01/2022	1038832645	Contrôle chloration et installation forage de Chaussy Zone 1-2		Exploitation	
14/01/2022	1038832650	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-2 Réservoir de Chaussy		Exploitation	
17/01/2022	1038906664	Tournée usine prélèvement analyse nettoyage amtax		Exploitation	
18/01/2022	1038868858	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- MAGNITOT		Exploitation	
18/01/2022	1038868859	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
18/01/2022	1038868860	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
18/01/2022	1038868861	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- DUCOURT		Exploitation	
18/01/2022	1038868862	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
18/01/2022	1038868864	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	
18/01/2022	1038868857	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	
18/01/2022	1038868863	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	
18/01/2022	1038868813	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	
19/01/2022	1038868817	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	
20/01/2022	1038868814	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
20/01/2022	1038926159	Changement du poste de telegestion	Télégestion	Modification	
21/01/2022	1038868812	Travail Administratif Guedin		Préventif	
21/01/2022	1038868811	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
25/01/2022	1038929019	REPLACEMENT CAG FILTRE 1 LE 25/01/2022	Filtre 1 CAG ouvert cylindriques	Préventif	

Liste des interventions clôturées dans l'année

26/01/2022	1038929027	REPLACEMENT CAG FILTRE 2 LE 25/01/2022	Filtre 2 CAG ouvert cylindriques	Préventif	
27/01/2022	1038957455	Accès antenniste		Exploitation	
27/01/2022	1038911962	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	
27/01/2022	1038928539	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Pont d'hennecourt		Exploitation	
27/01/2022	1038911966	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	
27/01/2022	1038928798	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore + PH Usine de Magny		Préventif	
27/01/2022	1038928799	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore Bâche de la Flotte		Préventif	
27/01/2022	1038928800	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore Réservoir Omerville		Préventif	
27/01/2022	1038928801	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore Réservoir Magnitot		Préventif	
28/01/2022	1038911964	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
28/01/2022	1038911958	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
29/01/2022	1038928786	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Usine de prod de Magny		Exploitation	
29/01/2022	1038928789	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Puits Ferdinand Maigniel		Exploitation	
29/01/2022	1038928791	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Hodent réservoir		Exploitation	
29/01/2022	1038928793	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Surprerssion de la chapelle en vexin		Exploitation	
29/01/2022	1038928794	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 USINE DE LA FLOTTE		Exploitation	
29/01/2022	1038928795	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 RESERVOIR SAINT ANTOINE		Exploitation	
29/01/2022	1038928787	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Réservoir de Ducourt		Exploitation	
29/01/2022	1038928788	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Omerville réservoir		Exploitation	
29/01/2022	1038928792	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 RESERVOIR DE MAGNITOT		Exploitation	
01/02/2022	1038956436	Tournée mensuelle CATEC Zone 1 -1 Magny => Hodent et Genainville M24	Débitmètre Electromagnétique	Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

01/02/2022	1038956431	Tournée mensuelle CATEC - ZONE -1-1 REPRISE DEMI-LUNE M09	M09 - Demi_lune vers Magnitot ou Saint-Antoine	Exploitation	
01/02/2022	1038956429	Tournée mensuelle CATEC - ZONE -1-1 Compteur vente NUCOURT M13	M13 - Compteur Vente Nucout	Exploitation	
01/02/2022	1038958221	REMISE AU PROPRE ARMOIRE ELECTRIQUE	Armoire Electrique BT	Exploitation	
01/02/2022	1038996321	Sectorisation Magny en vexin	M22 - Débitmètre sectorisation Eugène Blouin	Correctif	
01/02/2022	1038956371	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	
02/02/2022	1038793181	Mise en décharge Forage Chaud Soleil		Exploitation	
02/02/2022	1038793182	Mise en décharge Forage Chaud Soleil	Forage	Exploitation	
02/02/2022	1038958172	Contrôle analyseur de nitrate usine Magny	Analyseur de Nitrates en continu	Préventif	
02/02/2022	1038956440	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre Eau Traitée	Exploitation	
02/02/2022	1038956438	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre ERCA	Exploitation	
02/02/2022	1038956439	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre Eau Brute	Exploitation	
02/02/2022	1038956442	Livraison de sel Usine Magny	Sel	Exploitation	
03/02/2022	1038650173	Verification gonflage ballon anti-belier Z1- 1 SURP de la Chapelle en Vexin	Ballon	Exploitation	
03/02/2022	1038956368	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
04/02/2022	1038956369	Travail Administratif Guedin		Préventif	
04/02/2022	1038956372	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	
04/02/2022	1038956370	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
05/02/2022	1038996862	Défauts suite perte EDF	Automate	Correctif	
05/02/2022	1038995702	Défaut station suite coupure EDF.	Coffret de Télégestion	Correctif	
07/02/2022	1038649632	Verification gonflage ballon anti-belier Z1- 1 Bache de la Flotte Magny en Vexin		Exploitation	
07/02/2022	1038649630	Verification gonflage ballon anti-belier Z1- 1 Reservoir de Magnitot St Gervais		Exploitation	
07/02/2022	1038956425	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-2 Réservoir de Chaussy		Exploitation	
07/02/2022	1038956422	Contrôle chloration et installation forage de Chaussy Zone 1-2		Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

07/02/2022	1038956385	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	
07/02/2022	1038956386	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- MAGNITOT		Exploitation	
07/02/2022	1038956387	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
07/02/2022	1038956388	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
07/02/2022	1038956389	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	
07/02/2022	1038956390	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- DUCOURT		Exploitation	
07/02/2022	1038956391	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
07/02/2022	1038956392	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	
07/02/2022	1038973061	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	
07/02/2022	1038973062	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- MAGNITOT		Exploitation	
07/02/2022	1038973063	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
07/02/2022	1038973064	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
07/02/2022	1038973065	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	
07/02/2022	1038973066	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- DUCOURT		Exploitation	
07/02/2022	1038973067	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
07/02/2022	1038973068	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

07/02/2022	1038973023	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	
10/02/2022	1038973025	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	
11/02/2022	1038973075	Contrôle chloration et installation forage de Chaussy Zone 1-2		Exploitation	
11/02/2022	1038973078	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-2 Réservoir de Chaussy		Exploitation	
11/02/2022	1038973024	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
11/02/2022	1038973022	Travail Administratif Guedin		Préventif	
11/02/2022	1038973021	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
14/02/2022	1038998457	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	
16/02/2022	1038998504	Contrôle chloration et installation forage de Chaussy Zone 1-2		Exploitation	
16/02/2022	1038998507	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-2 Réservoir de Chaussy		Exploitation	
16/02/2022	1039030469	REPLACEMENT BOUEILLE CHLORE 1 LE 16/02/2022	Bouteille 1	Préventif	
16/02/2022	1038998490	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	
16/02/2022	1038998491	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- MAGNITOT		Exploitation	
16/02/2022	1038998492	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
16/02/2022	1038998493	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
16/02/2022	1038998494	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- DUCOURT		Exploitation	
16/02/2022	1038998495	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
16/02/2022	1038998496	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	
16/02/2022	1038998497	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	
16/02/2022	1038998523	Contrôle conductimètre usine Magny	Conductimètre	Préventif	

Liste des interventions clôturées dans l'année

16/02/2022	1038998455	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	
16/02/2022	1038998524	Contrôle conductimètre usine Magny	Conductimètre	Préventif	
16/02/2022	1039044995	Vérification		Exploitation	
16/02/2022	1039044996	Vérification		Exploitation	
16/02/2022	1039045513	Dépose		Correctif	
17/02/2022	1038998456	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
17/02/2022	1039051716	Nettoyage		Exploitation	
18/02/2022	1038998453	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
18/02/2022	1039003502	CONTROLE ACCES AXIANS LE 18/02/2022 08H30	Réservoir	Exploitation	
18/02/2022	1039057800	Remplacement		Modification	
20/02/2022	1038998454	Travail Administratif Guedin		Préventif	
22/02/2022	1039005327	LAVAGE BACHES LE 22/02/2022	Bâche Eau Traitée	Exploitation	
22/02/2022	1039005367	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	
22/02/2022	1039005368	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	
22/02/2022	1039005354	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Pont d'hennecourt		Exploitation	
22/02/2022	1039079120	Nettoyage		Exploitation	
22/02/2022	1039005503	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore + PH Usine de Magny		Préventif	
22/02/2022	1039005504	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore Bâche de la Flotte		Préventif	
22/02/2022	1039005505	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore Réservoir Omerville		Préventif	
22/02/2022	1039005506	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore Réservoir Magnitot		Préventif	
23/02/2022	1039087670	Déplacement pièces à la Comté		Préventif	
24/02/2022	1039005492	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Usine de prod de Magny		Exploitation	
24/02/2022	1039005494	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Omerville réservoir		Exploitation	
24/02/2022	1039005495	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Puits Ferdinand Maigniel		Exploitation	
24/02/2022	1039005498	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 USINE DE LA FLOTTE		Exploitation	
24/02/2022	1039005499	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 RESERVOIR SAINT ANTOINE		Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

24/02/2022	1039005501	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Hodent réservoir		Exploitation	
24/02/2022	1039005493	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Réservoir de Ducourt		Exploitation	
24/02/2022	1039005496	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 RESERVOIR DE MAGNITOT		Exploitation	
24/02/2022	1039005497	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Surprerssion de la chapelle en vexin		Exploitation	
25/02/2022	1039005366	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
28/02/2022	1039030679	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	
28/02/2022	1039030681	Contrôle Process USINE MAGNY-EN-VEXIN		Exploitation	
01/03/2022	1039030759	Nettoyage et Verification des deshumidificateurs	Déshumidificateur	Préventif	
02/03/2022	1039030757	Tournée mensuelle CATEC Zone 1 -1 Magny => Hodent et Genainville M24	Débitmètre Electromagnétique	Exploitation	
02/03/2022	1039030743	Tournée mensuelle CATEC - ZONE -1-1 REPRISE DEMI-LUNE M09	M09 - Demi_lune vers Magnitot ou Saint-Antoine	Exploitation	
02/03/2022	1039030738	Tournée mensuelle CATEC- ZONE -1-1 Compteur vente NUCOURT M13	M13 - Compteur Vente Nucout	Exploitation	
03/03/2022	1038995143	Mise en décharge Forage Chaud Soleil		Exploitation	
03/03/2022	1039045741	Test Intrusion Zone 1 Chaud Soleil Forage	Alarme Anti-Intrusion	Exploitation	
03/03/2022	1038995101	Mise en décharge Forage Chaud Soleil	Forage	Exploitation	
03/03/2022	1039030749	Nettoyage et Verification des deshumidificateurs	Déshumidificateur	Préventif	
03/03/2022	1039030745	Nettoyage et Verification des deshumidificateurs	Déshumidificateur	Préventif	
04/03/2022	1039030760	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre ERCA	Exploitation	
04/03/2022	1039030762	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre Eau Traitée	Exploitation	
04/03/2022	1039030811	Contrôle analyseur de nitrate usine Magny	Analyseur de Nitrates en continu	Préventif	
04/03/2022	1039030761	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre Eau Brute	Exploitation	
04/03/2022	1039112536	Nettoyage		Exploitation	
04/03/2022	1039030722	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-2 Réservoir de Chaussy		Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

04/03/2022	1039045725	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	
04/03/2022	1039045726	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- MAGNITOT		Exploitation	
04/03/2022	1039045727	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
04/03/2022	1039045728	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
04/03/2022	1039045729	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- DUCOURT		Exploitation	
04/03/2022	1039045730	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	
04/03/2022	1039045731	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	
04/03/2022	1039045732	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
04/03/2022	1039030719	Contrôle chloration et installation forage de Chaussy Zone 1-2		Exploitation	
04/03/2022	1039030680	Travail Administratif Guedin		Préventif	
04/03/2022	1039030678	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
04/03/2022	1039030682	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
07/03/2022	1039121382	Changement clapet pompe lavage		Modification	
07/03/2022	1039121767	Remplacement		Correctif	
07/03/2022	1039102146	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	
08/03/2022	1039105590	Contrôle chloration et installation forage de Chaussy Zone 1-2		Exploitation	
08/03/2022	1039105592	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-2 Réservoir de Chaussy		Exploitation	
09/03/2022	1039121290	RECUPERATION SOUFFLANTE + POSE LE 09/03/2022 + MOTEUR POMPE 3 1500M3	Soufflante	Correctif	
10/03/2022	1039102148	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	
10/03/2022	1039105555	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

10/03/2022	1039105556	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- MAGNITOT		Exploitation	
10/03/2022	1039105557	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
10/03/2022	1039105558	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
10/03/2022	1039105559	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- DUCOURT		Exploitation	
10/03/2022	1039105561	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	
10/03/2022	1039105562	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	
10/03/2022	1039105560	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
11/03/2022	1039146342	Gonflage ballon		Exploitation	
11/03/2022	1039146345	Gonflage ballon		Exploitation	
11/03/2022	1039102147	Travail Administratif Guedin		Préventif	
11/03/2022	1039102129	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
11/03/2022	1039102149	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
15/03/2022	1039102955	Livraison de sel Usine Magny	Sel	Exploitation	
15/03/2022	1039102152	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	
15/03/2022	1039137432	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore + PH Usine de Magny		Préventif	
15/03/2022	1039137433	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore Bâche de la Flotte		Préventif	
15/03/2022	1039137434	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore Réservoir Omerville		Préventif	
15/03/2022	1039137435	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore Réservoir Magnitot		Préventif	
16/03/2022	1039102150	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	
17/03/2022	1039102153	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
17/03/2022	1039137414	Contrôle chloration et installation forage de Chaussy Zone 1-2		Exploitation	
17/03/2022	1039137418	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-2 Réservoir de Chaussy		Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

17/03/2022	1039137379	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	
17/03/2022	1039137380	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- MAGNITOT		Exploitation	
17/03/2022	1039137381	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
17/03/2022	1039137382	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
17/03/2022	1039137383	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- DUCOURT		Exploitation	
17/03/2022	1039137384	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
17/03/2022	1039137386	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	
17/03/2022	1039137385	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	
18/03/2022	1039102151	Travail Administratif Guedin		Préventif	
21/03/2022	1039102154	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	
22/03/2022	1039192447	PASSAGE EN MODE ETE	Variateur de Fréquence	Préventif	
23/03/2022	1039102157	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
23/03/2022	1039222634	Gonflage ballon		Exploitation	
25/03/2022	1039101865	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Pont d'hennecourt		Exploitation	
25/03/2022	1039102486	Tournée mensuelle CATEC- ZONE -1-1 Compteur vente NUCOURT M13	M13 - Compteur Vente Nucout	Exploitation	
25/03/2022	1039210263	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Usine de prod de Magny		Exploitation	
25/03/2022	1039210265	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Omerville réservoir		Exploitation	
25/03/2022	1039210266	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 USINE DE LA FLOTTE		Exploitation	
25/03/2022	1039210267	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Puits Ferdinand Maigniel		Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

25/03/2022	1039210269	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 RESERVOIR DE MAGNITOT		Exploitation	
25/03/2022	1039210271	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 RESERVOIR SAINT ANTOINE		Exploitation	
25/03/2022	1039210272	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Hodent réservoir		Exploitation	
25/03/2022	1039210264	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Réservoir de Ducourt		Exploitation	
25/03/2022	1039210270	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Surprerssion de la chapelle en vexin		Exploitation	
25/03/2022	1039102155	Travail Administratif Guedin		Préventif	
25/03/2022	1039102156	Contrôle Process USINE MAGNY-EN-VEXIN		Exploitation	
29/03/2022	1039102161	Contrôle Process USINE MAGNY-EN-VEXIN		Exploitation	
29/03/2022	1039237177	RECUPERATION SOUPAPE	Soufflante	Correctif	
31/03/2022	1039102162	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
01/04/2022	1039102159	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	
01/04/2022	1038595102	AUT- Sauvegarde API		Préventif	
01/04/2022	1039210221	MISE EN PLACE POMPE DEFENSE INCENDIE	Pompe Défense Incendie	Préventif	
04/04/2022	1039102163	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	
04/04/2022	1039102165	Contrôle Process USINE MAGNY-EN-VEXIN		Exploitation	
05/04/2022	1039102827	Test Intrusion Zone 1 Magny Megniel	Alarme Anti-Intrusion	Exploitation	
05/04/2022	1039102880	Test Intrusion Zone 1 Chaussy Forage	Alarme Anti-Intrusion	Exploitation	
05/04/2022	1039102885	Test Intrusion Zone 1 Omerville Réservoir	Alarme Anti-Intrusion	Exploitation	
05/04/2022	1039102586	Test Intrusion Zone 1 Magny La flotte	Alarme Anti-Intrusion	Exploitation	
05/04/2022	1039102883	Test Intrusion Zone 1 Chaussy Réservoir	Alarme Anti-Intrusion	Exploitation	
05/04/2022	1039102889	Test Intrusion Zone 1 Réservoir Magnitot	Alarme Anti-Intrusion	Exploitation	
05/04/2022	1039102887	Test Intrusion Zone 1 Ducourt Réservoir	Alarme Anti-Intrusion	Exploitation	
05/04/2022	1039102640	Test Intrusion Zone 1 Magny Usine	Jeu de Capteurs	Exploitation	
05/04/2022	1039102744	Test Intrusion Zone 1 Hodent Surpression	Alarme Anti-Intrusion	Exploitation	
05/04/2022	1039102746	Test Intrusion Zone 1 Hodent Réservoir	Alarme Anti-Intrusion	Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

06/04/2022	1039255061	REPLACEMENT BOUTEILLE CHLORE 2 LE 06/04/2022	Bouteille 2	Préventif	
06/04/2022	1039255062	DEPOSE BOUTEILLE CHLORE LE 06/04/2022	Bouteille	Préventif	
06/04/2022	1039268461	PRELEVEMENTS SUITE NC LE 06/04/2022 08H00 AVEC	Forage	Exploitation	
07/04/2022	1039245171	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	
07/04/2022	1039245172	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- MAGNITOT		Exploitation	
07/04/2022	1039245173	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
07/04/2022	1039245174	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	
07/04/2022	1039245176	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- DUCOURT		Exploitation	
07/04/2022	1039245177	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
07/04/2022	1039245178	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	
07/04/2022	1039245175	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
07/04/2022	1039245193	Contrôle chloration et installation forage de Chaussy Zone 1-2		Exploitation	
07/04/2022	1039245196	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-2 Réservoir de Chaussy		Exploitation	
07/04/2022	1039102166	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
08/04/2022	1039102837	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre ERCA	Exploitation	
08/04/2022	1039102843	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre Eau Brute	Exploitation	
08/04/2022	1039102848	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre Eau Traitée	Exploitation	
08/04/2022	1039280549	Changement câble électrique alimentation	Armoire Electrique BT	Modification	
08/04/2022	1039102133	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
08/04/2022	1039102164	Travail Administratif Guedin		Préventif	
13/04/2022	1039318002	Gonflage ballon		Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

14/04/2022	1039279335	EXTRACTION ERCAS	Cuve ERCA	Correctif	
14/04/2022	1039102167	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	
14/04/2022	1039279469	EXTRACTION ERCAS	Cuve ERCA	Correctif	
14/04/2022	1039356051	Finition chantier la Comté	Armoire Electrique BT	Modification	
14/04/2022	1039279323	EXTRACTION ERCAS	Cuve ERCA	Correctif	
15/04/2022	1039102828	Contrôle analyseur de nitrate usine Magny	Analyseur de Nitrates en continu	Préventif	
15/04/2022	1039102134	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
15/04/2022	1039102170	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
15/04/2022	1039330374	Gonflage ballon		Exploitation	
15/04/2022	1039102160	Travail Administratif Guedin		Préventif	
15/04/2022	1039102169	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	
19/04/2022	1039339192	Contrôle abeilles		Exploitation	
19/04/2022	1039102171	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	
19/04/2022	1039102173	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	
20/04/2022	1039345229	VIDANGE + REPARATION FUITE	Canalisation	Correctif	
20/04/2022	1039102759	Tournée mensuelle CATEC Zone 1 -1 Magny => Hodent et Genainville M24	Débitmètre Electromagnétique	Exploitation	
20/04/2022	1039102507	Tournée mensuelle CATEC - ZONE -1-1 REPRISE DEMI-LUNE M09	M09 - Demi_lune vers Magnitot ou Saint-Antoine	Exploitation	
20/04/2022	1039102487	Tournée mensuelle CATEC- ZONE -1-1 Compteur vente NUCOURT M13	M13 - Compteur Vente Nucout	Exploitation	
21/04/2022	1039351030	Débroussaillage		Préventif	
21/04/2022	1039102957	Livraison de sel Usine Magny	Sel	Exploitation	
22/04/2022	1039320739	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	
22/04/2022	1039320740	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- MAGNITOT		Exploitation	
22/04/2022	1039320741	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
22/04/2022	1039320742	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
22/04/2022	1039320743	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- DUCOURT		Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

22/04/2022	1039320744	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	
22/04/2022	1039320745	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	
22/04/2022	1039320746	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
22/04/2022	1039320791	Contrôle chloration et installation forage de Chaussy Zone 1-2		Exploitation	
22/04/2022	1039320794	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-2 Réservoir de Chaussy		Exploitation	
22/04/2022	1039102174	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
22/04/2022	1039102135	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
25/04/2022	1039411341	Entretien abeilles		Exploitation	
27/04/2022	1039362787	Tournée mensuelle		Exploitation	
27/04/2022	1039362767	Tournée mensuelle		Exploitation	
27/04/2022	1039362773	Tournée mensuelle		Exploitation	
27/04/2022	1039346546	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore Bâche de la Flotte		Préventif	
27/04/2022	1039346547	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore Réservoir Omerville		Préventif	
27/04/2022	1039346549	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore Réservoir Magnitot		Préventif	
27/04/2022	1039346545	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore + PH Usine de Magny		Préventif	
29/04/2022	1039102177	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	
29/04/2022	1039102176	Travail Administratif Guedin		Préventif	
29/04/2022	1039102136	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
02/05/2022	1039346530	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Usine de prod de Magny		Exploitation	
02/05/2022	1039346532	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Réservoir de Ducourt		Exploitation	
02/05/2022	1039346533	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Omerville réservoir		Exploitation	
02/05/2022	1039346534	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 USINE DE LA FLOTTE		Exploitation	
02/05/2022	1039346536	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Puits Ferdinand Maigniel		Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

02/05/2022	1039346538	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 RESERVOIR DE MAGNITOT		Exploitation	
02/05/2022	1039346540	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Surprerssion de la chapelle en vexin		Exploitation	
02/05/2022	1039346541	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 RESERVOIR SAINT ANTOINE		Exploitation	
02/05/2022	1039346542	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Hodent réservoir		Exploitation	
02/05/2022	1039411352	Entretien abeilles		Exploitation	
05/05/2022	1039102839	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre ERCA	Exploitation	
05/05/2022	1039102850	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre Eau Traitée	Exploitation	
05/05/2022	1039102845	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre Eau Brute	Exploitation	
05/05/2022	1039102181	Contrôle Process USINE MAGNY-EN-VEXIN		Exploitation	
05/05/2022	1039102831	Contrôle analyseur de nitrate usine Magny	Analyseur de Nitrates en continu	Préventif	
06/05/2022	1039346578	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	
06/05/2022	1039346579	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-MAGNITOT		Exploitation	
06/05/2022	1039346580	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
06/05/2022	1039346581	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
06/05/2022	1039346582	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-DUCOURT		Exploitation	
06/05/2022	1039346584	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	
06/05/2022	1039346585	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	
06/05/2022	1039346600	Contrôle chloration et installation forage de Chaussy Zone 1-2		Exploitation	
06/05/2022	1039346602	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-2 Réservoir de Chaussy		Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

06/05/2022	1039346583	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
06/05/2022	1039102182	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
06/05/2022	1039102137	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
06/05/2022	1039379201	VERIFICATION PROPRETE DES SITES VEXIN OUEST	Revetement de sol / Carrelage	Préventif	
09/05/2022	1039102184	Travail Administratif Guedin		Préventif	
09/05/2022	1039102854	Contrôle conductimètre usine Magny	Conductimètre	Préventif	09/05/2022 20:31: 21-PONCHARAUD Marc-Nettoyage chambre de mesure et vérification
09/05/2022	1039102859	Contrôle conductimètre usine Magny	Conductimètre	Préventif	09/05/2022 20:31: 21-PONCHARAUD Marc-Vérification chambre de mesure et vérification
12/05/2022	1039379144	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	
12/05/2022	1039379145	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- MAGNITOT		Exploitation	
12/05/2022	1039379147	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
12/05/2022	1039379148	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- DUCOURT		Exploitation	
12/05/2022	1039379149	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
12/05/2022	1039379150	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	
12/05/2022	1039379151	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	
12/05/2022	1039379146	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
12/05/2022	1039379166	Contrôle chloration et installation forage de Chaussy Zone 1-2		Exploitation	
12/05/2022	1039379170	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-2 Réservoir de Chaussy		Exploitation	
13/05/2022	1039102186	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
13/05/2022	1039102138	Travail Administratif Beaufils		Préventif	

Liste des interventions clôturées dans l'année

13/05/2022	1039102183	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	13/05/2022 19:24: 08-PONCHARAUD Marc-Création de QR code pour étiquettes et d'étiquettes pour pression de gonflage antibellier.
13/05/2022	1039102185	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	
16/05/2022	1039102188	Travail Administratif Guedin		Préventif	
16/05/2022	1039102187	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	16/05/2022 20:34: 07-PONCHARAUD Marc-Création d'étiquettes QR code pour cahier d'exploitation Service Usine.
17/05/2022	1039434130	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	
17/05/2022	1039434131	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- MAGNITOT		Exploitation	
17/05/2022	1039434133	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
17/05/2022	1039434134	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
17/05/2022	1039434136	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- DUCOURT		Exploitation	
17/05/2022	1039434137	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	
17/05/2022	1039434139	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	
17/05/2022	1039434140	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
17/05/2022	1039434192	Contrôle chloration et installation forage de Chaussy Zone 1-2		Exploitation	
17/05/2022	1039434196	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-2 Réservoir de Chaussy		Exploitation	
17/05/2022	1039102189	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	
19/05/2022	1039407720	ESSAIS DEFENSE INCENDIE	Pompe Défense Incendie	Exploitation	19/05/2022 14:21: 41-GUEDIN Fabrice- Ok

Liste des interventions clôturées dans l'année

19/05/2022	1039445390	MISE A L'EPREUVE ANTI-BELIER LE 19/05/2020	Ballon	Exploitation	
19/05/2022	1039453783	REMPLACEMENT CHLOROMETRE	Chloromètre 1	Préventif	
19/05/2022	1039102139	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
20/05/2022	1039102190	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
20/05/2022	1039445230	DEBROUSAILLAGE	Espace vert	Préventif	
23/05/2022	1039102192	Travail Administratif Guedin		Préventif	
24/05/2022	1039102194	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
24/05/2022	1039480825	REMPLACEMENT DE LA POMPE LE 24/05/2022 + PASSAGE CAMERA	Pompe	Correctif	
24/05/2022	1039102193	Contrôle Process USINE MAGNY-EN-VEXIN		Exploitation	
25/05/2022	1039488636	REMPLACEMENT BOUTEILLE CHLORE 1 LE 25/05/2022	Bouteille 1	Préventif	
25/05/2022	1039102140	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
27/05/2022	1039101867	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Pont d'hennecourt		Exploitation	
27/05/2022	1039101866	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Pont d'hennecourt		Exploitation	27/05/2022 18:28: 07-PONCHARAUD Marc- R.A.S.
27/05/2022	1039445232	POSE PANNEAUX "PROPRIETE PRIVEE" SUR SYNDICAT VEXIN OUEST	Clôture	Préventif	27/05/2022 18:25: 26-PONCHARAUD Marc- R.A.S.
27/05/2022	1039102191	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	27/05/2022 18:28: 09-PONCHARAUD Marc-GAMA rajout équipements sur patrimoine.
27/05/2022	1039469909	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore + PH Usine de Magny		Préventif	27/05/2022 18:25: 48-PONCHARAUD Marc-Nettoyage chambre de mesure
27/05/2022	1039469910	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore Bâche de la Flotte		Préventif	27/05/2022 18:25: 48-PONCHARAUD Marc-Nettoyage chambre de mesure. R.A.S.
27/05/2022	1039469911	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore Réservoir Omerville		Préventif	27/05/2022 18:25: 48-PONCHARAUD Marc-Nettoyage chambre de mesure R.A.S.
27/05/2022	1039469912	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore Réservoir Magnitot		Préventif	27/05/2022 18:25: 49-PONCHARAUD Marc-Nettoyage chambre de mesure
30/05/2022	1039102196	Travail Administratif Guedin		Préventif	
30/05/2022	1039102197	Contrôle Process USINE MAGNY-EN-VEXIN		Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

31/05/2022	1039502306	RDV ARS LE 31/05/2022 08H30	Forage	Exploitation	
31/05/2022	1039102761	Tournée mensuelle CATEC Zone 1 -1 Magny => Hodent et Genainville M24	Débitmètre Electromagnétique	Exploitation	
31/05/2022	1039102508	Tournée mensuelle CATEC - ZONE -1-1 REPRISE DEMI-LUNE M09	M09 - Demi_lune vers Magnitot ou Saint-Antoine	Exploitation	
31/05/2022	1039102959	Livraison de sel Usine Magny	Sel	Exploitation	
02/06/2022	1039472716	POSE POMPE VIDE CAVE + RACCORDEMENT	Pompe Submersible (EU)	Correctif	
03/06/2022	1039102488	Tournée mensuelle CATEC- ZONE -1-1 Compteur vente NUCOURT M13	M13 - Compteur Vente Nucout	Exploitation	
03/06/2022	1039102198	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
03/06/2022	1039102841	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre ERCA	Exploitation	03/06/2022 18:18: 32-PONCHARAUD Marc-Nettoyage chambre de mesure. R.A.S.
03/06/2022	1039102846	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre Eau Brute	Exploitation	03/06/2022 18:18: 33-PONCHARAUD Marc-Changement sonde de mesure. Étalonnage. R.A.S.
03/06/2022	1039102852	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre Eau Traitée	Exploitation	03/06/2022 18:18: 33-PONCHARAUD Marc-Nettoyage chambre de mesure. R.A.S.
03/06/2022	1039102195	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	03/06/2022 18:18: 31-PONCHARAUD Marc-Commande. GAMA. Drive
07/06/2022	1039102199	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	07/06/2022 20:30: 52-PONCHARAUD Marc-Réception de commande. Drive antibellier. Devis
08/06/2022	1039513867	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	
08/06/2022	1039513868	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- MAGNITOT		Exploitation	
08/06/2022	1039513869	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
08/06/2022	1039513870	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

08/06/2022	1039513871	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	
08/06/2022	1039513872	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
08/06/2022	1039513873	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- DUCOURT		Exploitation	
08/06/2022	1039513874	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
10/06/2022	1039513889	Contrôle chloration et installation forage de Chaussy Zone 1-2		Exploitation	
10/06/2022	1039513891	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-2 Réservoir de Chaussy		Exploitation	
10/06/2022	1039102200	Travail Administratif Guedin		Préventif	
10/06/2022	1039102142	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
10/06/2022	1039102202	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
10/06/2022	1039102833	Contrôle analyseur de nitrate usine Magny	Analyseur de Nitrates en continu	Préventif	10/06/2022 18:18: 33-PONCHARAUD Marc- R.A.S.
10/06/2022	1039102201	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	10/06/2022 18:18: 20-PONCHARAUD Marc-Nettoyage et entretien intérieur et extérieur. R.A.S.
13/06/2022	1039102205	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	
14/06/2022	1039102857	Contrôle conductimètre usine Magny	Conductimètre	Préventif	14/06/2022 16:18: 11-PONCHARAUD Marc-Nettoyage chambre de mesure R.A.S.
14/06/2022	1039102861	Contrôle conductimètre usine Magny	Conductimètre	Préventif	14/06/2022 16:18: 12-PONCHARAUD Marc-Nettoyage chambre de mesure. R.A.S.
14/06/2022	1039102203	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	14/06/2022 16:18: 11-PONCHARAUD Marc-Courriel Drive
15/06/2022	1039527256	Contrôle chloration et installation forage de Chaussy Zone 1-2		Exploitation	
15/06/2022	1039527259	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-2 Réservoir de Chaussy		Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

16/06/2022	1039527234	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	
16/06/2022	1039527235	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- MAGNITOT		Exploitation	
16/06/2022	1039527236	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
16/06/2022	1039527237	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	
16/06/2022	1039527238	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
16/06/2022	1039527239	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- DUCOURT		Exploitation	
16/06/2022	1039527240	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
16/06/2022	1039527241	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	
17/06/2022	1039102204	Travail Administratif Guedin		Préventif	
20/06/2022	1039102207	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	20/06/2022 18:16: 30-PONCHARAUD Marc-Courriel.GAMA. APPRO+. Devis
21/06/2022	1039604582	EXTRACTION ERCAS	Cuve ERCA	Correctif	23/06/2022 10:14: 41-DAGUILH Eric-Les Ercas ont été réalisés Mardi et Mercredi, 7h par jour
22/06/2022	1039604581	EXTRACTION ERCAS	Cuve ERCA	Correctif	
22/06/2022	1039544548	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	
22/06/2022	1039544550	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- MAGNITOT		Exploitation	
22/06/2022	1039544551	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
22/06/2022	1039544553	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
22/06/2022	1039544555	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- DUCOURT		Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

22/06/2022	1039544556	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
22/06/2022	1039544558	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	
22/06/2022	1039544559	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	
22/06/2022	1039604580	EXTRACTION ERCAS	Cuve ERCA	Correctif	
22/06/2022	1039544580	Contrôle chloration et installation forage de Chaussy Zone 1-2		Exploitation	
22/06/2022	1039544584	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-2 Réservoir de Chaussy		Exploitation	
23/06/2022	1039604590	EXTRACTION ERCAS	Cuve ERCA	Correctif	
23/06/2022	1039606019	LAVAGE DU RESERVOIR LE 23/06/2022	Réservoir	Exploitation	
23/06/2022	1039604587	EXTRACTION ERCAS	Cuve ERCA	Correctif	
23/06/2022	1039102209	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	
24/06/2022	1039102208	Travail Administratif Guedin		Préventif	
24/06/2022	1039102210	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
27/06/2022	1039102213	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	27/06/2022 18:15: 03-PONCHARAUD Marc-Fuite Erca vidange de celui-ci pour changement joint
30/06/2022	1039637934	Vérification réservoir nucourt	M13 - Compteur Vente Nucout	Correctif	
30/06/2022	1039624447	RDV ARS LE 30/06/2022 08H30	Bâche Eau Traitée	Exploitation	30/06/2022 20:30: 26-PONCHARAUD Marc- R.A.S.
01/07/2022	1039320796	TRAVAUX AUTOMATISME	Armoire Electrique BT	Préventif	20/05/2022 16:28: 08-GUEDIN Fabrice-A reprogrammer 10/06/2022 16:14: 49-GUEDIN Fabrice-A reprogrammer 24/06/2022 10:17: 09-GUEDIN Fabrice-A reprogrammer
01/07/2022	1039102212	Travail Administratif Guedin		Préventif	
01/07/2022	1039639787	Programmation sofrel S4W	Télégestion	Modification	01/07/2022 18:42: 49-MICMANDE Antoine- Programmation en cours. A reprogrammer
01/07/2022	1039102211	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	01/07/2022 20:29: 10-PONCHARAUD Marc-Courriel Drive
04/07/2022	1039630998	Travail Administratif Guedin		Préventif	

Liste des interventions clôturées dans l'année

05/07/2022	1039102961	Livraison de sel Usine Magny	Sel	Exploitation	
05/07/2022	1039630999	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	
07/07/2022	1039527825	VARIATEUR POMPE	Variateur de Fréquence	Préventif	10/06/2022 16:15: 48-GUEDIN Fabrice-A reprogrammer 25/06/2022 10:10: 07-MICMANDE Antoine-Non terminé. A reprogramme
07/07/2022	1039631051	Contrôle chloration et installation forage de Chaussy Zone 1-2		Exploitation	
07/07/2022	1039631053	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-2 Réservoir de Chaussy		Exploitation	
08/07/2022	1039631037	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	
08/07/2022	1039631038	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- MAGNITOT		Exploitation	
08/07/2022	1039631039	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
08/07/2022	1039631040	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
08/07/2022	1039631041	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- DUCOURT		Exploitation	
08/07/2022	1039631042	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
08/07/2022	1039631043	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	
08/07/2022	1039631044	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	
08/07/2022	1039644535	LIVRAISON DES FILTRES LE 08/07/2022	Huissier Diverse	Préventif	
08/07/2022	1039631073	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre ERCA	Exploitation	08/07/2022 18:14: 47-PONCHARAUD Marc-Nettoyage chambre de mesure R.A.S.
08/07/2022	1039631074	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre Eau Brute	Exploitation	08/07/2022 18:14: 47-PONCHARAUD Marc-Nettoyage chambre de mesure R.A.S.

Liste des interventions clôturées dans l'année

08/07/2022	1039631001	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	
08/07/2022	1039631075	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre Eau Traitée	Exploitation	08/07/2022 18:14: 48-PONCHARAUD Marc-Nettoyage chambre de mesure R.A.S.
08/07/2022	1039631000	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
08/07/2022	1039630997	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
12/07/2022	1039659749	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	
12/07/2022	1039659750	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- MAGNITOT		Exploitation	
12/07/2022	1039659751	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
12/07/2022	1039659752	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
12/07/2022	1039659753	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- DUCOURT		Exploitation	
12/07/2022	1039659754	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
12/07/2022	1039659756	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	
12/07/2022	1039659763	Contrôle chloration et installation forage de Chaussy Zone 1-2		Exploitation	
12/07/2022	1039659767	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-2 Réservoir de Chaussy		Exploitation	
12/07/2022	1039659755	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	
12/07/2022	1039698625	Intervention suite non remplissage bergerie + vérification variateur forage	Variateur de Fréquence	Correctif	
12/07/2022	1039659784	Contrôle analyseur de nitrate usine Magny	Analyseur de Nitrates en continu	Préventif	
12/07/2022	1039659715	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	
13/07/2022	1039624386	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Réservoir de Ducourt		Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

13/07/2022	1039624387	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Omerville réservoir		Exploitation	
13/07/2022	1039624388	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 USINE DE LA FLOTTE		Exploitation	
13/07/2022	1039624389	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Puits Ferdinand Maigniel		Exploitation	
13/07/2022	1039624390	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 RESERVOIR DE MAGNITOT		Exploitation	
13/07/2022	1039624391	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Surprerssion de la chapelle en vexin		Exploitation	
13/07/2022	1039624392	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 RESERVOIR SAINT ANTOINE		Exploitation	
13/07/2022	1039624393	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Hodent réservoir		Exploitation	
13/07/2022	1039624394	Tournée mensuelle Secto Magny 1-1	M21 - Débitmètre sectorisation rue de l'Ecole	Exploitation	
13/07/2022	1039624395	Tournée mensuelle Secto Magny 1-1	M23 - Débitmètre sectorisation rue des Tourelles	Exploitation	
13/07/2022	1039624396	Tournée mensuelle Secto Magny 1-1	M22 - Débitmètre sectorisation Eugène Blouin	Exploitation	
13/07/2022	1039624397	Tournée mensuelle Secto Magny 1-1	M20 - Débitmètre sectorisation Moulin de la Planche	Exploitation	
13/07/2022	1039624385	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Usine de prod de Magny		Exploitation	
13/07/2022	1039469898	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Usine de prod de Magny		Exploitation	27/05/2022 18:25: 40-PONCHARAUD Marc- R.A.S.
13/07/2022	1039469899	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Réservoir de Ducourt		Exploitation	27/05/2022 18:25: 41-PONCHARAUD Marc- R.A.S.
13/07/2022	1039469900	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Omerville réservoir		Exploitation	
13/07/2022	1039469901	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Puits Ferdinand Maigniel		Exploitation	27/05/2022 18:25: 42-PONCHARAUD Marc- R.A.S.
13/07/2022	1039469902	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 RESERVOIR DE MAGNITOT		Exploitation	27/05/2022 18:25: 42-PONCHARAUD Marc- R.A.S.
13/07/2022	1039469903	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Surprerssion de la chapelle en vexin		Exploitation	27/05/2022 18:25: 43-PONCHARAUD Marc- R.A.S.

Liste des interventions clôturées dans l'année

13/07/2022	1039469904	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 USINE DE LA FLOTTE		Exploitation	27/05/2022 18:25: 43-PONCHARAUD Marc- R.A.S.
13/07/2022	1039469905	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 RESERVOIR SAINT ANTOINE		Exploitation	27/05/2022 18:25: 44-PONCHARAUD Marc- R.A.S.
13/07/2022	1039469907	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Hodent réservoir		Exploitation	27/05/2022 18:25: 44-PONCHARAUD Marc- R.A.S.
13/07/2022	1039679195	REMPLACEMENT BOUEILLE CHLORE 2 LE 13/07/2022	Bouteille 2	Préventif	
15/07/2022	1039699366	Défaut pompe reprise RAS et débouchage évacuation analyseur de chlore		Correctif	
15/07/2022	1039659714	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
15/07/2022	1039407669	POSE VENTILATION FORCEE CHAMBRE DE LA CONTE	Réservoir	Modification	28/05/2022 08:11: 31-DAGUILH Eric-Pas terminé, en cours 11/06/2022 08:11: 17-DAGUILH Eric-Non fait 01/07/2022 18:19: 07-DAGUILH Eric-À reporter la semaine prochaine s'il te plaît. J'ai tout le matériel nécessaire pour réaliser l'intervention la semaine prochaine.
15/07/2022	1039659716	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
20/07/2022	1039693146	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	
21/07/2022	1039502309	MISE AU PROPRE	Armoire Electrique BT	Modification	04/06/2022 10:11: 04-DAGUILH Eric-Non fait 01/07/2022 18:19: 12-DAGUILH Eric-J'ai été voir pour me faire une idée de ce qu'il y a à faire. Remplace-moi cette intervention pour la semaine prochaine s'il te plaît. 08/07/2022 20:31: 10-DAGUILH Eric-Non fait, à replannifier
21/07/2022	1039718759	POSE CAPTEURS POUR ESSAIS DE POMPAGE	Forage	Exploitation	
21/07/2022	1039693180	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

21/07/2022	1039693181	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- MAGNITOT		Exploitation	
21/07/2022	1039693182	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
21/07/2022	1039693184	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- DUCOURT		Exploitation	
21/07/2022	1039693185	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
21/07/2022	1039693186	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	
21/07/2022	1039693187	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	
21/07/2022	1039699172	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	
21/07/2022	1039699173	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- MAGNITOT		Exploitation	
21/07/2022	1039699174	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
21/07/2022	1039699175	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
21/07/2022	1039699176	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	
21/07/2022	1039699177	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- DUCOURT		Exploitation	
21/07/2022	1039699178	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
21/07/2022	1039699179	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	
21/07/2022	1039693183	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
21/07/2022	1039693194	Contrôle chloration et installation forage de Chaussy Zone 1-2		Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

21/07/2022	1039693198	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-2 Réservoir de Chaussy		Exploitation	
22/07/2022	1039693145	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
22/07/2022	1039030763	Nettoyage et Verification des deshumidificateurs	Déshumidificateur	Préventif	
22/07/2022	1039693147	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
26/07/2022	1039640184	Remplacement joint ERCA		Correctif	
27/07/2022	1039745064	Tournée mensuelle		Exploitation	
28/07/2022	1039699125	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	28/07/2022 18:16: 29-PONCHARAUD Marc-Courriel Drive Appro.
29/07/2022	1039708325	Tournée mensuelle CATEC Zone 1 -1 Magny => Hodent et Genainville M24	Débitmètre Electromagnétique	Exploitation	
29/07/2022	1039699293	Tournée mensuelle CATEC - ZONE -1-1 REPRISE DEMI-LUNE M09	M09 - Demi_lune vers Magnitot ou Saint-Antoine	Exploitation	
29/07/2022	1039699123	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
29/07/2022	1039699127	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	30/07/2022 08:12: 54-PONCHARAUD Marc- R.A.S.
02/08/2022	1039718780	RDV ARS LE 02/08/2022 08H30	Forage	Exploitation	
03/08/2022	1039775521	Contrôle de la LS	Télégestion	Correctif	
03/08/2022	1039775523	Contrôle psl		Exploitation	
04/08/2022	1039773687	Débit bas pompe 2		Correctif	
04/08/2022	1039773710	Contrôle analyseur de chlore		Exploitation	
04/08/2022	1039773753	Contrôle analyseur de chlore		Exploitation	
05/08/2022	1039775528	Modif pour nouvelle installation	Armoire Electrique BT	Modification	
05/08/2022	1039708273	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	
05/08/2022	1039708274	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- MAGNITOT		Exploitation	
05/08/2022	1039708275	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
05/08/2022	1039708276	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
05/08/2022	1039708277	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- DUCOURT		Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

05/08/2022	1039708278	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
05/08/2022	1039708279	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	
05/08/2022	1039708280	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	
05/08/2022	1039708316	Contrôle chloration et installation forage de Chaussy Zone 1-2		Exploitation	
05/08/2022	1039708320	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-2 Réservoir de Chaussy		Exploitation	
05/08/2022	1039708260	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
05/08/2022	1039708328	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre Eau Brute	Exploitation	05/08/2022 20:28: 17-PONCHARAUD Marc-Nettoyage chambre de mesure R.A.S.
05/08/2022	1039708329	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre Eau Traitée	Exploitation	05/08/2022 20:28: 17-PONCHARAUD Marc- Nettoyage chambre de mesure
05/08/2022	1039708327	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre ERCA	Exploitation	05/08/2022 20:28: 16-PONCHARAUD Marc-Nettoyage chambre de mesure R.A.S.
05/08/2022	1039708262	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	05/08/2022 20:28: 15-PONCHARAUD Marc- Entretien intérieur
07/08/2022	1039708261	Travail Administratif Guedin		Préventif	
08/08/2022	1039710505	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	
09/08/2022	1039792957	Réunion vidéosurveillance, recherche matériel, devis	Alarme Anti-Intrusion	Modification	
09/08/2022	1039710516	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	
09/08/2022	1039710517	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- MAGNITOT		Exploitation	
09/08/2022	1039710518	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
09/08/2022	1039710519	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

09/08/2022	1039710520	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- DUCOURT		Exploitation	
09/08/2022	1039710522	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	
09/08/2022	1039710523	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	
09/08/2022	1039710521	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
10/08/2022	1039710559	Contrôle chloration et installation forage de Chaussy Zone 1-2		Exploitation	
10/08/2022	1039710563	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-2 Réservoir de Chaussy		Exploitation	
11/08/2022	1039792970	Modif centrale et chloration	Alarme Anti-Intrusion	Modification	
11/08/2022	1039723173	LAVAGE RESERVOIR LE 11/08/2022	Réservoir	Exploitation	
12/08/2022	1039710503	Travail Administratif Guedin		Préventif	
12/08/2022	1039720512	Maintenance annuel soufflante usine Magny en vexin	Filtre à Air	Préventif	
15/08/2022	1039796430	Ré-enclenchement		Correctif	
18/08/2022	1039803070	Essais pompage		Modification	
18/08/2022	1039800234	Gonflage ballon chaud soleil		Exploitation	
18/08/2022	1039720553	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	
18/08/2022	1039720554	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	19/08/2022 08:13: 43-PONCHARAUD Marc-Courriel Drive Appro
19/08/2022	1039803084	Remplacement clapet refoulement pompe 2	pompe de Surface	Correctif	
19/08/2022	1039803086	Préparation installation centrale intrusion	Armoire Electrique BT	Modification	
19/08/2022	1039720552	Travail Administratif Guedin		Préventif	
19/08/2022	1039720630	Contrôle conductimètre usine Magny	Conductimètre	Préventif	19/08/2022 18:17: 29-PONCHARAUD Marc-Nettoyage chambre de mesure. Installation QR code
19/08/2022	1039720631	Contrôle conductimètre usine Magny	Conductimètre	Préventif	19/08/2022 18:17: 29-PONCHARAUD Marc-Nettoyage chambre de mesure. Installation QR code
19/08/2022	1039720579	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

19/08/2022	1039720580	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- MAGNITOT		Exploitation	
19/08/2022	1039720581	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
19/08/2022	1039720582	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
19/08/2022	1039720583	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	
19/08/2022	1039720584	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- DUCOURT		Exploitation	
19/08/2022	1039720585	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
19/08/2022	1039720586	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	
19/08/2022	1039720601	Contrôle chloration et installation forage de Chaussy Zone 1-2		Exploitation	
19/08/2022	1039720604	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-2 Réservoir de Chaussy		Exploitation	
24/08/2022	1039806018	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	
25/08/2022	1039805896	LAVAGE DU RESERVOIR LE 25/08/2022	Réservoir	Exploitation	
25/08/2022	1039726406	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	25/08/2022 20:27: 15-PONCHARAUD Marc-Courriel Appro Fournisseurs Drive
25/08/2022	1039805897	RDV TRAVAUX LE 25/07/2022	Toiture	Préventif	
26/08/2022	1039815932	Construction de AF	Télégestion	Préventif	
26/08/2022	1039726389	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Pont d'hennecourt		Exploitation	
26/08/2022	1039815911	Tournée mensuelle		Exploitation	
26/08/2022	1039699106	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Pont d'hennecourt		Exploitation	
26/08/2022	1039726405	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
26/08/2022	1039726408	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
26/08/2022	1039729649	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Usine de prod de Magny		Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

26/08/2022	1039729650	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Réservoir de Ducourt		Exploitation	
26/08/2022	1039729651	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Omerville réservoir		Exploitation	
26/08/2022	1039729652	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 USINE DE LA FLOTTE		Exploitation	
26/08/2022	1039729653	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 RESERVOIR SAINT ANTOINE		Exploitation	
26/08/2022	1039729654	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Puits Ferdinand Maigniel		Exploitation	
26/08/2022	1039729655	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 RESERVOIR DE MAGNITOT		Exploitation	
26/08/2022	1039729656	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Surprerssion de la chapelle en vexin		Exploitation	
26/08/2022	1039729658	Tournée mensuelle Secto Magny 1-1	M23 - Débitmètre sectorisation rue des Tourelles	Exploitation	
26/08/2022	1039729660	Tournée mensuelle Secto Magny 1-1	M22 - Débitmètre sectorisation Eugène Blouin	Exploitation	
26/08/2022	1039729661	Tournée mensuelle Secto Magny 1-1	M20 - Débitmètre sectorisation Moulin de la Planche	Exploitation	
26/08/2022	1039729663	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore + PH Usine de Magny		Préventif	
26/08/2022	1039729664	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore Bâche de la Flotte		Préventif	
26/08/2022	1039729665	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore Réservoir Omerville		Préventif	
26/08/2022	1039729666	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore Réservoir Magnitot		Préventif	
26/08/2022	1039729657	Tournée mensuelle Secto Magny 1-1	M21 - Débitmètre sectorisation rue de l'Ecole	Exploitation	
26/08/2022	1039729659	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Hodent réservoir		Exploitation	
29/08/2022	1039824305	Préparation changement forage	Réservoir	Modification	
30/08/2022	1039825226	Réparation câble LP	Télégestion	Correctif	
30/08/2022	1039825300	Etanchéification		Correctif	
30/08/2022	1039825302	Remplacement		Préventif	
31/08/2022	1039839177	Programmation API	Armoire Electrique BT	Préventif	
31/08/2022	1039809358	REMPLACEMENT BOUTEILLE CHLORE 1 LE 31/08/2022	Bouteille 1	Préventif	
01/09/2022	1039826081	ACCES ANTENNISTES LE 01/09/2022	Réservoir	Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

02/09/2022	1039806020	Travail Administratif Guedin		Préventif	
02/09/2022	1039826083	RDV ARS LE 02/09/2022 08H45	Forage	Exploitation	
02/09/2022	1039806021	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
02/09/2022	1039806102	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre ERCA	Exploitation	02/09/2022 20:28: 17-PONCHARAUD Marc-Nettoyage chambre de mesure R.A.S.
02/09/2022	1039806103	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre Eau Brute	Exploitation	02/09/2022 20:28: 17-PONCHARAUD Marc-Nettoyage chambre de mesure R.A.S.
02/09/2022	1039806104	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre Eau Traitée	Exploitation	02/09/2022 20:28: 18-PONCHARAUD Marc-Nettoyage chambre de mesure R.A.S.
02/09/2022	1039806019	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	02/09/2022 20:28: 16-PONCHARAUD Marc-Courriel GAMA étiquettes
05/09/2022	1039822780	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	
07/09/2022	1039849737	REPOSE TETE EMETTRICE + MISE A L'INDEX	M04 - Compteur Magnitot -Ducourt - St Gervais EST	Autres	
07/09/2022	1039836056	TRAVAUX AUTOMATISME	Télégestion	Préventif	08/09/2022 10:12: 01-MICMANDE Antoine- Automatisme terminé.
07/09/2022	1039822815	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	
07/09/2022	1039822818	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
07/09/2022	1039822819	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- DUCOURT		Exploitation	
07/09/2022	1039822820	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
07/09/2022	1039822821	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	
07/09/2022	1039822822	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	
07/09/2022	1039822816	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- MAGNITOT		Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

07/09/2022	1039822817	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
07/09/2022	1039832594	POSE BRISE JETS LE 07/09/2022	Vanne Manuelle	Exploitation	
08/09/2022	1039822782	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	08/09/2022 20:27: 17-PONCHARAUD Marc-Courriel. l'awesome table Eqme.Gama
09/09/2022	1039822829	Contrôle chloration et installation forage de Chaussy Zone 1-2		Exploitation	
09/09/2022	1039822831	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-2 Réservoir de Chaussy		Exploitation	
09/09/2022	1039867760	Défaut com	Armoire Electrique BT	Correctif	
09/09/2022	1039838622	FINIR VENTILATION FORCEE	Porte	Correctif	
09/09/2022	1039699250	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Usine de prod de Magny		Exploitation	
09/09/2022	1039699251	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Réservoir de Ducourt		Exploitation	
09/09/2022	1039699253	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 RESERVOIR DE MAGNITOT		Exploitation	
09/09/2022	1039699254	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 USINE DE LA FLOTTE		Exploitation	
09/09/2022	1039699255	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 RESERVOIR SAINT ANTOINE		Exploitation	
09/09/2022	1039699256	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Puits Ferdinand Maigniel		Exploitation	
09/09/2022	1039699257	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Hodent réservoir		Exploitation	
09/09/2022	1039699258	Tournée mensuelle Secto Magny 1-1	M22 - Débitmètre sectorisation Eugène Blouin	Exploitation	
09/09/2022	1039699259	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Surprerssion de la chapelle en vexin		Exploitation	
09/09/2022	1039699260	Tournée mensuelle Secto Magny 1-1	M20 - Débitmètre sectorisation Moulin de la Planche	Exploitation	
09/09/2022	1039699261	Tournée mensuelle Secto Magny 1-1	M21 - Débitmètre sectorisation rue de l'Ecole	Exploitation	
09/09/2022	1039699262	Tournée mensuelle Secto Magny 1-1	M23 - Débitmètre sectorisation rue des Tourelles	Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

09/09/2022	1039699252	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Omerville réservoir		Exploitation	
09/09/2022	1039822781	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
09/09/2022	1039822778	Contrôle Process USINE MAGNY-EN-VEXIN		Exploitation	
12/09/2022	1039817249	TRAVAUX S4W	Télégestion	Préventif	02/09/2022 18:16: 16-MICMANDE Antoine-Finitions des programmes sofrel en cours 09/09/2022 18:13: 39-MICMANDE Antoine-Télégestion non finie. A reprogrammer 19/09/2022 08:13: 41-MICMANDE Antoine-Télégestion terminé.
12/09/2022	1039836085	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	12/09/2022 20:28: 54-PONCHARAUD Marc-Courriel GAMA Appro+ Devis T deéléphone
13/09/2022	1039832595	ESSAIS DE POMPAGE 120H A 100M3/H LE 08/09/2022	Forage	Exploitation	08/09/2022 18:16: 42-MICMANDE Antoine-Démarrage des essai de pompage. A reprogrammer pour la fin des essais. 19/09/2022 08:13: 39-MICMANDE Antoine-Rédaction d'un compte rendu.
13/09/2022	1039836083	Contrôle Process USINE MAGNY-EN-VEXIN		Exploitation	13/09/2022 20:30: 57-PONCHARAUD Marc- R.A.S.
13/09/2022	1039836158	Livraison de sel Usine Magny	Sel	Exploitation	13/09/2022 20:29: 48-PONCHARAUD Marc- R.A.S.
13/09/2022	1039865427	PRELEVEMENTS LE 13/09/2022 MATIN	Forage	Exploitation	
13/09/2022	1039836118	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	13/09/2022 20:31: 02-PONCHARAUD Marc- R.A.S.
13/09/2022	1039836119	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-MAGNITOT		Exploitation	13/09/2022 20:31: 03-PONCHARAUD Marc- R.A.S.
13/09/2022	1039836120	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
13/09/2022	1039836121	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	13/09/2022 20:31: 04-PONCHARAUD Marc- R.A.S.

Liste des interventions clôturées dans l'année

13/09/2022	1039836122	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- DUCOURT		Exploitation	13/09/2022 20:31: 04-PONCHARAUD Marc- R.A.S.
13/09/2022	1039836123	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	13/09/2022 20:31: 05-PONCHARAUD Marc- R.A.S.
13/09/2022	1039836124	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	13/09/2022 20:29: 47-PONCHARAUD Marc- R.A.S.
13/09/2022	1039836125	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	13/09/2022 20:29: 47-PONCHARAUD Marc- R.A.S.
14/09/2022	1039836082	Travail Administratif Guedin		Préventif	
15/09/2022	1039836084	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
15/09/2022	1039850108	TRAVAUX PLOMBERIE STATION	Vanne Manuelle	Préventif	
15/09/2022	1039836132	Contrôle chloration et installation forage de Chaussy Zone 1-2		Exploitation	
15/09/2022	1039836136	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-2 Réservoir de Chaussy		Exploitation	15/09/2022 20:27: 38-PONCHARAUD Marc- R.A.S.
16/09/2022	1039850272	TRAVAUX AUTOMATISME STATION	Armoire Electrique BT	Préventif	
16/09/2022	1039850490	TRAVAUX FINITION LA CONTE	Alarme Anti-Intrusion	Préventif	17/09/2022 08:11: 26-DAGUILH Eric- Pour le moment je clôture. Il manque un relais pour la centrale. Il faudra que j'y retourne pour finaliser le câblage de la vanne motorisée.
16/09/2022	1039850205	TRAVAUX PLOMBERIE STATION	Vanne Manuelle	Préventif	
20/09/2022	1039836155	Contrôle analyseur de nitrate usine Magny	Analyseur de Nitrates en continu	Préventif	
20/09/2022	1039896817	PREPARATION EXTRACTION ERCAS	Cuve ERCA	Correctif	
20/09/2022	1039896819	REUNION MAGNY LE 20/09/2022 08H30	Cuve ERCA	Préventif	
21/09/2022	1039888120	EXTRACTION ERCAS 20+21+22/09/2022	Cuve ERCA	Correctif	
21/09/2022	1039888123	EXTRACTION ERCAS 20+21+22/09/2022	Cuve ERCA	Correctif	
22/09/2022	1039888124	EXTRACTION ERCAS 20+21+22/09/2022	Cuve ERCA	Correctif	
23/09/2022	1039888122	EXTRACTION ERCAS 20+21+22/09/2022	Cuve ERCA	Correctif	
23/09/2022	1039876257	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	23/09/2022 16:13: 59-PONCHARAUD Marc- Entretien intérieur et extérieur.
23/09/2022	1039876259	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	
23/09/2022	1039915267	Prélèvement		Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

23/09/2022	1039836055	TRAVAUX AUTOMATISME	Télégestion	Préventif	
23/09/2022	1039876258	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
23/09/2022	1039888480	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	
23/09/2022	1039888481	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- MAGNITOT		Exploitation	
23/09/2022	1039888482	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
23/09/2022	1039888483	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
23/09/2022	1039888484	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- DUCOURT		Exploitation	
23/09/2022	1039888485	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	
23/09/2022	1039888486	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
23/09/2022	1039888487	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	
23/09/2022	1039888491	Contrôle chloration et installation forage de Chaussy Zone 1-2		Exploitation	
23/09/2022	1039888493	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-2 Réservoir de Chaussy		Exploitation	
27/09/2022	1039900624	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
27/09/2022	1039900623	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	
28/09/2022	1039850001	TRAVAUX PLOMBERIE STATION	Vanne Manuelle	Préventif	
28/09/2022	1039917263	REMPLACEMENT BOUTEILLE CHLORE LE 28/09/2022	Bouteille	Préventif	
29/09/2022	1039901740	ESSAIS AUTOMATISME	Automate	Préventif	
29/09/2022	1039900605	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Pont d'hennecourt		Exploitation	
29/09/2022	1039900621	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	30/09/2022 08:17: 18-PONCHARAUD Marc-Courriel GAMA étiquettes
30/09/2022	1039815446	EQUIPER ET POSER STABILISATEUR	Clapet à Battant	Préventif	

Liste des interventions clôturées dans l'année

30/09/2022	1039815448	TRAVAUX AUTOMATISME	Télégestion	Préventif	05/09/2022 08:17: 28-GUEDIN Fabrice-A reprogrammer 26/09/2022 08:22: 40-GUEDIN Fabrice-A reprogrammer
30/09/2022	1039900620	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
30/09/2022	1039907506	REUNION PUIITS DU BOIS LE 27/09/2022 08H30	Portes	Préventif	
03/10/2022	1039849851	TRAVAUX PLOMBERIE STATION	Vanne Manuelle	Préventif	
03/10/2022	1039881514	VERIFICATION CENTRALE INCENDIE	Centrale d'Alarme	Préventif	
03/10/2022	1039937957	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	03/10/2022 20:28: 37-PONCHARAUD Marc-Courriel GAMA Appro
03/10/2022	1039942671	LIVRAISON CAG LE 03/10/2022	Pompe	Préventif	
03/10/2022	1039942583	LIVRAISON CAG LE 03/10/2022	Pompe	Préventif	
04/10/2022	1039937999	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
04/10/2022	1039938000	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
04/10/2022	1039938001	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- DUCOURT		Exploitation	
04/10/2022	1039938002	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
04/10/2022	1039937997	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	
04/10/2022	1039937998	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- MAGNITOT		Exploitation	
04/10/2022	1039938003	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	
04/10/2022	1039938004	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	
04/10/2022	1039938011	Contrôle chloration et installation forage de Chaussy Zone 1-2		Exploitation	
04/10/2022	1039938014	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-2 Réservoir de Chaussy		Exploitation	
05/10/2022	1039937960	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	

Liste des interventions clôturées dans l'année

06/10/2022	1039725663	TRAVAUX PUIITS DU BOIS	Armoire Electrique BT	Préventif	30/07/2022 08:13: 11-DAGUILH Eric-Non fait, à reporter à la semaine prochaine
07/10/2022	1039937959	Contrôle Process USINE MAGNY-EN-VEXIN		Exploitation	
07/10/2022	1039937956	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
10/10/2022	1039956121	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre Eau Traitée	Exploitation	10/10/2022 18:15: 30-PONCHARAUD Marc- Nettoyage chambre de mesure
10/10/2022	1039956120	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre Eau Brute	Exploitation	10/10/2022 18:15: 30-PONCHARAUD Marc- Nettoyage chambre de mesure
10/10/2022	1039956119	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre ERCA	Exploitation	10/10/2022 18:15: 29-PONCHARAUD Marc-Nettoyage chambre de mesure
10/10/2022	1039956118	Contrôle analyseur de nitrate usine Magny	Analyseur de Nitrates en continu	Préventif	10/10/2022 18:15: 29-PONCHARAUD Marc-Contrôle du zéro Nettoyage électrovannes
11/10/2022	1039956043	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	11/10/2022 20:28: 57-PONCHARAUD Marc-Courriel GAMA
13/10/2022	1039956045	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
13/10/2022	1039956042	Contrôle Process USINE MAGNY-EN-VEXIN		Exploitation	
13/10/2022	1039835299	TRAVAUX PLOMBERIE, EVACUATION....	Vanne Manuelle	Préventif	
14/10/2022	1039964175	TRAVAUX AUTOMATISME	Télégestion	Préventif	
14/10/2022	1039968904	MODIF MARNAGE CLERY+CONSIGNATION POMPES REPRISES POUR CGT CR LE 14/10/2022	Télégestion	Modification	
14/10/2022	1039956044	Travail Administratif Guedin		Préventif	
14/10/2022	1039850317	TRAVAUX SOFREL S4W	Télégestion	Préventif	19/09/2022 08:13: 39-MICMANDE Antoine-Télégestion terminé. Préparation de la communication avec automate. 30/09/2022 16:14: 14-MICMANDE Antoine-Modification suite aux essais
17/10/2022	1040001482	Réglage chloration suite seuil bas chlore		Correctif	
17/10/2022	1039968935	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	
18/10/2022	1039975837	Livraison de sel Usine Magny	Sel	Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

18/10/2022	1039969013	Contrôle conductimètre usine Magny	Conductimètre	Préventif	19/10/2022 08:15: 48-PONCHARAUD Marc-Nettoyage chambre de mesure.
18/10/2022	1039968934	Contrôle Process USINE MAGNY-EN-VEXIN		Exploitation	
18/10/2022	1039969014	Contrôle conductimètre usine Magny	Conductimètre	Préventif	19/10/2022 08:15: 49-PONCHARAUD Marc-Nettoyage chambre de mesure
20/10/2022	1039994285	Test Intrusion Zone 1 Magny Megniel	Alarme Anti-Intrusion	Exploitation	
20/10/2022	1039994290	Test Intrusion Zone 1 Ducourt Réservoir	Alarme Anti-Intrusion	Exploitation	
21/10/2022	1040017895	Préparation,lavage et prélèvement suite lavage		Exploitation	
21/10/2022	1039994281	Test Intrusion Zone 1 Magny Usine	Jeu de Capteurs	Exploitation	
21/10/2022	1040009909	PRELEVEMENTS CHAUD SOLEIL + F. MAIGNIEL LE 21/10/2022 MATIN	Forage	Exploitation	
21/10/2022	1039995675	DETASSAGE DES FILRES + VERI VANNE PURGE FILTRE 2	Filtre 2 CAG Cylindriques	Exploitation	
21/10/2022	1039968937	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
21/10/2022	1040002074	TRAVAUX AUTOMATISME STATION	Automate	Préventif	
21/10/2022	1039942395	TRAVAUX AUTOMATISME STATION	Télégestion	Préventif	07/10/2022 20:30: 02-MICMANDE Antoine-Non terminé. A reprogrammer. 17/10/2022 08:17: 27-MICMANDE Antoine-Non terminé. A reprogrammer.
21/10/2022	1039937958	Travail Administratif Guedin		Préventif	
21/10/2022	1039968936	Travail Administratif Guedin		Préventif	
21/10/2022	1039968933	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
26/10/2022	1040018002	POSE BOUTEILLE CHLORE LE 26/10/2022	Bouteille	Préventif	
26/10/2022	1040018001	REMPLACEMENT BOUTEILLE CHLORE 2 LE 26/10/2022	Bouteille 2	Préventif	
27/10/2022	1040002168	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
28/10/2022	1040002167	Contrôle Process USINE MAGNY-EN-VEXIN		Exploitation	
28/10/2022	1039994283	Test Intrusion Zone 1 Hodent Réservoir	Alarme Anti-Intrusion	Exploitation	
28/10/2022	1039994282	Test Intrusion Zone 1 Hodent Supression	Alarme Anti-Intrusion	Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

28/10/2022	1040018003	TRAVAUX AUTOMATISME STATION	Automate	Préventif	
28/10/2022	1040002166	Travail Administratif Guedin		Préventif	
28/10/2022	1040016604	TRAVAUX AUTOMATISME STATION	Automate	Préventif	
28/10/2022	1040002165	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
28/10/2022	1039994280	Test Intrusion Zone 1 Magny La flotte	Alarme Anti-Intrusion	Exploitation	
28/10/2022	1040018004	DETASSAGE DES FILTRES	CAG Aquasorb 2000	Exploitation	
31/10/2022	1040013119	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Usine de prod de Magny		Exploitation	
31/10/2022	1040013120	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Réservoir de Ducourt		Exploitation	
31/10/2022	1040013121	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Omerville réservoir		Exploitation	
31/10/2022	1040013123	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 RESERVOIR DE MAGNITOT		Exploitation	
31/10/2022	1040013124	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Surprerssion de la chapelle en vexin		Exploitation	
31/10/2022	1040013126	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 RESERVOIR SAINT ANTOINE		Exploitation	
31/10/2022	1040013127	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Hodent réservoir		Exploitation	
31/10/2022	1040013128	Tournée mensuelle Secto Magny 1-1	M21 - Débitmètre sectorisation rue de l'Ecole	Exploitation	
31/10/2022	1040013129	Tournée mensuelle Secto Magny 1-1	M23 - Débitmètre sectorisation rue des Tourelles	Exploitation	
31/10/2022	1040013130	Tournée mensuelle Secto Magny 1-1	M22 - Débitmètre sectorisation Eugène Blouin	Exploitation	
31/10/2022	1040013133	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore + PH Usine de Magny		Préventif	
31/10/2022	1040013134	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore Bâche de la Flotte		Préventif	
31/10/2022	1040013135	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore Réservoir Omerville		Préventif	
31/10/2022	1040013136	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore Réservoir Magnitot		Préventif	
31/10/2022	1040013122	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Puits Ferdinand Maigniel		Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

31/10/2022	1040013125	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 USINE DE LA FLOTTE		Exploitation	
31/10/2022	1040013131	Tournée mensuelle Secto Magny 1-1	M20 - Débitmètre sectorisation Moulin de la Planche	Exploitation	
03/11/2022	1040018144	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre ERCA	Exploitation	
03/11/2022	1040018145	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre Eau Brute	Exploitation	03/11/2022 16:19: 48-PONCHARAUD Marc- R.A.S.
03/11/2022	1040026971	RACCORDEMENT ANALYSEUR CHLORE	Analyseur de Chlore Méthod Electrochim contin	Exploitation	
03/11/2022	1040018146	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre Eau Traitée	Exploitation	03/11/2022 16:19: 49-PONCHARAUD Marc- R.A.S.
03/11/2022	1040018078	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	
03/11/2022	1040027123	Contrôle Process USINE MAGNY-EN-VEXIN		Exploitation	
04/11/2022	1039994289	Test Intrusion Zone 1 Omerville Réservoir	Alarme Anti-Intrusion	Exploitation	
04/11/2022	1040018111	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	
04/11/2022	1040018112	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-MAGNITOT		Exploitation	
04/11/2022	1040018113	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
04/11/2022	1040018114	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
04/11/2022	1040018115	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-DUCOURT		Exploitation	
04/11/2022	1040018116	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
04/11/2022	1040018117	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	
04/11/2022	1040018118	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	
04/11/2022	1040018079	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
04/11/2022	1040026967	DETASSAGE CAG + VERI VANNE VIDANGE FILTRE 2	CAG Aquasorb 2000	Exploitation	
07/11/2022	1040018076	Travail Administratif Beaufils		Préventif	

Liste des interventions clôturées dans l'année

07/11/2022	1040031251	Contrôle analyseur de nitrate usine Magny	Analyseur de Nitrates en continu	Préventif	
08/11/2022	1040030166	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
08/11/2022	1040030167	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	
10/11/2022	1040030169	Contrôle Process USINE MAGNY-EN-VEXIN		Exploitation	
10/11/2022	1040030182	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	
10/11/2022	1040030183	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-MAGNITOT		Exploitation	
10/11/2022	1040030184	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
10/11/2022	1040030185	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
10/11/2022	1040030186	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-DUCOURT		Exploitation	
10/11/2022	1040030187	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
10/11/2022	1040030188	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	
10/11/2022	1040030189	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	
10/11/2022	1040031310	ESSAIS AUTOMATISME AVEC MOUNIR LE 08 ET 09/11/2022	Automate	Préventif	
10/11/2022	1040031321	DETASSAGE CAG + VERI VANNE VIDANGE FILTRE 2	CAG Aquasorb 2000	Préventif	
10/11/2022	1040030168	Travail Administratif Guedin		Préventif	
14/11/2022	1040030165	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
14/11/2022	1040030218	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-2 Réservoir de Chaussy		Exploitation	
14/11/2022	1040030215	Contrôle chloration et installation forage de Chaussy Zone 1-2		Exploitation	
14/11/2022	1040091253	Redémarrage SOFREL		Correctif	
15/11/2022	1040031194	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

16/11/2022	1040091254	Prélèvement suite lavage	Réservoir	Exploitation	
16/11/2022	1040084250	Vérification Fonctionnement de Poires de niveaux	Jeu de Niveau Poires	Correctif	
16/11/2022	1040091297	Travaux puits du bois	Réservoir	Modification	
17/11/2022	1040085057	Remplacement Poire de niveau	Jeu de Niveau Poires	Correctif	17/11/2022 12:31: 13-DAGUILH Eric-La poire niveau très bas fonctionne correctement, pas eu besoin de la remplacer. Par contre je l'ai remontée de 30 cm.
17/11/2022	1040091259	Vidange bâches pour lavage et sortie pompe lavage		Exploitation	
17/11/2022	1040031195	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-MAGNITOT		Exploitation	21/11/2022 18:10: 29-PONCHARAUD Marc- R.A.S.
17/11/2022	1039842373	Test Intrusion Zone 1 Chaud Soleil Forage	Alarme Anti-Intrusion	Exploitation	21/11/2022 18:16: 34-PONCHARAUD Marc- R.A.S.
18/11/2022	1039994284	Test Intrusion Zone 1 Réservoir St Antoine	Alarme Anti-Intrusion	Exploitation	
18/11/2022	1039994288	Test Intrusion Zone 1 Chaussy Réservoir	Alarme Anti-Intrusion	Exploitation	
18/11/2022	1039994291	Test Intrusion Zone 1 Réservoir Magnitot	Alarme Anti-Intrusion	Exploitation	
18/11/2022	1040031179	Travail Administratif Guedin		Préventif	
21/11/2022	1040031177	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
21/11/2022	1040031180	Contrôle Process USINE MAGNY-EN-VEXIN		Exploitation	
21/11/2022	1040031410	LAVAGE RESERVOIR LE 17/11/2022	Réservoir	Exploitation	
21/11/2022	1040032788	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	
22/11/2022	1040032790	Contrôle Process USINE MAGNY-EN-VEXIN		Exploitation	
22/11/2022	1040035168	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-2 Réservoir de Chaussy		Exploitation	Non fait
22/11/2022	1040035164	Contrôle chloration et installation forage de Chaussy Zone 1-2		Exploitation	Non fait
23/11/2022	1040092230	RDV EDF LE 23/11/2022 10H00	Compteur Electrique	Correctif	
24/11/2022	1040112639	Remise en service de la COM entre Genainville, surpresseur et réservoir de Hod	Armoire Electrique BT	Correctif	25/11/2022 20:46: 17-DAGUILH Eric-J'ai dû réinitialiser les Sofrel de Genainville, du surpresseur d'Hoden et du réservoir d'Hoden
25/11/2022	1040032786	Travail Administratif Beaufils		Préventif	

Liste des interventions clôturées dans l'année

25/11/2022	1040032787	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
28/11/2022	1040116292	Contrôle	Armoire Electrique BT	Correctif	28/11/2022 12:36: 19-DAGUILH Eric-Le disjoncteur général avait claqué. Je l'ai ré-enclenché
28/11/2022	1040116300	Contrôle	Armoire Electrique BT	Exploitation	
28/11/2022	1040116448	Vérification	Armoire Electrique BT	Correctif	28/11/2022 14:51: 27-DAGUILH Eric- Réenclenchement du disjoncteur général, purge des surpresseurs, redémarrage de l'équipement et vérifications du bon fonctionnement
30/11/2022	1040093901	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
30/11/2022	1040034805	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore Bâche de la Flotte		Préventif	
30/11/2022	1040034806	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore Réservoir Omerville		Préventif	
30/11/2022	1040034804	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore + PH Usine de Magny		Préventif	
30/11/2022	1040034807	Contrôle EQME - Analyseur de Chlore Réservoir Magnitot		Préventif	
30/11/2022	1040035154	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- MAGNITOT		Exploitation	
30/11/2022	1040035155	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
30/11/2022	1040035156	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
30/11/2022	1040035157	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- DUCOURT		Exploitation	
30/11/2022	1040035158	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
30/11/2022	1040035159	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	
30/11/2022	1040035160	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	
30/11/2022	1040035153	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

01/12/2022	1040093886	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Pont d'hennecourt		Exploitation	
01/12/2022	1040093902	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	
02/12/2022	1040096223	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre Eau Traitée	Exploitation	
02/12/2022	1040096221	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre ERCA	Exploitation	
02/12/2022	1040096222	Contrôle - PH-mètre usine de Magny	pH-mètre Eau Brute	Exploitation	
02/12/2022	1040093904	Contrôle Process USINE MAGNY-EN-VEXIN		Exploitation	
02/12/2022	1040093981	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Usine de prod de Magny		Exploitation	
02/12/2022	1040093982	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Réservoir de Ducourt		Exploitation	
02/12/2022	1040093983	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Omerville réservoir		Exploitation	
02/12/2022	1040093984	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Puits Ferdinand Maigniel		Exploitation	
02/12/2022	1040093985	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 RESERVOIR DE MAGNITOT		Exploitation	
02/12/2022	1040093986	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Surprerssion de la chapelle en vexin		Exploitation	
02/12/2022	1040093987	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 USINE DE LA FLOTTE		Exploitation	
02/12/2022	1040093988	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 RESERVOIR SAINT ANTOINE		Exploitation	
02/12/2022	1040093989	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Hodent réservoir		Exploitation	
02/12/2022	1040093990	Tournée mensuelle Secto Magny 1-1	M21 - Débitmètre sectorisation rue de l'Ecole	Exploitation	
02/12/2022	1040093991	Tournée mensuelle Secto Magny 1-1	M23 - Débitmètre sectorisation rue des Tourelles	Exploitation	
02/12/2022	1040093992	Tournée mensuelle Secto Magny 1-1	M22 - Débitmètre sectorisation Eugène Blouin	Exploitation	
02/12/2022	1040093993	Tournée mensuelle Secto Magny 1-1	M20 - Débitmètre sectorisation Moulin de la Planche	Exploitation	
02/12/2022	1040044227	DETASSAGE CAG + VERI VANNE VIDANGE FILTRE 2	CAG Aquasorb 2000	Exploitation	
02/12/2022	1040108410	TRAVAUX AUTOMATISME STATION	Automate	Préventif	

Liste des interventions clôturées dans l'année

02/12/2022	1040093903	Travail Administratif Guedin		Préventif	
02/12/2022	1040093900	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
02/12/2022	1040096803	Livraison de sel Usine Magny	Sel	Exploitation	
05/12/2022	1040120256	Travail Administratif Guedin		Préventif	
05/12/2022	1040130717	Dépose		Modification	06/12/2022 08:31: 11-NASROUNE Samir-Remplacement la pompe vide de cave
07/12/2022	1040120228	REMPLACEMENT BOUTEILLE CHLORE 1 LE 07/12/2022	Bouteille 1	Préventif	
08/12/2022	1040147493	Défaut station	Armoire Electrique BT	Correctif	
08/12/2022	1040120255	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	
08/12/2022	1040120970	VERIFICATION POMPE SERPILLIERE	Réservoir	Préventif	
09/12/2022	1040123938	TRAVAUX AUTOMATISME	Automate	Préventif	
09/12/2022	1040121029	LAVAGE RESERVOIR LE 09/12/2022	Réservoir	Exploitation	
12/12/2022	1040183094	Défaut tension		Correctif	
12/12/2022	1040128700	Contrôle chloration et installation forage de Chaussy Zone 1-2		Exploitation	
12/12/2022	1040128704	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-2 Réservoir de Chaussy		Exploitation	
14/12/2022	1040182432	Pose Débitmètre Pose		Modification	
14/12/2022	1040183085	Essais automates	Automate	Préventif	
15/12/2022	1040183086	Mise en service debitmetre	M10 - Débitmètre Réservoir Saint Antoine, Magny centre ville	Préventif	
15/12/2022	1040020623	ATOMATISME PUIT DU BOIS AVEC GED LE 02+03/11/2022	Automate	Préventif	04/11/2022 18:19: 38-MICMANDE Antoine-Non terminé. A reprogrammer 10/12/2022 08:17: 42-MICMANDE Antoine-Non terminé. Essais en cours. A reprogrammer
16/12/2022	1040128651	Travail Administratif Poncharaud Magny		Exploitation	
16/12/2022	1040128654	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	
16/12/2022	1040128688	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année

16/12/2022	1040128689	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
16/12/2022	1040128690	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- DUCOURT		Exploitation	
16/12/2022	1040128691	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	
16/12/2022	1040128692	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	
16/12/2022	1040128686	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	
16/12/2022	1040128687	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR- MAGNITOT		Exploitation	
16/12/2022	1040128693	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	
16/12/2022	1040163046	TRAVAUX AUTOMATISME STATION LAVAGE DES FILTRES	Automate	Préventif	
16/12/2022	1040175986	REPLACEMENT DISJONCTEUR PRINCIPAL PAR ENEDIS LE 16/12/2022 A.M	Armoire Electrique BT	Correctif	
16/12/2022	1040128652	Travail Administratif Guedin		Préventif	
16/12/2022	1040128650	Travail Administratif Beaufils		Préventif	
16/12/2022	1040128653	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	
19/12/2022	1040163240	Contrôle conductimètre usine Magny	Conductimètre	Préventif	
19/12/2022	1040163241	Contrôle conductimètre usine Magny	Conductimètre	Préventif	
19/12/2022	1040128730	Contrôle analyseur de nitrate usine Magny	Analyseur de Nitrates en continu	Préventif	
19/12/2022	1040163201	Contrôle Process USINE MAGNY-EN- VEXIN		Exploitation	
19/12/2022	1040204393	Vérification Fonctionnement de la COM entre St Antoine et Demi Lune	Armoire Electrique BT	Correctif	
20/12/2022	1040163202	Travail Administratif Sagot Magny		Préventif	

Liste des interventions clôturées dans l'année

20/12/2022	1040031272	POSE DEBITMETRE	M10 - Débitmètre Réservoir Saint Antoine, Magny centre ville	Préventif	03/12/2022 10:10: 40-MICMANDE Antoine-Non commencé. Manque de temps. A reprogrammer 19/12/2022 08:23: 06-MICMANDE Antoine-Non commencé. Manque de temps. A reprogrammer
20/12/2022	1040175987	TRAVAUX AUTOMATISME STATION	Automate	Préventif	16/12/2022 18:16: 03-GUEDIN Fabrice-A reprogrammer
21/12/2022	1040182338	PARAMETRAGE DEBITMETRE	M11 - Réservoir Saint Antoine refoulement distribution Feeder Saint Antoine	Préventif	
23/12/2022	1040181874	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Pont d'hennecourt		Exploitation	
23/12/2022	1040181936	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Usine de prod de Magny		Exploitation	
23/12/2022	1040181939	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Genainville réservoir	M29 - Débitmètre Réservoir de Genainville refoulement distribution	Exploitation	
23/12/2022	1040181944	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 RESERVOIR SAINT ANTOINE		Exploitation	
23/12/2022	1040181945	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Puits Ferdinand Maigniel		Exploitation	
23/12/2022	1040181946	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 RESERVOIR DE MAGNITOT		Exploitation	
23/12/2022	1040181948	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Surprerssion de la chapelle en vexin		Exploitation	
23/12/2022	1040181949	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Hodent réservoir		Exploitation	
23/12/2022	1040181951	Tournée mensuelle Secto Magny 1-1	M20 - Débitmètre sectorisation Moulin de la Planche	Exploitation	
23/12/2022	1040181952	Tournée mensuelle Secto Magny 1-1	M21 - Débitmètre sectorisation rue de l'Ecole	Exploitation	
23/12/2022	1040181954	Tournée mensuelle Secto Magny 1-1	M23 - Débitmètre sectorisation rue des Tourelles	Exploitation	
23/12/2022	1040181955	Tournée mensuelle Secto Magny 1-1	M22 - Débitmètre sectorisation Eugène Blouin	Exploitation	

Liste des interventions clôturées dans l'année					
23/12/2022	1040181938	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Réservoir de Ducourt		Exploitation	
23/12/2022	1040181941	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 Omerville réservoir		Exploitation	
23/12/2022	1040181942	Tournée mensuelle usines - ZONE -1-1 USINE DE LA FLOTTE		Exploitation	
23/12/2022	1040120271	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Hodent		Exploitation	10/12/2022 08:18: 17-DAGUILH Eric-Non fait 23/12/2022 18:19: 44-SAGOT Johan-Non fait
23/12/2022	1040120272	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-MAGNITOT		Exploitation	
23/12/2022	1040120273	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-Saint Antoine		Exploitation	
23/12/2022	1040120274	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 BACHE DE LA FLOTTE		Exploitation	
23/12/2022	1040120276	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Omerville		Exploitation	10/12/2022 08:18: 19-DAGUILH Eric-Non fait 23/12/2022 18:19: 52-SAGOT Johan-Non fait
23/12/2022	1040120277	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Pont d'Hennecourt		Exploitation	10/12/2022 08:18: 20-DAGUILH Eric-Non fait 23/12/2022 18:19: 52-SAGOT Johan-Non fait
23/12/2022	1040120278	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 Réservoir de Genainville		Exploitation	10/12/2022 08:18: 20-DAGUILH Eric-Non fait 23/12/2022 18:19: 53-SAGOT Johan-Non fait
23/12/2022	1040120275	Tournée hebdo contrôle chlore- zone 1-1 RESERVOIR-DUCOURT		Exploitation	10/12/2022 08:18: 19-DAGUILH Eric-Non fait 23/12/2022 18:19: 51-SAGOT Johan-Non fait
26/12/2022	1040184870	Contrôle Process USINE MAGNY-EN-VEXIN		Exploitation	
26/12/2022	1040184869	Travail Administratif Guedin		Préventif	

6.8 Annexes financières

→ Les modalités d'établissement du CARE

Introduction générale

Les articles R 3131-2 à R 3131-4 du Code de la Commande Publique fournissent des précisions sur les données devant figurer dans le Rapport Annuel du Délégitaire prévu à l'article L 3131-5 du même Code, et en particulier sur le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) de la délégation.

Le CARE établi au titre de 2022 respecte ces principes. La présente annexe fournit les informations relatives à ses modalités d'établissement.

Organisation de la Société au sein de la Région et de Veolia Eau France

L'organisation de la Société Compagnie des Eaux et de l'Ozone - CEO au sein de la Région Ile de France de Veolia Eau (Groupe Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux) comprend différents niveaux opérationnels qui apportent quotidiennement leur contribution au bon fonctionnement des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement qui leur sont confiés.

La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent en effet un des principes majeurs d'organisation de Veolia Eau et de ses sociétés.

Par ailleurs, à l'écoute de ses clients et des consommateurs, Veolia Eau est convaincu que si l'eau est au cœur des grands défis du 21ème siècle, il convient aussi d'être très attentif à la quête grandissante de transparence, de proximité et d'implication des collectivités ainsi qu'à la recherche constante d'efficacité et de qualité.

L'organisation de Veolia Eau articulée autour d'une logique « gLocale » répond à ces enjeux. Elle permet à la fois de partager le meilleur de ce que peut apporter un grand groupe en matière de qualité, d'innovation, de solutions et d'investissements (« global ») ; mais aussi en s'appuyant sur 61 « Territoires », avec des moyens renforcés pour l'exploitation, toujours plus ancrés localement et avec un réel pouvoir de décision (« local »). 9 Régions viennent quant à elles assumer un rôle de coordination et de mutualisation au bénéfice des Territoires.

Au sein de cette organisation, et notamment pour accroître la qualité des services rendus à ses clients, la Société CEO a pris part à la démarche engagée par Veolia Eau visant à accroître la collaboration entre ses différentes sociétés.

Dans ce contexte, la Société est associée à d'autres sociétés du Groupe pour mettre en commun au sein d'un GIE national un certain nombre de fonctions supports (service consommateurs, ressources humaines, bureau d'études techniques, service achats, expertises nationales...) ; étant précisé que cette mise en commun peut être organisée en tant que de besoin sur des périmètres plus restreints (au niveau d'une Région ou d'un Territoire par exemple).

Aujourd'hui, les exploitations de la Société bénéficient des interventions tant de ses moyens propres que des interventions du GIE national, au travers d'une organisation décentralisant, au niveau adapté, les différentes fonctions.

L'architecture comptable de la Société est le reflet de cette structure décentralisée et mutualisée. Elle permet de suivre aux niveaux adéquats d'une part les produits et les charges relevant de la Région (niveaux successifs de la Région, du Territoire, du Service Local), et d'autre part les charges de niveau National (contribution des services centraux).

En particulier, conformément aux principes du droit des sociétés, et à partir d'un suivi analytique commun à toutes les sociétés membres du GIE national, la Société facture à ce dernier le coût des moyens qu'elle met à sa disposition ; réciproquement, le GIE national lui facture le coût de ses prestations.

Le compte annuel de résultat de l'exploitation relatif à un contrat de délégation de service public, établi sous la responsabilité de la Société délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

La présente annexe a pour objet de préciser les modalités de détermination de ces produits et de ces charges.

Faits Marquants

Modalités de répartition des charges indirectes liées à la fonction Consommateurs

Veolia Eau porte d'importantes ambitions en termes de relation consommateurs, avec la volonté de mettre celle-ci au cœur des opérations tout en modernisant les outils utilisés. Cette dynamique se traduit à la fois par la mise en place dans l'ensemble des Territoires de compétences Consommateurs de terrain tout en professionnalisant toujours davantage les processus de masse tels que facturation, encaissement et gestion des appels.

Ces dernières fonctions sont mutualisées au sein de 2 plateformes nationales :

- la plateforme Produits & Cash qui gère la facturation de masse, les encaissements, la relation et les échanges de données avec les prestataires de recouvrement, les reversements aux collectivités ;
- la plateforme RC 360 qui gère les appels téléphoniques ainsi que les mails et les courriers des consommateurs.

Ces plateformes disposent de nouveaux outils informatiques qui permettent une mesure de leur activité avec un degré accru de finesse et de fiabilité.

Pour cette raison, il a été jugé possible et pertinent de faire évoluer les modalités de répartition entre les contrats du coût des plateformes (et simultanément de la fonction « Consommateurs » qu'elle soit logée au National, en Région ou en Territoire) qui étaient jusqu'en 2019 assises sur la valeur ajoutée simplifiée.

Depuis l'exercice 2020, la répartition du coût des plateformes (et simultanément de la fonction « consommateurs » qu'elle soit logée au National, en Région ou en Territoire), qui était jusqu'en 2019 assise sur la valeur ajoutée simplifiée, s'effectue désormais de la manière suivante :

- Le coût de la Plateforme Produits & Cash est réparti entre les différents Territoires au prorata des factures d'eau émises pour les contrats de ces derniers entre le 1^{er} novembre n-1 et le 31 octobre n en tenant compte d'éventuels effets de périmètre en tant que de besoin ;
- Le coût de la Plateforme RC 360 est réparti entre les différents Territoires au prorata des contacts (mails, appels téléphoniques, courriers) sur le périmètre du Territoire entre le 1^{er} janvier n et 31 décembre n (le nombre de contacts du mois de décembre étant estimé).

Ces coûts ainsi répartis au niveau d'un Territoire donné sont additionnés à ceux de la fonction « Consommateurs » du Territoire pour être enfin répartis entre les contrats d'eau au prorata des factures émises telles que déterminées ci-dessus (voir note 1 ci-après).

Dans les rares situations où des services d'assainissement donnent lieu à la facturation aux consommateurs des m³ assujettis par une facture distincte de celle de l'eau potable, ils sont traités avec les mêmes règles que les contrats d'eau potable tel que décrit ci-dessus.

Dans le cas le plus fréquent, où l'eau et l'assainissement sont facturés sur le même document, et lorsque les délégataires de ces deux services font partie du Groupe Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, les contrats assainissement se voient attribuer une quote-part des coûts ci-dessus selon les règles ci-dessous :

- Soit une approche spécifique peut être identifiée dans les contrats d'eau et d'assainissement, et des conventions internes mises en place : le contrat assainissement supporte alors la quote-part conventionnelle des coûts Consommateurs en contrepartie d'un produit de même montant porté sur la rubrique « produits accessoires » sur le contrat eau.
- Dans le cas contraire, une charge forfaitaire de 2€ par facture est imputée sur le contrat d'assainissement en contrepartie d'un allègement de charges de même montant sur le contrat eau.

L'évolution décrite au présent paragraphe a été analysée, comme le précise son titre, comme un changement de modalités de répartition de charges indirectes.

Enfin, le coût des plateformes intègre l'ensemble des composantes qui s'y rattachent : coûts de personnel, de loyers, de sous-traitance... Dans une logique de simplification, le coût des plateformes, réparti sur chaque contrat, est présenté sur la seule ligne « sous-traitance » (indépendamment de la décomposition par nature de cette charge au sein des dites plateformes).

1. Produits

Les produits inscrits dans le compte annuel de résultat de l'exploitation regroupent l'ensemble des produits d'exploitation hors TVA comptabilisés en application du contrat, y compris ceux des travaux attribués à titre exclusif.

En ce qui concerne les activités de distribution d'eau et d'assainissement, ces produits se fondent sur les volumes distribués de l'exercice, valorisés en prix de vente. A la clôture de l'exercice, une estimation s'appuyant sur les données de gestion est réalisée sur la part des produits non relevés et/ou non facturés au cours du mois de décembre et comptabilisée. Les éventuels écarts avec les facturations sont comptabilisés dans les comptes de l'année suivante. Les dégrèvements (dont ceux consentis au titre de la loi dite « Warsmann » du 17 mai 2011 qui fait obligation à la Société d'accorder - dans certaines conditions - des dégrèvements aux usagers ayant enregistré des surconsommations d'eau et d'assainissement du fait de fuites sur leurs installations après compteur) sont quant à eux portés en minoration des produits d'exploitation de l'année où ils sont accordés.

S'agissant des produits des travaux attribués à titre exclusif, ils correspondent aux montants comptabilisés en application du principe de l'avancement.

Le détail des produits annexé au compte annuel du résultat de l'exploitation fournit une ventilation des produits entre les produits facturés au cours de l'exercice et ceux résultant de la variation de la part estimée des consommations.

2. Charges

Les charges inscrites dans le compte annuel du résultat de l'exploitation englobent :

les charges qui sont exclusivement imputables au contrat (charges directes - cf. § 2.1),
la quote-part, imputable au contrat, des charges communes à plusieurs contrats (charges réparties - cf. § 2.2).

Le montant de ces charges résulte soit directement de dépenses inscrites en comptabilité, soit de calculs à caractère économique (charges calculées - cf. § 2.1.2).

2.1. Charges exclusivement imputables au contrat

Ces charges comprennent :

les dépenses courantes d'exploitation (cf. 2.1.1),
un certain nombre de charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (domaines privé et délégué) et de l'obligation contractuelle de renouvellement (cf. 2.1.2). Pour être calculées, ces charges n'en sont pas moins identifiées contrat par contrat, en fonction de leurs opérations spécifiques,
les charges correspondant aux produits perçus pour le compte des collectivités et d'autres organismes,
les charges relatives aux travaux à titre exclusif.

2.1.1. Dépenses courantes d'exploitation

Il s'agit des dépenses de personnel imputées directement, d'énergie électrique, d'achats d'eau, de produits de traitement, d'analyses, des redevances contractuelles et obligatoires, de la Contribution Foncière des Entreprises et de certains impôts locaux, etc.

En cours d'année, les imputations directes de dépenses de personnel opérationnel au contrat ou au chantier sont valorisées suivant un coût standard par catégorie d'agent qui intègre également une quote-part de frais « d'environnement » (véhicule, matériel et outillage, frais de déplacement, encadrement de proximité...). En fin d'année, l'écart entre le montant réel des dépenses engagées au niveau du Service Local dont dépendent les agents et le coût standard imputé fait l'objet d'une répartition au prorata des heures imputées sur les contrats du Service Local. Cet écart est ventilé selon sa nature sur trois rubriques des CARE (personnel, véhicules, autres charges).

Par ailleurs, la précision suivante est apportée sur la prise en compte de la fiscalité indirecte applicable aux consommations d'électricité. Depuis 1^{er} janvier 2016, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) est calculée comme une majoration du prix du KWH selon un barème fonction de l'électro-intensivité de la Société au cours de l'année considérée. Ce taux applicable n'est donc pas nécessairement connu en début d'année et des régularisations peuvent donc avoir lieu au cours des exercices suivants. Jusqu'à fin 2020, ces régularisations étaient enregistrées dans les CARE lors de leur versement effectif, et alors imputées aux contrats selon les points de livraison de l'électricité consommée. Elles sont depuis l'exercice 2021 prises en compte dans les CARE dès l'envoi de l'état récapitulatif des consommations de l'année N-1 à l'Administration en juin N.

2.1.2. Charges calculées

Un certain nombre de charges doivent faire l'objet d'un calcul économique. Les éléments correspondants résultent de l'application du principe selon lequel : "Pour que les calculs des coûts et des résultats fournissent

des valeurs correctes du point de vue économique..., il peut être nécessaire en comptabilité analytique, de substituer à certaines charges enregistrées en comptabilité générale selon des critères fiscaux ou sociaux, les charges correspondantes calculées selon des critères techniques et économiques" (voir ci-dessous).

Ces charges concernent principalement les éléments suivants :

Charges relatives au renouvellement :

Les charges économiques calculées relatives au renouvellement sont présentées sous des rubriques distinctes en fonction des clauses contractuelles (y compris le cas échéant au sein d'un même contrat).

- Garantie pour continuité du service

Cette rubrique correspond à la situation dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assurer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie pour continuité du service a pour objet de faire face aux charges que le délégataire aura à supporter en exécution de son obligation contractuelle, au titre des biens en jouissance temporaire (voir note 3 ci-après) dont il est estimé que le remplacement interviendra pendant la durée du contrat.

Afin de prendre en compte les caractéristiques économiques de cette obligation (voir note 4 ci-après), le montant de la garantie pour continuité du service s'appuie sur les dépenses de renouvellement lissées sur la durée de la période contractuelle en cours. Cette charge économique calculée est déterminée en additionnant :

d'une part le montant cumulé à la fin de l'exercice des renouvellements déjà effectués depuis le début de la période contractuelle en cours ;

d'autre part le montant des renouvellements prévus jusqu'à la fin de cette période, tel qu'il résulte de l'inventaire quantitatif et qualitatif des biens du service à jour à la date d'établissement des comptes annuels du résultat de l'exploitation (fichier des installations en jouissance temporaire) ;

et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours (voir note 5 ci-après).

Des lissages spécifiques sont effectués en cas de prolongation de contrat ou de prise en compte de nouvelles obligations en cours de contrat.

Ce calcul permet donc de réévaluer chaque année, en euros courants, la dépense que le délégataire risque de supporter, en moyenne annuelle sur la durée de la période contractuelle en cours, pour les renouvellements nécessaires à la continuité du service (renouvellement dit « fonctionnel » dont le délégataire doit couvrir tous les risques et périls dans le cadre de la rémunération qu'il perçoit).

Enfin, et pour tous les contrats prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2015, la charge portée dans le CARE au titre d'une obligation contractuelle de type « garantie pour continuité de service » correspond désormais aux travaux réalisés dans l'exercice sans que ne soit plus effectué le lissage évoqué ci-dessus ; ce dernier ne concerne donc désormais que les contrats ayant pris effet antérieurement.

- Programme contractuel

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société s'est contractuellement engagée à réaliser un programme prédéterminé de travaux de renouvellement selon les priorités que la Collectivité s'est fixée.

La charge économique portée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation est alors calculée en additionnant :

d'une part le montant, réactualisé à la fin de l'exercice considéré, des renouvellements déjà effectués depuis le début de la période contractuelle en cours (voir note 5 ci-après) ;

d'autre part, le montant des renouvellements contractuels futurs jusqu'à la fin de cette même période ;
et en divisant le total ainsi obtenu par la durée de la période contractuelle en cours.

- Fonds contractuel de renouvellement

Cette rubrique est renseignée lorsque la Société est contractuellement tenue de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel délimitant les obligations des deux parties est alors établi. C'est le montant correspondant à la définition contractuelle qui est repris dans cette rubrique.

Charges relatives aux investissements :

Les investissements financés par le délégataire sont pris en compte dans le compte annuel du résultat de l'exploitation, sous forme de redevances permettant d'étaler leur coût financier total :

pour les biens appartenant au délégataire (biens propres et en particulier les compteurs du domaine privé) : sur leur durée de vie économique puisqu'ils restent lui appartenir indépendamment de l'existence du contrat ;

pour les investissements contractuels (biens de retour) : sur la durée du contrat puisqu'ils ne servent au délégataire que pendant cette durée.

Le montant de ces redevances résulte d'un calcul actuariel permettant de reconstituer, sur ces durées et en euros constants, le montant de l'investissement initial.

S'agissant des compteurs, ces derniers comprennent, depuis 2008, les frais de pose valorisés par l'application de critères opérationnels et qui ne sont donc en contrepartie plus compris dans les charges de l'exercice.

L'étalement de ce coût financier global obéit aux règles suivantes :

pour les investissements antérieurs à 2021, les redevances évoquées ci-dessus respectent une progressivité prédéterminée et constante (+1,5% par an) d'une année sur l'autre de la redevance attachée à un investissement donné. Le taux financier retenu est calculé à partir du Taux Moyen des Emprunts d'Etat en vigueur l'année de réalisation de l'investissement, majoré d'une marge. Un calcul financier spécifique garantit la neutralité actuarielle de la progressivité de 1,5% indiquée ci-dessus ;

pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2021, ces redevances prennent la forme d'une annuité constante et non plus progressive. Le taux financier retenu est déterminé en tenant compte des conditions de financement de l'année en cours. Le taux annuel de financement est fixé à 2,25% pour les investissements réalisés en 2021. Il s'élève à 3,90% pour les investissements réalisés en 2022.

Toutefois, par dérogation avec ce qui précède, pour tous les contrats ayant pris effet à compter du 1^{er} janvier 2015, la redevance peut reprendre le calcul arrêté entre les parties lors de la signature du contrat.

Enfin, et compte tenu de leur nature particulière, les biens immobiliers du domaine privé font l'objet d'un calcul spécifique comparable à l'approche retenue par les professionnels du secteur. Le montant de la redevance initiale attachée à un bien est pris égal à 7% du montant de l'investissement immobilier (terrain + constructions + agencements du domaine privé) puis est ajusté chaque année de l'évolution de l'indice du coût de la construction. Les agencements pris à bail donnent lieu à un calcul similaire.

- Investissements du domaine privé

Hormis le parc de compteurs relevant du domaine privé du délégataire (avec une redevance portée sur la ligne « Charges relatives aux compteurs du domaine privé ») et quelques cas où Veolia Eau ou ses filiales sont propriétaires d'ouvrages de production (avec une redevance alors portée sur la ligne « Charges relatives aux investissements du domaine privé »), les redevances attachées aux biens du domaine privé sont portées sur les lignes correspondant à leur affectation (la redevance d'un camion hydro cureur sera affectée sur la ligne « engins et véhicules », celle relative à un ordinateur à la ligne « informatique »...).

2.1.3. Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement

Cette rubrique reprend essentiellement les pertes sur les créances devenues définitivement irrécouvrables, comptabilisées au cours de l'exercice. Celles-ci peuvent être enregistrées plusieurs années après l'émission des factures correspondantes compte tenu des délais notamment administratifs nécessaires à leur constatation définitive. Elle ne traduit par conséquent qu'avec un décalage dans le temps l'évolution des difficultés liées au recouvrement des créances.

2.1.4. Impôt sur les sociétés

L'impôt calculé correspond à celui qui serait dû par une entité autonome, en appliquant au résultat brut bénéficiaire, le taux en vigueur de l'impôt sur les sociétés.

Dans un souci de simplification, le taux normatif retenu en 2022 correspond au taux normal de l'impôt sur les sociétés applicable aux entreprises soit 25%, hors contribution sociale additionnelle de 3,3%.

2.2. Charges réparties

Comme rappelé en préambule de la présente annexe, l'organisation de la Société repose sur un ensemble de niveaux de compétences en partie mutualisées au sein du GIE national.

Les charges communes d'exploitation à répartir proviennent donc de chacun de ces niveaux opérationnels.

2.2.1. Principe de répartition

Comme indiqué dans les Faits marquants, les modalités de répartition ont évolué en 2020 en ce qui concernent les coûts des plateformes Consommateurs. Les modalités de répartition des autres charges indirectes n'ont en revanche pas été modifiées.

Le principe retenu est celui de la répartition des charges concernant un niveau organisationnel donné entre les diverses entités dépendant directement de ce niveau ou, dans certains cas, entre les seules entités au profit desquelles elles ont été engagées.

Ces charges (qui incluent les éventuelles charges de restructuration mais excluent désormais celles de la fonction Consommateurs) proviennent de chaque niveau organisationnel de Veolia Eau intervenant au profit du contrat : services centraux, Régions, Territoires (et regroupements spécifiques de contrats le cas échéant).

Lorsque les prestations effectuées par le GIE national à un niveau donné bénéficient à plusieurs sociétés, les charges correspondantes sont refacturées par celui-ci aux sociétés concernées au prorata de la valeur ajoutée des contrats de ces sociétés rattachés à ce niveau.

Ensuite, la Société répartit dans ses comptes annuels de résultat de l'exploitation l'ensemble de ses charges communes telles qu'elles résultent de sa comptabilité sociale (après, donc, facturation des prestations du GIE national) selon le critère de la valeur ajoutée des contrats de l'exercice. Ce critère unique de répartition est déterminé par contrat, qu'il s'agisse d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) ou d'un contrat Hors Délégation de Service Public (HDSP). La valeur ajoutée se définit ici selon une approche simplifiée comme la différence entre le volume d'activité (produits) du contrat et la valeur des charges contractuelles et d'achats d'eau en gros imputées à son niveau. Les charges communes engagées à un niveau organisationnel donné sont réparties au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats rattachés à ce niveau organisationnel.

Par ailleurs, et dans certains cas, le GIE national peut être amené à facturer des prestations à des Sociétés de Veolia Eau France dans le cadre de conventions spécifiques. Les montants facturés à ce titre viennent selon les cas de figure en diminution du montant global des frais à facturer entre sociétés comme évoqué ci-dessus et/ou à répartir entre les contrats au sein de la Société.

Les contrats comportant des achats d'eau supportent une quote-part forfaitaire de «peines et soins» égale à 5% de ces achats d'eau, qui est portée en minoration du montant global des frais à répartir entre les contrats.

Les charges indirectes sont donc ainsi réparties sur les contrats au profit desquelles elles ont été engagées.

Par ailleurs, et en tant que de besoin, les redevances (cf. § 2.1.2) calculées au titre des compteurs dont la Société a la propriété sont réparties entre les contrats concernés au prorata du nombre de compteurs desdits contrats.

2.2.2. Prise en compte des frais centraux

Après détermination de la quote-part des frais de services centraux imputable à l'activité Eau France, la quote-part des frais des services centraux engagée au titre de l'activité des Territoires a été facturée au GIE national à charge pour lui de la refacturer à ses membres selon les modalités décrites ci-dessus.

Au sein de la Société, la répartition des frais des services centraux s'effectue au prorata de la valeur ajoutée simplifiée des contrats (à l'exclusion de la part relative à l'activité « Consommateurs » répartie comme évoqué ci-dessus).

2.3. Autres charges

2.3.1. Valorisation des travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP)

Pour valoriser les travaux réalisés dans le cadre d'un contrat de DSP, une quote-part de frais de structure est calculée sur la dépense brute du chantier. Cette disposition est applicable à l'ensemble des catégories de travaux relatifs aux délégations de service public (production immobilisée, travaux exclusifs, travaux de renouvellement), hors frais de pose des compteurs. Par exception, la quote-part est réduite à la seule composante « frais généraux » si la prestation intellectuelle est comptabilisée séparément. De même, les taux forfaitaires de maîtrise d'œuvre et de gestion contractuelle des travaux ne sont pas automatiquement applicables aux opérations supérieures à 500 K€. Ces prestations peuvent alors faire l'objet d'un calcul spécifique.

L'objectif de cette approche est de prendre en compte les différentes prestations intellectuelles associées réalisées en interne (maîtrise d'œuvre en phase projet et en phase chantier, gestion contractuelle imposée par le contrat DSP : suivi des programmes pluriannuels, planification annuelle des chantiers, reporting contractuel et réglementaire, mises à jour des inventaires,...).

La quote-part de frais ainsi attribuée aux différents chantiers est portée en diminution des charges indirectes réparties selon les règles exposées au § 2.2 (de même que la quote-part « frais généraux » affectée aux chantiers hors DSP sur la base de leurs dépenses brutes ou encore que la quote-part de 5% appliquée aux achats d'eau en gros).

2.3.2. Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Les charges de personnel indiquées dans les comptes annuels de résultat de l'exploitation comprennent la participation des salariés acquittée par la Société en 2022 au titre de l'exercice 2021.

2.4. Autres informations

Lorsque la Société a enregistré dans sa comptabilité une charge initialement engagée par le GIE national ou un de ses membres dans le cadre de la mutualisation de moyens, cette charge est mentionnée dans le compte annuel de résultat de l'exploitation selon sa nature et son coût d'origine, et non pas en sous-traitance, exception faite des coûts liés aux plateformes Consommateurs. Cette règle ne trouve en revanche pas à s'appliquer pour les sociétés du Groupe qui, telles les sociétés d'expertise, ne sont pas membres du GIE national.

Enfin, au-delà des charges économiques calculées présentées ci-dessus et substituées aux charges enregistrées en comptabilité générale, la Société a privilégié, pour la présentation de ses comptes annuels de résultat de l'exploitation, une approche selon laquelle les risques liés à l'exploitation – et notamment les risques sur créances impayées mentionnées au paragraphe 2.1.3, qui donnent lieu à la constatation de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation en comptabilité générale – sont pris en compte pour leur montant définitif au moment de leur concrétisation. Les dotations et reprises de provisions relatives à ces risques ou dépréciation en sont donc exclues (à l'exception des dotations et reprises pour investissements futurs évoquées ci-dessus).

Lorsqu'un contrat bénéficie d'un apport d'eau en provenance d'un autre contrat de la société, le compte annuel de résultat de l'exploitation reprend les écritures enregistrées en comptabilité analytique, à savoir :

inscription dans les produits du contrat « vendeur » de la vente d'eau réalisée,
inscription dans les charges du contrat « acheteur » de l'achat d'eau réalisé.

Dans une recherche d'exactitude, et compte tenu de la date avancée à laquelle la Société a été amenée à arrêter ses comptes sociaux pour des raisons d'intégration de ses comptes dans les comptes consolidés du Groupe Veolia, les comptes annuels de résultat de l'exploitation présentés anticipent sur 2022 certaines corrections qui seront portées après analyse approfondie dans les comptes sociaux de l'exercice 2023.

Notes :

1. La donnée « nombre de contacts » n'est pas disponible à un niveau plus fin que le niveau « Territoire ».
2. Texte issu de l'ancien Plan Comptable Général de 1983, et dont la refonte opérée en 1999 ne traite plus des aspects relatifs à la comptabilité analytique.

3. *C'est-à-dire les biens indispensables au fonctionnement du service public qui seront remis obligatoirement à la collectivité délégante, en fin de contrat.*
4. *L'obligation de renouvellement est valorisée dans la garantie lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:*
 - *le bien doit faire partie d'une famille technique dont le renouvellement incombe contractuellement au délégataire,*
 - *la date de renouvellement passée ou prévisionnelle entre dans l'horizon de la période contractuelle en cours.*
5. *Compte tenu des informations disponibles, pour les périodes contractuelles ayant débuté avant 1990, le montant de la garantie de renouvellement est calculé selon le même principe d'étalement linéaire, en considérant que le point de départ de ces périodes se situe au 1er janvier 1992.*

→ **Avis des commissaires aux comptes**

La société a demandé à son Commissaire aux Comptes d'établir un avis sur la procédure d'établissement de ses CARE. Une copie de cet avis est disponible sur simple demande de la Collectivité.

6.9 Reconnaissance et certification de service

Veolia Eau est depuis de nombreuses années engagé dans des démarches de certification. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la production et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et l'accueil et le service aux consommateurs.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE) (*)



Certificat

Certificate

N° 2015/69288.9

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS, COLLECTE ET
TRAITEMENT DES EAUX USEES, ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION, WASTEWATER
COLLECTION AND TREATMENT, CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 50001 : 2018

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Adresse

Siège : 21 RUE LA BOETIE-75008 PARIS

N° SIREN

572025526

Liste complémentaire des sites certifiés en annexe / Complementary list of certified locations on appendix

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-11

Jusqu'au
until

2024-11-10

Certificat en double exemplaire, remis en 11 exemplaires à l'entreprise et 1 exemplaire à l'AFNOR Certification.
Certificate in double copy, issued in 11 copies to the company and 1 copy to AFNOR Certification.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

Read the certificate electronically, consultable on www.afnor.org, full text in English and in French.
The electronic certificate only provides a partial view of the certificate. It is not a substitute for the original certificate.
AFNOR Certification is a member of the AFNOR group. AFNOR Certification is a member of the AFNOR group.
AFNOR Certification is a member of the AFNOR group. AFNOR Certification is a member of the AFNOR group.



Certificat

Certificate

N° 2015/69286.8

Page 1 / 10

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS. COLLECTE ET
TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION. WASTEWATER
COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Siège : 21 RUE LA BOETIE -75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(ces)

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2021-11-10

Jusqu'au
Until

2024-11-09

Je soussigné, en tant que représentant légal de la Compagnie Générale des Eaux, certifie que les informations fournies sont exactes et complètes.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

Read the electronic certificate, available at www.afnor.org, for the validity of the certification of the company. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests to the validity of the company's certification. For more information, please contact certification@afnor.org.
AFNOR Certification is a member of the AFNOR group. AFNOR is a registered trademark. CERT 15086.8.01.2021

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 82 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 80 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 078 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor
CERTIFICATION

(*) La directive 2012/27/UE instaure un audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises, obligation reprise par la loi DDADUE. Certifiées ISO 50001, ces entreprises sont exemptées de cette obligation et peuvent valoriser leurs actions d'économies d'énergie grâce à la bonification des CEE.

6.10 Actualité réglementaire 2022

Chaque année, une sélection annuelle des principaux textes parus vous est proposée. Veolia se tient à disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ces textes et évaluer leurs conséquences pour votre service.

Commande Publique

Verdissement de la commande publique

Pris en application de la loi climat et résilience d'août 2021, le décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 (JO du 3 mai 2022) portant diverses modifications du code de la commande publique vise au "verdissement de la commande publique". Il prévoit pour les marchés et concessions dont l'avis d'appel public à concurrence ou la consultation est lancé à compter du 21 août 2026 :

- la suppression du critère d'attribution unique fondé sur le prix : le critère du coût devra en effet prendre en compte les caractéristiques environnementales de l'offre, et
- la description dans le rapport annuel du concessionnaire des mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique.
- à compter du 1er janvier 2024 : un abaissement du seuil annuel des achats à partir duquel les collectivités territoriales doivent adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (Spaser) à 50 millions d'euros.

De nouvelles modalités de recensement économique des marchés et de publication des données essentielles de la commande publique

Le décret sur le verdissement de la commande publique prévoit aussi les modalités de publication des données essentielles de la commande publique sur un portail des données ouvertes et que le recensement des marchés publics sera désormais réalisé à partir de ces données. Deux arrêtés en date du 22 décembre 2022 (JO du 1er janvier 2023) ont complété ce dispositif réglementaire l'un portant sur les données essentielles des marchés publics et l'autre sur celles des contrats de concession. Ces deux arrêtés abrogent et remplacent respectivement l'arrêté du 29 mars 2019 relatif aux données essentielles dans la commande publique et l'arrêté du 22 mars 2019 relatif au recensement économique.

La majeure partie des données essentielles visées dans ces arrêtés reprend celles mentionnées dans l'arrêté du 29 mars 2019. La nouveauté correspond aux remontées d'informations relatives aux considérations sociales (clause sociale, critère social, marché ou concession réservés, absence de considération sociale) ou environnementales (clause environnementale, critère environnemental, absence de considération environnementale). S'agissant des données essentielles relatives uniquement aux marchés publics, on notera l'ajout des informations relatives aux sous-traitants déclarés et des données communiquées dans le cadre du recensement économique de la commande publique.

Diverses modifications du code de la commande publique

Le décret 2022-1683 du 28 décembre 2022 (JO du 29 décembre 2022) prévoit notamment une prolongation jusqu'au 31 décembre 2024 du seuil de dispense de procédure de publicité et mise en concurrence pour les marchés publics de travaux inférieurs à 100 000 euros HT.

Il précise également la portée des engagements du maître d'œuvre privé en cas de dépassement du coût prévisionnel des travaux. Les dépassements des engagements du maître d'œuvre privé sur le coût prévisionnel des travaux ou le coût résultant des marchés de travaux ne pourront le pénaliser si ces dépassements ne lui sont pas imputables. Ainsi l'adaptation des études sans rémunération supplémentaire ou la réduction de la

rémunération du maître d'œuvre ne pourront être mises en œuvre que si les dépassements du seuil de tolérance résultent de circonstances que le maître d'œuvre pouvait prévoir ou d'un manquement du maître d'œuvre dans ses missions.

Dans la continuité de la dématérialisation de la commande publique, les candidats et soumissionnaires à un marché public peuvent transmettre la copie de sauvegarde de leurs documents par voie dématérialisée.

Enfin, les conditions de remboursement des avances sont précisées afin de tenir compte du montant de l'avance accordée et de l'état d'avancement de l'exécution du marché.

Libre accès à la commande publique

Le règlement (UE) 2022/1031 du parlement européen et du conseil du 23 juin 2022 (JOUE du 30 juin 2022) prévoit que les opérateurs économiques d'origine extérieure à l'Union européenne dont le pays ne garantit pas le libre accès à la commande publique aux opérateurs économiques européens pourront faire l'objet de sanctions lors de de procédure de mise en concurrence dépassant 15 000 000€ HT pour les travaux et concessions et 5 000 000€ HT pour les biens et services. Ces sanctions pourront se traduire par des pénalités lors de la notation des offres, voire même une exclusion de ces dernières. En tout état de cause, ces sanctions ne pourront être prononcées qu'après enquête et décision de la Commission.

Suites de la crise sanitaire

Les crises en cascades : pénurie et flambée des prix des matières premières et de l'énergie

Les crises successives affectant l'exécution des contrats de la commande publique depuis 2020 et en particulier la pénurie et la hausse des prix des matières premières et de l'énergie ont conduit le ministre de l'économie à solliciter l'avis du Conseil d'Etat sur les modifications des prix et tarifs des contrats de la commande publique et les conditions d'application de la théorie de l'imprévision.

Le Conseil d'Etat a rendu un avis le 15 septembre 2022 (avis n°405540) sur les possibilités de modification du prix ou des tarifs des contrats de la commande publique et sur les conditions d'application de la théorie de l'imprévision, rapidement complété par une circulaire du Premier Ministre en date du 29 septembre 2022 (n° 6374/SG) et par une fiche technique de la Direction des Affaires Juridiques de Bercy en date du 21 septembre 2022.

- Principes : Les parties peuvent convenir, pour faire face à une circonstance imprévisible, d'une modification des conditions financières ou de la durée des contrats de la commande publique. Cette exception au principe de l'intangibilité des prix reste régie par les principes établis de la commande publique. Les fondements suivants sont ainsi invocables au cas par cas :
 - Les modifications rendues nécessaires par des circonstances imprévisibles (art. R. 2194-5 et R.3135-5 CCP);
 - Les modifications de faible montant (art. R. 2194-8 et R.3135-8 et - 9);
- Différents remèdes à la situation résultant de circonstances imprévisibles :
 - Le contrat pourra être modifié en introduisant une clause de variation des prix ou de réexamen si le contrat n'en contenait pas ;
 - Il sera aussi possible de faire évoluer une clause existante qui se serait révélée insuffisante (modification d'un montant maximal, chacune, de 50% du montant du contrat initial) ;
 - Une convention d'indemnisation sur le fondement de la théorie de l'imprévision pourra être conclue entre les parties, sans être considérée comme une modification du contrat, de sorte qu'elle ne sera pas soumise aux conditions et limites posées par le code de la commande publique en matière de modification des contrats de la commande publique ;

- Enfin et en cas de désaccord entre les parties, le juge pourra allouer une indemnité d'imprévision, qui sera également affranchie des règles relatives à la modification prévues dans le code de la commande publique.

Délestage de la consommation de gaz naturel et d'électricité

En sus de la hausse conséquente des prix de l'énergie, au cours des prochains hivers, des coupures de gaz et d'électricité pourraient se produire en raison du défaut d'approvisionnement en gaz et la tension sur la demande sur les services d'eau et d'assainissement, activités ne relevant pas des services prioritaire prévus par l'arrêté du 5 juillet 1990.

- Le décret n° 2022-495 du 7 avril 2022 (JO du 8 avril 2022) prévoit un mécanisme de délestage pour les consommateurs ayant une consommation supérieure à 5 GWH.
- Une instruction du Gouvernement du 16 septembre 2022 (publiée le 28 septembre 2022) a précisé les contours de l'organisation de la répartition et du délestage de la consommation de gaz naturel et d'électricité
- Enfin, une circulaire du Premier Ministre en date du 30 novembre 2022 a été transmise aux préfets afin de présenter les mesures de préparation et de gestion de crise en cas de survenue d'une mesure de délestage électrique programmée.

Par ailleurs, le décret n° 2022-1539 du 8 décembre 2022 (JO du 9 décembre 2022) relatif aux mesures d'urgence définies en application des articles L. 321-17-1 et L. 321-17-2 du code de l'énergie précise les pénalités financières applicables en cas de non-respect des modalités d'effacement électrique et précise les catégories de sites et installations exemptés de l'obligation d'effacement.

Services publics locaux

Compétences Eau et Assainissement

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite 3DS) entend favoriser l'association des communes et le maintien des syndicats infra-communautaires à la gouvernance des compétences "eau" et "assainissement". Ces dispositions tendent à faciliter le financement de ces deux compétences par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP).

- Maintien du transfert de compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines aux communautés de communes d'ici à 2026, sauf délibération contraire.

Toutefois, la loi 3DS prévoit que "les syndicats compétents en matière d'eau, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales urbaines ou dans l'une de ces matières, inclus en totalité dans le périmètre d'une communauté de communes exerçant à titre obligatoire les compétences eau et assainissement à partir du 1er janvier 2026, sont maintenus par la voie de la délégation", après 2026, "sauf si la communauté de communes délibère contre ce maintien".

Par ailleurs, avant le transfert des compétences, les communautés de communes et les communes qui les composent devront organiser un débat sur la tarification des services publics de l'eau et de l'assainissement ainsi que sur les investissements liés aux compétences transférées. Après ce débat, une convention pourra lier la communauté de communes et les communes sur la tarification et sur les orientations de la politique d'investissement pour la gestion des eaux.

- Création de nouvelles exceptions à l'interdiction de subventionner les services publics industriels et commerciaux explicitement relatives aux EPCI

La loi 3DS concrétise et simplifie la possibilité d'abonder le budget annexe par le budget général en introduisant la possibilité nouvelle de pouvoir utiliser le budget général pour financer les services eau et assainissement, notamment :

- lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements importants qui ne peuvent être financés sans une augmentation excessive des tarifs (sans faire dorénavant mention du faible nombre d'usagers) ; ou
 - lors de la période d'harmonisation des tarifications de l'eau et de l'assainissement, après le transfert de compétence à l'EPCI-FP.
- Contrôle des raccordements des eaux pluviales urbaines renforcé
- L'article 63 de la loi Climat et Résilience fixe, pour l'ensemble des territoires, les modalités de contrôle du raccordement au réseau d'assainissement public et rend obligatoire, sur les territoires où les rejets d'eaux usées et pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves olympiques de nage libre et de triathlon en Seine, l'établissement d'un diagnostic du raccordement au réseau public d'assainissement au moment de la vente d'un bien immobilier. La loi 3DS renforce cette disposition en précisant les modalités avec lesquelles le service de gestion des eaux pluviales urbaines peut assurer le contrôle du raccordement des immeubles au réseau public de collecte des eaux pluviales.
- Le préfet coordonnateur en lien direct avec les agences de l'eau
- La loi 3DS introduit une modification concernant les agences de l'eau et leur présidence. Jusqu'ici les présidents des conseils d'administration des agences de l'eau étaient désignés par décret du président de la République. Désormais les six agences de l'eau auront pour président du conseil d'administration, le préfet coordonnateur du bassin.

Résilience des réseaux

En application de la loi du 22 août 2021 climat et résilience, le décret 2022-1077 du 28 juillet 2022 (JO du 30 juillet 2022) précise le champ d'application du dispositif prévu à l'article L. 732-2-1 du code de la sécurité intérieure visant à améliorer la résilience des réseaux aux risques naturels, de même que les prescriptions pouvant être faites par les préfets dans ce cadre.

- Les exploitants de services ou réseaux essentiels à la population (eau potable, assainissement, électricité, gaz, réseaux de télécommunication) situés dans les territoires présentant une exposition à un risque naturel important peuvent ainsi être enjoins par arrêté préfectoral à établir certains documents afin d'anticiper la gestion en cas de crise et favoriser un retour rapide à la normale. Ces documents sont composés d'un diagnostic des vulnérabilités des ouvrages face aux risques naturels, des mesures de crise à mettre en place pour prévenir les dégâts causés aux ouvrages et d'assurer un service minimum, les procédures de remise en état du réseau après la survenance de l'aléa, et un programme des investissements prioritaires pour améliorer la résilience des services.
- Ce décret impose une "prise en compte dans les cahiers des charges" des obligations prévues dans ce cadre (article R.732-5 du Code de la sécurité intérieure).
- Le Décret n°2022-1385 du 31 octobre 2022 précise quant à lui que le préfet de département est l'autorité compétente de l'Etat désignée à l'article L. 732-2-1 du code de la sécurité intérieure pouvant demander aux exploitants de services ou réseaux essentiels à la population d'identifier leurs vulnérabilités face aux événements naturels de grande ampleur dans le but que leur gestion en période de crise soit anticipée, qu'un service minimal répondant aux besoins essentiels de la population soit assuré pendant la durée de la crise et qu'un retour rapide à un fonctionnement normal soit favorisé.

Résilience des territoires et sécurité civile

Le décret 2022-907 du 20 juin 2022 (JO du 21 juin 2022) précise les modalités de réalisation et de mise en œuvre des plans communaux (PCS) et intercommunaux de sauvegarde (PICS). Ce texte fait suite à la loi du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile qui impose la création des PICS dans les établissements publics à coopération intercommunale (EPCI) dont au moins une commune est soumise à PCS.

Ce nouveau décret vient préciser les critères qui imposent la réalisation d'un PCS pour les communes exposées à des risques spécifiques tels que les risques sismiques, volcaniques, cycloniques, d'inondation ou d'incendie de forêt. Il précise le contenu des plans et l'articulation du PICS avec les PCS sur plusieurs aspects : la mutualisation des moyens nécessaires à la gestion de crise, l'accompagnement de l'intercommunalité dans les événements impactant les communes membres.

Le Décret n° 2022-1532 du 8 décembre 2022 (JO du 9 décembre 2022) précise l'obligation de réaliser un exercice pour les communes et les établissements de coopération intercommunales à fiscalité propre soumis à l'obligation d'élaborer plan communal de sauvegarde (PCS) et un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) et détaille par ailleurs les modalités à mettre en œuvre par les collectivités concernées.

Il détaille, par ailleurs, les mesures relatives à l'élaboration d'un exercice ainsi que les modalités relatives à la participation de la population lorsqu'un exercice est organisé soit par la commune, soit par l'intercommunalité, soit par participation à un exercice organisé par le préfet de département.

Enfin, il établit les mesures relatives à l'élaboration du retour d'expérience.

Contenu du rapport du mandataire au sein des instances d'une EPL

Le décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022 (JO du 6 novembre 2022) précise le contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales au sein des instances d'une EPL à compter de 2023. Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle à travers un certain nombre d'informations telles que :

- une présentation de la société d'économie mixte rappelant son historique, son objet social, ses domaines d'activité, l'adresse de son siège social, le nombre de ses salariés, la répartition de son capital, l'organisation de sa gouvernance, les noms du président, du directeur général et des administrateurs, en identifiant ceux qui représentent la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire, les principales activités et opérations de l'année écoulée en identifiant celles qui concernent la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire et ses perspectives de développement ;
- bilan de la gouvernance des élus précisant le nombre et la date des conseils d'administration ou de surveillance et des assemblées générales, le taux de présence des représentants de la collectivité territoriale ou du groupement actionnaire à chaque instance.
- éléments de rémunération, fixes, variables et exceptionnels, ainsi que les avantages en nature accordés aux représentants de la collectivité territoriale ou du groupement ainsi qu'aux mandataires sociaux.

Expérimentation de contributions fiscalisées de leurs membres aux établissements publics territoriaux de bassin

Le décret n° 2022-1251 du 23 septembre 2022 (JO du 24 septembre 2022) pris pour l'application de l'article 34 de la loi du 21 février 2022 dite « 3DS », précise le périmètre géographique de l'expérimentation d'un financement de la prévention des inondations par les établissements publics territoriaux de bassin via l'instauration de contributions fiscalisées en remplacement, en tout ou partie, de la contribution budgétaire versée par leurs membres. Ainsi, la liste des bassins dans lesquels cette expérimentation est autorisée est définie comme suit :

- l'Escaut, la Somme et les cours d'eau côtiers de la Manche et de la mer du Nord ;

- la Meuse ;
- la Sambre ;
- le Rhin ;
- la Seine et les cours d'eau côtiers normands ;
- la Loire, les cours d'eau côtiers vendéens et bretons ;
- le Rhône et les cours d'eau côtiers méditerranéens ;
- l'Adour, la Garonne, la Dordogne, la Charente et les cours d'eau côtiers charentais et aquitains ;
- les cours d'eau de la Corse ;
- les cours d'eau de la Guadeloupe ;
- les fleuves et cours d'eau côtiers de la Guyane ;
- les cours d'eau de la Martinique ;
- les cours d'eau de la Réunion ;
- les cours d'eau de Mayotte.

Stratégie numérique responsable

Le décret n° 2022-1084 du 29 juillet 2022 (JO du 30 juillet 2022) précise les modalités d'élaboration d'une stratégie numérique responsable. Les communes et EPCI de plus de 50 000 habitants doivent ainsi élaborer en lien avec les acteurs publics et privés intéressés un programme de travail comprenant un bilan de l'impact environnemental du numérique et celui de ses usages sur le territoire concerné ainsi que les actions déjà engagées pour l'atténuer le cas échéant.

Service public de l'eau potable

Transposition de la directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Différents textes publiés à la fin de l'année 2022 ont transposé en droit français la directive européenne 2020/2184 de décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Cette transposition a été initiée par l'ordonnance 2022-1611 du 22 décembre 2022 (JO du 23 décembre). Cette ordonnance a été complétée par deux décrets publiés au JO du 30 décembre 2022 (décret 2022-1720 et décret 2022 – 1721 du 29 décembre 2022). Quinze arrêtés d'application ont été ensuite publiés, dont la majorité le 31 décembre 2022. Parmi ces arrêtés, onze arrêtés viennent modifier des arrêtés déjà existants.

A noter que différents arrêtés encore à paraître viendront compléter cette transposition, notamment sur le volet « Matériaux en contact avec l'eau » qui constitue un des cinq piliers majeurs de la directive européenne de décembre 2020.

Les textes publiés fin décembre 2022 introduisent différentes dispositions et obligations nouvelles pour les Collectivités sur l'accès à l'eau, la protection de la ressource en eau, l'information des consommateurs et la maîtrise de la qualité de l'eau.

Accès à l'eau :

- Recenser les populations sans accès à l'eau, évaluer les solutions pour y remédier, les déployer, informer les populations et reporter à l'Europe ;
- Recenser les insuffisances d'accès à une eau potable (24h/7j) : desserte, insuffisances de la ressource (quantité & qualité) et/ou des infrastructures.

Ces nouvelles obligations pour les Collectivités s'inscrivent dans la continuité de leurs compétences actuelles dans le domaine de l'eau. A ce titre, les Collectivités pourront bénéficier d'aides de l'Etat et, par dérogation,

le budget du service de l'eau pourra être subventionné par le budget général de la Collectivité (en sus des exceptions déjà introduites dans la loi 3DS).

Protection de la ressource en eau :

L'ordonnance 2022-1611 du 22 décembre 2022 (JO du 23 décembre 2022) rend obligatoire, pour les services en charge du prélèvement sur la ressource en eau, la compétence "de gestion et de préservation de la ressource en eau" pour les points de prélèvement considérés comme sensibles au regard des résultats des analyses du contrôle sanitaire. Par contre, les critères techniques permettant la définition des points de prélèvement sensibles, symptomatiques d'une ressource en cours de dégradation, seront précisés dans un arrêté du Conseil d'Etat encore à paraître.

Cette prise de compétence obligatoire (et non plus optionnelle comme précédemment) s'accompagne de l'obligation d'élaborer un plan d'action portant sur les pollutions de toute nature qui pourra contenir des mesures volontaires et des mesures qui pourront être rendues obligatoires par le préfet via le dispositif des «Zones Sensibles soumises à Contraintes Environnementales ».

Cette disposition pourra s'articuler avec les dispositions prévues au décret n° 2022-1223 du 10 septembre 2022 (JO du 11 septembre 2022) relatif au droit de préemption pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation humaine qui fixe les modalités selon lesquelles l'autorité administrative peut instituer un droit de préemption des surfaces agricoles, dans les aires d'alimentation de captages utilisées pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine, au bénéfice des personnes publiques disposant de la compétence « eau potable »

Information des consommateurs :

Les obligations suivantes sont introduites :

- Informer proactivement les consommateurs immédiatement en cas de dépassement d'une limite de qualité (et non plus uniquement en cas de restriction de consommation) ;
- Pour les bailleurs et les syndics de copropriété, la nécessité d'informer chaque année chaque locataire ou copropriétaire sur la qualité de l'eau.

Maîtrise de la qualité de l'eau :

Les textes introduisent de nouvelles dispositions dont :

- De nouvelles exigences de qualité pour 6 nouveaux paramètres, effectives depuis le 1er janvier 2023, dont les composés perfluorés (PFAS ou 'polluants éternels') ;
- Le contrôle sanitaire des ARS évoluera au plus tard le 1er janvier 2026 pour intégrer ces nouveaux paramètres ;
- Une évaluation des risques Plomb et Légionnelle sur les réseaux intérieurs des Etablissements Recevant du Public avec mise en œuvre d'un plan de surveillance. Cette disposition concerne certains bâtiments communaux (écoles, gymnases, etc)
- Un nouvel arrêté précise les modalités de mise en œuvre du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) : démarche de gestion préventive des risques sanitaires de la zone de captage (échéance 2027) jusqu'aux installations privatives (échéance 2029)
- Un nouvel arrêté précise les modalités de la surveillance de la qualité de l'eau par la PRPDE (la Collectivité) : outre des paramètres 'non-négociables', cette surveillance doit être adaptée selon les dangers identifiés dans le PGSSE et comporter une dimension prospective vis-à-vis des risques émergents, le cas échéant, via le recours à la métrologie en continu.

Ces deux derniers arrêtés, sans précédents dans la réglementation précédente, portent l'évolution majeure du nouveau cadre réglementaire, à savoir, la mise en œuvre sous la responsabilité de la Collectivité d'une gestion résolument préventive des risques sanitaires.

Cette nouvelle réglementation est susceptible d'entraîner un impact contractuel et financier sur le service d'eau : vos interlocuteurs Veolia sont amenés à répondre à vos différentes questions et échanger là aussi de manière approfondie sur leurs conséquences pour votre service.

Première liste de vigilance européenne pour les eaux destinées à la consommation humaine

Dans une décision du 19 janvier 2022 (publiée le 27 avril 2022), la Commission européenne a arrêté la première liste de vigilance des substances et composés préoccupants potentiellement présents dans l'eau potable, à savoir, deux composés perturbateurs endocriniens (bêta-estradiol et nonylphénol) qui seront surveillés dans la chaîne d'approvisionnement en eau potable. Il s'agit de la première liste de surveillance des composés émergents prise en application de la directive européenne de décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Dans le cadre de la transposition de cette directive, ces deux substances ont été introduites dans l'arrêté du 30 décembre 2022 (JO du 31 décembre 2022) modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine où elles sont toutes deux affectées d'une valeur de vigilance fixée respectivement à 1 et 300 ng/L.

Métabolites de pesticides

L'instruction DGS/EA4/2020/177 en date du 18 décembre 2020 est venue préciser les modalités de gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et de métabolites de pesticides (molécules issues de la dégradation des pesticides) dans les Eaux Destinées à la Consommation Humaine (EDCH).

Depuis la publication de l'instruction de décembre 2020, les Agences Régionales de Santé (ARS) ont renforcé le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine en y intégrant des nouveaux métabolites de pesticides. Ce renforcement a conduit dès 2021 à la détection de plus en plus fréquente de métabolites de pesticides dans les ressources en eau et/ou dans les eaux produites et distribuées et, ce, au-delà des normes réglementaires.

Durant l'année 2022, face à cette détection de plus en plus fréquente, les autorités sanitaires ont précisé les modalités de gestion initialement prévues dans l'instruction de décembre 2020.

Ainsi, après avoir saisi le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP), dans son instruction du 24 mai 2022, la DGS a modifié les modalités de gestion des métabolites ne disposant pas de valeur sanitaire définie par l'Anses en préconisant aux ARS d'appliquer alors les valeurs sanitaires établies par l'agence fédérale pour l'environnement allemande (UBA).

Dans deux avis publiés le 30 septembre 2022, l'Anses a déclassé comme « non-pertinents » deux métabolites du S-métolachlore, à savoir, le NOA Métolachlore et l'ESA Métolachlore, ce dernier étant fréquemment observé dans les ressources en eau et les eaux produites au-delà des normes réglementaires. Ces deux avis se fondent sur de nouvelles études venues compléter les deux précédentes évaluations (janvier 2019 et janvier 2021) qui avaient amené l'Anses à considérer ces métabolites comme « pertinents ». Dans ses avis du 30 septembre 2022, l'Anses mentionne toutefois l'évaluation européenne en cours du caractère perturbateur endocrinien du S-Métolachlore susceptible de la conduire à reclasser de nouveau comme « pertinents » ces deux métabolites.

Pour les seuls métabolites non-pertinents, l'arrêté du 30 décembre 2022 (JO du 31 décembre 2022) modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine fixe la valeur indicative de 0,9 µg/L comme seuil à partir duquel un plan d'action préventif sur la zone de captage est nécessaire. Ce faisant, cet arrêté abroge les modalités de gestion prévues, pour les métabolites non-pertinents, dans l'instruction du 18 décembre 2020.

Cette situation nouvelle est susceptible d'évoluer de nouveau au cours des prochains mois. En effet, les progrès des techniques d'analyse de l'eau conjugués à l'acquisition de nouvelles connaissances scientifiques

et à l'application du principe de précaution constituent désormais des facteurs pouvant impacter très directement les services d'eau dans leur gestion des métabolites de pesticides

Dans ce contexte évolutif, vos interlocuteurs Veolia sont à votre disposition pour répondre à vos différentes questions et échanger de manière approfondie sur les moyens d'action visant à garantir la qualité du service pour l'ensemble des abonnés de votre service.

Préemption pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation humaine

Le décret n° 2022-1223 du 10 septembre 2022 (JO du 11 septembre 2022) fixe les modalités selon lesquelles l'autorité administrative peut instituer un droit de préemption des surfaces agricoles, dans les aires d'alimentation de captages utilisées pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine, au bénéfice des personnes publiques disposant de la compétence « eau potable ». Il précise les aliénations qui sont soumises à ce droit de préemption. Il explicite la procédure applicable à l'exercice de ce droit de préemption. Il détermine les règles applicables à la cession, à la location et à la mise à disposition temporaire par les personnes publiques des biens acquis par préemption. Insertion d'un chapitre VIII « Droit de préemption pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation humaine » dans le code de l'urbanisme, Création des articles R.218-1 à R.218-21 du code de l'urbanisme et R.2224-5-4 du CGCT.

A noter que dans le cadre de la transposition de la directive européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine de décembre 2020, l'ordonnance 2022-1611 du 22 décembre 2022 (JO du 23 décembre 2022) a rendu obligatoire pour les services en charge du prélèvement la compétence de gestion et de préservation de la ressource en eau pour les points de prélèvement considérés comme sensibles au regard des résultats des analyses du contrôle sanitaire. Par contre, les critères techniques permettant la définition des points de prélèvement sensibles seront précisés dans un arrêté du Conseil d'Etat encore à paraître.

Traitement des Eaux Destinées à la Consommation Humaine

L'arrêté du 22 avril 2022 (JO du 27 avril 2022) est venu préciser les conditions de mise sur le marché et de mise en œuvre des résines organiques échangeuses d'ions utilisées pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine (EDCH). Cet arrêté est pris en application de l'article R. 1321-50 du code de la santé publique qui stipule que les différents produits et matériaux en contact avec les EDCH ne doivent pas présenter de risque pour la santé humaine. Le présent arrêté définit donc les exigences applicables aux résines organiques échangeuses d'ions utilisées pour le traitement de cette eau, afin de garantir leur innocuité et leur efficacité.

Surveillance des masses d'eau

Deux arrêtés et un avis publiés au JO du 11 mai 2022 sont venus préciser la surveillance et la délimitation des masses d'eau dans le cadre de l'objectif du bon état visé par la directive-cadre sur l'eau.

Le premier arrêté, en date du 19 avril 2022, définit les catégories de masses d'eau et donne le cadre pour l'analyse des incidences des activités humaines sur l'état des eaux. Cet arrêté étend notamment l'inventaire des émissions, rejets et pertes de polluants, demandé dans le cadre de l'analyse de l'incidence des activités humaines sur l'état des eaux, aux polluants spécifiques de l'état écologique. Il modifie également la typologie des masses d'eau, notamment celle des plans d'eau.

Le second arrêté en date du 26 avril 2022 traite plus spécifiquement de la surveillance des masses d'eau. Il précise notamment les paramètres et éléments de qualité à surveiller, les méthodes d'échantillonnage et d'analyse à utiliser, et les fréquences à respecter dans le cadre de la surveillance de l'état des masses d'eau. Désormais, les normes et guides à appliquer pour la surveillance sont recensés dans un avis (également publié au JO du 11 mai 2022).

Il est à noter qu'à travers ces deux arrêtés, 73 substances ont été ajoutées à la surveillance de l'état chimique des eaux souterraines, dont les composés perfluoroalkylés (PFAS ou 'polluants éternels').

Cette famille de substances est également concernée par la transposition de la directive européenne de décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. En effet, la somme de vingt de ces composés fait l'objet d'une limite de qualité à compter du 1er janvier 2023. L'intégration de cette somme de composés au programme du contrôle sanitaire réalisé par les ARS interviendra au plus tard le 1er janvier 2026.

Gestion quantitative de la ressource en eau

Le décret 2022-1078 du 29 juillet 2022 (JO du 30 juillet 2022) fait suite au "Varenne agricole de l'eau" en précisant les conditions et modalités dans lesquelles peuvent s'effectuer les prélèvements dans la ressource en eau en dehors des périodes de basses eaux (étiages).

Ainsi des conditions peuvent être définies pour l'évaluation des volumes théoriquement disponibles en période d'hautes eaux dans un bassin ou dans un sous-bassin, compte tenu des statistiques hydrologiques permettant de déterminer les débits nécessaires au fonctionnement du cours d'eau tout au long de la période de hautes eaux.

Ce décret précise également que la stratégie de volumes prélevables du préfet coordonnateur de bassin, précise la stratégie d'évaluation des volumes qui pourraient être hydrologiquement rendus disponibles aux usages anthropiques en période de hautes eaux dans le respect des équilibres naturels et du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Contravention d'ouverture d'un point d'eau incendie

Le décret n° 2022-185 du 15 février 2022 (JO du 16 février 2022) a créé le nouvel article R.644-6 du code pénal qui prévoit que « le fait de procéder, sans motif légitime, à l'ouverture d'un point d'eau incendie ayant pour effet d'entraîner un écoulement d'eau est puni d'une amende prévue pour les contraventions de la 4^e classe », soit 750 euros d'amende au maximum. Cette infraction s'applique même si aucun dommage n'a été causé à la borne d'incendie. L'amende forfaitaire est prévue pour cette infraction (19° du I de l'article R.48-1 du CPP – 135 euros d'amende forfaitaire). Toutefois, les agents de police municipale et les gardes champêtre ne sont pas compétents pour constater cette contravention par procès-verbal, cette infraction n'ayant pas été ajoutée à l'article R.15-33-29-3 du code de procédure pénale.

Facturation électronique

Dans le cadre de la généralisation de la facturation électronique dans les transactions entre assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et à la transmission des données de transaction, le décret n° 2022-1299 du 7 octobre 2022 (JO du 9 octobre 2022) fixe les modalités d'application des obligations d'émission, de transmission et de réception des factures électroniques et de transmission des données de facturation et de paiement à la direction générale des finances publiques.

Ce décret définit à cet effet les missions assurées par le portail public de facturation géré par l'AIFE, les fonctionnalités minimales exigées des plateformes de dématérialisation partenaires, la procédure d'immatriculation de ces plateformes ainsi que les données à transmettre à l'administration.

Conformément à l'article 26 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022, le décret entre en vigueur de manière différée et progressive :

- d'une part, l'obligation d'émission et de transmission des factures électroniques entre assujettis, de transmission des données de ces factures et de transmission des données de transaction et de paiement à l'administration fiscale s'applique aux factures émises ou à défaut aux opérations réalisées à compter du :

- 1er juillet 2024 pour les grandes entreprises ;
- 1er janvier 2025 pour les entreprises de taille intermédiaire ;
- 1er janvier 2026 pour les petites et moyennes entreprises et les micro-entreprises. Ces catégories d'entreprises sont celles prévues par l'article 51 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et son décret d'application n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 ;
- d'autre part, l'obligation de réception des factures électroniques entre assujettis s'applique pour toutes les entreprises à compter du 1er juillet 2024.

Information précontractuelle et contractuelle des consommateurs

Entré en vigueur le 28 mai 2022, le décret 2022-424 du 25 mars 2022 (JO du 26 mars 2022) est lié à la transposition en droit interne de la directive 2019/2161 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 modifiant la directive 93/13/CEE du Conseil et les directives 98/6/CE, 2005/29/CE et 2011/83/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne une meilleure application et une modernisation des règles de l'Union en matière de protection des consommateurs.

Il précise, d'une part, les obligations d'information précontractuelle auxquelles les professionnels sont tenus à l'égard des consommateurs, en application de l'article L. 221-5 du code de la consommation, préalablement à la conclusion de contrats à distance et hors établissement, et procède, d'autre part, à des ajustements rédactionnels prévus par la directive 2019/2161, notamment, sur la communication obligatoire au consommateur des coordonnées du professionnel.

Analyses des fibres d'amiante

L'arrêté relatif à la prévention des risques liés à l'amiante du 25 juillet 2022 (JO du 13 octobre 2022) rend la version de juillet 2021 de la norme NF X 43-050 obligatoire. Cette norme encadre la méthode indirecte de la microscopie électronique à transmission pour déterminer la concentration en fibres d'amiante. Par ailleurs, les organismes accrédités pour réaliser l'analyse et le comptage des fibres d'amiante dans l'air doivent indiquer la variété ou les variétés de fibres d'amiante comptées. Cette information figure dans le rapport d'essai d'analyse.

Travaux à proximité des réseaux

L'arrêté du 6 juillet 2022 (JO du 1^{er} juillet 2022) fixe, pour l'année 2022, le barème hors taxes des redevances prévues à l'article L. 554-2-1 du code de l'environnement au titre du financement, par les exploitants des réseaux enterrés, du « Guichet Unique » administré par l'Inéris. Ce téléservice (www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) référence les réseaux de transport et de distribution en vue de prévenir leur endommagement lors de travaux.

Deux arrêtés du 4 octobre 2022, tous deux publiés au JO du 19 octobre 2022, portent sur la création de deux titres professionnels. Le premier porte sur celui d'opérateur en détection de réseaux et le second sur celui de technicien en détection et géoréférencement des réseaux.

Un arrêté en date du 21 octobre 2022 (JO du 28 décembre 2022) est venu modifier l'article 2 de l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux. Cet arrêté modifie également le nombre minimal de questions prioritaires pouvant être posées lors de l'examen.

ICPE

Une circulaire mise en ligne le 5 janvier 2022 à destination des services en charge de l'inspection des installations classées protection de l'environnement précise les points d'attention particuliers retenus comme

prioritaires pour l'année 2022. Ces priorités d'actions portent sur la traçabilité des terres excavées, le contrôle de l'entrée des déchets en décharge, le plan de gestion des déchets des carrières et la sous-traitance dans les sites Seveso sont au programme.

La circulaire du 12 décembre 2022, mise en ligne le 30 décembre 2022, est venue préciser ces points d'attention prioritaires pour les inspections réalisées en 2023. Ces priorités d'actions portent cette fois sur le retour d'expérience de la sécheresse de l'été 2022 afin de préparer l'été 2023, les fuites de gaz dans les installations de méthanisation, les perturbateurs endocriniens dans les milieux environnementaux afin de préserver la biodiversité, les déchets, et les émissions dans l'air.

Deux arrêtés modificatifs publiés au JO du 3 avril 2022 établissent un socle minimal de prescriptions fixé sur le plan national pour les risques chroniques (arrêté du 2 février 1998) et les risques accidentels (arrêté du 4 octobre 2010). Ces deux arrêtés ministériels qui homogénéisent sur le plan national les prescriptions applicables aux ICPE concernent à la fois les risques chroniques et accidentels. Selon le Ministère, "Cet exercice n'a donc pas pour objet principal de créer des obligations nouvelles générales, mais bien d'assurer une application homogène et efficiente de prescriptions qui figurent déjà dans la grande majorité des arrêtés d'autorisation, sans avoir à les recopier dans chacun de ces actes administratifs "

Transition énergétique & évaluation environnementale

Photovoltaïque

Le décret n° 2022-970 du 1er juillet 2022 (JO du 2 juillet 2022) ajoute une nouvelle catégorie de projet soumis à l'évaluation environnementale (installations photovoltaïques d'une puissance supérieure à 1MWc) et modifie la répartition de compétence de l'autorité environnementale pour les plans de prévention des risques naturels, technologiques et miniers entre le niveau national et régional.

Le Décret n° 2022-1688 du 26 décembre 2022 (JO du 29 décembre 2022) portant simplification des procédures d'autorisation d'urbanisme relatives aux projets d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol prévoit, hors secteurs protégés, le rehaussement du seuil de puissance au-delà duquel les projets d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés sur le sol basculent de la formalité de la déclaration préalable à celle du permis de construire. Ce seuil est donc aligné sur le seuil d'évaluation environnementale systématique (1 mégawatt).

Evaluation environnementale

Le décret n° 2022-422 du 25 mars 2022 (JO du 26 mars 2022) relatif à l'évaluation environnementale des projets met en place un dispositif permettant de soumettre, à l'initiative du maître d'ouvrage, à évaluation environnementale des projets susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement et la santé humaine mais situés en deçà des seuils de la nomenclature annexée à l'article R. 122-2 du code de l'environnement . La demande de soumission sera examinée au cas par cas par le ministre chargé de l'environnement, la formation d'autorité environnementale de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable ou le préfet de région en fonction de l'identité du maître d'ouvrage. Cette disposition est applicable pour les demandes d'autorisation et de déclarations déposées dès le 27 mars 2022.

La circulaire du 2 août 2022 (publiée le 26 août 2022) relative aux modalités d'application de la procédure d'urgence à caractère civil prévue à l'article L. 122-3-4 du code de l'environnement précise les modalités d'exonération d'évaluation environnementale pour les projets ayant pour seul objet la réponse à des situations d'urgence à caractère civil :

- Le projet peut être un ensemble cohérent de travaux
- L'objet exclusif du projet doit être de répondre à la situation d'urgence à caractère civil
- La situation justifiant le recours à la procédure d'urgence doit concerner un intérêt public civil

- Pour que l'urgence soit reconnue, il est nécessaire que la situation constitue une atteinte majeure et avérée, qu'il ne soit plus possible de réaliser dans un délai compatible une évaluation environnementale et que la situation présente les caractères de la force majeure (imprévisible, irrésistible et extérieure).

Sont également précisés les étapes de la procédure et ses effets.

Le décret n° 2022-1673 du 27 décembre 2022 (JO du 28 décembre 2022) portant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale des actions ou opérations d'aménagement et aux mesures de compensation des incidences des projets sur l'environnement dispose que les mesures de compensation doivent être mises en œuvre en priorité sur le site endommagé. Si ce n'est pas possible, elles sont déployées à proximité, dans les zones de renaturation préférentielle identifiées dans le SCOT et le PLU. À la condition toutefois qu'elles soient compatibles avec les orientations de renaturation de ces zones et que les conditions de leur mise en œuvre soient techniquement et économiquement acceptables. À défaut, le maître d'ouvrage peut notamment acquérir des unités de compensation dans le cadre d'un site naturel de compensation.

Les orientations d'aménagement et de programmation d'urbanisme peuvent également identifier des zones préférentielles pour la renaturation et préciser les modalités de mise en œuvre des projets de désartificialisation et de renaturation dans ces secteurs.

6.11 Glossaire

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

Abonnement :

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné au délégataire pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

Abonnés domestiques ou assimilés :

Les abonnés non domestiques sont redevables directement à l'Agence de l'eau pour les redevances de pollution et de modernisation des réseaux perçues habituellement sur les factures d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'établissements dont les activités sont définies par un arrêté du 21/12/2017, et dont le volume d'activité dépasse certains seuils. Les abonnés non domestiques ne doivent pas être confondus avec les abonnés industriels. La notion d'abonnés industriels correspond à des critères propres au règlement de service.

Capacité de production :

Volume qui peut être produit par toutes les installations de production pour un fonctionnement journalier de 20 heures chacune (unité : m³/jour).

Certification ISO 14001 :

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 9001 :

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

Certification ISO 22000 :

Attestation fournie par un organisme certificateur qui valide la démarche de sécurité alimentaire effectuée par le délégataire.

Certification ISO 50001 :

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification OHSAS 18001 :

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Consommateur – abonné (client) :

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc.). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). Pour Veolia, un

consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

Consommation individuelle unitaire :

Consommation annuelle des consommateurs particuliers individuels divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de consommateurs particuliers individuels et collectifs (unité : m³/client/an).

Consommation globale unitaire :

Consommation annuelle totale des clients divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de clients (unité : m³/consommateur/an).

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai [D 151.0] :

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquelles le délai est respecté. (Arrêté du 2 mai 2007)

Développement durable :

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.

Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de 6,5 millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

Eau souterraine influencée :

Eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2 NFU.

HACCP :

Hazard Analysis Critical Control Point : méthode d'identification et de hiérarchisation des risques développée à l'origine dans le secteur agroalimentaire, cette méthode est depuis utilisée pour les systèmes d'alimentation en eau potable.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3] :

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- ✓ 0 % : aucune action ;
- ✓ 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- ✓ 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- ✓ 50 % : dossier déposé en préfecture ;
- ✓ 60 % : arrêté préfectoral ;
- ✓ 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- ✓ 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable [P103.2] :

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

- ✓ le niveau de connaissance du réseau et des branchements,
- ✓ et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 100 points pour les services n'exerçant pas la mission de distribution.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Indice linéaire de pertes en réseau [P106.3] :

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour.

Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] :

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Nombre d'habitants desservis (Estimation du) [D101.0] :

Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

Parties prenantes :

Acteurs internes et externes intéressés par le fonctionnement d'une organisation, comme un service d'eau ou d'assainissement : salariés, clients, fournisseurs, associations, société civile, pouvoirs publics ...

Prélèvement :

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires). (Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Rendement du réseau de distribution [P104.3] :

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommé sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage. (Arrêté du 2 mai 2007)

La Loi Grenelle 2 a imposé un rendement minimum à atteindre pour chaque réseau de distribution, dont la valeur dépend de la densité de l'habitat et de la taille du service, ainsi que de la disponibilité de la ressource en eau. Cette valeur « seuil » est définie par le décret 2012-97 du 27 janvier 2012. Cette définition réglementaire est transcrite dans la formule générique donnée ci-après :

$$\text{Objectif Rdt Grenelle 2} = \text{Min} (A + 0,2 \text{ ILC} ; 85)$$

Avec :

- ✓ Objectif Rdt Grenelle 2 exprimé en % ;
- ✓ ILC : Indice Linéaire de Consommation (m³/j/km) qui traduit la densité de l'habitat et la taille du service ;

- ✓ A = 65 dans la majorité des situations excepté pour les réseaux alimentés, d'une part, par une ressource en eau classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) et, d'autre part, par des prélèvements supérieurs à 2 Mm³/an où le terme A prend alors la valeur de 70 (pour tenir compte de la faible disponibilité de la ressource en eau).

Réseau de desserte :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Réseau de distribution :

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

Résultat d'analyse :

On appelle résultat d'analyse chaque valeur mesurée pour chaque paramètre. Ainsi pour un prélèvement effectué, il y a plusieurs résultats d'analyse (1 résultat par paramètre).

Taux d'impayés [P154.0] :

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées [P151.1] :

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24h à l'avance.

Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

Taux de mensualisation :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement mensuel par prélèvement bancaire.

Taux de prélèvement :

Pourcentage du nombre total de clients (consommateurs particuliers, clients industriels, etc.) ayant opté pour un règlement des factures par prélèvement bancaire.

Taux de conformité aux paramètres microbiologiques [P101.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ✓ Ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique
- ✓ Et le cas échéant ceux réalisés par le délégataire dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques [P102.1] :

Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :

- ✓ ceux réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique.
- ✓ et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Taux de mutation (demandes d'abonnement) :

Nombre de demandes d'abonnement (mouvement de consommateurs) rapporté au nombre total de consommateurs, exprimé en pour cent.

Taux de réclamations [P155.1] :

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Volume acheté en gros (ou acheté à d'autres services d'eau potable) :

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé.

Volume comptabilisé :

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Ce volume n'inclut pas le volume vendu en gros.

Volume consommateurs sans comptage :

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

Volume consommé autorisé :

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

Volume de service du réseau :

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Volume mis en distribution :

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

Volume produit :

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Le volume de service de l'unité de production n'est pas compté dans le volume produit.

Volume vendu en gros (ou vendu à d'autres services d'eau potable) :

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté.

6.12 Listes d'interventions

6.12.1 Liste des fuites sur canalisations

Commune	Date	Adresse	Diamètre	Commentaires
Magny en Vexin	31/01/2022	Guesnier < cour de la Croix	63	PVC
Magny en Vexin	28/08/2022	Eugène Blouin résidence	80	Fonte
Magny en Vexin	28/08/2022	Vélanne la Ville	100	Fonte
Magny en Vexin	15/11/2022	Eugène Blouin < Robert Baron	200	Fonte
Magny en Vexin	29/11/2022	sente du Loup	100	Fonte
Magny en Vexin	06/12/2022	Portes de Paris	100	Fonte
Magny en Vexin	06/12/2022	Robert Baron	100	Fonte
Magny en Vexin	15/12/2022	Beauvais	100	Fonte
Magny en Vexin	20/12/2022	Beauvais	125	Fonte
Omerville	29/06/2022	Presbytère	40	Fonte
Saint Gervais	15/12/2022	Bernard Dauchez	150	Fonte

11 fuites sur canalisations ont été réparées au cours de l'année 2022.

6.12.2 Liste des fuites sur équipements

Commune	Date	Adresse	Diamètre
Chaussy	03/08/2022	Villers	25
Genainville	08/03/2022	route de Magny	32

2 fuites sur équipement ont été réparées au cours de l'année 2022.

6.12.3 Liste des fuites sur branchements

Commune	Date	Adresse	Diamètre
Chaussy	29/07/2022	Magny	25
Chaussy	03/08/2022	Villers	25
Chaussy	21/09/2022	Magny	25
Genainville	08/03/2022	route de Magny	32
Genainville	23/03/2022	Bourgogne	25
La Chapelle en Vexin	25/07/2022	Moulin à Vent	25
Magny en Vexin	01/02/2022	Fernand Maigniel	25
Magny en Vexin	07/07/2022	Village	25
Magny en Vexin	19/07/2022	Village	25
Magny en Vexin	01/08/2022	Hotel de Ville	25
Magny en Vexin	01/08/2022	Libération	25
Magny en Vexin	07/10/2022	Docteur Fourniol	25
Omerville	25/08/2022	Four à Banc	27
Saint Gervais	05/09/2022	Gros Orme	50

14 fuites sur branchements ont été réparées au cours de l'année 2022.

6.12.4 Liste des arrêts d'eau non programmés

Commune	Date intervention	Type d'intervention	Linéaire coupé (m)	Durée (min)
Magny en Vexin	19/07/2022	FUITE BRANCHEMENT	100	120
Magny en Vexin	28/08/2022	FUITE CANALISATION	200	480
Magny en Vexin	28/08/2022	FUITE CANALISATION	800	480
Magny en Vexin	15/11/2022	FUITE CANALISATION	500	540
Magny en Vexin	29/11/2022	FUITE CANALISATION	300	300
Magny en Vexin	06/12/2022	FUITE CANALISATION	100	300
Magny en Vexin	06/12/2022	FUITE CANALISATION	100	300

7 arrêts d'eau non programmés

6.12.5 Liste des arrêts d'eau programmés

Commune	Date intervention	Type d'intervention	Linéaire coupé (m)	Durée (min)
Chaussy	03/08/2022	FUITE ACCESSOIRE	100	30
Genainville	08/03/2022	FUITE ACCESSOIRE	200	60
Genainville	23/03/2022	FUITE CANALISATION	900	120
Magny en Vexin	31/01/2022	FUITE CANALISATION	850	120
Magny en Vexin	01/02/2022	FUITE CANALISATION	200	30
Omerville	29/06/2022	FUITE CANALISATION	200	180
Saint Gervais	05/09/2022	FUITE BRANCHEMENT	500	120

7 arrêts d'eau programmés

Ressourcer le monde

Veolia

30 rue Madeleine Vionnet • 93300 Aubervilliers

www.veolia.com